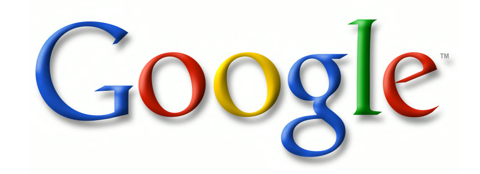


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

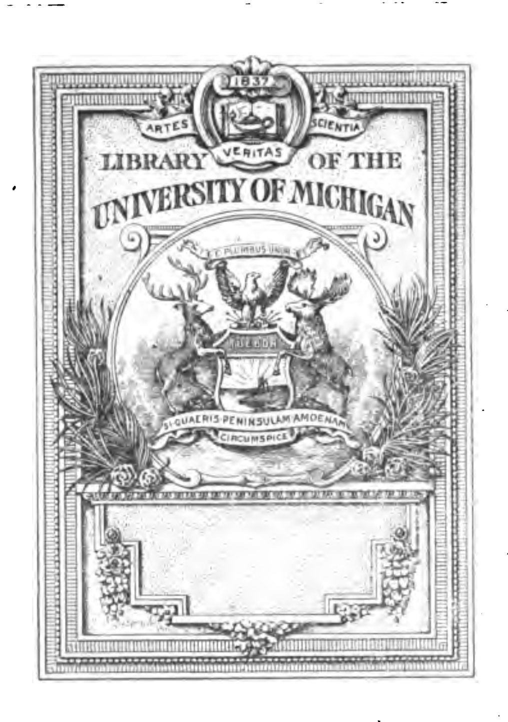
We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`


BUHR A
a39015 01807994 0b
Digitized by Google

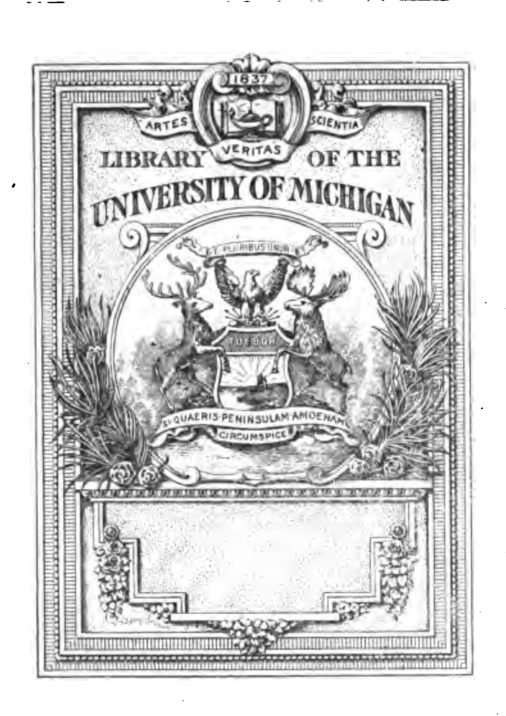


Digitized by Google

F. TT. 3. 3

DC
148
.B86

Digitized by Google



Digitized by Google

DC
148
.B86

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE
PENDANT LA RÉVOLUTION

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1891.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

LA FRANCE

PENDANT LA RÉVOLUTION

38999

PAR

LE VICOMTE DE BROC

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—

1891

Tous droits réservés

Digitized by Google

I. La l

La
toire.
étudie
ses ar
officiel
cette f
d'une
abus d
Avan
Bastille
vince,
d'État,
chimèr
On a
lesquel

Digitized by Google

LA FRANCE
PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LA BASTILLE.

I. La Bastille avant 1789. — II. La prise de la Bastille. — III. Le mouvement insurrectionnel après le 14 juillet.

I

La légende de la Bastille est plus connue que son histoire. On ne refuse pas la liberté d'examen à ceux qui étudient l'ancien régime. Mais la Révolution a ses croyants, ses articles de foi, ses fêtes commémoratives, son culte officiel. La Bastille est un de ses symboles. La prise de cette forteresse est représentée comme le commencement d'une ère nouvelle, sa destruction comme celle de tous les abus dont on charge son nom et sa mémoire.

Avant de rappeler dans quelles circonstances fut prise la Bastille et comment cet événement fut accueilli en province, jetons un regard sur le passé de cette célèbre prison d'État, et, laissant à l'esprit de parti ses passions et ses chimères, recherchons de bonne foi la vérité historique.

On a beaucoup parlé des lettres de cachet, en vertu desquelles avaient lieu les entrées à la Bastille, et l'on en

Digitized by Google

a singulièrement exagéré l'usage. Rappelons d'abord qu'elles visaient quatre catégories de personnes : 1° celles dont la reclusion était sollicitée pour de graves motifs par leurs propres familles. L'intendant, auquel ces familles adressaient leurs demandes, les vérifiait au moyen d'une enquête, et les transmettait au conseil des dépêches, en y joignant son rapport. 2° Les personnes déjà détenues par arrêts de justice ; 3° les individus décrétés de prise de corps et dont les familles obtenaient l'incarcération, pour éviter l'éclat d'un jugement ; 4° ceux que, par des raisons politiques, on jugeait utile de renfermer dans une prison d'État.

Dans le premier cas, les lettres de cachet sauvegardaient l'honneur des familles ; dans le second, elles étaient une commutation de peine, et dans le troisième, une faveur obtenue. Quant à la quatrième catégorie, nous examinerons tout à l'heure ce que l'on doit penser des abus qu'elle a pu engendrer.

Les lettres de cachet signées du Roi et contresignées par un ministre devaient passer par le lieutenant général de police pour recevoir leur exécution.

Il est inexact que des lettres de cachet aient jamais été données en blanc ou vendues. Sous le règne de Louis XV et pendant le règne de madame de Pompadour, leur usage fut quelquefois arbitraire, mais dans des cas très rares [1]. M. Frantz Funck-Brentano, chargé de dresser le catalogue officiel des archives de la Bastille déposées à la Bibliothèque de l'Arsenal, n'a trouvé qu'une seule lettre de cachet

[1] C'est l'avis de Sénac de Meilhan. « On trouverait, dit-il, plusieurs « exemples sous le règne de Louis XV de ces abus d'autorité, mais bien « moins nombreux qu'on ne pense. Il n'en fut pas de même sous Louis XVI ;

Digitized by Google

prouvant une détention injuste. Ses récents écrits sur la Bastille [1] ont répandu une lumière nouvelle sur cette partie de notre histoire, étudiée par lui avec une entière sincérité, et retracée dans des pages pleines d'intérêt, que nous allons souvent reproduire dans celles qui vont suivre.

Les arrestations se faisaient de différentes façons, tantôt en plein jour, avec fracas, dans un but d'intimidation, tantôt le soir, pendant la nuit ou de grand matin.

Un exempt, accompagné de cinq ou six hoquetons, touchait le prévenu d'une baguette blanche et lui signifiait ainsi son arrestation. Il le priait poliment de monter en carrosse, et la conversation se prolongeait avec les formes courtoises qui accueillaient le prisonnier à son entrée à la Bastille. Sous Louis XIV, le gouverneur le retenait souvent à dîner, lorsqu'il arrivait. On ne fouillait que les criminels de droit commun.

Il faut bien se garder de croire qu'une fois à la Bastille, on pût y rester oublié ou dépourvu des moyens de réclamer contre l'injustice et l'arbitraire. Le lieutenant général de police, revêtu du caractère d'une véritable magistrature, se rendait fréquemment à la Bastille pour y interroger les détenus, qui correspondaient directement avec lui.

Une fois par an avaient lieu « les grandes visites », où l'on examinait avec une attention particulière les prisonniers et les motifs de leur incarcération.

« l'indulgence a caractérisé son règne, et les principes sur l'emploi de « l'autorité avaient changé. » (*Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution.*)

[1] *Latude* (*Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1889), *La Bastille d'après ses archives* (*Revue historique* des 1er janvier et 1er mars 1890), et *Les gens de lettres à la Bastille* (*Revue bleue* du 13 juillet 1889)

Digitized by Google

Si une lettre de cachet suffisait pour envoyer à la Bastille, elle était insuffisante pour y maintenir les prévenus, qui devaient être interrogés dans les vingt-quatre heures. Ce délai fut dépassé dans des cas très rares. Le commissaire du Châtelet, attaché à la Bastille, et éclairé par les informations du lieutenant de police, faisait subir au prisonnier un interrogatoire. Une commission spéciale était instituée pour les affaires importantes, et les juges qui la composaient procédaient avec une bienveillance à laquelle est forcé de rendre hommage Renneville, l'auteur de pamphlets contre la Bastille.

Le procès-verbal, signé du commissaire du Châtelet et du greffier qui l'avait rédigé, était envoyé au lieutenant de police, avec un avis motivé. Une nouvelle lettre de cachet rendait le prisonnier à la liberté, lorsqu'il était reconnu innocent.

Le gouverneur de la Bastille était plein d'humanité et avait pour les prisonniers des attentions paternelles. M. Ravaisson, à qui l'on doit l'importante publication des *Archives de la Bastille* [1], le compare au « maître d'une pension bourgeoise ». Latude fait l'éloge du major Chevalier, et le major de Losme, qui fut massacré en 1789, montrait la plus admirable sollicitude pour tous les détenus. Cent invalides formaient la garnison de la Bastille. « C'était, a dit Dumouriez, des soldats ayant de l'élévation « et de l'honneur [2]. »

On est surpris des adoucissements, des recherches de toutes sortes que l'on accordait aux prisonniers. Ils avaient

[1] 16 vol. in-8°.
[2] *Mémoires*, II, 274.

Digitized by Google

souvent la faculté de meubler leurs chambres selon leur goût. Madame de Staal-Delaunay fit tendre la sienne en tapisserie. D'autres ornaient les murs de portraits de famille, possédaient des bibliothèques de six cents volumes, et il n'était pas jusqu'à des gens de condition inférieure qui ne fussent servis par des domestiques, aux frais du gouvernement de la Bastille. Si plusieurs personnes de la même famille se trouvaient emprisonnées, elles pouvaient vivre en commun. Des détenus partageaient la même chambre.

Les visites du dehors étaient facilement autorisées. On les recevait dans la salle du Conseil, en présence d'un des officiers du château. Mais, sous Louis XV, les sujets de conversation étaient déterminés d'avance, et l'on ne pouvait aborder ceux qui touchaient à la Bastille et aux motifs de la détention dont on était l'objet.

Par les Mémoires de Gourville, de Bussy-Rabutin, de madame de Staal-Delaunay, de Richelieu, on peut apprécier la vie à la Bastille sous Louis XIV. Les prisonniers obtenaient la permission de se promener dans tout le château, quelquefois même dans les rues de Paris, en franchissant le seuil de la prison, à la condition d'y rentrer le soir. On a, au milieu du dix-huitième siècle, l'exemple d'un détenu qui fut provisoirement mis en liberté, afin de s'occuper d'un procès. Un autre, sous Louis XIV, fut autorisé à se rendre en Hollande, en signant la promesse de revenir au bout de trois semaines.

En 1752, une dame Sauvé a la fantaisie d'avoir une robe de soie blanche, semée de fleurs vertes. On court tous les magasins de Paris pour la lui procurer. On ne parvient

Digitized by Google

pas à trouver exactement ce qu'elle désire, mais on espère qu'elle se contentera d'une étoffe de soie blanche, à rayures vertes.

Les malades avaient pour les soigner un des médecins du Roi. Des bains chauds étaient à leur disposition. Leurs parents étaient parfois autorisés à venir leur donner des soins. Il y avait à la Bastille un barbier, un apothicaire, et, par comble de prévoyance, une sage-femme. Le bois de chauffage était fourni avec abondance.

Les prisonniers pauvres obtenaient des secours d'argent. On payait leurs anciennes dettes de loyer; on leur donnait du tabac [1], et on les habillait aux frais du Roi, leur faisant faire jusqu'à des robes de chambre ouatées et des vestes doublées de peluche de soie.

Bussy-Rabutin donnait des dîners à la Bastille. On peut juger du régime culinaire par l'histoire de Marmontel, mangeant par mégarde et trouvant excellent le repas destiné à son valet de chambre, qui profita de la méprise en mangeant à son tour le succulent dîner de son maître [2].

« On était fort bien nourri à la Bastille, dit Dumouriez « qui en parlait par expérience; il y avait toujours cinq « plats pour le dîner, trois pour le souper, sans le dessert, « ce qui, servi en ambigu, paraissait magnifique [3]. »

[1] « Il est d'usage à la Bastille de donner aux prisonniers qui veulent du « tabac et qui n'ont pas le moyen de s'en fournir, deux onces par semaine; « il y en a même à qui j'en donne davantage. » (Lettre de Chevalier au lieutenant de police, du 24 août 1754. Archives de la Bastille.) *La vie à la Bastille,* par M. Frantz Funck-Brentano, p. 21.

[2] *Mémoires de Marmontel.* (*Bibliothèque des Mém. relatifs à l'hist. de France pendant le XVIIIe siècle,* par Barrière, V.)

[3] *Mémoires,* liv. II, chap. I.

Digitized by Google

Les jours maigres, les prisonniers étaient libres de se faire servir en gras. Linguet, qui, avec Renneville et Latude, a contribué à la formation de la légende de la Bastille, se loue de la nourriture, et rapporte que le cuisinier lui faisait présenter chaque matin un menu sur lequel il désignait les plats de son choix.

« Et que l'on ne croie pas, dit M. Frantz Funck-Bren-
« tano, que ces faits aient été l'exception, ils étaient la
« règle. Les prisonniers traités avec le moins d'égard
« mangeaient fort bien. Seuls, ceux qu'on descendait au
« cachot étaient parfois mis au pain et à l'eau ; mais
« c'était là une punition infligée pour quelque acte d'in-
« subordination et d'un caractère temporaire [1]. »

La pension des prisonniers, acquittée par le gouverneur, était fixée de la manière suivante :

Un bourgeois, 5 livres par jour. — Un financier, un juge, un homme de lettres, 10 livres. — Un conseiller au Parlement, 15 livres. — Un lieutenant général, 24 livres. — Un maréchal de France, 36 livres.

On n'ira pas jusqu'à prétendre que le séjour de la Bastille fût préférable à la liberté ; mais il fallait que ce séjour fût moins affreux qu'on ne s'est plu à le répéter, pour que beaucoup de prisonniers s'en soient souvenus sans chagrin et sans amertume. M. Frantz Funck-Brentano nous dit que des détenus à la Bastille regrettèrent d'en être sortis, et que d'autres cherchèrent à s'y faire mettre. C'étaient, sans doute, des individus dont les moyens d'existence laissaient à désirer. Mais les pires détracteurs de la Bastille ne les

[1] *La vie à la Bastille*, p. 19.

Digitized by Google

contredisent pas sur ce point. Beaucoup de prisonniers, selon Renneville, « sortaient de là fort tristes de leur « départ [1] ». Lemaistre de Sacy et Fontaine mettent les années qu'ils passèrent à la Bastille au nombre des plus heureuses de leur vie. « Au fond de mon cœur, écrit dans « ses Mémoires madame de Staal-Delaunay, j'étais fort « éloignée de désirer ma liberté. »

« Je demeurai à la Bastille six semaines, écrit à son « tour l'abbé Morellet, j'en ris encore en y pensant, qui « s'écoulèrent fort agréablement pour moi [2]. »

Ce que l'on paraît ignorer généralement, c'est que la Bastille eut un caractère presque exclusivement aristocratique [3]. Les malfaiteurs et les criminels de droit commun y étaient en minorité. Le plus grand nombre des prisonniers appartenait à la haute bourgeoisie et au clergé. Les derniers prisonniers qui furent enfermés à la Bastille étaient douze gentilshommes bretons : les marquis de la Bourdonnaye, de Montluc et de Trémargat; MM. du Bois de La Féronière, Armand de La Royerie, de Cicé, de Carné, les chevaliers de Guer et des Nétumières, le marquis de Bédée de Visdelou, les comtes de Chatillon, de La Fruglaye et du Bouexic de Becdelièvre.

Ils avaient été députés en 1788 par leur province pour se plaindre au Roi des édits rendus, sous le ministère de

[1] *Hist. de la Bastille*, I, LXXXV.

[2] *Mém.* (*Collect. des Mém. relatifs à la Révolution*, I, 95.)

[3] La Harpe parle « de la noblesse qui la distinguait des autres prisons ». « Le peuple, dit Mercier, à la veille de 1789, dans son *Tableau de Paris*, « craint plus le Châtelet que la Bastille; il ne redoute pas cette dernière, « parce qu'elle lui est comme étrangère; par conséquent il ne plaint guère « ceux qui y sont détenus. »

Digitized by Google

Loménie de Brienne, contre les parlements. Incarcérés à la Bastille, ils y restèrent deux mois. Le temps leur ayant paru long, ils demandèrent un billard, l'obtinrent, et allaient régulièrement faire leur partie chez le major [1].

L'opinion populaire ne se trompait pas sur la véritable destination de la Bastille. En 1789, pendant qu'on la démolissait, un homme du peuple dit à l'abbé Rudeman, qui rapporte le fait dans ses Mémoires : « Vous ne direz « pas que c'est pour vous que nous travaillons, car nous « ne tâtions pas de la Bastille ; on nous f... à Bicêtre [2]. » La Bastille, avec ses huit tours à quatre ou cinq étages, pouvait contenir en tout cinquante prisonniers logés séparément. M. Frantz Funck-Brentano compte en moyenne, sous Louis XIV, vingt-cinq personnes incarcérées chaque année, la plupart pour un temps très court [3]. Sous le règne de Louis XVI, M. Alfred Bégis a établi la statistique des détenus à la Bastille, de 1781 à 1789, d'après le registre d'écrou du major de Losme, en sa possession. Elle porte à deux cent quarante le chiffre total des prisonniers sous Louis XVI, c'est-à-dire à une moyenne de seize par an.

Selon M. Gustave Bord, ce chiffre s'élève à deux cent quatre-vingt-sept pour tout le règne de Louis XVI, ce qui donnerait une moyenne de dix-neuf par an, en y comprenant les prisonniers du règne précédent, maintenus par le gouvernement de Louis XVI. Il n'y avait, en général,

[1] *La vie à la Bastille*, par M. Frantz Funck-Brentano, p. 23.

[2] *Mémoires de l'abbé Rudeman* (1789-1792). *Revue de la Révolution française*, 1883, p. 165.

[3] De 1664 à 1703, M. Paul Seré compte 365 détenus, soit une moyenne de 19 par an. Il y en eut 147 dans la seule année 1686, au sujet de la révocation de l'édit de Nantes. (*La Bastille devant l'histoire*, p. 74.)

Digitized by Google

guère plus de neuf prisonniers à la fois. Le plus grand nombre de détentions remonte au ministère libéral de Turgot, qui, en vingt-deux mois, fit incarcérer soixante-dix-sept individus, soit une moyenne de quarante-deux par an. Calonne, en cinq ans et dix mois de ministère, n'en fit emprisonner que quatre-vingt-quinze, et Necker, en moyenne, dix-sept par an. Deux cent quarante-neuf prisonniers furent maintenus ou transférés sous Louis XVI, et l'on rendit trente-huit ordonnances de non-lieu, ce qui représente une moyenne de quinze pour cent [1].

On a des indications qui permettent de connaître la condition d'un grand nombre de prisonniers sous ce règne et les motifs de leur incarcération [2] :

Prisonniers volontaires [3]	12
Insubordination	11
Espionnage	8
Escroquerie, chantage, concussion	5
Fous, visionnaires	7
Attentats aux mœurs	7
Hommes de lettres	24
Imprimeurs, colporteurs, libraires	38
Guerre des farines	31
Affaire du Collier	11
Affaire du Parlement de Bretagne	12
Divers	7
Enfermés sous Louis XV, maintenus sous Louis XVI	8
	181

[1] *Liste des prisonniers à la Bastille sous Louis XVI,* par M. Gustave Bord. *Revue de la Révolution,* 1883, I, et II, 158.

[2] *Ibid.,* II, 158.

[3] Cette qualité de prisonniers volontaires ne peut étonner que ceux qui connaissent mal l'histoire de la Bastille. Elle était souvent un refuge et

Digitized by Google

« Ces chiffres authentiques, conclut M. Gustave Bord, « nous montrent l'ancien régime sous un aspect bien dif- « férent de celui sous lequel certains personnages vou- « draient le faire juger ; nous voyons en effet la royauté « n'user, en somme, qu'avec la plus grande modération « d'une puissance dont il est facile d'abuser ; nous la « voyons constamment appliquer à des délits d'espèces « très diverses des peines infiniment plus douces que « celles qui seraient appliquées par la législation ac- « tuelle. »

Lorsque Malesherbes, ministre de Louis XVI, visita les prisonniers d'État, il en trouva deux seulement qui méritaient d'être délivrés. A cette époque, on n'avait pas à craindre les abus de l'autorité, mais l'excessive indulgence du pouvoir et les effets de la « sensibilité », si en faveur à cette époque. Malouet en raconte un exemple qui mérite de trouver place ici.

Il avait à son service un domestique qui enfonça un jour son secrétaire, y prit cinquante louis et deux paires de manchettes de dentelles. La chose fut découverte le lendemain. Mais le domestique, prétextant une lettre à porter à Versailles, avait disparu. Malouet envoie son signalement à M. de Sartine, lieutenant général de la police, et dépose sa plainte chez le commissaire du quartier.

Trois semaines se passent, et il reçoit une lettre de

une sauvegarde. Baudard de Saint-James, fermier général connu par ses prodigalités, entra le 1er janvier 1787 à la Bastille, pour éviter les poursuites de ses créanciers. Réveillon, le fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, pillé le 28 avril 1789, fut mis le 1er mai à la Bastille, sur sa demande, afin d'y être soustrait aux fureurs de l'émeute. Il en sortit le 28 mai, et n'eût pas échappé au massacre du 14 juillet.

Digitized by Google

M. de Sartine l'informant que le voleur a été retrouvé sur le Rhône dans un coche d'eau, ayant sur lui les dentelles et les cinquante louis, et que la maréchaussée le ramène à Paris où il sera jugé. Se voyant arrêté, le valet infidèle écrivit de Lyon à Malouet pour implorer son intervention, car les lois punissaient alors très sévèrement le vol domestique. Malouet court chez M. de Sartine. Déjà la plainte et le procès-verbal d'arrestation avaient été adressés au procureur du Roi au Châtelet. Le procès ne devait pas être long, et, selon l'usage pratiqué alors, le voleur allait être pendu devant la maison de son maître. Sartine commença par résister à la prière de Malouet, alléguant qu'on ne pouvait arrêter l'instruction sans un ordre du Roi que le chancelier n'accorderait pas. Malouet s'adressa donc à Madame Adélaïde de France, et par son intervention obtint du chancelier une lettre de cachet pour mettre le voleur à Bicêtre. Les cinquante louis et les dentelles servirent à payer les frais.

Malesherbes faisant un peu plus tard dans les prisons les visites dont j'ai parlé, et interrogeant les détenus avec la pensée qu'on en avait arrêté pour des raisons insuffisantes, trouva le voleur en question; celui-ci réussit à l'intéresser en sa faveur et à lui persuader son innocence. Le ministre ayant examiné le registre d'écrou, y lut l'ordre du Roi : « Arrêté pour escroquerie sur la plainte de « M. Malouet, son maître. » Il croit à un abus d'autorité et fait mettre le prisonnier en liberté.

Le temps s'était écoulé lorsque Malouet reçut une assignation de cet homme pour réparation d'honneur et dommages et intérêts. Il poussait l'effronterie jusqu'à réclamer

Digitized by Google

les cinquante louis et les dentelles dont la maréchaussée, disait-il, l'avait dépouillé. Malouet courut aussitôt chez M. de Sartine qui était devenu ministre de la marine, et qui rit à ses dépens et à ceux de Malesherbes. La lettre du voleur contenant ses aveux fut retrouvée dans les bureaux de la police. Son arrestation fut aussitôt ordonnée. Mais il avait disparu, et son intention avait été seulement d'effrayer son ancien maître. Six mois plus tard, il était arrêté et ramené à Bicêtre [1].

Cette anecdote prouve que vers la fin de l'ancien régime, on était plus disposé à l'indulgence qu'à la sévérité envers les coupables.

Lorsque la Bastille fut envahie par le peuple le 14 juillet 1789, on y trouva en tout sept prisonniers dont voici les noms :

1. Jean Béchade La Barte, employé ;
2. Bernard Laroche, dix-huit ans, employé ;
3. Jean La Corrège, employé ;
4. Jean-Antoine Pujade, négociant ;

tous les quatre enfermés au mois de janvier 1787, et accusés d'avoir fabriqué de fausses lettres de change ;

5. Le comte de Solages, enfermé en 1782 à Vincennes, sur la demande de son père, pour cause de dissipation et de mauvaise conduite, et transféré à la Bastille le 28 février 1784 ;

6. Tavernier, accusé de complot contre la vie du Roi, enfermé d'abord pendant dix ans aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille, le 4 août 1759. Il était en

[1] *Mémoires de Malouet,* I, 48.

Digitized by Google

état de délire et fut placé à Charenton, peu de temps après sa sortie de la Bastille.

7. Le comte de Whyte de Malleville, enfermé d'abord au château de Vincennes, et transféré à la Bastille le 29 juillet 1784. Ordinairement en état de délire, il fut placé à Charenton, comme Tavernier, en sortant de la Bastille[1].

L'examen attentif et impartial des faits qui concernent la Bastille suffit pour démontrer la fausseté des récits que continue d'accueillir la crédulité ou l'esprit de parti. Comment cette fameuse légende a-t-elle commencé ? Comment a-t-elle pu continuer d'exister ? Elle a été développée par la Révolution dont elle servait les intérêts, exploitée par elle afin de terrifier l'imagination populaire en représentant l'ancien régime comme un gouvernement oppresseur sous lequel personne ne pouvait se croire en sûreté. Mais cette légende, les révolutionnaires ne sont pas les seuls à l'avoir inventée. Elle répondait trop bien à cette disposition de l'esprit humain, si facilement frappé des choses mystérieuses, si prompt à y ajouter foi. Elle servait en même temps l'intérêt du pouvoir absolu qui croyait trouver une force dans la crainte d'un châtiment supérieur à celui qu'il infligeait en réalité. Loin de dissiper des opinions erronées, l'ancien régime semblait se complaire à les encourager par un appareil qui le faisait craindre, mais qui servit encore plus à le faire calomnier. On exigeait des prisonniers à leur arrivée la promesse de ne rien révéler, laissant supposer je ne sais quels secrets redoutables. Les inhumations avaient lieu dans le cimetière Saint-Paul, non à la lumière

[1] *Le registre d'écrou à la Bastille, de* 1782 *à* 1789, par Alfred Bégis. Extrait de la *Nouvelle Revue* du 1er décembre 1880.

Digitized by Google

du jour, mais pendant la nuit, à la lueur des torches. C'en était assez pour effrayer la multitude et accréditer des récits dramatiques.

Ainsi que l'observe très justement M. Granier de Cassagnac, « le mystère qui couvrait toutes les opérations de « l'ancien gouvernement sous lequel n'était ni admis ni « connu le système de discussion et de publicité, avait « donné des proportions colossales à l'action des lettres « de cachet. L'imagination et la crédulité avaient porté les « abus à l'extrême, faute de ce contrôle ; et cette fantas- « magorie du pouvoir absolu lui fit beaucoup plus de mal « que ses excès mêmes... Telle est la justice des factions, « qu'elles ont fait grand bruit des sept prisonniers de « Louis XVI, et qu'elles se sont tues sur les deux cent « mille prisonniers du Comité de salut public[1]. »

Tout devait être légendaire dans cette histoire de la Bastille, si étrangement défigurée par l'erreur et la mauvaise foi. Il n'y avait jamais eu d'oubliettes, mais une simple glacière, selon l'opinion de Viollet-Leduc. On ne manqua pas de s'apitoyer sur le sort des infortunés que la barbarie du pouvoir absolu y avait précipités. Des Juifs, des protestants et des suicidés, privés de la sépulture chrétienne, ayant été enterrés dans le jardin du château, on se livra aux suppositions les plus invraisemblables, lorsqu'on découvrit leurs ossements en 1789. Mirabeau s'écria : « Les ministres ont manqué de prévoyance, ils ont oublié « de manger les os ! »

D'une armure de chevalier du moyen âge retrouvée à la

[1] *Hist. des causes de la Révolution française*, II, 234, 237.

Digitized by Google

Bastille, on fit « un corselet de fer inventé pour retenir « un homme par toutes les articulations et le fixer dans « une immobilité éternelle [1] ». On ne put s'expliquer l'usage d'une machine que l'on découvrit également, mais qui devait, sans nul doute, avoir été destinée à la destruction de la vie humaine. C'était une imprimerie clandestine qui avait été saisie en 1786 chez son possesseur, nommé François Lenormand [2].

Quant aux fameux cachots où l'on n'avait jamais mis que les criminels ou les prisonniers révoltés, ils étaient hors d'usage en 1789, et aucun des porte-clefs interrogés le 18 juillet ne se souvint d'y avoir vu qui que ce soit. Les deux prisonniers nommés Béchade et Tavernier, que les insurgés y trouvèrent le 14 juillet, y avaient été mis par les officiers du château, au moment de l'attaque, par mesure de sûreté [3].

Mais comment ne se serait-on pas fait une arme de la Bastille contre le pouvoir qu'il s'agissait de renverser? Cette forteresse ne se prêtait-elle pas merveilleusement aux conceptions tragiques avec ses tours imposantes, ses hautes murailles qui se dressaient comme des fantômes menaçants au milieu des ombres du soir? N'était-elle pas liée au souvenir mystérieux du Masque de fer, resté comme l'énigme de cette prison? Latude enfin personnifiait toutes les victimes de la tyrannie. Sa véritable histoire nous apprend que c'était un intrigant et un fou. Mais sa renommée avait

[1] *Moniteur*, 1789, p. 97. — *La vie à la Bastille*, par M. Frantz Funck-Brentano, p. 32.

[2] *Ibid.*, p. 32.

[3] *Ibid.*, p. 98.

Digitized by Google

devancé la Révolution. Recherché dans les salons, accueilli avec faveur, les récits dus à son imagination obtenaient des succès de curiosité et d'émotion [1].

Il faut se reporter à la fin du dix-huitième siècle où les esprits, dans leurs rêves de justice idéale et de liberté, poursuivaient les abus du pouvoir, là même où ils n'existaient plus et où ils n'avaient jamais existé. Ce qui peut rendre leurs erreurs excusables, c'est que nos pères avaient senti pendant le long règne de Louis XV les inconvénients de la monarchie absolue. On s'y serait peut-être résigné plus volontiers si, comme sous Louis XIV, l'autorité n'avait été exercée que par son légitime représentant ; mais on l'avait vue livrée aux mains de favorites [2]. On croyait donc qu'il importait de tracer à la royauté des limites pour prévenir le retour des maux dont on avait souffert.

Les cahiers de 89 des trois ordres demandent la suppression des lettres de cachet, avant que les révolutionnaires aient songé à démolir la Bastille. Le duc de Lévis exprime la pensée de son temps et celle de la noblesse libérale, lorsqu'il dit :

« Quant à la sûreté personnelle, rien ne la garantissait. « Dans le pays le plus poli de l'Europe où régnaient les « mœurs les plus douces, personne n'était sûr de coucher

[1] Voyez le très curieux et très intéressant article déjà cité que lui a consacré M. Frantz Funck-Brentano. Latude s'appelait de son véritable nom *Jean Henri*. Il était fils naturel d'une cuisinière nommée Jeanneton Aubrespy et de Vissec de Latude. Il n'en signait pas moins Mazers de Latude d'Aury d'Aubrespy.

[2] Pour ne citer que madame de Pompadour, dont l'influence fut souvent si funeste aux affaires de l'État, Louis XV, d'après des relevés authentiques, a dépensé pour elle 36 millions (72 millions de notre monnaie). Voy. Taine, *L'ancien régime*, p. 105.

Digitized by Google

« dans son lit. Un faux rapport, une intrigue criminelle « pouvaient vous arracher à votre famille et vous envoyer « dans une prison d'État. *Il est vrai que cela n'arrivait « point, et que depuis le nouveau règne surtout, sous un « monarque juste et vertueux, les lettres de cachet étaient « plutôt des sauvegardes contre la rigueur des lois, des « lettres de grâce et de sursis que des moyens d'oppres- « sion; mais elles pouvaient le devenir*[1]. »

Cette préoccupation nous semble puérile après les crimes et les malheurs de la Révolution ; elle était alors naturelle chez ceux qui discutaient les conditions d'un bon gouvernement où rien ne doit être laissé à l'arbitraire. Les abus sous ce rapport avaient été moins grands qu'ils n'auraient pu l'êt[illegible] moins nombreux qu'on ne se plaît à le supposer ; mais [illegible]vait raison de désirer qu'ils ne pussent tenter le pouvoir d'aucun monarque.

La Révolution qui s'empara de la Bastille devait la remplacer par les prisons de la Terreur. Nous venons de voir ce qu'était en réalité sa conquête. Disons maintenant ce que fut sa victoire.

II

Paris était depuis deux mois livré aux hommes de désordre. Trente mille malfaiteurs se trouvaient dans la

[1] *Souvenirs et portraits*. De l'opinion publique en France à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

capitale, prêts à favoriser toutes les agitations. Les émeutes se succédaient. Le 28 avril, pillage de la boutique de Réveillon, le marchand de papiers peints du faubourg Saint-Antoine. On lui attribue des propos qu'il n'a jamais tenus. Sa maison est saccagée, ses meubles brûlés; les émeutiers boivent tout ce qu'ils trouvent, jusqu'à des couleurs et du vernis; quelques-uns en moururent.

Un salpêtrier du nom de Henriot avait été pillé la veille, à la suite de ces accusations mensongères qui devaient se renouveler si souvent pendant la Révolution. Les émeutiers continuèrent les jours suivants de piller d'autres boutiques. L'exemple était donné, et l'autorité, trop indulgente ou trop faible, n'avait pas sévi contre les fauteurs de désordre.

Le 30 juin, ce sont les portes de la prison de l'Abbaye Saint-Germain qui sont brisées par la populace, pour délivrer les gardes françaises qu'on y retenait. Puis viennent les excitations des meneurs du parti révolutionnaire. Mirabeau demande le 8 juillet le renvoi des troupes, afin de confondre la cause de l'Assemblée avec celle de l'émeute. A la suite du renvoi de Necker, Camille Desmoulins fait le 13 juillet au Palais-Royal un appel à la guerre civile, auquel on répond en saccageant les arbres du jardin. Le prince de Lambesc et ses soldats sont assaillis place Louis XV, et échappent non sans peine à leurs agresseurs. Trois de ces soldats sont égorgés un peu plus tard. Tous les théâtres sont fermés; les armuriers ont été dévalisés, et les désordres se continuent avec les menaces.

L'émeute a essayé ses forces : Paris est en son pouvoir, et c'est dans ces circonstances qu'arrive la journée du

Digitized by Google

14 juillet. L'autorité royale ne pouvait compter sur la garde de Paris. Différents régiments se trouvaient cantonnés aux environs. Mais, soit négligence, soit qu'on ne crût pas à une attaque, on n'organisa pas la défense. La garnison de la Bastille était composée de 82 invalides. On se contenta de la renforcer d'un détachement du régiment suisse de Salis-Salmade, c'est-à-dire de 30 soldats et d'un lieutenant, M. de Flue.

La Bastille pouvait se défendre, il est vrai, par ses fossés, ses hautes murailles, son pont-levis, ses tours d'où il était facile de tirer sur les assaillants. Comme munitions de guerre, la place possédait 3,000 cartouches. 15 canons étaient placés sur les tours; mais ils étaient hors d'état de servir à un autre usage qu'aux réjouissances publiques.

« La Bastille, dit M. Gustave Bord, dans le livre si « instructif qu'il a écrit sur ce sujet, ne pouvait donc ni « faire un affreux massacre du peuple, ni soutenir un « siège régulier; mais comme les émeutiers ne pouvaient « faire un siège dans ces conditions, il suffisait de fermer « les portes et de les laisser tirer sur les murailles [1]. »

L'attaque de la Bastille n'avait pas été positivement annoncée; cependant, les intentions de l'émeute commençaient à se répandre. Le 14 juillet, 28,000 fusils furent pris par les émeutiers aux Invalides [2], et les invalides furent de connivence avec eux. A onze heures du

[1] *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789, 2e édition, 1re partie, p. 45.

[2] M. de Sombreuil en était gouverneur.

Digitized by Google

matin, la foule entourait les abords de la Bastille, et vers midi, on annonçait au gouverneur, M. de Launay, la visite de gens armés qu'il reçut à l'entrée du pont-levis, en consentant à les introduire. Il refusa de leur livrer les armes et les munitions, comme ils le demandaient. Une demi-heure après, nouvelle visite de M. de Corny, envoyé de l'hôtel de ville, priant le gouverneur de descendre les canons des tours, de ne faire aucune résistance en cas d'attaque, de ne pas verser le sang du peuple, enfin d'introduire dans la garnison une garde bourgeoise dont la destination eût été vraisemblablement de pactiser avec l'émeute. Le gouverneur refusa d'accéder à ces propositions. Il consentit seulement à retirer les canons, s'engageant à éviter toute provocation, mais à répondre seulement à celles qui lui seraient adressées.

Peu de temps après le départ de M. de Corny, le bruit d'une décharge de mousqueterie se fit entendre. C'étaient les émeutiers qui tiraient sur la Bastille. Quelques coups de fusil chargés à poudre furent alors tirés par ordre du gouverneur, et ils suffirent pour mettre en fuite les insurgés.

Vers trois heures, de nouveaux émeutiers attaquèrent la Bastille du côté de l'Arsenal; ils entrèrent dans une cour dont le pont-levis était gardé par un seul invalide désarmé. Deux soldats déserteurs franchirent la première enceinte, sans rencontrer de résistance. Avec l'aide d'autres insurgés, ils baissèrent le pont-levis dont ils avaient brisé les chaînes, abattirent la porte à coups de hache, et la foule put alors pénétrer sans obstacle dans la cour du gouvernement. M. de Launay fait demander aux émeutiers parvenus à la seconde porte ce qu'ils désirent. Ils veulent que l'on

Digitized by Google

baisse les ponts, et l'on menace de faire feu s'ils refusent de se retirer.

Une députation de l'hôtel de ville[1] se présente alors pour parlementer. Le drapeau blanc est hissé sur les tours. Une seconde députation, celle-ci composée de MM. Ledeïst, de Botidoux, Chignard, de La Vigne, et l'abbé Fauchet, arrive sans que la première ait pu se faire entendre au milieu du bruit. Cette nouvelle députation n'est pas même aperçue de ceux qui défendent la place.

Les émeutiers ayant tiré sur la troupe, une trentaine d'invalides reçurent l'ordre de faire feu par les créneaux. Les assiégés durent se retirer ensuite dans les cuisines et dans la cour du gouvernement, pour éviter les décharges des insurgés contre lesquels ils continuèrent à tirer. Les émeutiers, jugeant la Bastille imprenable, maltraitèrent plusieurs invalides et furent sur le point de massacrer mademoiselle de Monsigny qu'on avait fait passer pour la fille du gouverneur. En présence de ces désordres, la garnison tira un coup de canon; ce fut le seul de la journée.

Trois cents gardes françaises déserteurs arrivèrent avec des canons pris la veille, et dirigèrent leur batterie sans succès contre la Bastille. Ils avaient à leur tête le sergent Élie et Hulin, le même qui, devenu plus tard général de division et comte du premier Empire, présida la commission militaire de Vincennes chargée du meurtre juridique du duc d'Enghien.

L'insurrection était menacée d'échouer dans toutes ses tentatives, lorsque M. de Launay, voyant qu'on s'apprêtait

[1] Elle était composée de MM. de Beaubourg, Boucheron, de Corny, Coutans, Francotay, Johannot, Lafleurie, Millie, Piquot et Six.

Digitized by Google

à faire sauter les portes de la cour du gouvernement à coups de canon, et témoin du peu de zèle de la plupart des hommes qui composaient la garnison, ordonna de cesser le feu, sans consulter son état-major, et demanda à capituler. On lui refusa les honneurs de la guerre. Il fit passer alors aux assiégeants un billet ainsi conçu : « Nous avons « vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter la garnison « et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitu- « lation. »

Sur la promesse faite par Élie[1] et Hulin qu'il ne serait fait aucun mal à la garnison, le gouverneur fit ouvrir la porte et baisser le pont. La foule entra aussitôt, et les excès ne tardèrent pas à montrer ce que l'on pouvait attendre d'une émeute avec laquelle on avait traité comme avec une armée régulière.

Les Suisses, vêtus de sarraux de toile, ne furent pas reconnus, et cette circonstance les sauva. Ils avaient été les seuls à défendre la Bastille. M. de Launay, entraîné à la place de Grève, fut horriblement mutilé avant de mourir. Sa tête, coupée par un cuisinier, fut placée au bout d'une pique et promenée dans les rues de Paris, comme celle de M. de Losme-Salbray, major de la Bastille. On massacra également M. de Miray, aide-major, et M. de Persan, lieutenant. Enfin, deux soldats et deux invalides furent pendus. L'un d'eux eut les poignets coupés avant son exécution[2].

Le même jour, M. de Flesselles, prévôt des marchands,

[1] Il devint général de division en 1793, commandant de Lyon en 1797, et mourut dans l'obscurité.

[2] *La prise de la Bastille*, par Gustave Bord, p. 32 et suiv.

Digitized by Google

était tué d'un coup de pistolet, au coin de la place de Grève.

La prise de la Bastille avait si peu le caractère d'un événement important, aux yeux des Parisiens, que des fenêtres des maisons voisines, ou debout dans leurs voitures, les curieux y assistèrent comme à un spectacle.

La Bastille, selon le propre témoignage d'un des héros de cette journée, ne fut pas prise d'assaut[1]; elle se rendit. Les vainqueurs, contrairement aux conditions de la capitulation et au mépris de leurs engagements, versèrent le sang de ceux qui, ne s'étant pas défendus, s'étaient livrés à eux avec trop de confiance.

On peut juger de la moralité de ces prétendus héros par les noms de quelques-uns. Maillard fut un des plus fameux égorgeurs de septembre. Fournier l'Américain, qui fut aussi l'homme des massacres, égorgea les prisonniers d'Orléans, amenés par lui à Versailles. Parein présida la commission révolutionnaire de Saumur, une des plus odieuses de ce temps. On sait quel fut le rôle de Santerre qui conduisit Louis XVI au supplice et fit étouffer ses dernières paroles par un roulement de tambours. Rossignol eut son heure de célébrité parmi les généraux de l'émeute. Claude Fauchet, devenu évêque constitutionnel du Calvados, monta sur l'échafaud avec les girondins. Au nombre des vainqueurs de la Bastille, figure aussi Théroigne de Méricourt, dont l'exaltation révolutionnaire finit par la folie, et qui mourut à la Salpêtrière en 1817.

Le titre de vainqueur de la Bastille fut revendiqué par

1 « La Bastille, disait Élie, n'a pas été prise de vive force; elle s'est rendue avant même d'être attaquée. » (MARMONTEL, *Mémoires*, IV, 317.)

Digitized by Google

une foule de gens désireux d'obtenir les faveurs du pouvoir insurrectionnel. Une commission fut chargée d'en dresser la liste, et ne dut pas se montrer trop exigeante, les preuves étant souvent difficiles à vérifier. On constata 80 morts et 860 survivants, parmi lesquels on comptait 63 gardes françaises.

Les demandes de secours et de pensions ne furent pas les moins nombreuses. Elles duraient encore en 1848, et en 1834, ces pensions coûtaient annuellement au trésor 660,600 francs [1].

La démolition de la Bastille fut l'objet de manifestations théâtrales. L'architecte Palloy envoyait dans les départements les pierres provenant de cette démolition dont il avait l'entreprise. La pierre arrivait dans une caisse, et sa réception donnait lieu à des solennités d'un nouveau genre.

A Angers, l'une de ces pierres fut l'occasion d'une cérémonie à laquelle assistèrent la municipalité, les juges du tribunal du district et la garde nationale, musique en tête. La foule prit place sur des gradins dans la salle électorale du département, et le président du conseil général s'exprima en ces termes :

« Messieurs, il est sans cesse présent à notre esprit, ce « jour à jamais mémorable où se préparaient les grands « événements qui font la destinée des nations ; *où l'on « voyait encore au matin cette redoutable forteresse, « affreux séjour des malheureuses victimes dont les gémis- « sements retentissent encore dans le fond de nos cœurs, « ce jour dont le midi fut si glorieux pour la conquête de*

[1] *Les hommes du 14 juillet*, par Victor Fournel.

Digitized by Google

« *ce boulevard inexpugnable, monument de la vengeance* « *et de la cruauté*... Ce jour, enfin, dont le soir fut si beau, « où l'on vit paraître la liberté, s'approcher du trône, « d'une main le soutenir et tendre l'autre à l'empire « français !... »

« Messieurs, dit à son tour le procureur général syndic, « *il n'existe donc plus, ce monument des fureurs du despo-* « *tisme, cet antre odieux où la puissance des grands pré-* « *cipitait les malheureuses victimes de la haine et de* « *l'intrigue*. Le génie tutélaire des Français a dit : *Que ce* « *repaire affreux des vengeances humaines ne soit plus !* « Et la Bastille s'est écroulée [1]... »

La Bastille n'existait plus en effet ; on en avait dispersé toutes les pierres. Mais si l'on couvrait d'anathèmes après sa destruction ce « monument des fureurs du despotisme », de quels termes devrait-on qualifier plus tard la tyrannie jacobine qui chargea la France de chaînes et fit couler des flots de sang?

Dans la prise de la Bastille, dans les transports d'enthousiasme qu'elle excitait, il y avait la victoire de l'émeute, la domination du pouvoir insurrectionnel. Telle était la vraie signification de cet événement, à travers les interprétations que le parti révolutionnaire cherchait à lui donner. Dans l'ordre politique et social, il avait une portée considérable. Il achevait de ruiner l'autorité monarchique, déjà désarmée par les états généraux transformés en Assemblée nationale. Le pouvoir avait passé des mains du Roi dans celles de cette Assemblée qui voyait à son tour se dresser

[1] *Réception d'une pierre de la Bastille à Angers*, par Gustave Bord. — *Revue de la Révolution*, 1883, II, 176.

Digitized by Google

devant elle la puissance de la rue. Triomphante à Paris, l'insurrection n'avait plus qu'à montrer sa victoire aux provinces, et il est intéressant de savoir comment elle y fut accueillie.

III

Le samedi 18 juillet, la diligence arrivait au Mans, où régnait depuis quelques jours une agitation causée par les bruits les plus invraisemblables et les plus alarmants. Les voyageurs qui en descendirent portaient des cocardes et criaient en applaudissant : « Bonnes nouvelles! Bonnes nouvelles! » La foule anxieuse avait été à la rencontre de la diligence impatiemment attendue. Les voyageurs ne tardèrent pas à lui communiquer leur enthousiasme. On entourait la voiture; les uns s'accrochaient aux portières, d'autres aux roues. Tous témoignaient la plus grande curiosité et le plus grand empressement.

Quels étaient ces événements dont il fallait se réjouir? On brûlait d'en connaître les détails. Un des voyageurs prit alors la parole, et, au milieu d'un profond silence, raconta la prise de la Bastille; puis, la foule se dispersa, et chacun alla répandre la nouvelle qu'il venait d'apprendre. Bientôt après, les révolutionnaires les plus ardents s'en emparaient pour la commenter à leur manière et pour exciter les esprits. La cocarde arborée par les uns, repoussée par les autres, devint un sujet de discorde.

Digitized by Google

Parmi tous ces incidents, le parti de l'insurrection faisait des progrès. Le lendemain, la Révolution, encore incertaine la veille, était maîtresse de la ville du Mans où, selon sa marche ordinaire, elle avait substitué le pouvoir populaire local à l'autorité du gouvernement central [1].

Tandis qu'on présentait dans les provinces la prise de la Bastille comme une grande victoire, comme la ruine de l'ancien régime et de tous ses abus, on répandait les bruits les plus effrayants, afin de jeter le trouble dans les esprits. Tantôt les Anglais allaient débarquer sur les côtes de France; tantôt une invasion étrangère était imminente. Une autre fois, on distribuait de prétendues lettres patentes du Roi, autorisant le pillage et l'incendie, dans le but de pousser aux pires désordres ceux qui reconnaissaient encore le pouvoir royal. Les habitants des campagnes vivaient dans de perpétuelles alarmes, s'attendant à subir les attaques d'armées de brigands qu'on annonçait sans cesse, et qui ne paraissaient jamais.

« Il est évident, dit M. Bord, auquel nous allons em-« prunter une partie des faits qu'il a recueillis, que ce ne « furent pas les amis de la cour qui donnèrent le signal « d'une panique générale ; ils avaient, au contraire, un « intérêt immédiat à ce que l'ordre fût rétabli le plus « promptement possible ; c'étaient eux qui souffraient le « plus directement de cet état de choses.

« Les révolutionnaires, au contraire, auteurs ou parti-« sans des troubles de Paris, avaient un intérêt indiscu-« table à la continuation, à la généralisation des émeutes.

[1] *L'année* 1789 *au Mans et dans le haut Maine,* par Robert Triger, p. 222 et suiv.

Digitized by Google

« Dans le cas d'un retour offensif de la cour, ils ne vou-
« laient pas être seuls à supporter le châtiment qu'ils
« méritaient[1]. »

A Angers, la nouvelle de la prise de la Bastille eut pour conséquence une explosion révolutionnaire à la suite de laquelle des émeutiers s'emparèrent du château d'Angers, gardé seulement par quelques invalides. Ce fut une sorte d'imitation de la journée du 14 juillet à Paris. Le lendemain, le château de Brissac eut son tour, et l'on alla y prendre des pièces de canon qui furent ramenées triomphalement à Angers.

A Nantes, il fut question de prendre aussi le château; mais il se rendit, et la garde en fut confiée à la garnison et à la bourgeoisie réunies. Des nobles furent insultés dans les rues. M. de Monti fut sur le point d'être massacré. Le duc de Maillé inspectait alors le régiment de Rohan, en garnison dans cette ville. Comme on craignait son influence sur les troupes, des habitants firent mettre les chevaux de poste à sa voiture, et le prièrent poliment de s'en aller. Il dut céder à cette invitation. Le désordre était à son comble. Un comité d'administration fut constitué pour protéger la ville.

On illumina à Ancenis, en l'honneur de la prise de la Bastille, et des détachements furent envoyés dans différents châteaux du pays pour enlever les armes qui pouvaient s'y trouver, et s'assurer qu'on n'accaparait pas les grains. Huit petits canons et quelques fusils furent le prix de ces expéditions.

[1] *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces*, 1re partie, p. 83.

Digitized by Google

A Rennes, le 16 juillet, les habitants pillèrent tous les dépôts d'armes. On s'empara des canons de l'hôtel de Blossac, habité par le comte de Langeron, qui commandait la force armée, et on lui demanda l'éloignement des troupes. Il promit d'accéder à cette demande lorsqu'elle lui serait faite par les officiers municipaux. Les soldats firent cause commune avec les habitants de la ville. Le rappel de Necker ayant été connu, le trouble se changea en allégresse ; on alluma des feux de joie. Mais le 18, une députation de la municipalité se rendit chez M. de Langeron pour lui imposer des modifications relatives aux règlements militaires. Dans toutes les révolutions, on retrouve la même préoccupation de subordonner l'élément militaire à l'élément civil, c'est-à-dire de rendre impossible la résistance armée et d'assurer le succès de l'émeute. La piété bretonne se manifesta le lendemain à l'occasion du vœu d'argent de 1634 ; la foule remplit l'église des Dominicains, et l'on fit des prières publiques pour obtenir la cessation des pluies nuisibles aux récoltes. *Te Deum* à l'église Sainte-Melaine, feu de joie sur la place Royale et illumination générale le soir. Cependant, M. de Langeron dut quitter Rennes, où son autorité était méconnue de ses propres troupes. La jeunesse bretonne s'étant emparée de l'arsenal et des principaux postes de la ville, les soldats pactisèrent avec l'émeute, au cri de : « Vive la nation ! »

Les habitants de Quimper célébrèrent la prise de la Bastille en demandant aux autorités municipales la mise en liberté de huit détenus qui avaient participé à des troubles. Ce vœu fut exaucé. Une requête fut également adressée au colonel commandant la garnison, en faveur de l'élargisse-

Digitized by Google

ment de soldats qui avaient failli à la discipline, et elle ne fut pas moins bien accueillie.

L'assemblée municipale de Saint-Brieuc ne paraît pas avoir éprouvé un grand enthousiasme révolutionnaire, si l'on en juge par la délibération suivante, empreinte d'illusions assez naïves :

« La communauté rendant hommage à la noblesse « d'âme, à la bonté paternelle de Sa Majesté, admirant « l'énergie de ses braves concitoyens qu'elle retrouve dans « son cœur, a arrêté de faire un feu sur la place publique « pour témoigner sa joie à la belle aurore de la liberté qui « luit au peuple français. Deux de MM. des communes « et deux de MM. du clergé, un de MM. de la noblesse, « M. le commandant du régiment de Poitou en garnison « dans cette ville, seront invités à allumer le feu avec « deux de MM. les officiers municipaux [1]. »

Les dispositions étaient moins pacifiques dans les environs de Dinan. On fouillait les châteaux, toujours pour y trouver des armes et des grains, et l'on incendiait celui de la Touche-Poré, appartenant à M. de La Ville-Huchet.

A Rouen, la nouvelle de la prise de la Bastille était apportée le jour même par le courrier de la malle, entrant dans la ville avec la cocarde à son chapeau. La disette avait causé de la fermentation, les jours précédents. Les troubles éclatèrent, et la garde parvint à les réprimer. Les deux meneurs principaux furent jugés et pendus, malgré l'intervention de Bailly, maire de Paris, en faveur de l'un d'eux.

[1] *Études sur la Révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord,* par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, p. 28.

Digitized by Google

En apprenant les événements du 14 juillet, la municipalité de Niort fait prêter aux commandants des troupes en garnison le serment de ne jamais employer la force armée sans en être requis par les officiers civils ou municipaux. Toujours la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil.

A Châtellerault, le peuple s'empare de l'hôtel de ville et arrête les magistrats opposés à ses idées.

L'Orléanais était en proie à une violente agitation révolutionnaire. Plusieurs représentants de l'autorité avaient dû quitter Orléans pour éviter d'être massacrés. Le peuple des campagnes s'était armé, et des châtelains fuyaient leurs demeures où ils ne se trouvaient plus en sûreté. M. Amelot, seigneur du Gué-Péan, commune de Monthou-sur-Cher, arrivait précipitamment, avec sa famille, dans la ville de Saint-Aignan, suivi de voitures contenant des meubles et jusqu'à « une lessive entière encore tout humide ». Des scènes de désordre avaient lieu à Chartres, en présence de la maréchaussée et de la milice bourgeoise. Des maisons étaient pillées, et l'on enlevait huit pièces de canon du château de Villebon.

L'intendant de Champagne annonçait, le 23 juillet, le soulèvement de presque toutes les villes de sa généralité. A Troyes, le 18 juillet, jour du marché, les paysans avaient refusé de payer les droits d'entrée. L'hôtel de ville était envahi le mois suivant par la multitude qui se partageait les armes qu'elle y avait trouvées. Le maire était horriblement maltraité et expirait sous les coups des émeutiers. Sa maison et plusieurs autres étaient saccagées.

En Bourgogne, tous les habitants de Mâcon étaient sous

Digitized by Google

les armes, prêts à repousser les attaques des pillards qui parcouraient les campagnes. L'intendant de Dijon avait pris la fuite.

Les autorités locales en Alsace couraient les plus grands dangers. Le 19 juillet, l'hôtel de ville de Strasbourg était livré au pillage, les archives publiques brûlées ou jetées dans toutes les rues, les caves dévalisées, et la troupe, loin de réprimer ces excès, semblait les encourager. Les prisons étaient ouvertes le mois suivant, et les désordres recommençaient.

L'esprit d'insurrection sévissait à Amiens. A Boulogne, des contrebandiers condamnés aux galères étaient graciés, et une quête organisée en leur faveur.

Le commandant de la garnison, à Lille, fut assailli à coups de pierres, le 20 juillet, pour avoir refusé de mettre la cocarde à son chapeau. Quatre mille individus se livrèrent au pillage d'une maison.

En Franche-Comté, la justice n'était pas moins désarmée que la maréchaussée devant les malfaiteurs. L'intendant avait quitté Besançon, et le président du département était forcé d'élargir des gens qui avaient pris part à une émeute.

La prise de la Bastille fut accueillie à Bordeaux avec enthousiasme. En même temps, on cherchait à organiser les moyens de maintenir l'ordre. Une milice de douze mille hommes fut constituée, et un de ses premiers actes fut de se faire livrer, le 29 juillet, les armes du château Trompette. L'agitation régnait à Libourne, et un conseiller de Bordeaux y fut insulté par la foule.

Le premier président du Parlement de Toulouse fut

Digitized by Google

forcé par le peuple d'arborer la cocarde et de se mettre à la tête de la milice bourgeoise. La province était profondément troublée par les révoltes, et l'on voyait se multiplier les incendies, les assassinats. Une émeute se déclarait le 27 juillet à Perpignan, et cet exemple ne tardait pas à être suivi dans tout le pays.

Le renvoi de Necker produisit à Lyon plus d'émotion que la prise de la Bastille, et fut de la part des trois ordres l'objet d'une protestation solennelle.

La ville de Vienne en Dauphiné fut obligée de délivrer tous les malfaiteurs détenus dans les prisons, pour éviter l'incendie dont elle était menacée.

Un habitant d'Aix écrit le 30 août 1789 :

« Nous sommes toujours ici dans une situation bien « alarmante. On ne brûle pas encore les châteaux comme « en Dauphiné et en Bourgogne ; mais tout le monde se « croit à la veille d'assister au spectacle de ces dévasta- « tions sauvages... J'ai beau adresser des réclamations à « mes fermiers, ils ne me payent plus.

« Avant-hier, une émeute effroyable éclatait à Marseille. « La milice citoyenne, ayant voulu disperser un attroupe- « ment, fut reçue par une grêle de pierres. On commanda « le feu. Un des mutins tomba mort, douze autres furent « blessés. La bande ne se dispersa pas, malgré l'énergie « des soutiens de l'ordre ; elle releva le cadavre et le porta « chez M. de Caraman, gouverneur de la province. Il « n'était pas chez lui ; mais un instant après, les forcenés le « rencontrèrent dans la rue. Un d'eux tira son sabre pour « le frapper. C'en était fait du pauvre gouverneur, très

Digitized by Google

« brave et très digne homme, sans le dévouement de son « domestique, qui arrêta le bras de l'assassin. M. de Cara- « man, sans armes et poursuivi par cette troupe de lâches, « dut se réfugier dans le fort Saint-Nicolas, où il est « encore.

« Les scélérats allèrent porter le cadavre chez le sieur « La Flèche, échevin de Marseille. Ne le trouvant pas, ils « pillèrent sa maison et brûlèrent sous ses fenêtres le « corps de l'homme tué par la milice bourgeoise. Les « Suisses arrivèrent à temps pour saisir vingt-huit de ces « bandits, et on les enferma au fort Saint-Jean. Ils sont « pendus à l'heure qu'il est. Mais on a beaucoup à crain- « dre si on ne contient pas leurs camarades qui menacent « de tout mettre à feu et à sang et de brûler le port de « Marseille. Chez nous, il a fallu doubler la garde, afin de « prévenir le reflux de cette canaille sur notre ville.

« Ah! mon cher compatriote, vous êtes bien heureux « de ne plus habiter la France[1]! »

Cette exclamation d'un Provençal correspondait au sentiment de tous ceux dont la sécurité était sans cesse menacée. Les événements de la veille faisaient prévoir et redouter ceux du lendemain. La Révolution n'en était alors qu'à ses préliminaires. Par quelques exemples, on a pu juger de l'état de la France à cette époque. Ce ne sont pas seulement les murs de la Bastille qui s'étaient écroulés, mais les remparts derrière lesquels s'abritaient le gouvernement et l'ordre social. L'autorité, attaquée partout, était partout

[1] *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces*, par Gustave Bord, 2ᵉ partie, p. 217.

Digitized by Google

vaincue. L'image d'un pouvoir populaire flattait les passions de la multitude et entraînait les esprits. Mais un seul pouvoir était né, celui de la démagogie qui devait être concentré dans quelques mains et qu'allaient se disputer les factions révolutionnaires.

Digitized by Google

CHAPITRE II

PARIS.

I. Les commencements de la Révolution. — II. La Terreur. — III. Le Directoire.

I

« Paris n'est plus ce qu'il était jadis. Un nuage mena-« çant plane sur ses tours et assombrit la physionomie de « cette ville somptueuse. Le luxe qui y régnait autrefois « a quitté ce séjour préféré en jetant sur toute chose « un voile de crêpe noir, et ne laissant à sa place qu'un « reflet incertain de sa splendeur passée. Les horreurs de « la Révolution ont chassé de Paris ses plus riches habi-« tants ; la haute noblesse a émigré, et ceux qui sont res-« tés vivent pour la plupart très retirés, dans le cercle « restreint de leurs amis et de leurs proches parents.

« Ici, me disait l'abbé X..., en suivant avec moi la rue « Saint-Honoré, et en désignant avec sa canne les grandes « maisons inhabitées, ici, chez le marquis D..., se réunis-« saient, le dimanche, les femmes à la mode, les hommes « de haut parage, les beaux esprits les plus renommés ; « les uns jouaient, les autres dissertaient sur la philoso-« phie, sur les sentiments, sur le goût, sur le beau idéal. « Là, chez la comtesse A..., venaient tous les jeudis les

Digitized by Google

« plus profonds politiques des deux sexes; on y comparait
« les idées de Mably à celles de Jean-Jacques, on les dis-
« cutait et on se posait les bases d'une nouvelle utopie...
« Vous arrivez trop tard à Paris, mon cher Monsieur; les
« beaux jours sont loin de nous; on ne soupe plus, la
« bonne compagnie s'est éparpillée dans tous les coins du
« monde. Un homme *comme il faut* ne sait plus que faire,
« que devenir, ni où passer sa soirée[1]. »

Ainsi s'exprimait un étranger venu à Paris au commencement de la Révolution. Ce n'était plus le Paris de l'ancien régime, l'arbitre du goût et de l'élégance, la capitale fameuse où une société brillante tenait le sceptre de l'esprit et donnait le ton à l'Europe. Un vent d'orage avait dispersé cette société dont les représentants ne devaient plus se retrouver que sur des rives étrangères, ou se rencontrer avant de mourir entre les sombres murailles de la prison. C'en était fait des réunions exquises où était poussé si loin l'art de la conversation. Les rares survivants de ce monde à jamais détruit ne devaient reparaître que beaucoup plus tard, comme les fantômes d'un autre âge. Les événements allaient se succéder, plus terribles que ne le prévoyait celui qui, avec un regret mélancolique, plaignait les gens aimables de ne savoir plus « où passer leur soirée ».

Un Français, arrivant au commencement de 1790 de Russie, où il avait été ambassadeur près de Catherine II, le comte de Ségur, a peint sous de vives couleurs l'impression qu'il ressentit en retrouvant Paris et la France si différents

[1] KARAMSINE, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse* (1789-1790), traduites du russe par V. DE PAROCHINE, p. 209-215.

Digitized by Google

de ce qu'il les avait laissés. Pendant la route, il lisait avec surprise sur les visages l'expression des sentiments qui agitaient alors toute la nation. « Les bourgeois, dit-il, les « paysans, les ouvriers, les femmes même, montraient « dans leur maintien, dans leurs gestes et sur tous leurs « traits quelque chose de vif, de fier, d'indépendant « et d'animé que je ne leur avais jamais connu.

« Un mouvement extraordinaire régnait partout; j'aper« cevais dans les rues, sur les places, des groupes d'hom« mes qui se parlaient avec vivacité : le bruit du tambour « frappait mes oreilles au milieu des villages, et les bourgs « m'étonnaient par le grand nombre d'hommes armés « que j'y rencontrais.

« Si j'interrogeais quelques individus des classes infé« rieures, ils me répondaient avec un regard fier, un ton « haut, hardi; partout je voyais l'empreinte de ces senti« ments d'égalité, de liberté, devenus alors des passions « si violentes; enfin, à mon départ de France, j'avais « quitté un peuple paisible et courbé par habitude sous le « joug d'un long assujettissement; à mon retour, je le « retrouvais redressé, indépendant, et trop ardent peut« être pour jouir avec sagesse d'une liberté nouvelle [1]. »

Le spectacle qu'offrait Paris n'était pas fait pour inspirer moins d'étonnement. Les salons y étaient divisés par des opinions contraires; des discussions irritantes remplaçaient les causeries pleines d'agrément et d'urbanité.

[1] *Mémoires, souvenirs et anecdotes,* par le comte DE SÉGUR, t. II, édit. Didot, 196. — *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'hist. de France pendant le dix-huitième siècle,* par BARRIÈRE, XX.

Digitized by Google

« J'employais mes soirées, dit M. de Ségur, à parcourir « les différents cercles de la capitale, à revoir ces sociétés « qui avaient fait le charme de ma jeunesse. Je les retrou« vai plus vives, plus spirituelles, plus animées que « jamais ; il eût été difficile d'y rencontrer la langueur ou « l'ennui. Cependant, elles semblaient avoir perdu pour « moi leur plus aimable attrait : on n'y voyait plus cette « douceur, cet atticisme, cette urbanité qui avaient fait « si longtemps la véritable école du goût et de la « grâce.

« Les passions politiques, en s'introduisant dans nos « salons, les avaient presque métamorphosés en arènes où « les opinions les plus opposées se choquaient et se heur« taient sans cesse. On ne discutait plus, on disputait ; le « seul et éternel sujet de conversation était cette politique « qui ne permettait que bien rarement aux arts, aux « muses, à la galanterie, de varier les entretiens.

« Chacun parlait haut, écoutait peu ; l'humeur perçait « dans le ton comme dans le regard. Souvent, dans un « même salon, les personnes d'opinions opposées se for« maient en groupes séparés. Bientôt une animosité « toujours croissante désunit et divisa totalement ces « sociétés dont l'aménité n'était plus le doux lien.

« Dans les maisons où se réunissaient les personnes « d'une même opinion, la chaleur des débats n'était pas « moindre, ni les sujets de conversation plus variés ; on y « voyait seulement moins d'aigreur.

« Les femmes perdaient beaucoup à ce grand change« ment : les passions douces conviennent seules à leur « grâce, à leur délicatesse, à leur voix comme à leurs

Digitized by Google

« traits; la modestie est leur premier charme. Aussi rien « ne leur sied plus mal que les passions politiques : l'hu- « meur les dépare, et la colère les enlaidit.

« Cependant, plusieurs d'entre elles brillaient dans ces « entretiens philosophiques par leur éloquence et leurs « saillies; je n'en citerai qu'une seule, madame de Staël. « Peu d'orateurs auraient pu la surpasser en verve et en « dialectique; elle étonnait, persuadait et entraînait.

« Un grand intérêt animait constamment de tels entre- « tiens; mais c'était toujours le même, et je cherchais en « vain dans ces conversations cette variété, cet enjoue- « ment, cette tolérance mutuelle, cette aimable légèreté « qui les rendaient autrefois si attrayantes [1]. »

La Révolution commençait, et il était aisé de prévoir qu'elle ne s'arrêterait plus. La seule question était de savoir s'il restait encore des moyens de la conduire et de la maîtriser. L'Assemblée nationale, en montrant ceux qui siégeaient dans ses rangs, dépourvus des anciennes distinctions sociales, pouvait faire mesurer le chemin parcouru en peu de temps. « Ce ne fut pas sans étonnement, « nous dit encore M. de Ségur, que je vis pour la pre- « mière fois, en public et au sein d'une auguste assem- « blée, les cardinaux, les évêques, les curés, les généraux, « les officiers, les grands, les nobles, les cultivateurs, les « magistrats, les légistes, et enfin ce que nous appelions « des bourgeois, confondus ensemble et assis pêle-mêle « sur les mêmes bancs, sans aucune distinction de « rang.

[1] *Mémoires, souvenirs et anecdotes,* par le comte de Ségur, II, 212.

Digitized by Google

« Mais, après ce court instant de surprise, je tombai « dans un autre étonnement, celui de voir que ce spec- « tacle ne suffisait pas pour ouvrir les yeux des partisans « de l'ancien régime. Ce n'était pourtant plus un vain mot « d'*égalité* qui retentissait à leurs oreilles, c'était l'égalité « elle-même et vivante qui frappait leurs regards. Néan- « moins, ils doutaient et doutent peut-être encore de son « existence.

« La différence la plus notable qui existe entre eux et « ceux dont je partage l'opinion, c'est que nous, à cet « égard, nous voyons la Révolution irrévocablement faite, « tandis qu'eux pensent qu'elle ne l'est pas définitivement. « Ils oublient qu'on peut quelquefois abolir ce qui n'est « écrit que dans les lois, mais non ce qui est une fois « gravé dans les mœurs [1]. »

La Révolution est partout; elle est dans le costume, dans les couleurs, dans les symboles. Le velours, les ornements d'or et d'argent ont disparu. Les étoffes aux nuances harmonieuses sont remplacées chez les femmes par des couleurs criardes. La redingote et l'habit de drap noir recouvrent de leur uniformité les hommes de toutes les conditions. La richesse et l'élégance des costumes de cour se sentent proscrites comme l'image de la royauté expirante. Plus de poudre aux cheveux ; elle avait régné avec l'ancien régime, elle tombe avec lui. La cocarde tricolore orne toutes les têtes. La Révolution envahit le mobilier. L'acajou supplantera l'ébène et le bois de rose. L'imitation des Grecs et des Romains bannira le style

[1] *Mémoires, souvenirs et anecdotes*, par le comte DE SÉGUR, II, 210.

Digitized by Google

Louis XV et Louis XVI, qui rappelle des époques monarchiques. On préférera les peintures de décor aux fines et délicates boiseries sculptées, et aux formes contournées du dix-huitième siècle succéderont les formes rigides de style antique.

La livrée est abolie comme une marque de servitude. Au mois de mai 1790, les armoiries ont dû disparaître des carrosses, et les carrosses eux-mêmes se voient insultés et arrêtés, parce qu'ils sont contraires à l'égalité [1].

Les événements avaient semé l'inquiétude à Paris, et rien ne semblait devoir y ramener la confiance. Le 14 juillet, le pouvoir insurrectionnel s'était affirmé par la prise de la Bastille. Le 22 juillet suivant avait été ensanglanté par le meurtre de Foulon et de Berthier. La famille royale était arrivée le 6 octobre à Paris, prisonnière de l'émeute, et le 12, l'Assemblée nationale avait été transférée dans la capitale, où elle allait avoir à subir les menaces de la démagogie et les agitations de la rue.

Les beaux hôtels se fermaient; beaucoup de familles émigraient ou réduisaient leurs dépenses. La Révolution durait depuis une année à peine, et le commerce était anéanti. Le 10 octobre 1789, il y avait déjà trois millions d'objets au-dessous d'un louis déposés au mont-de-piété. Soixante mille saisies avaient eu lieu en 1790, depuis le mois de juillet de l'année précédente. Les ouvriers de luxe, ceux que faisaient vivre l'art et l'industrie, étaient réduits à s'en aller, la pioche à la main, demander du

[1] *Hist. de la société française pendant la Révolution*, par Ed. et J. de Goncourt. Nouv. édit., p. 72 et suiv.

Digitized by Google

travail sur les grands chemins pour gagner vingt sols par jour. Le même malaise se faisait sentir dans les provinces, où les industries étaient partout en souffrance ou ruinées [1].

« Je ne sais si je m'abuse, lisait-on au mois de mars « 1791 dans un journal démagogique, mais je ne serais pas « étonné que dans vingt ans on ne trouvât pas un seul « ouvrier à Paris qui sût faire un chapeau ou une paire « de souliers [2]. »

La création des assignats (juin 1790) avait porté un coup terrible aux affaires et ébranlait la confiance publique. Au mois de septembre, on évaluait à un milliard l'argent disparu depuis les débuts de la Révolution [3]. On avait commencé par payer un louis trente sols, puis l'argent était monté à 12 pour 100, et il valait 30 pour 100 au mois d'août 1792.

Le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, a lieu à Paris la fête de la *Fédération*, au Champ de Mars. M. de Talleyrand, évêque d'Autun, y célèbre la messe sur « l'autel de la Patrie », et Louis XVI entend les dernières acclamations de ses sujets.

Un voyageur russe, celui dont nous avons déjà recueilli les impressions, lors de son arrivée à Paris, nous fait connaître celle qu'il éprouva en voyant aux Tuileries la famille royale, dont on pouvait dès lors présager la malheureuse destinée.

[1] Comte DE SÉGUR, *Mémoires, souvenirs et anecdotes*, II, 211 et suiv.

[2] *L'Ami du peuple*, rédigé par MARAT.

[3] *Ibid.*, septembre 1790.

Digitized by Google

« Hier, écrit-il au mois d'avril 1790, dans la chapelle « du château, j'ai vu le Roi et la Reine. La sérénité, la « douceur et la bonté sont peintes sur le visage du pre- « mier, et je suis persuadé que jamais une mauvaise inten- « tion n'a pu naître dans son âme. Il y a sur la terre « d'heureux caractères qui, par un instinct naturel, sont « incapables de ne pas aimer et de ne pas faire le bien : « tel est ce souverain. Il peut être malheureux ; il peut « périr dans le fracas de la tempête ; mais l'impartialité « historique inscrira Louis XVI au nombre des monarques « vertueux, et l'ami de l'humanité versera à son souvenir « une larme venue du cœur.

« La Reine, en dépit des coups de la destinée, est belle « et majestueuse, semblable à une rose sur laquelle « souffle un vent glacé, mais qui garde encore sa couleur « et sa beauté. Marie-Antoinette est née pour être reine. « Son port, son regard, son sourire, tout dénote en elle « une âme qui n'est pas ordinaire. Il est impossible que « son cœur n'ait pas souffert ; mais elle sait cacher sa « douleur, et dans ses yeux limpides, on ne remarque pas « un seul nuage. Tout en souriant comme sourient les « Grâces, elle tournait les pages de son livre de prières, « jetait un regard sur le Roi, sur la princesse sa fille, et « de nouveau se plongeait dans son livre. Élisabeth, la « sœur du Roi, priait avec beaucoup de ferveur et de « dévotion. Il me sembla que des larmes coulaient sur son « visage.

« Dans l'église, il y avait énormément de monde, à ce « point que, suffoqué par la chaleur, je me serais trouvé « mal si une dame, remarquant ma pâleur, ne m'avait

Digitized by Google

[illegible] regardait le Roi et la [illegible] Les uns soupiraient et [illegible] mouchoirs blancs. D'au- [illegible] l'émotion et se [illegible] vêpres. [illegible] Madame Élisa- [illegible] noirs, avec un [illegible]

[illegible]

Digitized by Google

nombre, c'est-à-dire à 8 ou 9,000 hommes. Ils pouvaient peut-être fournir 5 à 6,000 émeutiers, et en admettant que ceux-ci en aient entraîné 7,000 autres, on arriverait au chiffre maximum de 16,000. Qu'on y ajoute des étrangers venus de différents pays pour fomenter les troubles. Ils ne durent pas dépasser 23,000.

Depuis le mois d'août 1792, Paris était divisé en 48 sections d'inégale importance, et chacune possédait en moyenne 3,300 électeurs.

Paris ayant été déserté par beaucoup de ses habitants, à cause des troubles révolutionnaires, la population devait représenter un chiffre inférieur à celui qu'elle atteignait en 1789; mais quoique l'on manque d'éléments certains pour établir une statistique d'une vérité absolue, on peut porter à un dixième seulement de la population l'élément révolutionnaire qu'elle contenait. Un rapport du mois de juin 1793 affirmait qu'il n'y avait pas dans tout Paris 3,000 révolutionnaires déterminés [1]. Mais l'audace des uns, l'effroi des autres expliquent qu'une minorité ait pu asservir le plus grand nombre et exercer une si fatale puissance.

L'état de Paris en 1790 était lamentable et inspirait des plaintes que l'on trouve exprimées dans les écrits du temps.

« Paris, disait une de ces brochures où la critique « s'adresse à la fois au Roi et à la Révolution, Paris n'est « plus cette superbe cité où florissoient les arts et le

[1] Adolphe Schmidt, *Paris pendant la Révolution,* d'après les *Rapports de la police secrète* (1789-1800). Traduct. française de Paul Viollet, I, 19, 20, 21.

Digitized by Google

« commerce; l'insouciance et la pusillanimité d'un mo-
« narque en ont opéré la malheureuse dévastation. Le
« citadin n'y vit qu'avec peine à l'aide d'une criminelle
« industrie. Ses quais, ses jardins publics, ses promenades
« n'offrent plus à tous les yeux que le spectacle horrible
« et effrayant de la misère; et lorsque ses habitans jettent
« leurs yeux humides de pleurs sur ce palais d'où Henri
« le Grand contemploit son peuple avec attendrissement
« et travailloit à sa félicité, ils y voient régner la faiblesse
« et le crime... Chacun crie maintenant que tout est
« libre; en raison de cette liberté funeste, c'est main-
« tenant à qui se fera du tort dans Paris... Il a été un
« tems que tout Paris était *à l'éclipse,* puis *à la grecque,*
« ensuite *à la Montanciel,* après au ballon, aux cheveux
« de la Reine, au caca Dauphin, etc. Maintenant, tout est
« *à la nation;* les cafés de Paris sont pour la plupart des
« cafés nationaux; les auberges sont à la nation... Voilà
« ce qu'est maintenant le Paris actuel, le comble de la
« misère, des forfanteries, du brigandage et de l'horreur.
« La Commune préside à tous les forfaits dont je viens
« de donner l'aperçu. Louis le Pacifique est forcé par son
« peuple d'en être le témoin; c'est au milieu de ces hor-
« reurs, de ce chaos de sottises qu'on nous fait espérer
« notre régénération [1]. »

« Quel contraste de Paris il n'y a pas encore deux ans,
« à Paris maintenant! lit-on dans une autre brochure
« publiée à la fin de 1790. La gaieté paroît en être aujour-
« d'hui totalement bannie. Aux ris, à la joie ont succédé

[1] *Le Nouveau Tableau de Paris,* anonyme. Paris, 1790.

Digitized by Google

« l'inquiétude, la mélancolie, la terreur. Les honnêtes « gens, les gens paisibles n'osent plus aller chercher la « salubrité de l'air des belles promenades de cette fameuse « capitale, parce que des groupes nombreux y exercent un « despotisme redoutable, une tyrannie souvent fatale à « l'individu qui a le malheur de leur déplaire, même sans « rien dire. Le plus court séjour dans les cafés n'est pas « moins dangereux, même pour l'homme le plus silen- « cieux. Dans les rues, si les personnages tranquilles qui « les traversent se trouvent avoir ce qu'on appelle des « *habits habillés,* ils entendront crier vingt fois à leurs « côtés, même sous leur nez : *Tiens! tiens! voilà encore* « *un de ces aristocrates. A la lanterne! à la lanterne!* De « sorte qu'il n'est pas nécessaire de parler ou d'agir pour « être un aristocrate. Il suffit d'avoir une parure qui ne « plaît pas. Dans les salles de spectacle, on est encore « bien plus exposé. Si vous applaudissez à des beautés « en morale, à des morceaux qui sont des chefs-d'œuvre « en poésie, à des endroits en faveur de la royauté, ou à « des vers qui expriment les plus louables sentimens « d'amour et d'attachement pour les Rois, aussitôt un « parti soudoyé et furieux vous adresse les menaces les « plus effrayantes, se lève et va même vous chercher à la « loge où vous êtes placé, pour vous immoler à sa fré- « nésie. Si vous n'applaudissez pas à des morceaux d'un « genre opposé, à des endroits contre la royauté, à des « couplets de conjurés, vous courez encore des risques; « on vous fait un crime de votre silence, on vous apo- « strophe, on vous insulte, on vous appelle aristocrate; « et la plus petite réponse, même celle de nier que vous

Digitized by Google

« teniez à l'aristocratie, vous vaudrait peut-être des « outrages sanglans [1]. »

Comment le théâtre aurait-il échappé à la Révolution, quand il était appelé à en traduire les passions?

Le 13 janvier 1791, l'Assemblée nationale décrétait la liberté des théâtres qui permettait à tout citoyen d'en établir et d'y faire représenter toutes sortes de pièces, en faisant une déclaration à la municipalité qui exerçait un droit de surveillance. Les ouvrages des auteurs morts depuis cinq ans étaient déclarés propriété publique. Ce décret devait avoir pour résultat l'augmentation du nombre des théâtres. On en comptait, en 1789, quatre grands et six petits. A la fin de 1791, il y en avait trente-cinq, c'est-à-dire vingt-cinq de plus qu'en 1789, quoique soixante-cinq mille familles eussent abandonné la capitale [2].

« Bientôt, disait une feuille satirique, on va compter « dans Paris un spectacle par rue, un acteur par maison, « un musicien par cave et un auteur par grenier [3]. »

Le décret de l'Assemblée nationale déterminait une scission éclatante parmi les acteurs du Théâtre-Français qui, au mois de juillet 1789, avait pris le titre de *Théâtre de la Nation* [4]. Tandis que Molé, Larive, Dazincourt, Fleury, mesdemoiselles Contat et Raucourt, fidèles aux anciennes traditions, restaient dans le faubourg Saint-

[1] *Voulez-vous donc nous faire déserter Paris?*

[2] *Paris pendant la Terreur*, par Edmond Biré, p. 73-97. — *Hist. de la société française pendant la Révolution*, par Ed. et J. de Goncourt, chap. II, IV, VII, XII.

[3] *Les nouvelles lunes.*

[4] L'appellation de « comédiens ordinaires du Roi » fut supprimée le 22 juin 1791.

Digitized by Google

Germain, près du Luxembourg[1], Talma, Dugazon, Dubois, madame Vestris, allaient fonder le *Théâtre-Français de la rue Richelieu*[2], inauguré le 27 avril 1791 par la première représentation de *Henri VIII* de Marie-Joseph Chénier, et qui devenu, en 1792, le *Théâtre de la Liberté et de l'Égalité,* changea encore une fois de nom la même année, et s'appela le *Théâtre de la République*. Ces dissidents de l'ancienne Comédie française décidèrent que les femmes seraient admises au parquet, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant dans les grands théâtres.

Désormais, la scène devenait l'instrument et l'écho des passions révolutionnaires, au lieu de chercher à « corriger « les mœurs en riant », selon sa vieille devise. Les pièces de théâtre servaient d'auxiliaires à la Révolution, en interprétant les sujets les plus propres à inspirer la haine du trône et de l'autel.

Le 4 novembre 1789, on joue pour la première fois au Théâtre-Français *Charles IX,* la tragédie de Chénier. Elle avait eu d'abord peu de succès à la lecture, si l'on en croit le marquis de Luchet qui écrivait le 13 janvier 1789 : « M. Chénier a lu chez M. le vicomte de Ségur une tra-« gédie intitulée *Charles IX*. Madame la duchesse d'Or-« léans et le prince Henri ont assisté à cette séance fort « longue et fort nombreuse. Personne n'a été ému, beau-« coup ont bâillé, et tous se sont écriés que c'était admi-« rable. » Mais le but de cette pièce était d'inspirer pour tous les rois en général l'horreur causée par celui dont le

[1] Deux fois incendié, en 1799 et 1818, le Théâtre-Français occupait l'emplacement où s'élève l'Odéon actuel.

[2] C'est celui qui existe aujourd'hui.

Digitized by Google

nom évoque l'image de la Saint-Barthélemy. Dès lors, elle était appelée à servir de manifestation et de cri de guerre. En 1790, le Théâtre-Français de la rue de Richelieu donne *Brutus,* tragédie de Voltaire, dont beaucoup de passages étaient interprétés contre les idées monarchiques et applaudis avec transport; puis il joue en 1792 la *Prise de la Bastille,* dont les frais de représentation lui coûtent 15,000 livres, et pour laquelle on dépense chaque soir 2,000 livres de poudre et d'artifices.

Ailleurs, on verra des pièces comme *la Royauté abolie, les Crimes de la féodalité, la Fête civique,* dont les titres indiquent suffisamment l'esprit et le but, et parmi lesquelles il faut citer surtout le *Jugement dernier des rois*, par Sylvain Maréchal, comédie ou plutôt farce grossière dans laquelle l'insulte était prodiguée à tous les monarques d'Europe.

La religion ne pouvait échapper aux violentes attaques du théâtre transformé en club révolutionnaire. En 1791, on représentait *les Rigueurs du cloître, les victimes cloîtrées;* en 1793, *le Tombeau des imposteurs,* et *l'Inauguration du temple de la Vérité*, parodie de la grand'messe et de ses cérémonies où le *Pater* était chanté avec des intonations ridicules.

Dans tous les théâtres se faisait entendre le *Ça ira.* A l'*Opéra*, on entonnait la *Marseillaise* ou l'*Offrande à la liberté,* et une représentation gratuite fut offerte toutes les semaines au public sans-culotte [1].

Le théâtre, qui servait à propager les idées révolution-

[1] *La société française pendant la Révolution,* par Ed. et J. DE GONCOURT, nouv. édit., p. 306.

Digitized by Google

naires, aurait pu servir aussi à les combattre. Mais la Convention avait prévenu ce danger, en décrétant, le 2 août 1793 : « Tout théâtre sur lequel seront représentées des « pièces *tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller « la honteuse superstition de la royauté,* sera fermé, et les « directeurs seront arrêtés et punis selon la rigueur des « lois. »

Le *Théâtre de la Nation,* l'ancien Théâtre-Français, s'avisa de donner *Paméla,* pièce fort inoffensive de François de Neufchâteau. On crut y découvrir des allusions contre-révolutionnaires. Un beau soir du mois d'août 1793, à cinq heures, tous les spectateurs entrés dans la salle furent priés d'en sortir. Il est permis d'espérer qu'on leur rendit au moins leur argent. L'auteur de la pièce ne put fléchir les rigueurs de la Convention en se soumettant à toutes les corrections qui seraient jugées nécessaires. Les acteurs furent mis en arrestation. De ce nombre étaient Larive, Dazincourt, Fleury, Saint-Prix, mesdemoiselles Raucourt et Contat. On envoya les uns à Sainte-Pélagie, les autres aux Madelonnettes. Ils étaient tous plus ou moins suspects, comme appartenant à l'ancien Théâtre-Français, celui dont les tendances n'étaient pas suffisamment démocratiques, et qui avait refusé de s'associer aux dissidents de la rue de Richelieu. Larive demeura seulement quelques jours à Port-Libre. Deux actrices, mesdemoiselles Lange et Mézeray, sortirent bientôt de prison ; mais les autres comédiens y restèrent onze mois.

Avec la démagogie régnait la souveraineté de la rue. Elle s'asseyait au théâtre, y donnait ses ordres aux acteurs, demandait ou faisait retirer les pièces. Le directeur d'un

Digitized by Google

petit théâtre se voyait obligé d'afficher un avis ainsi conçu : « Vous êtes priés, messieurs, d'ôter vos bonnets « et de ne pas faire vos ordures dans les loges [1]. »

Le coup d'œil présenté par les salles de spectacle était digne du reste : « Dans les loges de théâtre, dit un con- « temporain, on ne voyait au premier rang que de « monstrueux bonnets rouges : les galériens de tous les « bagnes de l'Europe semblaient avoir quitté leurs bans « pour venir à leur tour donner le ton à cette superbe ville « qui l'avait donné à toute l'Europe [2]. »

Si les théâtres étaient nombreux, l'argent était rare, et l'on était bien forcé de s'en souvenir, quand on lisait sur une affiche du théâtre Feydeau : « Attendu la rareté de la « monnaye et la difficulté de s'en procurer, le public est « prévenu que le billet pris, on ne rendra pas l'argent [3]. »

Ni l'appauvrissement général, ni les calamités publiques, ni la guillotine suspendue au-dessus de toutes les têtes, ne firent déserter à Paris les théâtres. Ils ne cessèrent pas d'avoir des spectateurs au milieu même des jours sinistres de la Terreur.

« Le rideau, dit Mercier, se leva exactement à la même « heure, soit qu'on coupât soixante têtes, soit qu'on n'en « coupât que trente [4]. »

Pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire du théâtre pendant la Révolution, il a fallu devancer l'époque où nous verrons Paris un peu plus tard. Revenons mainte-

[1] *Journal de la cour et de la ville*, janvier 1791.

[2] Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution en France*, V, 281.

[3] *Petites Affiches*, août 1791.

[4] *Paris pendant la Révolution*, I, 115.

Digitized by Google

nant à l'année 1791, vers laquelle nous ramène la translation solennelle des cendres de Voltaire au Panthéon, qui eut un caractère théâtral, et dont l'idée était sortie, au mois de décembre 1790, d'une des manifestations de la scène. On jouait *Brutus* au Théâtre-Français de la rue de Richelieu, quand un spectateur, profitant de l'enthousiasme excité par la tragédie de Voltaire, se leva, et dit, en s'adressant au public :

« Messieurs, je demande, au nom de la patrie, que le « cercueil de Voltaire soit transporté à Paris. Cette transla- « tion sera le dernier soupir du fanatisme [1]. »

Celui qui prononçait ces paroles était M. de Villette, petit-neveu de Voltaire par alliance. Il venait de faire appel aux passions régnantes, en leur fournissant l'occasion d'une manifestation bruyante et triomphale. La translation des cendres de Voltaire à Paris fut la première fête révolutionnaire. Le programme en fut discuté et arrêté à la société des Jacobins, le 20 juin 1791. L'Assemblée nationale en fit, le 8 mai, l'objet d'un décret sanctionné le 15 mai par le Roi.

Le dimanche 10 juillet, le procureur-syndic se rendait aux limites du département, pour y recevoir le char de forme antique sur lequel se lisaient ces deux inscriptions :

« Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner.
« Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner. »

[1] *Annales patriotiques*, décembre 1790. — GONCOURT, *Hist. de la société française pendant la Révolution*, p. 167. — A la mort de Voltaire, survenue en 1778, à Paris, ses restes avaient été transportés par les soins de l'abbé Mignot, son neveu, dans l'abbaye de Scellières, à quelques lieues de Nogent-sur-Seine, et ils y restèrent jusqu'en 1791, époque de leur translation au Panthéon.

Digitized by Google

C'était indiquer clairement la signification révolutionnaire qu'on entendait donner à cette manifestation. Les délégués de la municipalité, de la garde nationale et des sociétés patriotiques se trouvaient à la barrière de Charenton. Ils conduisirent le char sur les ruines de la Bastille, au lieu même qu'occupait la tour où Voltaire avait été prisonnier. Une foule immense fit retentir les airs de ses acclamations. Mais ce n'était encore que le prologue de la fête qui commença le lendemain.

Le cortège se mit en marche. Derrière les représentants des tribunaux marchait un groupe armé de forts de la halle; puis les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, les citoyens du faubourg Saint-Antoine, portant le plan de la forteresse détruite, et, au milieu d'eux, une citoyenne, en habit d'amazone, qui avait pris part à la prise de la Bastille.

Venait ensuite un groupe de citoyens armés de piques, dont l'une était surmontée du bonnet de la liberté, avec cette devise : « De ce fer naquit la liberté. » Ce groupe était suivi de l'Académie française, accompagnant un coffre d'or qui renfermait les œuvres de Voltaire en soixante-dix volumes, données par Beaumarchais.

Le char, traîné par douze chevaux blancs, conduits par des hommes vêtus à l'antique, était surmonté d'un lit funèbre où l'on voyait étendu le philosophe de Ferney, couronné par la Renommée. On fit une station à l'Opéra[1], où fut couronné le buste de Voltaire qui ornait le frontispice, tandis que l'on chantait un hymne à sa gloire. Une

[1] Situé alors boulevard Saint-Martin.

Digitized by Google

seconde station eut lieu sur le quai, devant l'hôtel où il avait rendu le dernier soupir [1]. Madame de Villette, sa nièce, versa des larmes de circonstance, en déposant une couronne sur l'effigie du grand homme, en l'honneur duquel on chanta des strophes de Chénier, aux sons d'une musique antique; puis le cortège se remit en marche et s'arrêta devant le théâtre de la Nation (ancien Théâtre-Français), alors qu'un chœur de l'Opéra, de Samson, se faisait entendre. Le cercueil fut enfin déposé, à dix heures du soir, au Panthéon.

Pendant cette longue cérémonie qu'ont rappelée de nos jours à Paris les funérailles retentissantes d'un grand poète, une foule innombrable n'avait pas cessé, sur tout le parcours suivi par le cortège, de remplir les rues, de se presser aux fenêtres et jusque sur les toits des maisons. L'ordre n'avait pas été troublé, et l'enthousiasme avait éclaté par des applaudissements. Il y eut cependant une protestation à l'Assemblée nationale; ce fut celle de Grégoire, l'évêque constitutionnel, qui s'éleva contre ce qu'il ne craignait pas d'appeler « un scandale », refusant de s'associer aux honneurs rendus à l'auteur de la *Pucelle,* dont on plaçait les restes dans le temple dédié à la patronne de Paris. Une pétition fut adressée à l'Assemblée nationale, exprimant les sentiments de protestation dont Grégoire s'était fait l'interprète [2].

Tandis que la Révolution, après avoir décerné à Voltaire

[1] Cette maison, qui existe encore, forme actuellement le coin du quai Voltaire et de la rue de Beaune.

[2] A. Maggiolo, *Les fêtes de la Révolution. — Revue de la Révolution,* août 1885.

Digitized by Google

les honneurs d'une apothéose, continuait sa course menaçante, que pensaient des événements ceux qui restaient à Paris, recueillant les bruits du dehors et communiquant aux parents, aux amis absents, leurs craintes ou leurs espérances? Des lettres écrites à cette époque tombent sous mes yeux, et traduisent des impressions qu'on ne lira pas sans intérêt.

« 8 novembre 1791. — On va s'occuper de l'élection « des officiers municipaux. Ceux en place veulent tout « quitter et demandent au sort de leur être favorable. Ils « ont bien raison, car d'une part les sections les maltrai- « tent et le peuple les méprise. Déjà deux fois, ils ont « voulu chasser tous ces petits marchands qui occupent « tous les quais, les places, et deux fois le souverain leur « a tenu tête, et, forcé dans sa retraite, le maire[1] a été « menacé de la chaîne, du carcan...

« On ne sait pas encore qui sera maire[2]. Les trames « s'ourdissent. »

« 22 décembre 1791. — Nous sommes convaincus que « la guerre est inévitable et qu'elle aura lieu l'année « prochaine, vers l'approche du printemps; et chacun « cherche, suivant son opinion ou plutôt d'après sa « passion, à en combiner les suites, les effets.

« Les uns veulent qu'elle ne soit ou qu'une étourderie « ou qu'une perfidie : étourderie, parce que la guerre « pouvoit s'éviter en cherchant à rétablir les finances, « l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, laisser « au tems de juger de l'inconvénient des nouvelles insti-

[1] Bailly.
[2] Ce fut Pétion, installé le 17 novembre.

Digitized by Google

« tutions, lasser les émigrés qui se ruinent, dont l'impa-
« tience françoise feroit bon compte; en un mot, respecter
« tous les autres gouvernements. Mais ces raisons sont
« loin d'être senties par le peuple et soutenues par les
« clubs et les corps administratifs, au contraire.

« Les rues de Paris sont tapissées d'affiches : *Guerre*
« *aux émigrants!* Les rédacteurs vous balayent d'un trait
« de plume une poignée de révoltés que les gardes natio-
« nales sabreront, et que les puissances, et surtout l'Em-
« pereur, ne soutiendront pas; la Suède et la Russie sont
« trop éloignées, et leur fanfaronnade s'éclipsera.

« Une main invisible conduit tout et entraîne la ruine
« des patriotes ou leur fait désirer la guerre pour les
« assujettir, renverser la Constitution, établir le despo-
« tisme. De là les motions provoquées aux Jacobins pour
« faire déclarer la guerre, suivies du message au Roy, et
« du discours de Sa Majesté, qui fait déclarer à l'Électeur
« de Trèves que si au 15 janvier, il souffre encore des
« rassemblements, elle regardera son oncle comme
« ennemi.

« Il est difficile, au milieu du flux et reflux des opinions,
« et au travers du voile qui couvre tout, de discerner le
« vrai, et quel est le but de la politique qui agit sourde-
« ment et par des voies obliques.

« Un seul point paroît rapprocher tout le monde, c'est
« le cri général qu'un ordre de choses tel qu'il existe ne
« peut subsister, que chacun est las d'un état d'angoisse,
« de perplexité, d'inquiétude, de querelle et de division.
« Mais ensuite, on se divise pour la République, pour deux
« Chambres, pour la Constitution actuelle sans aucune

Digitized by Google

« modification, et enfin pour le rétablissement de l'ancien « gouvernement purgé de ses principaux abus. Comment « réunir tant de sentiments opposés? Le peuple ne se « prête plus aux mouvements qu'on cherche à lui impri- « mer. Les sections, à force d'hésiter, et les arrêtés qui « semblent en émaner, ne sont l'ouvrage que de quelques « brouillons.

« Dernièrement, on a eu une preuve du calme que « désire le peuple. L'Assemblée nationale, sur une dénon- « ciation d'un projet d'enrôlement exécuté dans un cabaret « entre des gens de la dernière classe, est restée assem- « blée toute la nuit, adonnée aux interrogations qu'elle a « fait subir à des gens avec un grand appareil. Le ridicule « a été le seul effet qu'ait produit cette scène arrangée « exprès pour émouvoir le peuple qui n'y a fait aucune « attention...

« Beaucoup de gens prétendent que l'impôt tuera la « Constitution à lui seul, et, d'après divers rapports, il est « impossible de lever dans beaucoup d'endroits cette « énorme répartition.

« Les feuillants veulent élever une contre-société pour « accabler les jacobins; mais ils auront de la peine, on « n'y court pas. Ceux-ci veulent la République. La devise « de ceux-là est la *Constitution, toute la Constitution et « rien que la Constitution.*

« Le temps présent est gros de l'avenir, et nous entrons « dans une année qui, peut-être, sera aussi célèbre que « les deux dernières. Je désire qu'elle prévienne beau- « coup de maux et puisse enfin réunir tant d'intérêts si « opposés. »

Digitized by Google

L'année 1792 allait être marquée par de graves événements ; elle s'ouvrait par la guerre, et notre correspondant l'annonce, rendant compte de l'état de Paris, portant des jugements sur la situation politique, et y mêlant çà et là des réflexions ironiques :

« 22 avril 1792. — La guerre est déclarée, mon cher « ami, au roi de Bohême et de Hongrie. Le 20 de ce « mois, le Roy a été en faire la proposition formelle, et « le soir même, elle a été décrétée par l'Assemblée, le « décret sanctionné et trente courriers partis. En général, on regardoit la guerre comme inévitable, et elle « plaît à tous les partis qui la considèrent comme devant « être la fin du désordre et de l'anarchie.

« Nous autres, patriotes, avons déjà écrasé d'avance les « despotes, les tyrans et tous les ennemis de notre sublime « Constitution ; ces émigrés qui vont être dans la joie, « changeront bien vite de langage ; ils seront punis « en rentrant dans la France où ils ne trouveront plus « qu'une société d'égaux. Plus de riches, mais plus de « pauvres, excepté eux, parce que nous acquérons leurs « biens.

« Déjà la victoire nous devance. Nous sommes prêts ; « les Autrichiens et les Prussiens ne le sont pas. Les couronnes civiques, plus civiques que celles des soldats de « Châteauvieux, les épées, les pensions, les *Te Deum* vont « récompenser nos illustres vainqueurs...

« Tous les citoyens vont s'empresser de donner leur or « et leur argent. Déjà nos braves députés viennent de « sacrifier six livres sur leurs dix-huit livres par jour. Les « municipalités vont être autorisées à se rendre chez tous

Digitized by Google

« les citoyens y faire une quête civique pour la défense « de la liberté. »

« 14 juillet. — L'Assemblée vient de déclarer que *la « patrie est en danger*. Cette déclaration n'a pas empêché « les plaisirs, les promenades, les spectacles et tous les « amusemens de ces Parisiens lâches et égoïstes. Croi- « riez-vous que dans une pareille crise, on fait encore des « bons mots? Oui, dit-on, la France est en danger... « d'être sauvée.

« La nation, dit-on encore, est divisée en deux parties : « les sans-culottes et les ch... en culottes; car la peur « saisit parfois, et elle est telle que beaucoup, mais beau- « coup de gens qui naguère étoient patriotes, attendent « avec impatience les Autrichiens et les Prussiens comme « un médecin après lequel le malade soupire. Ceux-là ont « des culottes, veulent les conserver et ouvrent les yeux « pour s'apercevoir que l'ancien régime étoit préférable; « que d'un moment à l'autre ils peuvent être pillés, volés « et assassinés. Je tempête contre eux : Quoi! vous étiez « vingt-cinq millions d'hommes pour écraser les tyrans, « réduire en poussière les trônes de l'Europe, et vous ne « pouvez pas imposer la loi aux jacobins et aux sans-culot- « tes? Et vous voulez la liberté? Vous n'en êtes pas dignes!

« Ma colère a redoublé quand, avant-hier, plusieurs « députés de divers partis m'ont lâchement avoué que « tout étoit perdu, que la Constitution expiroit, qu'il n'y « avoit pas de moyen de résistance à la coalition des puis- « sances; que dans trois mois tout seroit fini; qu'enfin, « plusieurs vouloient s'en aller, et que les Brissot et Con- « dorcet s'étoient munis de passeports.

Digitized by Google

« Et pourquoi décrétez-vous une levée de cent mille « hommes, des compagnies franches (de leurs jambes, « sans doute)? Est-ce pour les envoyer à la boucherie? « Pourquoi jurer de vivre libre ou mourir? Ces messieurs « m'ont dit : « Il faut faire bonne contenance. — C'est-à-« dire, ai-je répondu, tromper le peuple. »

« Voilà l'opinion actuelle de toute l'Assemblée. Il faut « aussi convenir que le désordre, l'anarchie, la licence, « la corruption, sont arrivés aux derniers excès.

« Vous savez peut-être que les six ministres en place « il y a quinze jours ont, au bout de quatre, donné leur « démission. Où le Roy en prendra-t-il?

« Oh! l'horrible journée que celle du 20 (juin)! Le « Roy a rappelé le Christ outragé, conspué, couvert « d'injures par les Juifs. Il a montré le courage de l'indi-« vidu, s'il n'a pas toujours eu celui d'un Roy.

« Par suite de cette journée, le département a suspendu « de leurs fonctions le maire et le procureur de la Com-« mune. Le Roy a confirmé cette suspension. Mais aujour-« d'hui, 13, l'Assemblée, par un décret, a rétabli le maire « pour qu'il assiste, demain 14, à la Fédération. Les sans-« culottes ont crié depuis plusieurs jours : *Pétion ou la « mort! Vive la mort!* Et actuellement : *Vive Pétion, « notre père!* Depuis son rétablissement : *Vive la nation!*

« Grand nombre de fédérés des départements sont ici « pour la cérémonie. On craint leur séjour, leurs projets, « leurs intentions; mais cette appréhension ne sera vrai-« semblablement pas fondée.

« Au pied de l'autel, on brûlera demain les registres « des différents ordres et tout ce qui peut concerner la

Digitized by Google

« noblesse. Le Roy ira au milieu des députés et prendra « la gauche. Le maréchal de Luckner est arrivé ce soir pour « se placer à côté du Roy et le défendre si... On dit que « La Fayette arrive aussi pour le même objet. Peut-être « aussi viennent-ils prendre des mesures pour repousser « avec succès tout ce grand attirail de la tyrannie [1]. »

La journée du 10 août allait consommer la chute de la royauté. Mais, le 20 juin, l'invasion des Tuileries avait déjà montré la puissance de la démagogie. Ce jour-là, pour Paris et pour la France, le règne de la Terreur commençait.

II

Le 10 août a été raconté par les historiens de la Révolution. Aucun récit n'est peut-être plus fidèle que celui de M. Mortimer-Ternaux; puisé aux sources authentiques, il fait connaître cette terrible journée dans son ensemble et dans ses détails [2]. Comme toujours, l'insurrection fut l'œuvre d'une minorité. Sur quarante-huit sections de Paris, une vingtaine seulement y prirent part et la préparèrent, avec l'hypocrite complicité de Pétion. Les principaux meneurs, Robespierre, Fabre d'Églantine, Billaud-Varennes, Marat, Danton et Camille Desmoulins, restèrent dans l'ombre, et ne se montrèrent qu'après la

[1] *Lettres de M. de Morassin.* — Archives du château des Feugerets.

[2] *Hist. de la Terreur,* II, liv. VII et VIII.

Digitized by Google

victoire. D'autres se couvrirent du titre de commissaires de sections, et parmi eux l'on trouve Robert, journaliste; Léonard Bourdon, instituteur; Rossignol, ouvrier et futur général révolutionnaire; le cordonnier Simon, qui devait être le geôlier et le bourreau de Louis XVII; des prêtres apostats et d'autres hommes appartenant au rebut de la société.

L'insurrection était prévue et annoncée la veille. Dans la nuit du 9 au 10, les habitants de Paris s'en entretenaient sur le seuil de leurs demeures, écoutant avec inquiétude les bruits de la rue. L'agitation était grande au faubourg Saint-Antoine. Partout on sentait que de grands événements étaient proches. A minuit, le signal fut donné par les cloches des églises qui se répondirent les unes aux autres. Au tocsin se joignit le bruit des tambours; l'émeute battit la générale, tandis que le rappel conviait la garde nationale à la résistance.

On sait comment le Roi et la famille royale quittèrent le château des Tuileries, sur l'avis de conseillers qui regardaient la défense comme impossible. Il était huit heures et demie du matin, lorsqu'ils s'acheminèrent vers l'Assemblée législative pour y trouver un refuge. Cent cinquante Suisses avaient accompagné Louis XVI; six cents étaient restés aux Tuileries, avec environ cent gardes nationaux dont vingt-huit appartenaient au bataillon dévoué des Filles de Saint-Thomas. On sait aussi que ces héroïques défenseurs de la royauté, attaqués par l'émeute, lui opposaient une énergique résistance, lorsque M. d'Hervilly leur apporta l'ordre de cesser le feu, ordre écrit au crayon de la main de Louis XVI, dans la loge du *Logographe*.

Digitized by Google

Le massacre des Suisses suivit leur retraite. Du côté des insurgés, il y eut soixante blessés, et le total des morts pendant toute la lutte ne dépassa pas une centaine [1]. Leurs pertes auraient été beaucoup plus considérables, si les défenseurs des Tuileries avaient continué de tirer du premier étage sur ces masses exposées à un feu nourri dans un espace de soixante à quatre-vingts mètres.

Le château resta livré au pillage, à l'incendie et à tous les excès d'une populace en délire. « Le palais de la « royauté, conclut M. Mortimer-Ternaux, ne fut pas « enlevé de vive force, mais abandonné par ordre de « Louis XVI [2]. »

La royauté n'était plus, et l'Assemblée législative elle-même subissait la domination de l'émeute. Il n'y avait qu'une souveraineté dont la puissance venait de s'affirmer : elle s'appelait la Terreur.

Je trouve les lignes suivantes, écrites par une femme, témoin de ces événements, sous l'impression que durent éprouver alors beaucoup d'habitants de Paris :

« Le 10 août, nous lisions des papiers. Nous entendons « la générale, le tocsin, un tapage d'enfer... Je me mets « en route avec ma femme de chambre. En passant devant « la rue des Petits-Champs, je veux aller chez mon frère ; « j'en étois inquiète. Je savois qu'il y avoit une association « pour défendre le Roi. Il avoit eu des cartes pour entrer « au château ; il m'avoit remis ses papiers, et le 9 août,

[1] *Histoire de la Terreur,* II, 325 et 495.
[2] *Ibid.,* II, 325.

Digitized by Google

« M. de Boissieu[1] lui demanda sa carte dans la section, « et lui dit : « Tout est perdu. Ils ne s'entendent pas. Je « ne veux pas sacrifier des gens braves et dévoués. »

« Je fus arrêtée dans ce projet par la foule qui prome- « noit des têtes au bout de piques. Les boulevards étoient « dans le même état. Je fus excédée de peur et pénétrée « d'horreur. Je m'égare dans la rue Porte-Foin, et je ren- « contre deux dames de la Halle qui me prennent sous le « bras, me remettent dans mon chemin. Elles étoient « toutes pleines de sang et disoient : « Allons tuer ces « chiens d'aristocrates!... Allons voir ce que nos hommes « ont fait! »

« Enfin, me voilà chez ma mère, qui me parut plus « effrayée que satisfaite de ma visite, inquiète de mon « frère. Nous le vîmes arriver à deux heures, calme, froid « et pénétré de ce qui se passoit. La foule étoit partout... « les rues tachées du sang des blessés ; nos voisins, peuple « et petits marchands, nous firent prier de nous mettre aux « fenêtres pour n'avoir pas l'air trop effrayés. Mon frère « nous quitta. Ma mère voulut me renvoyer avec lui. Il s'y « opposa. L'on tiroit de partout. Les rues étoient encom- « brées.

« A la nuit, le bon major de Laleu[2] revint du château. « Il n'avoit pas quitté le Roi qu'il aimoit, étoit éperdu, « ivre de douleur et la tête égarée. A peine put-il nous dire « ce qui s'étoit passé. Il pleuroit ; il se donnoit des coups.

[1] Il commanda au château des Tuileries, le 10 août, ainsi que M. de Menou et M. de Maillardoz, colonel des Suisses.

[2] Ancien officier au régiment de Lyonnais et depuis adjudant général de la garde nationale. Voy. le récit de sa mort dans MORTIMER-TERNAUX, *Hist. de la Terreur*, III, 257.

Digitized by Google

« C'est la dernière fois que nous le vîmes. Il fut arrêté « dans la nuit, mis à l'Abbaye et massacré le 2 sep- « tembre[1]. »

Un écrivain dépeint ce qu'il éprouva lorsque, arrivant de Rouen, il se retrouva dans la capitale, au commencement de la Terreur :

« Je parcourais Paris comme une ville étrangère ; le « signe de la terreur avait marqué tous les fronts, et cepen- « dant la Terreur n'était pas officiellement déclarée. « Chacun semblait se glisser dans l'ombre. Les visages « restaient cachés sous les chapeaux. On ne se donnait « en passant qu'un signe furtif de reconnaissance[2]. »

Un homme célèbre par son esprit, et qui avait livré sur la scène l'ancien régime aux traits de la satire, Beaumarchais, subissait lui aussi, et non sans effroi, les conséquences de l'anarchie, en recevant la visite du peuple souverain auquel on l'avait dénoncé à la tribune de l'Assemblée législative, comme cachant des armes. L'auteur du *Mariage de Figaro* se construisait une magnifique résidence sur un terrain dont une partie est occupée par le boulevard qui porte aujourd'hui son nom, et qui s'étendait jusqu'à la place de la Bastille. Les premiers événements de la Révolution le surprirent au milieu de ces somptueux arrangements, dont la dépense devait s'élever à 1,660,000 francs. De sa demeure inachevée, il vit piller la boutique du manufacturier Réveillon, et la Bastille tomber au pouvoir de l'émeute.

Il ne paraît pas, du reste, avoir accueilli la Révolution

[1] *Souvenirs de madame Léger*. Archives du château des Feugerets.

[2] Ch. Lacretelle, *Dix années d'épreuve pendant la Révolution*, p. 129.

Digitized by Google

avec enthousiasme, ni s'être fait beaucoup d'illusions sur la nouvelle ère qui venait menacer sa sécurité, au moment où il commençait à jouir de la fortune. Le 9 novembre 1789, il adressait au semainier du Théâtre-Français une lettre où il montrait les inconvénients et les dangers des représentations de *Charles IX*, destinées à soulever les passions révolutionnaires. « Quel instant, disait-il, que celui où le « Roi et sa famille viennent résider à Paris pour faire allu- « sion aux complots qui peuvent les y avoir conduits ! « Quel instant, pour prêter au clergé, dans la personne « d'un cardinal, un crime qu'il n'a pas commis (celui de « bénir les poignards des assassins des protestants) ; quel « instant, dis-je, que celui où, dépouillé de tous ses biens, « le clergé ne doit pas être en proie à la malveillance « publique, puisqu'il sauve l'État en le servant par ses « richesses !... Nous avons plus besoin, ajoutait-il en ter- « minant, d'être consolés par le tableau des vertus de nos « ancêtres, qu'effrayés par celui de nos vices et de nos « crimes [1]. »

« J'en sais trop, écrivait-il le 10 septembre 1791 à un « membre de la Constituante, pour ne pas mourir de cha- « grin de tous les maux que je vois prêts à fondre sur notre « pauvre France [2] ! »

Le lendemain du 10 août, le peuple envahissait sa maison, sans lui causer d'autre mal que la frayeur qu'il racontait dans une longue lettre à sa fille :

« Samedi, 11 août 1792, lui écrivait-il, vers huit heures « du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes

[1] *Beaumarchais et son temps*, par L. de Loménie, 3e édit., II, 436.
[2] *Ibid.*, II, 448.

Digitized by Google

« du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple,
« animé par un faux avis qu'il y avait des armes chez moi
« dans les prétendus souterrains... Sur cet avis, j'ai tout
« ouvert chez moi, secrétaires, armoires, chambres et
« cabinets, enfin tout, résolu de livrer et ma personne et
« ma maison à l'inquisition sévère de tous les gens qu'on
« m'annonçait. Mais quand la foule est arrivée, le bruit,
« les cris étaient si forts, que mes amis troublés ne m'ont
« pas permis de descendre, et m'ont conseillé de sauver
« au moins ma personne.

« Pendant qu'on bataillait pour l'ouverture de mes
« grilles, ils m'ont forcé de m'éloigner par le haut bout de
« mon jardin ; mais on y avait mis un homme en senti-
« nelle, qui a crié : « Le voilà qui se sauve ! » Et cepen-
« dant, je marchais lentement. Il a couru par le boulevard
« avertir le peuple assemblé à ma grille d'entrée. J'ai
« seulement doublé le pas ; mais les femmes, cent fois
« plus cruelles que les hommes dans leurs horribles aban-
« dons, se sont toutes mises à ma poursuite.

« Il est certain, mon Eugénie, que ton malheux père
« eût été déchiré par elles, s'il n'avait pas eu de l'avance,
« car la perquisition n'étant pas encore faite, rien n'aurait
« pu leur ôter de l'esprit que je m'étais échappé en cou-
« pable. Et voilà où m'avait conduit la faiblesse d'avoir
« suivi le conseil donné par la peur, au lieu de rester froi-
« dement, comme je l'avais résolu.

« J'étais entré chez un ami dont la porte était refermée ;
« dans une rue qui, faisant angle avec celle où les cruelles
« femmes couraient, leur a fait perdre enfin ma trace, et
« d'où j'ai entendu leurs cris...

Digitized by Google

« Pendant que j'étais enfermé dans un asile impéné-
« trable, trente mille âmes au moins étaient dans ma mai-
« son, où, des greniers aux caves, des serruriers ouvraient
« toutes les armoires ; où des maçons fouillaient les sou-
« terrains, sondaient partout, soulevaient des pierres
« jusque sur les fosses d'aisances, et faisaient des trous
« dans les murs, pendant que d'autres piochaient le jar-
« din jusqu'à trouver la terre vierge ; repassant tous vingt
« fois dans les appartements ; mais quelques-uns disant,
« au grand regret des brigands qui se trouvaient là par
« centaines : « Si l'on ne trouve rien ici qui se rapporte
« à nos recherches, le premier qui détournera le moindre
« des meubles, une paille, sera pendu sans rémission,
« puis haché en morceaux par nous... »

« Enfin, après sept heures de la plus sévère recherche,
« la foule s'est écoulée, aux ordres de je ne sais quel chef.
« Mes gens ont balayé près d'un pouce et demi de pous-
« sière ; mais pas un binet de perdu... Une femme, au
« jardin, a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt
« soufflets ; on voulait la baigner dans le bassin des peu-
« pliers.

« Je suis rentré chez moi. Ils avaient porté l'attention
« jusqu'à dresser un procès-verbal guirlandé de cent signa-
« tures qui attestaient qu'ils n'avaient rien trouvé de sus-
« pect dans ma possession. »

Le soir de cette journée si terrible pour lui, Beaumarchais n'eut aucune envie de passer la nuit dans sa demeure, et il alla se réfugier chez un de ses amis, dans une des rues les plus tranquilles du paisible quartier du Marais. Il dormait d'un profond sommeil, lorsqu'à minuit on vint le

Digitized by Google

réveiller en lui disant qu'on avait découvert sa retraite, que la populace était à la porte et s'apprêtait à l'enfoncer pour piller la maison.

« J'ai ouvert une fenêtre qui donnait sur la rue du Parc-« Royal, continue d'écrire Beaumarchais ; il y avait sur « le balcon une terrine allumée qui m'a fait voir, au travers « de la jalousie, que la rue était pleine de monde ; alors, « le désir insensé de sauter par la fenêtre s'est éteint à « l'instant où j'allais m'y jeter. Je suis descendu, en trem-« blant, dans la cuisine au fond de la cour ; et, regardant « par le vitrage, j'ai vu la porte enfin s'ouvrir. Des habits « bleus, des piques, des gens en veste, sont entrés : des « femmes criaient dans la rue...

« Il y a près de la cuisine une espèce d'office avec une « grande armoire, où l'on met les porcelaines, dont les « portes étaient ouvertes. Pour tout asile et pour dernier « refuge, ton pauvre père, mon enfant, s'est mis derrière « un des vantaux debout, appuyé sur sa canne ; la porte « de ce bouge uniquement poussée, dans un état impos-« sible à décrire ; et la recherche a commencé.

« Par les jours de souffrance qui donnaient sur la cour, « j'ai vu les chandelles trotter, monter, descendre, enfiler « les appartements. On marchait, on allait au-dessus de « ma tête. La cour était gardée, la porte de la rue ouverte ; « et moi, tendu sur mes orteils, retenant ma respiration, « je me suis occupé d'obtenir de moi une résignation par-« faite, et j'ai recouvré mon sang-froid. »

L'intervention d'une patrouille de la garde nationale vient fort heureusement mettre fin à cette perquisition et délivrer Beaumarchais de la fâcheuse position où il se trouvait.

Digitized by Google

« Ces messieurs sont partis, ont dit au peuple, aux « femmes de la rue, que cette maison était pure. Les « femmes, enragées que l'on n'eût rien trouvé, ont pré- « tendu qu'on avait mal cherché, ont dit qu'en huit « minutes elles allaient trouver la cachette. Elles voulaient « que l'on rentrât ; on s'y est opposé ; le commissaire a « fait brusquement refermer la porte. Ainsi ont fini mes « douleurs ; mais la sueur, la lassitude et la faiblesse me « brisaient...

« J'ai appris le lendemain matin que des hommes âgés, « affectionnés à ce quartier, que jamais rien n'avait trou- « blé, entendant ce tapage affreux, saisis d'une terreur noc- « turne, ont sauté par-dessus les murs, et que de jardin en « jardin, ils ont été troubler les dames de la rue de la « Perle, en leur demandant en chemise de les garantir de « la mort : l'un d'eux s'était cassé la jambe.

« L'effroi s'était communiqué ; et de tout ce quartier, « ton père, qui avait eu le plus sujet de craindre, a peut- « être été le seul qui ait achevé dans son lit une nuit aussi « tourmentée[1]. »

Les angoisses de Beaumarchais n'étaient cependant pas encore terminées. Le 23 août, il était arrêté, conduit à l'Abbaye, et le 30 août, quatre jours avant les massacres de septembre, il était délivré, grâce à Manuel qu'il se rendit favorable, dit-on, moyennant la somme de trente mille francs[2]. Sa femme, sa sœur et sa fille devaient être emprisonnées à leur tour en 1794, et recouvrer la liberté le 9 thermidor, tandis que Beaumarchais, qui avait accepté une

[1] Dauban, *Les prisons de Paris sous la Révolution*, p. 34 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 42.

Digitized by Google

mission du Comité de salut public à l'étranger, était réfugié à Hambourg. Il était porté sur la liste des émigrés, et sur sa demeure abandonnée, on lisait ces mots écrits en grosses lettres : *Propriété nationale*[1].

Le 29 août commençaient les visites domiciliaires, qui se prolongèrent jusqu'au soir du 31 et jetèrent dans toute la capitale un trouble si profond. Aux termes du décret voté le 28 août par l'Assemblée législative, sous l'influence de Danton, ces visites devaient être faites dans toute la France, sous prétexte de constater la quantité d'armes et de munitions que chaque citoyen pouvait renfermer dans sa demeure. Les municipalités étaient autorisées à désarmer les suspects et à distribuer leurs armes aux « défenseurs « de la patrie ». Tout citoyen chez lequel seraient trouvées des armes non déclarées était réputé suspect, et ses armes confisquées. De telles perquisitions, dont le véritable but était facile à deviner, furent naturellement l'occasion d'une foule de violences, de brutalités, de déprédations et de vols. A Paris, notamment, on alla jusqu'à arracher des malades de leur lit et à les transporter à l'Abbaye. Danton, qui avait eu une grande part à ces mesures, annonça triomphalement, après leur exécution, la découverte de quatre-vingt mille fusils. On en avait trouvé seulement deux mille[2].

Il serait dificile de déterminer le nombre des arrestations auxquelles ces visites donnèrent lieu. Il y en eut trois mille en une seule nuit, selon les uns ; huit mille, selon les autres. Ce qui est certain, c'est qu'elles servirent à la Com-

[1] *Beaumarchais et son temps,* II, 481, 484.

[2] Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur,* III, 136 et suiv.

Digitized by Google

mune de Paris pour établir avec plus de sûreté ses listes de proscription[1].

Un récit du temps nous retrace la physionomie de Paris à cette époque :

« Que l'on se figure une capitale immense dont les rues « étoient animées peu de jours auparavant, par un con- « cours perpétuel de voitures de toute espèce, de cris de « toutes les sortes, et de citoyens allans et venans, sans « discontinuer ; que l'on se figure, dis-je, des rues aussi « populeuses et aussi vivantes, frappées tout à coup du « vuide et du silence de la mort, avant le coucher du soleil, « dans une des belles soirées d'été ; n'offrant plus ni pro- « meneurs, ni voitures dans leurs espaces solitaires, et ne « présentant, au contraire, dans toute leur étendue, que « l'aspect du néant. Toutes les boutiques sont fermées ; « chacun, retiré dans son intérieur, tremble pour sa vie et « sa propriété ; tous sont dans l'attente des événemens « d'une nuit où chaque individu ne peut pas même espérer « de ressource de son désespoir. Ils tremblent tous parce « qu'on menace les vingt mille qui ont signé la pétition « contre Pétion. Chacun de ces signataires a sa famille et « ses amis[2]; sa douleur se multiplie par celle des per- « sonnes qui lui sont chères, et les craintes d'un seul « deviennent celles de cinquante. Il n'est question que de

[1] Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, III, 136 et suiv.

[2] Cette pétition, dite des *vingt mille*, avait été organisée à Paris et dans es départements par la courageuse initiative de Dupont de Nemours et de Guillaume, avocat, ancien député du tiers état aux états généraux. Elle était destinée à rallier tous les hommes d'ordre autour de la légalité et contenait un blâme à l'adresse de la municipalité de Paris et du commandant de la garde nationale pendant la journée du 20 juin.

Digitized by Google

« chercher des armes, dit-on, et pourtant les barrières « sont fermées et gardées avec la plus scrupuleuse vigi- « lance; et pourtant sur la rivière sont, de distance en « distance, des bateaux remplis d'hommes armés ; on en « a placé jusque dans les batelets de blanchisseuses, et « des sentinelles veillent également au haut et au bas de « tous les escaliers qui conduisent à l'eau, ainsi que sur le « terrain qui se trouve sur le bord de la rivière et le long « des quais.

« A dix heures du soir, des groupes de sentinelles, « placés aux angles de tous les carrefours, arrêtent déjà « et maltraitent ceux des citoyens que le hasard fait « encore se trouver dans les rues. Cependant, à peine « avait-on eu deux heures pour imaginer des asyles sûrs « et impénétrables. L'époux fuit son épouse, le père se « sépare de ses enfans et les presse sur son sein, croyant « que c'est pour la dernière fois. Chacun se croit dénoncé; « chacun croit trouver dans la patrouille de visite un « domestique, un familier qui révélera jusqu'aux amis « chez lesquels il soupçonnera qu'on est allé chercher un « refuge. On se porte à la hâte dans les quartiers les plus « éloignés. Là, on est accueilli; ici, on est refusé, et dans « ce dernier cas, le tems qui s'écoule et la nuit qui « s'avance font redoubler d'inquiétude et d'effroi...

« Celui-ci blotti derrière un lambris recloué sur lui, « semblant identifié à la muraille, est presque privé de la « respiration et de la vie; celui-là, étendu dans un bouge, « sur une poutre large et solide, se couvre de toute la « poussière du lieu qui le recèle, et passe ainsi la nuit au « milieu du malaise. Un autre étouffe de crainte et de

Digitized by Google

« chaleur entre deux matelas [1]; un autre, pelotonné dans « un tonneau, perd le sentiment de l'existence par la « tension de ses nerfs. La peur est plus forte que la dou- « leur...

« Il était une heure du matin, lorsque les visites domi- « ciliaires commencèrent. Des patrouilles de soixante « hommes à piques étaient dans chaque rue. C'étaient « des garçons serruriers, des apprentifs, des valets, des « *crocheteurs* présidés par des commissaires de sections « qui n'étaient eux-mêmes autre chose que des commis, « des ouvriers, de jeunes libertins ou de vieux ivro- « gnes...

« On cherchait des armes, disait-on; on ne trouva que « quelques fusils de chasse, quelques mauvais pistolets et « sabres. En revanche, on conduisit aux sections plus de « trois mille personnes dites suspectes. On en relâcha le « lendemain la majeure partie, mais il y en eut encore un « grand nombre de jetées à l'Abbaye... Le mouvement « nocturne de tant d'hommes armés, les coups réitérés « qu'on frappait pour faire ouvrir les portes, le bruit que « faisaient celles qu'il fallait enfoncer, parce que les habi- « tans étaient absens [2]; les plaintes et les cris de ceux « qu'on entraînait aux sections et les juremens de ceux qui « les y menaient; l'orgie continuelle qui eut lieu toute la « nuit dans les cabarets et chez les épiciers, formaient « un tableau qui ne sortira jamais de ma mémoire... Telle

[1] M. de Paroy se cacha pendant trois nuits à l'hôpital, entre un malade et un mourant.

[2] Les scellés furent mis sur des appartements, en l'absence de ceux qui les occupaient, et l'on organisa ainsi le vol légal, en vendant à vil prix les objets que ces demeures renfermaient.

Digitized by Google

« fut cette nuit pendant laquelle on vit soixante mille « hommes occupés à vexer impunément six cent mille « citoyens, et quels hommes encore! Le rebut de la « société[1]. »

Les certificats de civisme, délivrés par le Comité de salut public de chaque section, offraient encore au gouvernement révolutionnaire un moyen de connaître ceux qui auraient pu rester ignorés. Ils exposaient la liberté individuelle à de nouveaux dangers. Pour les obtenir, il fallait les solliciter et par conséquent se livrer soi-même à ses ennemis. L'abbé Morellet raconte dans ses *Mémoires* ce qu'ils coûtaient de peines, de démarches, de difficultés, d'inquiétudes, quand ils n'amenaient pas l'arrestation de ceux qui avaient espéré y trouver une sauvegarde contre les dénonciations et les périls de leur situation.

L'abbé Morellet, qui habitait les Champs-Élysées, avait été sept ou huit fois inutilement à l'Hôtel de ville, lorsqu'il fut invité à s'y rendre pour subir l'examen préalable à la délivrance du certificat. Il s'y présenta vers six heures du soir.

« Là, dit-il, je trouvai les deux amphithéâtres des « extrémités de la salle garnis de femmes du peuple, « tricotant, raccommodant des vestes et des culottes, la « plupart avec des yeux ardents, un maintien soldatesque, « figures dignes du pinceau d'Hogarth, payées pour « assister au spectacle et applaudir aux beaux endroits.

« Vers les sept heures, le conseil de la Commune se

[1] *Dernier Tableau de Paris, ou Récit historique de la révolution du 10 août* 1792, par J. Peltier, Londres, 1794, 3e édit., II, 219 et suiv.

Digitized by Google

« forma, le président occupant une estrade ou tribune « séparée avec les officiers principaux et les secrétaires, « ayant en face, sur sa droite, des gradins où siégeaient « les membres du conseil fournis par chaque section, et « sur sa gauche d'autres gradins, où se tenaient les deman- « deurs de certificats.

« On commença par lire le procès-verbal de la veille « où, entre autres événements, on rendait compte de la « satisfaction qu'éprouvaient tous les patriotes de l'arres- « tation de Bailly[1], ennemi du peuple et qui avait fait « couler le sang des citoyens au Champ de Mars, juge- « ment anticipé et arrêt de mort du malheureux Bailly, « qui fut accueilli de bravos et d'acclamations, et d'une « joie parfaite de tout l'auditoire et surtout des femmes. »

Il faut assister à l'entrée des représentants de cinq sections, entendre des harangues, des discours patriotiques, dont chacun est suivi du chant de la *Marseillaise,* répétée ainsi cinq fois par toute la salle, ainsi que le *Ça ira* avec force applaudissements et trépignements de l'assistance.

« Le tour des demandeurs de certificats est enfin venu. « On les nommait, et ils descendaient de leur amphi- « théâtre pour venir se placer sur l'estrade en avant du « président et en face du conseil de la Commune. Alors « le président demandait : *Y a-t-il quelqu'un qui connaisse* « *le citoyen et réponde de son civisme?* Si personne ne « répondait, ce qui est arrivé souvent, le président pro- « nonçait : *Ajourné.* Si quelqu'un des conseillers de la

[1] Il avait été arrêté à Melun, le 17 septembre 1793.

Digitized by Google

« Commune disait : *Je connais le citoyen et j'en réponds.*
« — *Accordé.* »

L'abbé Morellet est appelé; personne ne témoigne en sa faveur, et une voix le dénonce comme suspect. On l'accuse d'être l'auteur d'un ouvrage dont il ignorait le nom, et on l'ajourne en attendant de plus amples informations. Il est assigné le lendemain dans la même salle, où il comparaît devant un commissaire, ayant pris la précaution d'apporter huit ou dix volumes de ses ouvrages, pour se disculper et prouver son civisme. L'abbé rappelle qu'il a été trois mois à la Bastille à la suite de ses attaques contre Palissot, l'ennemi des philosophes. Ce séjour à la Bastille dispose son juge en sa faveur; mais son attention commence à se lasser, et il recommande à l'abbé Morellet d'aller voir deux de ses collègues, sans lui donner cependant beaucoup d'espérance. L'abbé recommence ses courses et ses sollicitations près des puissants du jour, gens ignobles qu'il ne réussit pas à convaincre de « sa noblesse « révolutionnaire dont il fallait, dit-il, prouver quatre « quartiers ». Il retourne encore à l'Hôtel de ville, plusieurs fois, y subit de nouveau les ennuis d'une attente interminable, des harangues, du chant de la *Marseillaise.* Il en était à sa douzième course, quand l'aréopage de l'Hôtel de ville décida de ne plus accorder de certificats de civisme, et de faire viser les anciens par les nouveaux comités révolutionnaires. L'abbé Morellet se trouva donc dispensé d'une formalité dont le danger augmentait pour lui avec les démarches qu'elle lui imposait[1].

[1] DAUBAN, *Les prisons de Paris sous la Révolution*, p. 43-70.

Digitized by Google

Après le 10 août, on lisait en tête de tous les actes publics la fameuse devise : *Liberté*, *égalité, fraternité*. Elle était inscrite aussi sur les propriétés nationales et sur le fronton de tous les édifices publics. On fit alors circuler ce quatrain :

Sainte, auguste fraternité,
Tu me ravis, tu me transportes.
Mais, étrange fraternité,
Je ne te vois que sur les portes[1].

On avait changé les noms des rues, suspects par les souvenirs qu'ils rappelaient. La suppression des noms de saints produisait parfois des effets bizarres. La rue Saint-Roch était devenue la rue Roch; la rue Saint-Antoine, la rue Antoine; la rue Saint-Honoré, la rue Honoré. Mercier s'élevait contre ce ridicule, et signalait l'importance qu'il donnait aux choses même qu'on voulait abolir.

« Nous passions, dit-il, dans ces rues comme les Anglais « passent dans la rue Saint-Paul à Londres, les Turcs dans « la rue Sainte-Sophie à Constantinople, les Romains dans « la rue Flaminia à Rome, sans qu'aucun d'eux songe « jamais ou à Flaminius, ou à sainte Sophie, ou à saint « Paul. Il y avait un moyen de nous y faire penser, nous « autres Français, c'était de nous le défendre, et c'est le « sage parti qu'ont pris nos modernes iconoclastes... Ils « sont allés directement contre leur but, en nous plaçant « entre les douceurs de l'habitude et la crainte de passer « pour aristocrates, en nous forçant par cela même à nous « rappeler sans cesse et nos préjugés et leurs motifs[2]. »

[1] DAUBAN, *La démagogie à Paris en* 1793, p. 196.
[2] *Paris pendant la Révolution*, nouv. édit., 1862, II, 208.

Digitized by Google

Les massacres de septembre, dont il a déjà été question dans le volume précédent, vinrent jeter l'horreur et la consternation à Paris.

Comme si la Convention avait voulu faire acte de souveraineté en occupant le palais de la royauté, elle tint sa première séance aux Tuileries, dans la salle des Cent Suisses, le 21 septembre 1792. Mais les travaux d'appropriation commencés alors ne furent terminés que l'année suivante. La Convention dut siéger jusque-là dans la salle du Manège où l'avaient précédée la Constituante (9 novembre 1789-30 septembre 1791) et la Législative (1er octobre 1791-21 septembre 1792), et dans laquelle eut lieu le procès de Louis XVI. La Convention prit possession des Tuileries un peu avant le 31 mai 1793.

Le 21 janvier, la tête du roi de France tombait en face de ce palais, sur la place de la Révolution[1]. Dès quatre heures du matin, la générale avait été battue dans tous les quartiers. Tous les gardes nationaux étaient sous les armes. Ordre avait été donné aux habitants de Paris de ne pas sortir de chez eux. L'effroi aurait suffi pour les retenir dans leurs demeures. La veille du 21 janvier, la neige avait étendu son linceul sur la capitale, mais elle disparaissait peu à peu, tandis qu'une pluie incessante tombait sous le ciel brumeux. Les rues étaient désertes, les boutiques fermées. Les patrouilles circulaient au milieu d'un morne silence. Aucune manifestation n'accueillit le cortège se rendant au lieu du supplice. Le trajet du Temple à la place de la Révolution dura une heure. Louis XVI

[1] Ancienne place Louis XV, aujourd'hui place de la Concorde.

Digitized by Google

arriva à dix heures au pied de l'échafaud dressé entre l'entrée des Champs-Élysées et le piédestal où la statue de Louis XV avait été remplacée par la statue de la Liberté. Il était dix heures vingt minutes, quand Sanson, le bourreau, montra la tête de Louis XVI au peuple. Des cris de : « Vive la Nation! Vive la République! » se firent alors entendre. Mais la foule se retira en silence, et Paris ce jour-là fut comme frappé de stupeur. Tout le monde sentait qu'un grand crime venait d'être commis.

La Convention avait tué le Roi; elle n'avait pas tué la Royauté. Moins d'un quart de siècle s'était écoulé, lorsqu'on acclamait le retour d'un Roi dans ce même palais des Tuileries, et ce Roi était le frère de Louis XVI.

A l'heure même de l'exécution de Louis XVI, la Convention décrétait qu'il serait fait à Paris de nouvelles visites domiciliaires; elles eurent lieu le 27 janvier. Toutes les maisons furent fouillées, et six à sept mille promeneurs venus au Palais-Royal passer la soirée du dimanche, se virent cernés et interrogés. On arrêta ceux qui ne purent montrer leurs cartes civiques [1].

Le 25 février, émeute contre les épiciers. A la suite de violentes excitations contenues dans le journal de Marat, la populace se précipita dans le quartier des Lombards, à huit heures du matin, taxant les épiciers et les menaçant de mort s'ils ne consentaient pas à livrer leurs denrées aux prix qu'on leur imposait : le sucre à 20 et 25 sous la livre, le savon et la chandelle à 12 sous, le café à 10 sous, etc. Quelques-uns payèrent; mais le plus grand nombre s'em-

[1] *Paris en* 1793, par Edmond Biré, p. 31.

Digitized by Google

para des marchandises, et le pillage devint général. Les boutiques étaient dévalisées; l'eau-de-vie et les liquides répandus coulaient dans les ruisseaux. Ces scènes se renouvelèrent le lendemain [1].

Le 31 mai, Paris était réveillé au son du tocsin annonçant l'insurrection qui se termina par la victoire du parti de la Montagne, et que suivit le 2 juin l'arrestation des vingt et un députés girondins.

Croirait-on qu'au printemps de 1793, Paris se livrait au plaisir et offrait à tous les yeux le spectacle des élégances de la saison? Les théâtres étaient chaque soir remplis de spectateurs. Les femmes étalaient dans les promenades publiques la fraîcheur de leurs toilettes, et les hommes se faisaient remarquer par la recherche de leur costume [2]. Comment accuser l'insouciante légèreté d'autres époques quand on voit celle qui résistait au sombre règne de la Terreur?

Si les spectacles ne furent pas désertés, dans un temps où la vie elle-même était un drame et une tragédie, on doit constater aussi que la Bibliothèque nationale [3] ne cessa pas alors d'être fréquentée par les lecteurs [4]. Heureuses gens que la crainte de la prison et de l'échafaud n'avait pu distraire de leurs chères études, et qu'un ordre d'arrestation empêchait seul de reprendre le volume à la page où ils l'avaient quitté!

L'échafaud se dressait en permanence, et nous avons

[1] *Paris en* 1793, p. 65.

[2] *Ibid.*, p. 247.

[3] Ancienne Bibliothèque royale, rue de Richelieu, appelée alors rue de la Loi.

[4] Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, p. 2.

Digitized by Google

déjà vu[1] que tous les jours, à quatre heures, les charrettes s'acheminaient vers le lieu du supplice où elles conduisaient les condamnés. C'est à ce moment que l'on était exposé à rencontrer sur son passage ce sinistre cortège qui présentait l'image de la mort, en rappelant quel sort menaçait toutes les vies.

Marat mourait le 13 juillet, frappé par le poignard de Charlotte Corday[2]. Il fut difficile de l'embaumer, à cause de la décomposition rapide du cadavre. Le peintre David, le grand organisateur des fêtes de la Révolution, fut chargé de l'ordonnance de la pompe funèbre. Ayant à s'occuper de la manière dont Marat serait exposé aux regards du peuple, il dit à la tribune de la Convention :

« On ne peut point découvrir quelques parties de son « corps, car *vous savez qu'il avait une lèpre et que son « sang était brûlé ;* mais j'ai pensé qu'il serait intéressant « de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, *écrivant pour « le bonheur du peuple*[3]. »

L'inhumation devait avoir lieu dans le jardin des Cordeliers, près de l'église ; mais, afin de lui donner un éclat extraordinaire, on décida que le cortège traverserait une partie de la capitale, avant de revenir au lieu de l'inhumation. A sept heures du soir, la bière sortit de l'église des

[1] Tome Ier, chap. v : *Les exécutions.*

[2] Harmand, de la Meuse, conventionnel, fait de Marat le portrait suivant : « Au physique, Marat avait comme l'hyène l'œil ardent et hagard ; comme « l'hyène son regard était inquiet et toujours en action ; ses mouvements « étaient courts, rapides et par saccades ; une mobilité continuelle donnait « à ses muscles et à ses traits une contraction convulsive qui s'étendait « jusqu'à sa marche ; il ne marchait pas, il sautait. » (*Anecdotes relatives à la Révolution.*)

[3] *Moniteur* du 17 juillet 1793.

Digitized by Google

Cordeliers[1], et s'avança, portée par douze hommes. Elle était suivie de jeunes filles vêtues de blanc et de jeunes gens tenant à la main des branches de cyprès ou brûlant des parfums. On voyait apparaître ensuite la fameuse baignoire dans laquelle Marat avait été assassiné ; derrière elle marchaient les membres de la Convention, avec leur président[2], puis la municipalité et le Conseil général de Paris, les membres des administrations et des tribunaux, les jurés du tribunal révolutionnaire, le club des Cordeliers, une députation de celui des Jacobins, les comités révolutionnaires et les sections de Paris, bannières en tête.

On passa successivement par la rue des Fossés-Saint-Germain, le Pont-Neuf, le Pont-au-Change, le pont et la place Saint-Michel et la place du Théâtre de la Nation[3]. Il était minuit quand le cortège parvint à sa destination. La porte du jardin était illuminée, et l'on y lisait cette inscription : *Temple de la liberté*. Le tombeau était figuré par un amas de rochers, avec une ouverture conduisant à un souterrain fermé par une grille de fer. Il y eut un discours du président de la Convention, suivi de plusieurs autres ; puis commença le défilé qui dura toute la nuit[4].

Voltaire avait eu son apothéose. Marat eut la sienne. Le dimanche 28 juillet, on éleva un autel au *cœur de Marat*. Ce cœur, enfermé dans une urne magnifique, fut exposé au jardin du Luxembourg dans un reposoir ; et au milieu du chant des hymnes révolutionnaires, il fut porté au club des

[1] Elle était alors transformée en club révolutionnaire.
[2] Jean Bon-Saint-André.
[3] Aujourd'hui place de l'Odéon.
[4] Ed. Biré, *Paris pendant la Terreur*, p. 125.

Digitized by Google

Cordeliers, où le président, le recevant comme une relique, l'appela « restes précieux d'un dieu ». Il faut laisser Prudhomme parler de cette fête et de ce nouveau culte :

« L'espèce de reposoir dressé au jardin révolutionnaire « pour y offrir le cœur de Marat à la vénération et à la « reconnaissance des patriotes était simple et touchant, « et l'hommage qu'on y rendit au *saint du jour* fut aussi « extraordinaire que l'objet de la fête...

« Un orateur a lu un discours qui a pour épigraphe : « *O cor Jesus, o cor Marat! Cœur sacré de Jésus, Cœur* « *sacré de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hom-* « *mages.* L'orateur compare dans son discours les travaux « du Fils de Marie avec ceux de l'Ami du peuple ; les « apôtres sont les Jacobins et les Cordeliers ; les publi- « cains sont les boutiquiers, les pharisiens sont les aris- « tocrates : *Jésus est un prophète, et Marat est un dieu.* « L'orateur a fini par comparer la compagne de Marat à la « mère de Jésus : celle-ci a sauvé l'Enfant Jésus en Égypte, « l'autre a soustrait Marat au glaive de Lafayette qui était « un nouvel Hérode...

« Le commandant de la force parisienne a offert ensuite « de fournir gratuitement des cyprès, des œillets et des « roses pour orner la tombe de Marat[1]. »

Ce simple récit montre les aberrations de l'esprit révolutionnaire. Les proscripteurs de la religion catholique n'avaient donc aboli les cérémonies de l'Église que pour leur substituer un culte monstrueux, et pour proclamer la divinité d'un homme abject et sanguinaire !

[1] *Révolutions de Paris*, n° 211, du 20 juillet au 30 août. — Dauban, *La démagogie en 1793 à Paris*, p. 301.

Digitized by Google

Telle était la force du sentiment religieux qu'il continua de se manifester à Paris, pendant les premières années de la Révolution. La solennité de la Fête-Dieu avait eu lieu encore en 1792, avec son éclat accoutumé. Les processions avaient traversé la capitale au milieu des magasins fermés et des rues tapissées. Ceux qui avaient gardé leur chapeau sur la tête s'étaient vus forcés par les gens du peuple de se découvrir. L'Assemblée législative, invitée par le curé de Saint-Germain l'Auxerrois à suivre la procession, décida qu'elle ne tiendrait pas de séance ce jour-là, afin de permettre à ses membres de s'y associer. Noël fut célébré comme les années précédentes, et en 1793, les fêtes de la Pentecôte furent chômées par toute la population parisienne [1]. La Révolution finit par empêcher les manifestations extérieures de la foi chrétienne ; mais plus ce sentiment avait été comprimé par la violence et la persécution, plus il reparut avec ferveur dès qu'on rouvrit les églises rendues au culte qu'on avait banni.

Le 10 novembre fut établi le culte de la Raison, que l'on croirait imaginé par la folie, et dont les fêtes à la fois grotesques et impies souillèrent le sanctuaire de Notre-Dame et différentes églises de Paris.

Voici ce qu'en dit Mercier dans le tableau qu'il a laissé de Paris à cette époque :

[1] Ed. Biré, *Paris en 1793*, p. 290. — Le 11 janvier 1793, les députés de quarante communes des départements de l'Eure, de l'Orne et d'Eure-et-Loir, admis à la barre de la Convention, lui tiennent ce langage : « Nous « sommes délégués vers vous pour vous demander la conservation pure de « la religion catholique, son culte libre et le maintien du traitement de nos « ministres. Notre pétition ne peut manquer d'être accueillie, parce que « vous n'avez pas été députés par des athées. » (*Ibid.*, p. 295.)

Digitized by Google

« La Raison était ordinairement une divinité, une fille « choisie dans la race des sans-culottes ; le tabernacle du « maître-autel servait de marchepied à son trône ; les « canonniers, leurs pipes à la bouche, lui servaient « d'acolytes. Les cris de mille voix confuses, le bruit des « tambours, les rauques éclats des trompettes, le tonnerre « de l'orgue laissèrent croire aux spectateurs qu'ils étaient « transportés parmi des bacchantes, sur les monts de la « Thrace.

« Ce que c'est qu'un peuple subitement licencié du joug « politique et religieux! Il n'est plus peuple; c'est une « populace effrénée, dansant devant le sanctuaire en hur- « lant la *Carmagnole,* et les danseurs (je n'exagère rien), « presque déculottés, le col et la poitrine nus, les bas rava- « lés, imitaient par de rapides tournoiements ces tourbil- « lons avant-coureurs des tempêtes qui portent partout le « ravage et la terreur.

« La femme du libraire Momoro, vil orateur des Corde- « liers, la chanteuse Maillard, l'actrice Candeille, voilà « les déesses de la Raison portées en triomphe, presque « adorées et qui se laissaient faire.

« On avait masqué le devant des chapelles latérales de la « nef avec de grandes tapisseries, et non sans projet. Du « sein de ces réduits obscurs partaient des cris aigus qui « attiraient des aventuriers...

« La même fête dans l'église de Saint-Eustache offrit le « spectacle d'un grand cabaret. L'intérieur du chœur « représentait un paysage décoré de chaumières et de « bouquets d'arbres. On distinguait dans le lointain des « bosquets mystérieux; il y avait effectivement de petits

Digitized by Google

« sentiers pratiqués dans les escarpements figurés de « grandes masses de rochers. Les précipices de sapin « n'étaient point inaccessibles... Autour du chœur, l'on « avait dressé des tables surchargées de bouteilles, de « saucissons, d'andouilles, de pâtés et d'autres viandes...

« Les convives affluaient par toutes les portes; qui- « conque se présentait prenait part au festin; des enfants « de sept à huit ans, tant filles que garçons, mettaient la « main au plat, en signe de liberté; ils buvaient à même « les bouteilles, et leur prompte ivresse excitait le rire des « êtres vils qui la partageaient...

« A Saint-Gervais, la cérémonie se fit sans banquet; « les femmes du marché Saint-Jean y entraient avec leurs « éventaires; toute l'église sentait le hareng. Des mar- « chands de tisane tintaient leurs gobelets pour apaiser la « soif du mets salé. Il y avait bal dans la chapelle de la « Vierge; quelques lumignons, qui répandaient plus de « fumée que de lumière, servaient de lustres...

« De l'église Saint-Gervais on descendait à la place de « Grève, où une multitude de spectateurs se chauffait à la « flamme des balustrades de chapelle et des stalles de prê- « tres et de chanoines...

« Ivres de vin et de sang, revenant du spectacle des « échafauds, les prêtres et les prêtresses de la Raison « suivaient d'un pas chancelant le char de leur divinité « impure. Un autre char venait après : c'était un orchestre « ambulant d'aveugles musiciens, image trop fidèle de la « raison du temps d'alors [1]. »

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 99.

Digitized by Google

Un arrêté de la Commune de Paris avait prescrit, le 6 avril 1793, de suspendre à chaque maison un écriteau portant l'indication de ses habitants. C'était un moyen d'établir les listes de proscription. On s'efforçait de tromper l'attention, en écrivant les noms en caractères très fins, sur de petits morceaux de papier. D'autres habitants s'arrangeaient de manière que l'écriteau fût couvert en partie par la persienne, ou ils l'attachaient avec des pains à cacheter pour que le vent, en la détachant, repliât l'inscription sur elle-même et empêchât de la lire. Les plus peureux ajoutaient à l'énumération des noms : « Tous bons républicains ! » ou : « Vive la République une et indivisible ! » Les boutiquiers mettaient de grands placards décorés de bonnets rouges et de sentences révolutionnaires, comme « Liberté ou la mort [1] ».

Lorsqu'on n'était pas trahi par son nom, on pouvait l'être par sa figure. « En temps de révolution, avait dit « Couthon, tous les bons citoyens doivent être physiono- « mistes ; c'est sur la physionomie que vous reconnaîtrez « un conspirateur, le complice des traîtres mis sous la loi « de la justice [2]. »

Toutes les précautions étaient prises contre les honnêtes gens, les scélérats étaient les seuls qui n'eussent rien à redouter.

« Rien ne fut fait à l'avantage du peuple, dit Mercier en « parlant du règne de la Commune de Paris ; tout fut à

[1] *Un séjour en France, de* 1792 *à* 1795, *lettres d'un témoin de la Révolution française*, traduites par H. Taine, 3e édit., p. 72.

[2] *Moniteur* du 26 ventôse an II.

Digitized by Google

« l'avantage des filous, des voleurs, parce qu'on avait « besoin d'eux pour agents subalternes. Les cafés, les « cabarets, les journaux eurent pleine licence. Les boues « et les lanternes ne furent enlevées ni allumées. On était « dans un tel état de démoralisation, qu'on entrait dans « un esclavage cent fois pire que celui dont on était « sorti [1]. »

En dépit des menaces et des bruyantes affirmations du pouvoir démagogique, le peuple se plaignait d'un état de choses devenu intolérable. Son mécontentement n'était pas ignoré des révolutionnaires, et les rapports de police se chargeaient, au besoin, de les renseigner en ces termes :

« On voit tous les jours et dans tous les lieux se grossir « le nombre des ennemis de notre Révolution ; on ren- « contre partout des hommes qu'on en croyait les plus « chauds partisans, et qui murmurent à haute voix « contre ses effets [2]. »

Un autre rapport constatait que les femmes de la halle « s'accordent toutes sur un point : le besoin d'un nouvel « ordre de choses ; elles se plaignent de toutes les auto- « rités constituées, sans en excepter une... Elles n'ont « point encore le Roi dans la bouche. Il est bien à crain- « dre qu'elles ne l'aient déjà dans le cœur. Une femme « disait dans le faubourg Saint-Antoine : « Si nos maris « ont fait la Révolution, nous saurons bien faire la contre- « révolution, si cela est nécessaire [3]. »

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 178.

[2] Extraits des rapports de police du 6 au 7 juin. — DAUBAN, *La démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 229.

[3] Rapport de Latour-Lamontagne, 20 septembre 1793. — TAINE, *La Révolution*, III, 433, note 1.

Digitized by Google

Cependant, les têtes continuaient de tomber. Le 16 octobre, à onze heures quinze de l'après-midi, la charrette qui sortait de la Conciergerie emmenait la reine de France, et à midi un quart Marie-Antoinette avait quitté la terre, où elle avait connu les grandeurs suprêmes et les suprêmes douleurs.

Les jours suivants, le citoyen Antonelle, un des jurés qui avaient condamné la Reine, entrait à l'hôtel Vauban, alors très recherché des gourmets, et se faisait servir des repas dont voici les menus [1] :

18 OCTOBRE 1793.

Béchamel d'ailerons et foie gras............	5	livres.
LE 31.		
Poularde fine rôtie......................	6	—
LE 3 NOVEMBRE.		
Dîner pour trois........................	30	—
Vin de Champagne......................	6 l.	10 s.
LE 4.		
2 cailles au gratin......................	5	—
Ris de veau..........................	4	—
12 mauviettes.........................	3	—
Pain................................	»	6 s.
Sauterne.............................	10	—

A la fin d'un de ces repas où les souverains de la Révolution s'étaient livrés à la bonne chère, Danton disait devant Cavaignac, député du Lot, et plusieurs membres de la Convention : « Enfin, notre tour est venu de jouir de « la vie ! Hôtels somptueux, mets délicats, vins exquis, « étoffes d'or et de soie, femmes dont on rêve, tout cela

[1] *Vergniaud*, par M. Vatel, II, 322. — *Paris pendant la Terreur*, par Ed. Biré, p. 392.

Digitized by Google

« est le prix de la force conquise. A nous donc, à nous « tout cela, puisque nous sommes les plus forts. Après « tout, qu'est-ce que la Révolution? Une bataille. Et dès « lors, ne doit-elle pas, comme toutes les batailles, avoir « pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les « vainqueurs[1] ? »

Au milieu de la misère générale, il y avait encore des restaurants à la mode où l'on trouvait à bien dîner. Chez Méot, qui n'avait pas de rival, il n'y avait pas moins de vingt-deux espèces de vin rouge, vingt-sept de vin blanc et seize espèces de liqueurs. Barère, Vilate et Hérault de Séchelles s'y faisaient servir dans la « chambre rouge » de l'eau-de-vie provenant des caves de Chantilly, à soixante francs la bouteille. Hébert et Chaumette s'y rendaient aussi volontiers. Les girondins allaient de préférence chez Venua, rue Honoré, et y dînaient à six francs par tête [2].

Des repas plus républicains étaient ces soupers fraternels dont le premier modèle fut donné par le repas civique du 10 août 1793. Prudhomme en avait ainsi tracé le programme :

« Il faut que devant la maison du capitaine de chaque « compagnie de section, il soit dressé une table où tous « les citoyens du quartier de la rue, hommes, femmes, « enfants, fédérés, législateurs, magistrats, administra- « teurs, ministres et juges, où tous les citoyens s'assoient « et fraternisent dans toute l'effusion du cœur; que cha- « cun apporte son plat, s'il le peut. Celui qui n'aura rien

[1] Louis Blanc, *Hist. de la Révolution*, VII, 96. — Ed. Biré, *Paris pendant la Terreur*, p. 392.

[2] Ed. Biré, p. 380 et suiv.

Digitized by Google

« de préparé partagera avec son voisin. *Il faut que tous « les mets soient mêlés et confondus de façon qu'aucun « ne mange le sien, mais bien celui de son frère;* il faut « qu'au coup de midi tous les sans-culottes se mettent à « table et portent la première santé au règne de l'égalité « et de la fraternité; que tous les citoyens se donnent le « baiser de paix, sans distinction de rang, de richesse ou « de talents; que le ministre ou l'officier municipal serre « la main ou presse dans ses bras l'artisan, l'homme de « marché ou de port...

« *Il ne faut pas que, sous aucun prétexte, personne « puisse s'exempter de s'asseoir à ce banquet de la réunion.* « L'infirme même y prendra sa part, car on ira lui porter « sa portion et lui demander son toast [1]. »

L'infirme nous semble ici le privilégié le plus enviable, puisqu'il avait un motif d'exemption. Ces agapes ne tinrent pas leurs promesses sentimentales, puisque, après les avoir rendues obligatoires, on fut obligé de les défendre à la fin de messidor an II. Mercier en parle sans admiration et sans regret :

« Chacun, sous peine d'être suspect, sous peine de se « déclarer l'ennemi de l'égalité, vint manger en famille, « à côté de l'homme qu'il détestait ou méprisait. Le riche « appauvrit tant qu'il put le luxe de sa table; le pauvre se « ruina pour cacher sa misère, et, tandis qu'il avait con- « sommé par orgueil tout le produit de sa semaine, son « modeste repas l'avait fait rougir auprès de celui qui « croyait s'être bien *sans-culottisé*. La jalousie d'un côté,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 211, XVII, 42.

Digitized by Google

« les orgies de l'autre, changèrent en bacchanales ces « soupers prétendus fraternels; le mécontentement était « général, et ceux qui les avaient commandés dénoncè- « rent comme agents de Pitt et de Cobourg tous les peu- « reux qui leur avaient obéi [1]. »

Ces repas, destinés à figurer la plus touchante union fraternelle, pouvaient paraître d'une utilité contestable lorsque les denrées atteignaient des prix excessifs et qu'on n'avait plus rien à manger.

« N'est-il pas affreux, s'écrie douloureusement Pru- « dhomme au mois de juillet 1793, qu'il faille payer un « litron de haricots secs 25 sous, un artichaut 12 sous, et « ainsi des autres objets de consommation indispensable « et journalière [2] ! »

La Convention avait édicté, le 5 septembre 1793, la funeste loi du *maximum* qui taxait toutes les denrées de première nécessité. Cette loi fut abolie le 24 décembre de l'année suivante, mais elle dura assez pour ruiner le commerce et aggraver les difficultés de l'existence. Des départements entiers furent réquisitionnés pour fournir des aliments à la capitale au prix du maximum, sans que l'on pût empêcher la disette d'y éclater. On vit se former à la porte des boulangers, des bouchers et des épiciers, de longs rassemblements qui engendrèrent d'affreux désordres. Cet état de choses durait déjà depuis dix-sept mois, lorsque survint le 9 thermidor, et il se prolongea encore pendant vingt-deux mois [3].

[1] *Paris pendant la Révolution*, I, 244.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 211.
[3] Taine, *La Révolution*, III, 534, et tout le chapitre II du livre qua-

Digitized by Google

« La livre de bœuf s'éleva tout à coup depuis dix-huit
« sols jusqu'à vingt-cinq sols, dit Mercier. Les citoyens
« murmuraient et ne songeaient pas encore que la con-
« sommation de cette denrée par une armée de douze cent
« mille hommes, jointe à l'extrême rareté des fourrages et
« à la guerre de la Vendée, occasionnait ce surhaussement
« de prix. Depuis lors, les envois de bestiaux à Paris
« diminuèrent insensiblement. Les manœuvres de la mal-
« veillance en augmentèrent aussi la pénurie. A cette
« époque, la Commune sanguinaire fit placarder presque
« à chaque porte de maison cet arrêté trop mémorable qui
« réduisait chaque bouche à une livre de viande par
« décade... Derrière la foule des nombreux lecteurs, une
« marchande de choux, sa hotte sur le dos, s'écriait d'un
« ton dolent : « Ils sont partis, les bœufs; ratissons-nous
« les boyaux. »

« Cependant, on voyait arriver de la province des bandes
« de vaches laitières; les dévorateurs du peuple commen-
« çaient ainsi l'exécution du pacte de famine, et ils travail-
« laient rapidement à anéantir la reproduction des es-
« pèces. Déjà les précurseurs de l'armée révolutionnaire,
« semblables à des loups affamés, parcouraient les cam-
« pagnes en dardant des yeux étincelants sur les fermes et
« les métairies. Ils s'y précipitaient armés de fourches et
« de baïonnettes, empoignaient les moutons, les volailles,
« incendiaient les granges, déliaient les bœufs dans les
« étables à la face des propriétaires et vendaient leurs
« larcins à d'infâmes spéculateurs. Ces atroces brigan-

trième du même volume, qui contient de nombreux détails sur la question des subsistances pendant cette période.

Digitized by Google

« dages firent disparaître subitement le beurre et les œufs. « Dès neuf heures du matin, la halle, jadis ce vaste et « riche dépôt de toutes les productions de la nature, se « trouvait dégarnie. Bientôt il se forma de longues files de « femmes qui, depuis minuit, bravant l'inclémence de « l'air, attendaient patiemment chacune leur tour, pour « conquérir au péril de leur vie trois œufs et un quarteron « de beurre. La cavalerie et la force armée des sections, « détachées par les animaux ravissants des comités révo- « lutionnaires, augmentaient le tumulte et le désordre...

« A cette désolante pénurie de subsistances se joignait « la difficulté plus désolante encore d'avoir du pain. Dès « deux heures du matin, les femmes se rangeaient deux à « deux sur une longue ligne que le peuple désigna sous le « nom de *queue*... La ruse devint une qualité commune à « tous les esprits. Les derniers de la file surent se faufiler « aux premiers rangs. Bientôt les femmes luttèrent de « force contre les hommes. Leurs caractères s'aigrirent « par la résistance des plus forts. Toutes devinrent plus « irascibles, toutes contractant l'habitude de jurer, on ne « distingua plus leurs voix enrouées par les cris de la « colère d'avec celles des charretiers.

« Aux débats scandaleux succédaient des intervalles de « silence; on entendait alors les vagissements des enfants « et les cris d'autres plus âgés qui demandaient du pain... « A peu près dans ce même temps, on remarqua que d'au- « tres queues se formèrent pour l'huile, le savon et la « chandelle. Au mois de mai (1794), il y en eut une qui, « commençant à la porte d'un épicier du Petit-Carreau, « s'allongeait jusqu'à la moitié de la rue Montorgueil,


Digitized by Google

« Les ouvriers, l'air morne et les yeux fichés en terre, « comptaient en gémissant les heures qu'ils perdaient sans « travailler...

« L'année 1795 ne fut pas plus heureuse que la précé- « dente. On vit, dès le commencement de l'automne, « s'établir à chaque coin de rue des mercandières qui « commencèrent par vendre la livre de viande vingt-cinq « sols, et qui, au mois de ventôse, en demandaient trois « livres dix sols; encore eurent-elles soin de la dégraisser « pour en faire du suif[1]. »

Un rapport de police adressé au gouvernement révolutionnaire disait au commencement de 1794 : « Le tableau « de Paris commence à devenir effrayant; on ne rencontre « dans les marchés, dans les rues qu'une foule immense « de citoyens, courant, se précipitant les uns sur les « autres, poussant des cris, répandant des larmes et « offrant partout l'image du désespoir[2]. »

Un autre rapport signalait en 1795 les propos suivants tenus par des gens du peuple : « Nous avons d'abord prêté « de bon cœur le serment d'être fidèles à la République; « mais on ne nous avait pas dit, en nous le faisant prêter, « qu'on nous laisserait mourir de faim[3]... »

« Il est douloureux pour ceux qui ont embrassé la « Révolution, par amour pour la liberté sous ses lois et de « l'égalité en droit, écrivait au mois de novembre 1795 « un habitant de Paris au ministre de l'intérieur, de voir « leurs espérances presque anéanties par le désespoir

[1] *Paris pendant la Révolution,* I, 350 et suiv.
[2] Dauban, *Paris en* 1794 *et en* 1795, p. 80.
[3] *Ibid.,* p. 569.


Digitized by Google

« insupportable de presque les dix-neuf vingtièmes du « peuple dont ils font partie, ne pouvant plus supporter « les maux affreux de la disette du pain et de la privation « des vêtements les plus nécessaires dont ils sont même « encore obligés de se défaire pour apaiser une partie de « la faim qui nous dévore [1] ! »

On manquait de pain; mais on avait des spectacles; et c'est encore Mercier qui nous le dit, « jamais les spectacles « ne furent plus suivis que dans ces temps de disette. On « y mangeait des noix et des noisettes, et l'on disait en « sortant : J'ai épargné le bois et la chandelle; il m'en « aurait coûté tout autant pour me chauffer et m'éclairer.

« Une course en fiacre coûtait 600 livres : c'était 10 « livres par minute. Un particulier rentrant chez lui le « soir : Combien? dit-il au cocher — 6,000 livres. — « Il tire son portefeuille et paye [2]. »

En ouvrant un livre de comptes de ce temps, on voit ce qu'on dépensait alors pour vivre à Paris [3].

1794.

THERMIDOR.

	Livres.
Dix livres de chandelles	480
Ceinture de laine rouge	35
FRUCTIDOR.	
Blanchissage de gros du mois	140
Payé pour la façon de deux bonnets	64
Gaze pour trois bonnets	100
Deux douzaines de mouchoirs percale	3,400

[1] *Paris en* 1794 *et en* 1795, p. 581.

[2] *Paris pendant la Révolution*, I, 213. Il est inutile de rappeler que l'argent était alors représenté par les assignats.

[3] *La société française pendant le Directoire*, par Ed. et J. DE GONCOURT, p 147.

Digitized by Google

	Livres.
Pour une robe de taffetas brun	1,040
Pour une robe batiste écrue brodée de soie	2,500

1795.

VENDÉMIAIRE.

Pour une cravate bleue et jaune en soie et coton	200

BRUMAIRE.

Raccommodage de montre	200
Chapeau de paille noire	400
Pour trois livres de bougie à 110	330
Bas de soie blancs, sept paires	3,600

FRIMAIRE.

Pour un paquet de chandelles	625
Provisions de fil blanc et de couleur	2,000
Pour une livre de café	210
Une paire de souliers	250
La moitié d'un porc	7,000
Pour deux dindons	500
Pour le blanchissage du mois	600

NIVOSE.

Très belles chandelles, deux paquets	2,000
Viande achetée à P	1,000

PLUVIOSE.

Pour cinq plumes	2,600
Pour grillage d'une armoire de bibliothèque	2,000
Pour torchons, deux douzaines	5,200
Pour de la viande achetée à P	2,000
Pour de l'huile	3,600
Pour de la bougie	4,000
Blanchissage du mois	2,500

VENTOSE.

Une voie de bois	7,100
Pour un mantelet de tarlatane brodée	7,000
Pour façon d'un bonnet payé à Danaé	300

GERMINAL.

Pour robe et un éventail	20,000
Pour frais de robe	3,000
Pour le taffetas d'un mantelet	3,000

Digitized by Google

Julie de Beaumarchais, sœur de l'auteur du *Mariage de Figaro,* écrit au lendemain de la Terreur à madame de Beaumarchais :

« Voilà une livre de veau que l'on m'apporte pour « vingt-huit francs; encore c'est bon marché, il en « vaut 30. Rage! fureur! malédiction! On ne sait com- « ment vivre en se ruinant, en mangeant trois fois sa for- « tune [1]. »

Sa belle-sœur vient de lui remettre 4,000 francs en assignats, et elle lui rend compte de leur emploi en décembre 1794 :

« Lorsque tu m'as donné ces 4,000 francs, bonne amie, « le cœur m'a battu. J'ai cru que tu devenais folle de me « donner une telle fortune; je les ai vite fait couler dans « ma poche et je t'ai parlé d'autre chose pour distraire « ton idée.

« Revenue chez moi : — Et vite, vite, du bois, des « provisions, avant que tout augmente encore! Voilà « Dupont (la vieille servante) qui court, qui s'évertue; « voilà les écailles qui me tombent des yeux, quand je « vois, sans la nourriture du mois, ce résultat de 4,275 « francs :

« Une voie de bois	1,460 fr.
« Neuf livres de chandelles de 8 à 100 francs la livre	900
« Sucre, 4 livres à 100 francs la livre	400
« Trois litrons de grains à 40 francs	120
« Douze mèches à 5 francs	60
« Un boisseau et demi de pommes de terre à 200 francs le boisseau	300
« Blanchissage du mois	215

[1] *Beaumarchais et son temps,* par L. DE LOMÉNIE, II, 485.

Digitized by Google

« Une livre de poudre à poudrer	70 fr.
« Deux onces de pommade (à 2 sous autrefois), aujourd'hui à 25 francs	50
	4,275 fr.
« Reste la nourriture du mois, le beurre et les œufs à 100 francs, comme tu sais, la viande à 25 ou 30 francs, et tout en proportion	567
« Le pain a manqué deux jours; nous n'en recevons plus que de deux jours l'un, surcroît de dépenses; je n'en ai acheté depuis dix jours que 4 livres à 45 francs	180
	5,022 fr.

« Quand je pense à cette dépense *royale*, comme tu « dis, qui me fait employer 18 à 20,000 francs sans vivre « et sans douceur aucune, j'envoie au diable le régime : il « est vrai que ces 20,000 francs représentent 6 à 7 louis, « et que mes 4,000 francs m'en donnaient 160, ce qui est « différent. »

En quelques jours, la valeur des assignats baisse, le prix des denrées augmente d'une façon prodigieuse, et Julie écrit à sa belle-sœur :

« 10,000 francs que j'ai éparpillés depuis quinze « jours me font un tel effroi et une telle pitié, que je ne « sais plus compter du tout mon revenu de cette « manière; trois jours de différence ont fait monter le « bois de 4,200 francs à 6,500, tous les faux frais en « proportion, de sorte, comme je te l'ai mandé, que la « voie de bois montée et rangée me revient à 7,100 francs. « Toutes les semaines à présent, il faut compter de 7 à « 800 francs pour un pot-au-feu et autres viandes de « ragoût, sans le beurre, les œufs, et mille autres détails ; « le blanchissage aussi augmente à tel point tous les jours, « que 8,000 livres par mois ne peuvent me suffire. Cela

Digitized by Google

« m'impatiente, et dans toutes ces dépenses, je jure la « sainte vérité de mon cœur que je ne me suis pas accordé « depuis près de deux ans une seule fantaisie ni une « autre dépense que celle du ménage; cependant, j'en ai « de particulières et d'urgentes pour lesquelles il me fau- « drait des potées d'assignats[1]. »

Au mois de juillet 1795, un sac de blé valait 9,000 fr.; une livre de suif, 36 francs; une paire de souliers, 100 francs[2]. Il en coûtait 100 francs pour écrire une lettre, en y comprenant le prix du papier, de l'encre, de la plume et l'huile de la lampe[3].

Entre la Terreur qui finit le 9 thermidor (27 juillet 1794) et le Directoire établi le 22 août 1795, un peu plus d'un an s'écoule pendant lequel on aperçoit seulement sur le sol des débris informes, sans imaginer encore quel ordre politique et social sortira de ces décombres. On suppute ses dépenses avec le découragement et l'effroi que témoignait tout à l'heure Julie de Beaumarchais. On craint pour sa bourse; mais c'est déjà beaucoup de n'avoir plus à craindre pour sa vie.

Paris, la cité superbe, n'avait pas subi l'anarchie révolutionnaire sans en conserver les traces, et offrait un aspect repoussant par ses dégradations et son abandon. Il n'était plus ni repavé ni éclairé[4]. Les porcs erraient dans les carrefours[5].

[1] *Beaumarchais et son temps*, II, 486.

[2] MALLET DU PAN, *Correspondance avec la cour de Vienne*, I, 253. — TAINE, *La Révolution*, III, 519, note 1.

[3] *Beaumarchais et son temps*, II, 489.

[4] TAINE, *La Révolution*, III, 498.

[5] MEYER, *Fragments sur Paris*, vol. II. — *Petites Affiches*, ventôse an IV. — GONCOURT, *La société française pendant le Directoire*, p. 3.

Digitized by Google

« Les rues de Paris sont toujours abominables, disait « un rapport de police; on craint sûrement d'user les « balais[1]. »

« Les rues, disait un autre rapport, sont de la plus « grande malpropreté. Celle que l'on appelait Sainte-Anne « est encombrée de fumier. Dans la partie qui avoisine la « rue de Louvois, il y en a des tas le long des murs qui y « séjournent depuis quinze jours... Les pauvres fourmil- « lent dans toutes les rues, dans les promenades et sur les « boulevards[2]. »

La croix qui surmontait les églises était remplacée par un bonnet rouge au bout d'une pique. Le chœur de Notre-Dame était rempli de barriques de vin. D'autres églises avaient été transformées en théâtres. Les plus beaux hôtels servaient de boutiques ou étaient devenus des hôtels garnis. A la devanture de tous les magasins s'étalaient les riches étoffes, les objets d'art, les meubles pillés et volés. Sur tous les murs on lisait les mots : *Propriété nationale à vendre*[3].

« Les hommes, écrivait un contemporain à son retour « dans la capitale, sont vêtus comme des pleutres; les « jeunes femmes, entraînées par le besoin de plaire, affec- « tent un luxe qui ne nous eût paru autrefois que la pau- « vreté masquée et cachant mal sa misère. Il n'y a plus ni « public, ni opinion publique, ni même intérêt général; « tout n'est maintenant qu'esprit de parti, qu'intérêt de

[1] Rapports des 9 et 28 nivôse. — Archives nationales. — Taine, III, 498, note 4.

[2] Dauban, *Paris en* 1794 *et en* 1795, p. 120.

[3] Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, p. 3.

Digitized by Google

« faction ; tout ce qui n'est pas d'une faction est tombé « dans l'anéantissement. C'est le fruit que devait produire « le système des exécrables, c'est-à-dire des Robespierre, « des Couthon, des Saint-Just, des Marat, des Carrier, des « Fouquier-Tinville et autres brigands, trop peu punis par « la mort ; ils ont détruit les arts, le commerce, les ma- « nufactures, toutes les sources de la richesse natio- « nale[1]. »

Sur la place de la Révolution s'élevait la statue de la Liberté, devant laquelle étaient tombées tant de têtes, statue de plâtre qu'on avait peinte en rose et qui aurait pu être rouge de sang. Sillonnée de fentes et de lézardes, elle semblait annoncer par son état de détérioration la fin du régime qu'elle avait représenté.

« Elle est assise sur les ruines de la tyrannie. La posté- « rité[2]... » Cette inscription à demi effacée qu'on lisait sur le socle était elle-même une ironie. La ruine du monument rappelait la ruine des choses. Cette figure de la Liberté, dont le nom avait été invoqué par la tyrannie, et derrière laquelle s'étaient abrités tant de forfaits, on la voyait encore debout, mais prête à tomber comme le pouvoir auquel elle avait survécu.

[1] Lettre de Gudin à Beaumarchais. *Beaumarchais et son temps*, II, 489.

[2] GONCOURT, *La société française pendant le Directoire*, p. 37.

Digitized by Google

III

Semblable au phénix de la Fable, Paris allait renaître de ses cendres, et lorsqu'on y revenait après la période sanglante de la Révolution, des symptômes de vie et d'espérance apparaissaient au milieu de la destruction universelle.

« L'étonnante vitalité du caractère français, dit le baron « Hyde de Neuville qui revoyait Paris à cette époque, se « manifestait par des efforts unanimes pour ressaisir tout « ce que l'anarchie lui avait si violemment arraché. Ce « mélange perpétuel des influences de la veille et des « anciennes coutumes qui osaient s'aventurer à reparaître, « formait un contraste bizarre et piquant pour celui qui « aurait pu les étudier en spectateur désintéressé ; mais « trop de passions s'agitaient encore sur ce terrain à « peine déblayé des monceaux de cadavres que la fureur « révolutionnaire y avait accumulés.

« Les esprits si violemment remués ne pouvaient « reprendre tout de suite l'assiette de leur bon sens ; beau- « coup d'extravagances succédaient à beaucoup de féro- « cités ; les élégances de l'ancien régime coudoyaient les « rudesses de la République, faisant bon ménage dans les « salons qui commençaient à se rouvrir. On avait soif de « se reprendre à la vie ; elle surgissait de toutes les sour- « ces à la fois. La gaieté, le mouvement, le plaisir lui- « même, si longtemps contraints et refoulés, faisaient

Digitized by Google

« explosion : enfin, le réveil de la nation ne fut pas timide « et incertain, comme on aurait pu le croire à la suite « d'une crise violente qui pouvait n'être pas terminée : il « avait tous les caractères d'une résurrection [1]. »

Cependant, il était impossible d'oublier les malheurs de la Révolution quand on en avait l'image sous les yeux. On retrouvait la population de Paris diminuée ; beaucoup d'industries avaient disparu. Certains quartiers étaient déserts. De nouvelles administrations s'étaient installées dans les beaux et vieux hôtels du faubourg Saint-Germain dont les dégradations attestaient le vandalisme révolutionnaire ; on les avait dépouillés de leurs glaces, de leurs lambris, et l'on avait enlevé jusqu'aux toitures pour en utiliser le plomb. Beaucoup de ces hôtels, dont la valeur s'était élevée à plusieurs millions, étaient à vendre pour des prix dérisoires.

Un étranger venu à Paris à la fin de 1795 constate qu'à dix heures du soir, après les spectacles, on trouve partout « le silence des tombeaux », au lieu des soupers et de la vie mondaine dont cette heure donnait autrefois le signal.

« La rencontre d'une voiture, dit-il, est un événement. » Depuis le 9 thermidor, les voitures étaient en petit nombre. Il n'y avait que celles des ministres étrangers, des membres du Comité de salut public, et de quelques particuliers. Les fiacres n'étaient pas moins rares à cause de leur cherté. Une course coûtait cent francs en assignats, ce qui représentait, il est vrai, vingt-quatre sols.

[1] *Mémoires et souvenirs*, p. 116-117.

Digitized by Google

Ce même voyageur est frappé de l'agiotage et du brocantage poussés jusqu'à la fureur. Tout est à vendre. On vend aux Invalides, dans l'enceinte extérieure, les statues colossales des saints qui ornaient l'édifice.

La détresse se lit sur beaucoup de fronts, et des personnes dont l'accent et la tournure révèlent une condition élevée abordent les passants en leur demandant l'aumône d'une voix suppliante [1].

Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti annonçait par la voix de la publicité qu'elle donnait des leçons d'écriture, de grammaire, d'orthographe, de musique, de desssin, et qu'elle enseignait les premiers éléments des sciences.

« Des ex-religieuses trafiquaient en perruques blondes : « telle autre vendait des souliers d'hommes... Une mar- « quise se faisait ravaudeuse ; une comtesse vous vantait « son talent pour la couture ; d'autres, réduites à l'au- « mône, déguisaient leur humiliante situation en vous « offrant la ressource de leurs pinceaux, de leurs crayons, « de leur piano-forte ; pauvres talents qu'elles n'avaient « acquis que comme le complément d'une parfaite éduca- « tion. Mais qu'elles étaient loin du salon ou du brillant « boudoir où ces talents étaient encensés ! Les adulateurs « n'étaient plus là ; l'homme enrichi qui payait leur faisait « sentir durement l'imperfection du portrait ou du mor- « ceau de musique. Après avoir reçu si longtemps les « hommages de la flatterie, elles entendaient les rudes « expressions de la vérité. Les unes dissimulaient leur « douleur ; les autres attendaient qu'elles fussent rentrées

[1] MEISTER, *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris* (vers la fin de 1795), p. 83 et suiv.

Digitized by Google

« dans leur grenier pour tremper de larmes la croûte de « pain qu'elles avaient obtenue [1]. »

Réduits à la pauvreté, ceux qui revenaient en France n'étaient plus que des inconnus pour leurs propres demeures. Madame de Boufflers mourut dans une mansarde d'où elle apercevait l'hôtel qui lui avait appartenu [2].

Les étrangers ne sont guère attirés à Paris en 1796, car ils sont soumis à d'ennuyeuses formalités. Il faut, en arrivant, exhiber son passeport, se présenter à la municipalité, accompagné de deux bons citoyens, séjourner dans des bureaux malpropres et y solliciter une carte d'étranger dont la confection se fait attendre une heure et demie.

Les boutiques sont fermées en plus grand nombre les dimanches que les jours de décade, et les commerçants forment deux partis appelés les « décadins » et les « domi- « nicains ». Ces derniers triomphent définitivement en 1797.

La statue de Henri IV ne se voit plus sur le Pont-Neuf; elle a été renversée le 10 août 1792. C'est à peine si l'on aperçoit la vingtième partie des voitures qui circulaient autrefois. Cependant, les équipages commencent à devenir plus élégants et plus nombreux. Le voyageur allemand qui fait ces remarques [3] est frappé de la politesse des différentes classes du peuple, politesse que le règne des jacobins n'avait pu effacer, tant elle était dans les mœurs.

La réaction contre les idées révolutionnaires s'affirme de

[1] MERCIER, *Paris pendant la Révolution*, I, 326-328.

[2] *Souvenirs de madame de Genlis.*

[3] F.-J.-L. MEYER, *Fragmens sur Paris*, trad. de l'allemand par DUMOURIEZ, I.

Digitized by Google

mille manières, et elle commence par la vanité. Les « ci-« devant » sont en faveur auprès des femmes. Ceux qui se sont enrichis ne seraient pas fâchés d'apprendre de ceux que la Révolution a ruinés, les règles du goût et les préceptes du savoir-vivre.

La religion proscrite est désirée. Des prêtres assermentés se rétractent. La Harpe se convertit. L'habit ecclésiastique reparaît dans les rues; les églises se remplissent; les quêtes y produisent jusqu'à deux mille livres. Pâques fait fermer toutes les boutiques en 1797, et au mois de juin de la même année, M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, officie pontificalement à Saint-Roch, au milieu d'une foule respectueuse et émue[1].

Le luxe brille à côté de la misère. La lutte est engagée entre le présent et le passé, entre ce qui fut et ce qui est. On ne peut deviner encore ce qui sera. Ce que l'on voit le plus distinctement, ce sont les situations acquises et les fortunes détruites, les regrets des uns, la satisfaction et les espérances des autres.

Les intérêts privés dominent les intérêts publics.

« On parle de patriotisme et de liberté; mais c'est du pouvoir et des richesses que l'on veut[2]. »

Un étranger parcourt-il l'avenue des Champs-Élysées ? Il la trouve « bordée des deux côtés d'élégans phaétons, peu-« plée de femmes charmantes ». Il poursuit sa route, « attiré par cette perspective magique ouverte à travers le « jardin des Tuileries », admire « ce beau jardin plus

[1] Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, 191, 199, 237.
[2] Meister, *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*.

Digitized by Google

« riche, mieux tenu qu'il ne le fut jamais dans les tems « les plus prospères de la monarchie...

« Là, les femmes sont très brillantes, les voitures très « nombreuses et le bois de Boulogne très suivi. On crie « cependant toujours misère : c'est que derrière ces riches « tapisseries sont cachés les rentiers, les pensionnaires de « l'État, les malheureux froissés par la Révolution. Ils « crient, ceux-là, et ils ont raison. Un Juvénal ferait aussi « retentir l'air de ses cris, mais parviendrait-il à faire « entendre sa voix, à faire cesser le hideux contraste de « la plus insolente richesse étalée à côté de la plus affreuse « misère[1] ? »

L'anniversaire du crime qui a fait tomber la tête de Louis XVI n'est pas un jour de deuil; c'est un jour de fête, une réjouissance officielle. Il ne suffit pas d'avoir versé le sang du juste; il faut témoigner publiquement la joie de l'avoir versé.

« Le 21 janvier 1796, an IV, la fête qui devait être célé- « brée en commémoration de la juste punition du tyran, « a commencé par des décharges d'artillerie, et, dès huit « heures, des tambours et des trompettes apprenaient aux « plus paresseux que le devoir et la fête les appelaient au « Champ de Mars.

« A midi, toutes les autorités constituées de Paris étaient « rassemblées autour d'une grande statue assise, comme « celle de la Liberté, mais qui, par ses formes et ses attri- « buts, nous a paru plutôt représenter Hercule ou la Force.

« Le Directoire présidait en grand costume. On a

[1] Mercier, *Paris pendant la Révolution*, II, 353.

Digitized by Google

« chanté les airs patriotiques de la *Marseillaise*, de *Ça ira*, « de *Veillons au salut de l'Empire*, le *Chant du départ*, etc.

« A deux heures, le serment a été prononcé au bruit « d'une nombreuse décharge, et répété par une foule de « républicains saisis d'enthousiasme et prêts à verser leur « sang pour défendre leur ouvrage.

« Il y avait longtemps que nous n'avions eu de fête « républicaine : celle-ci a été célébrée avec pompe, « accueillie avec transport et terminée sans malheurs, « malgré les tristes pressentiments des uns et les éclatantes « prophéties des autres [1]. »

Le 10 thermidor de la même année, nouvelle fête plus brillante, et nous laissons encore Mercier nous la décrire :

« Si le nombre et l'éclat des voitures, si la réunion des « femmes les plus élégantes, des jeunes gens les plus « merveilleux et des chevaux les plus fringants ; si une « foule de spectateurs formant une longue procession de « Paris jusqu'au Champ de Mars, et garnissant les talus « dans toute leur étendue ; si tout cela, dis-je, peut donner « l'idée d'une fête brillante, *quoique sans festin*, l'ordon- « nateur de celle du 10 thermidor peut se flatter d'y « avoir réussi.

« Qui eût pensé, en voyant tant de richesses prodiguées « sur les chars et sur les femmes, et tant de gaieté répan- « due sur les visages, que nous étions encore en guerre « avec un tiers de l'Europe, que le sang coulait à la fron- « tière et que le trésor national était épuisé?

« Qui eût dit, en considérant cet immense rassemble-

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 281.

Digitized by Google

« ment de soldats, de chevaux, de cabriolets, de femmes, « de jacobins, de royalistes et de républicains, tous se « touchant sans se heurter, se heurtant sans se renverser, « ou se renversant sans se tuer, que c'était le même « peuple, ivre de sang et furieux de carnage, qui s'égor- « geait il y a deux ans, et qui s'égorge peut-être encore en « ce moment à Marseille? Peuple léger, frivole, inconsé- « quent, mais point méchant, mais bon lorsqu'il est lui- « même, lorsqu'il n'est pas entre les mains des factieux « l'instrument d'une vengeance ou l'objet d'une effroyable « spéculation ! Je le vis hier dans ses goûts, dans ses habi- « tudes, dans son véritable élément. Du repos, *des fêtes « et du pain,* voilà ce qu'il demande, et voilà ce qui « déconcerte tous les Numa d'antichambre, qui veulent « à toute force en faire un peuple guerrier, jaloux, inquiet, « un peuple de Spartiates toujours en guerre avec l'uni- « vers, et se contentant dans ses foyers de se frotter le « corps d'huile et de manger du brouet noir.

« Il me fut permis d'entrer au Champ de Mars : les élus « seuls y pénétraient avec des cartes ou sans cartes, mais « toujours guidés par un ou deux généraux, dont il ne « manquait pas, à qui les piétons auraient désiré plus « d'adresse à conduire leurs chevaux, et moins d'ardeur, « pour ne pas dire plus, à repousser ceux qui n'avaient « pas l'honneur de leur appartenir de près ou de loin.

« En général, l'ordre manquait, ou par la faute des « chefs ou par l'insolence de leurs employés. Le peuple, « impatienté d'être toujours repoussé et de n'être jamais « appelé aux fêtes que pour les voir de loin, força la garde, « et fit trois ou quatre trouées dans l'enceinte. Les courses,

Digitized by Google

« au reste, ne méritaient pas tout ce brillant appareil; « elles furent aussi mesquines que notre inexpérience « dans ce genre peut aisément le faire supposer. C'est le « fils d'un maquignon qui a remporté le prix de celle à « cheval.

« Du Champ de Mars, je me rendis aux Champs-Élysées. « C'était un autre spectacle : on eût presque dit un autre « peuple, si la danse, si les jeux, si les chants n'eussent « également rappelé sa légère insouciance et son aimable « frivolité.

« Mais il n'y avait plus ici de ces femmes brillantes de « grâces et de parure, il n'y avait plus ni chevaux anglais « ni élégants à *parole numéraire :* c'était la simplicité « bourgeoise, c'était le peuple ouvrier, le peuple rentier, « le peuple par excellence, assis sur l'herbe, mangeant « des cerises et des échaudés, ou se promenant gaiement « autour de la charmante enceinte de guirlandes, de lan- « ternes et d'artifices que Ruggieri achevait de décorer.

« L'illumination ne fut complète que fort tard, elle fut « lente à se former ; mais les spectateurs occupés de leurs « jeux n'avaient l'air ni de s'ennuyer ni de s'impatienter.

« L'obscurité de la nuit, la douceur de l'air, le mélange « des groupes, la disposition des esprits, le bruit des « danses, la magie des arbres, tout favorisait les doux « entretiens et semblait encourager les épanchements et la « gaieté.

« Il était près de onze heures quand on tira le feu d'arti- « fice. On connaît tous les talents de Ruggieri pour ce « genre de spectacle pyrique dont les Parisiens surtout « sont si curieux; on n'eut à reprocher à celui-ci que

Digitized by Google

« d'avoir été trop bref, et peut-être aussi à l'auteur de
« n'avoir pas élevé son foyer assez haut...

« Quand chacun fut bien assuré qu'il n'y avait plus
« rien à voir, on songea à se retirer [1]. »

Entrons au restaurant. Les plats sont chers, et l'on manque souvent d'argent. L'exiguïté des portions ne peut satisfaire l'appétit. Les restaurateurs ne donnent rien à manger, mais se font bien payer, au grand mécontentement des consommateurs.

« Tel tâte son gousset pour savoir s'il a vraiment de
« quoi dîner, car l'on ne dîne plus à bon marché. Faites
« bien votre calcul si vous ne voulez pas être pris au
« dépourvu et laisser votre montre ou votre tabatière au
« comptoir en gage d'une moitié de poularde.

« Vous voyez bien les prix, mais vous ne voyez pas le
« plat; quand il arrive, ce qu'il contient pourrait être
« servi dans une soucoupe ou dans une palette à saignée.
« On voit au firmament la croissance de la lune, on ne
« voit chez les restaurateurs que la décroissance des plats,
« et les prix sont fixes et invariables comme l'étoile
« polaire. La viande est découpée en filigrane et bientôt
« le sera en dentelles. On dirait que les bœufs sont deve-
« nus pas plus gros qu'un dindon : la demi-once tient lieu
« d'une demi-livre, et l'apothicaire ne pèse pas plus scru-
« puleusement ses doses...

« Que votre bourse, quand vous entrez chez un restau-
« rateur, soit mieux fournie que la carte, et prenez garde
« encore de jeûner tout en payant beaucoup...

[1] *Paris pendant la Révolution,* II, 246.

Digitized by Google

« Il y a des dénominations plaisantes dans ces cartes : « on entend un garçon desservant crier à une espèce de « maître d'hôtel : Apportez un potage *à la ci-devant Reine,* « avec deux rognons à la brochette; apportez un potage « *à la ci-devant Condé,* avec du civet de lièvre...

« Les fripiers vendent leurs marchandises dans l'ombre « pour en déguiser les taches; les restaurateurs vendent « des plats invisibles et que les marmitons ne dévoilent « que lorsque vous êtes engrevé : les restaurateurs méri- « tent donc, ainsi que les fripiers, qu'on les appelle des « Juifs. Ils s'enrichissent assez promptement; ce qui le « prouve, c'est que l'on voit en gros caractères tel qui « s'annonce pour successeur d'un tel. Déjà Léda le dispute « au fameux Méot. La goinfrerie est la base fondamentale « de la société actuelle : on ne songe sérieusement qu'à « manger, qu'à bien dîner, et tous ces miroirs qui déco- « rent ces salles de restaurateurs réfléchissent l'égoïsme « qui seul dévore tout à son aise, et qui, quand il a dîné, « n'est touché de l'infortune de personne [1]. »

Peut-être le souvenir des privations et des années de disette contribuait-il à cette explosion de gourmandise que les enrichis de la Révolution étaient presque les seuls à pouvoir satisfaire. Le plus grand nombre maugréait comme Mercier devant l'insuffisance de la bourse et la cherté du repas.

Les cafés à la mode étaient Garchy, rue de la Loi, où le « Tout-Paris » se donnait rendez-vous après le spectacle; Velloni, au pavillon de Hanovre, transformé en café de

[1] *Paris pendant la Révolution,* II, 355.

Digitized by Google

style chinois ; Frascati, dont on admirait le jardin étincelant de lumière. Le *Petit-Coblentz*, situé entre la rue du Mont-Blanc et la rue Grange-Batelière, disait assez par son nom le public qui s'y réunissait. On y prenait des glaces ; mais on y dépensait encore plus d'esprit et d'épigrammes contre la Révolution [1].

On comptait seize théâtres en 1796 [2]. Leur nombre, on le voit, avait diminué. Au premier rang étaient le Théâtre-Français, dit théâtre de la République, l'Odéon, l'Opéra, rue de la Loi, en face de la Bibliothèque [3] ; le théâtre Feydeau, l'Opéra-Comique, le Vaudeville ; puis le théâtre Montansier, l'Ambigu-Comique, etc.

On continuait d'applaudir mademoiselle Contat, mademoiselle Raucourt. Talma s'élevait au sommet de l'art tragique.

La Révolution était montée sur les planches ; la réaction s'emparait de la scène à son tour. Les crimes révolutionnaires étaient flagellés dans des pièces où le présent vengeait le passé. *L'intérieur des comités révolutionnaires* [4] livrait à l'exécration publique ceux qu'on avait vus au tribunal révolutionnaire parodier la justice et disposer de la vie des hommes. Le théâtre amenait des rencontres imprévues, donnant pour voisins aux parents des victimes ceux qui les avaient immolées. « Tu es l'assassin de mon « frère ! » s'écriait au théâtre Montansier un jeune homme

[1] Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, p. 221 et suiv.

[2] Meyer, *Fragments sur Paris*. Mercier les évalue à vingt-trois vers la même époque (I, 319).

[3] Aujourd'hui place Louvois.

[4] Comédie en trois actes, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Cité-Variétés, le 8 floréal an III.

Digitized by Google

reconnaissant l'ancien président d'un comité révolutionnaire, dans le spectateur assis près de lui [1]. De pareils incidents transportaient dans la salle l'intérêt de la scène.

Auprès de cette soif de justice qui commençait à se faire sentir, on retrouvait partout l'influence des mœurs révolutionnaires. L'ancêtre de « Gavroche » n'avait pas changé d'esprit; mais ses plaisanteries et ses familiarités n'étaient plus celles de l'ancien régime.

« Autrefois, à la porte des spectacles, lorsqu'un faquin « sortait entre deux pièces, tous les décrotteurs criaient « à gorge déployée : Votre voiture, monsieur le chevalier, « monsieur le marquis, monsieur le comte! Actuellement, « ils y ont substitué les noms de capitaine, de général, de « commissaire. Ils sont devenus plus familiers; ils présen- « tent la main aux belles dames, en les appelant citoyennes; « ils offrent le cabriolet, en disant : On y tient deux com- « modément. Ils ont une gaieté insolente, et, indifférents « à tous les partis, ils se moquent également des oreilles « de chien et de la perruque jacobite [2]. »

Les affiches servaient à enflammer les opinions ou à exciter l'intérêt public. Elles étalaient leurs couleurs variées sur les murs avec une profusion digne des périodes électorales de nos jours. Paris n'était plus qu'une affiche. Les placards de toutes sortes, annonces, réclames, prospectus, programmes politiques le couvraient, l'enveloppaient comme d'un vêtement [3]. Ces affiches témoignaient aussi de la misère générale, en contenant l'indication de

[1] *Le censeur des journaux*, juillet 1797. — GONCOURT, p. 129.
[2] MERCIER, *Paris pendant la Révolution*, I, 199.
[3] *Ibid.*, II, 284.

Digitized by Google

prêts usuraires, en offrant de l'argent à 6 ou 8 pour 100 par mois [1].

Les « camelots » étaient déjà inventés. Ils criaient de leur voix enrouée les journaux, les nouvelles vraies ou fausses, assourdissant tout un quartier et faisant chaque jour de nouvelles dupes parmi les acheteurs [2].

Il n'y avait pas moins de soixante-cinq journaux en 1796, paraissant les uns le matin, les autres le soir.

« Les *Gazettes du soir*, dit un observateur étranger, « sont tous les soirs vendues dans les rues par des crieurs « qui les colportent. La promptitude de leur rédaction et « de leur impression est merveilleuse. Le conseil des Cinq-« Cents lève ordinairement ses séances à quatre heures « et quelquefois plus tard, et dès six heures, on entend « crier dans les rues : *Voilà la séance d'aujourd'hui des « deux conseils!* Et il est rare qu'on n'y trouve pas un « précis exact des débats du jour, quelque longs et com-« pliqués qu'ils soient.

« Le prix de toutes ces feuilles du soir, quand on ne se « laisse pas tromper, n'a été jusqu'à présent que d'un « sol... Il sera bientôt à deux sols, sur lesquels le colpor-« teur a un tiers de profit.

« Un trait de l'esprit public actuel! J'ai souvent « entendu, lorsqu'un colporteur criait avec une voix assu-« rée les grandes nouvelles des victoires, des passans « l'interrompre en criant : *Va-t'en au Directoire avec ton « cri de victoire! Plus de victoires! C'est la paix qu'il faut « nous annoncer*. Au contraire, quand le colporteur laissait

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 428.
[2] *Ibid.*, I, 197

Digitized by Google

« échapper les mots : *Négociations de paix,* les passans
« les plus éloignés, en un saut, arrivaient jusqu'à lui, et
« lui arrachaient en criant : *Donne, donne!* la feuille qui
« ne contenait souvent qu'un mensonge du gazetier. *La*
« *paix!* est le cri public de Paris ; les colporteurs qui con-
« naissent cet aimant, attirent les chalands en criant : *La*
« *paix!* avec une voix de tonnerre [1]. »

Les livres rivalisaient avec les journaux, et l'on se plaignait de leur immoralité :

« On n'étale plus que des livres obscènes, dont les titres
« et les estampes repoussent également la pudeur et le bon
« goût ; l'on vend ces monstruosités partout sur des
« mannes, le long des ponts, à la porte des spectacles,
« sur les boulevards. Le poison n'est pas cher : dix sous
« le volume [2]. »

Les caricatures tournaient en ridicule les modes du jour, et les passants s'arrêtaient devant les vitrines pour regarder les *Incroyables,* les *Merveilleuses,* le *Danger des perruques,* où une femme, courant à cheval, perdait sa chevelure et son chapeau qui s'envolaient à la fois. Dans l'*Anglomane* était raillée la manie du « sport ». Le *Perruquier millionnaire* prenant son chocolat désignait les fortunes rapidement acquises. Aux *Rentiers sur le chemin de Bicêtre,* on reconnaissait les malheureux rentiers de l'État que la pénurie du Trésor et le désordre des finances privaient de leurs revenus.

Les idées de réaction contre la tyrannie jacobine se faisaient jour à travers les estampes dont l'une, sous le nom

[1] F.-J.-L. Meyer, *Fragmens sur Paris,* I.
[2] Mercier, I, 410.

Digitized by Google

de l'*Exclusif*, représentait un personnage à la physionomie farouche. On lisait le mot de *Liberté* sur le revers de son chapeau, celui de *la Mort* sur le canon du pistolet qu'il tenait d'une main, et celui de *Fraternité* sur la lame du poignard qu'il avait dans l'autre main. Un petit bonnet rouge pendait à sa boutonnière, et de ses poches sortaient des dénonciations.

Auprès des sujets grotesques se trouvaient les portraits des héros du jour, ceux des généraux récemment illustrés par la victoire. On reconnaissait aussi dans son cadre l'image de Louis XVI, rappelant l'attentat du 21 janvier, et l'on offrait au passant pour quinze sous une tragédie intitulée : *La mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette*[1].

Le nombre des boutiques s'était prodigieusement accru, par suite du brocantage universel, et beaucoup étaient tenues par des gens qui avaient abandonné leurs anciennes professions pour se livrer au commerce. Il était loin cependant d'être prospère. Les fortunes amoindries, la rareté du numéraire, les excès de la concurrence, n'étaient pas des conditions favorables au négoce et déterminaient de nombreuses faillites[2].

Les voitures, plus légères que sous l'ancien régime, étaient sans dorures et sans aucune marque distinctive. La berline, le phaéton, le cabriolet, franchissaient rapidement les distances parcourues autrefois par les carrosses avec une majestueuse lenteur. Les sièges de certains équipages étaient si élevés, que Mercier se plaignait de la

[1] Mercier, I, 401 ; II, 163.
[2] *Ibid.*, II, 301.

Digitized by Google

faculté laissée au cocher d'observer ce qui se passait dans les entresols [1].

Les fiacres avaient fait de grands progrès à la fin du Directoire, et leur éloge se trouve sous la plume d'un contemporain :

« Les fiacres!... On ne parlait qu'avec mépris, il y a « quelques années, de ces voitures malpropres et mal « attelées... Les cochers, déguenillés, avaient plutôt « l'air de mendians que de conducteurs. Aujourd'hui, la « voiture, l'attelage, le cocher, tout annonce l'aisance, la « propreté; plusieurs le disputent à nos meilleures ber- « lines. Un petit cartel, portant l'indispensable numéro, « se laisse à peine apercevoir; mais cette marque, qui les « distingue de nos voitures de maîtres, suffit pour leur « conserver le nom ignoble que l'on oublierait peut-être « sans l'insolence des conducteurs qui rappelle assez ordi- « nairement que ce sont des fiacres [2]. »

Leurs prix étaient élevés, et l'on peut s'en faire une idée par l'observation suivante, consignée dans un livre de l'époque :

« Il en coûte moins cher pour aller à Versailles que « pour aller dans la rue voisine [3]. »

Paris avait retrouvé alors à peu près la population qu'il avait au moment de la Révolution. On évaluait à six cent mille le chiffre de ses habitants. On y comptait cent médecins, quatre cents auteurs, environ deux mille quatre cents tailleurs et quatre-vingts banquiers qui gémissaient sur la

[1] Mercier, II, 429.
[2] J.-B. Pujoulx, *Paris à la fin du dix-huitième siècle*, p. 185.
[3] *Tableau de Paris en l'an VIII*, p. 4.

Digitized by Google

stagnation des affaires. Le nombre des perruquiers avait diminué des trois quarts depuis la Révolution[1].

La sécurité laissait beaucoup à désirer. Les voleurs et les criminels avaient seuls trouvé protection sous la Terreur. Ils se sentaient moins en sûreté depuis la fin du règne de la Commune de Paris; mais ils remplaçaient l'impunité par la ruse et l'habileté. C'est surtout à la porte des spectacles qu'ils exerçaient leur industrie.

« Des vols immenses se font, dit Mercier, je dirai plus, « des complots se forment; cependant la police veille; « mais elle a eu, comme les autres institutions, ses alter- « natives de force et de faiblesse; elle fut corrompue elle- « même...

« Il faudra en venir tôt ou tard au rétablissement d'un « guet à cheval et à pied pour la garde spéciale de Paris. « La gendarmerie compose le guet à cheval, mais ce n'est « pas assez.

« D'après les calculs et les données reçus, les quarante- « huit sections donnent cent cinquante mille hommes « montant la garde, dont le tour de service arrive au « moins douze fois par an. Les trois quarts et demi se font « remplacer, parce qu'il y a une grande différence entre « monter une garde et faire le métier de soldat. Tel irait « de nouveau prendre la Bastille à qui il répugnerait de « faire patrouille. Les hommes sont ainsi, les Parisiens « surtout; ils détestent le service, et notamment depuis « la désorganisation de la garde nationale : ils voleraient « aux batailles, et se refusent à arrêter un voleur[2]. »

[1] Mercier, II, 429.

[2] *Ibid.*, I, 200; II, 180.

Digitized by Google

Nous n'avons encore vu que le Paris extérieur, celui des rues et des boulevards. Il reste à esquisser les principaux traits de cette société dont les *Incroyables* sont restés la personnification et l'image la plus frappante. Leur nom avait dû provenir de leurs fréquentes exclamations : « C'est « merveilleux ! C'est incroyable ! » Ils avaient commencé de paraître à la fin de 1794[1]. L'élégant de 1795 portait un large gilet en panne de chamois, avec des boutons de nacre, les cheveux coupés ras derrière la tête, frisés sur le devant et poudrés « à la victime ». La cravate avait une importance démesurée, et recouvrait une partie du menton. La culotte, serrée au genou, donnait une forme contournée à la jambe que terminait un soulier extrêmement pointu ou un escarpin. La botte fut aussi en faveur, comme une importation des armées de la République. L'*Incroyable* tenait à la main un bâton noueux, sur lequel il s'appuyait volontiers, le corps recourbé; il avait des lunettes sur le nez, se distinguait par la finesse du linge, se couvrait de rosettes et de rubans, et ne paraissait en public qu'imprégné de musc. L'affectation de sa mise et de ses attitudes n'était dépassée que par celle de son langage dont l'*r* était proscrite. Il ne jurait que par sa « paole supême », attirant l'attention au « théâte » dans la « loze » où il courtisait quelque *Merveilleuse* au « visase anzélique ».

Celle-ci s'habillait à l'antique, c'est-à-dire le moins possible. Ce n'étaient que robes transparentes « à la Vestale, à la Diane ». La chemise était une parure. Un

[1] Schmidt, *Paris pendant la Révolution*, I, 273.

Digitized by Google

cothurne emprisonnait la jambe; les doigts de pied étaient ornés d'anneaux d'or. Le vert, proscrit par la Terreur, fut adopté pour cette raison; puis, la couleur jonquille lui succéda. Le sceptre de la mode appartint à madame Tallien, dont les caprices étaient des lois.

Depuis que l'échafaud n'était plus là, la Révolution et la réaction se combattaient par la coiffure et le costume. Tout était prétexte à manifestation. La coiffure « à la victime » fut un souvenir des prisons de la Terreur. Les perruques blondes devinrent un symbole réactionnaire; les « oreilles de chien », tombant sur les oreilles, furent en guerre avec les cheveux « à la Brutus » et « à la Titus ». La police en prit ombrage, et termina la querelle par une interdiction générale. Les collets eurent leur tour. Verts jusqu'en 1795, en signe d'aristocratie, ils désignèrent, par leur couleur noire, le parti de la réaction, et déclarèrent une véritable guerre aux collets rouges des jacobins. Il en résultait des altercations et des rixes parfois sanglantes.

Le divorce, ce « sacrement de l'adultère », comme on l'appelait alors[1], avait contribué à la dépravation des mœurs, en permettant de rompre, avec des facilités inouïes, des liens considérés auparavant comme indissolubles. La loi autorisait ainsi tous les caprices, toutes les infidélités. N'était-elle pas elle-même l'image du divorce, cette France de la Révolution, qui avait rompu violemment avec ses traditions et avec son passé?

En 1796, on comptait quatre mille enfants trouvés dans

[1] *Paris*, février 1797. — GONCOURT, *La société française pendant le Directoire*, p. 176.

Digitized by Google

le département de la Seine, et quarante-quatre mille dans les autres départements[1]. De pareils faits montraient assez la démoralisation d'un état social qui ne protégeait plus la morale et la famille.

La fièvre du plaisir semblait agiter Paris et lui donner le délire. S'amuser, c'était recommencer la vie interrompue ou menacée par la guillotine. Après les convulsions de l'agonie, les convulsions de la danse. Il y avait tous les jours dix-huit cents bals publics au lendemain de la Terreur. On dansait partout, dans les salons, dans les guinguettes, dans les églises où naguère on avait prié, et jusque sur la tombe des morts dont on foulait la cendre, au son des violons. Chose plus incroyable encore! On rappelait en dansant le souvenir de ceux qu'on avait perdus sur l'échafaud révolutionnaire. Il y eut des « bals à la victime », où n'étaient admis que les pères, mères, maris, femmes, frères et sœurs de guillotinés, et d'où les collatéraux étaient rigoureusement exclus.

On aurait pu appliquer à cette époque ce que Tacite dit de Rome, à la fin du règne de Vitellius : « On jouissait, on « était transporté, sans s'embarrasser d'aucun parti, et « les malheurs publics faisaient partie des plaisirs. » *Nulla partium cura, malis publicis læti*[2].

« Jamais il n'y eut autant de spectacles, de concerts, de « danses, de repas, de traiteurs, de limonadiers, de jar- « dins publics, de feux d'artifice, de lycées, de journaux « et de marchands de vin. C'est une sorte de phénomène « que cette variété d'amusements au milieu de la guerre

[1] Goncourt, p. 178.
[2] *Hist.*, lib. III, LXXXIII.

Digitized by Google

« la plus meurtrière, à la suite d'une révolution qui n'eût « dû faire naître que les idées les plus mélancoliques; que « cet appareil d'opulence qu'étalent les particuliers au « milieu de la détresse du gouvernement; que cet esprit « d'insouciance, de dissipation et de prodigalité qui s'est « emparé de toutes les classes; que cette soif du gain et « ce défaut d'économie, cette avidité de corsaire qu'on « met en usage pour obtenir des richesses et cette sorte « d'extravagance avec laquelle on les dissipe. Un jour « crée des fortunes, le lendemain on les voit détruire. Tel « sorti de son galetas, a logé quelques mois dans le superbe « palais, est contraint de regagner son premier gîte[1]. »

La table était le luxe des privilégiés. Mais le plus grand nombre prenait ses repas aux restaurants où les anciens cuisiniers de l'aristocratie en exil étaient venus exercer leurs talents.

« Les trois quarts des Parisiens ne soupent plus, nous « dit un contemporain, et la moitié de ces trois quarts a « pris cette habitude par économie. Les personnes qui « soupent se mettent à table à onze heures et se couchent « en été, quand l'ouvrier se lève. Il est un repas très « important maintenant en France, et qui se fait d'une « manière toute nouvelle aussi, c'est le déjeuner[2]. »

Les *thés* remplaçaient les soupers d'autrefois. Ils ne devaient pas seulement leur faveur à des raisons d'économie, mais aussi à la difficulté de réunir autour de la même table ceux que séparaient bien des souvenirs et des ressentiments. Les femmes se rendaient en grande parure à ces

[1] MERCIER, *Paris pendant la Révolution,* II, 429.
[2] J.-B. PUJOULX, *Paris à la fin du dix-huitième siècle,* p. 141.

Digitized by Google

réunions d'un nouveau genre où s'opéraient déjà des rapprochements, et qui étaient comme un premier essai tenté pour reconstituer la société.

La qualification de citoyen tombait peu-à peu, et l'on commençait en 1797 à hasarder le mot de « monsieur », témoin ce billet de Beaumarchais adressé par lui, le 10 prairial an VI, à un haut fonctionnaire :

« Bonjour, *Monsieur*, si ce mot ne vous offense point. « Nous sommes devenus un peu bégueules sur les titres; « mais tous ceux qui se rendent et circulent au pair « n'altèrent point la sainte égalité[1]. »

De toutes parts, on éprouvait le besoin de revenir aux usages abolis par une époque de tyrannie et de férocité. Mais retrouverait-on jamais cette grâce, ce charme des salons d'autrefois, ces formes exquises, cette urbanité, ce savoir-vivre qui n'abandonna pas les victimes de la Révolution à l'heure suprême, et devant l'échafaud où Marie-Antoinette s'excusait de marcher sur le pied de Sanson, dernière politesse de la Reine de France envers le bourreau?

Le luxe qui, sous l'ancien régime, portait le cachet de la distinction et du goût, révélait à l'époque du Directoire les inexpériences des nouveaux venus. Il traduisait les idées et les mœurs d'une société qui, sortie des catastrophes de la Révolution, s'essayait aux jouissances de la fortune et cherchait ses modèles dans le passé sans pouvoir les copier.

« On s'efforce, dit Mercier, de singer l'ancienne cour,

[1] *Beaumarchais et son temps*, II, 505.

« l'ancienne bonne compagnie, et on les imite à peu près « aussi heureusement que Jodelet et Mascarille imitent « leurs maîtres dont ils ont volé les habits [1]. »

« Paris républicain, à quelques nuances près, écrivait « en 1796 un étranger, ressemble à Paris capitale d'une « monarchie. Le tout est une peinture très violente du « luxe le plus destructeur, de la plus profonde immoralité, « des plaisirs brutaux et d'un attachement insatiable à « l'échange perpétuel de tous les genres de volupté. Quel « présage pour une république dont la vertu, la pureté et « la simplicité des mœurs devraient être le plus ferme « appui!

« Le trait que je veux exposer ici comme témoin con-« cerne la bonne compagnie actuelle ou plutôt la classe « que l'on nomme la compagnie du bon ton, mais dans le « fait la plus mauvaise compagnie du mauvais ton, c'est-à-« dire les nouveaux riches, productions éphémères de la « Révolution, les agioteurs, les fournisseurs des armées « et leur séquelle. Ce sont eux qui, à Paris, jouent le pre-« mier et le plus brillant rôle, au moyen des richesses « qu'ils ont amassées des débris des finances de la France, « par l'agiotage et par le brigandage sur la nation. Les « hôtels de ces capitalistes, leurs maisons de campagne, « leurs repas sont surchargés de la bouffissure du luxe. « Un orgueil boursouflé, une grossièreté dégoûtante sont « les signes caractéristiques de l'origine et du métier de « ces mignons de la fortune. Le luxe dans lequel se vau-« trent ces hommes pervers, en bravant la nation, est

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 430.

Digitized by Google

« d'autant plus insensé, qu'il paraît chercher à réveiller « l'attention universelle et qu'il semble provoquer la jus- « tice dont le glaive atteindra un jour ces spoliateurs et « dissipateurs des propriétés nationales. Et qui le croi- « rait? Ces hommes, qui doivent tout à la Révolution, sont, « ainsi que la séquelle de leurs flatteurs et de leurs para- « sites, les plus francs aristocrates [1]. »

L'ancienne aristocratie était proscrite, mais non la vanité que la Révolution avait surexcitée, loin de la détruire, et dont les effets se faisaient sentir d'une manière souvent plaisante.

« Si la Révolution qui s'est opérée en France, dit un « peintre des mœurs de l'époque, a renversé les titres dis- « tinctifs et les droits que s'était réservés la caste nobi- « liaire; si les comtes, les marquis, les ducs, les simples « gentilshommes d'autrefois ont été forcés de rentrer dans « la classe des citoyens ou d'abandonner leur patrie; si les « cordons, les croix, les plaques ont disparu en France « avec les livrées, on a lieu chaque jour de remarquer à « Paris qu'il s'y est opéré une métamorphose encore plus « étonnante, et que l'on ne croirait pas, si l'on n'en était « convaincu par le témoignage de ses yeux et de ses « oreilles. Dans la classe du peuple, il est des gens qui « prétendent vous persuader qu'ils étaient des ci-devant « nobles. Ils commencent par vous confier qu'ils ont tout « perdu à la Révolution, et ensuite ils vous avouent tout « bas qu'ils étaient nés bons gentilshommes. Ce mensonge « grossier est facile à connaître, vu qu'on ne tarde pas

[1] MEYER, *Fragments sur Paris*, I.

Digitized by Google

« longtemps à s'apercevoir qu'ils n'ont reçu aucune sorte « d'éducation, et qu'ils parlent à peu près leur langue « comme on la prononce à la halle [1]. »

Au milieu des repas les plus somptueux, on entendait des propos dont la grossièreté dénotait chez les convives une absence complète d'éducation. Le luxe des toilettes formait parfois d'étranges contrastes avec les manières et le langage. Le théâtre et les grands dîners fournissaient de réjouissantes études de mœurs.

« Une femme aux premières loges laisse tomber son « éventail dans le parterre. Un homme qui connaissait les « usages veut le lui rapporter; mais il se trompe de « loge, et la dame à qui il le présente lui dit : *Monsieur,* « *ce n'est pas t'à moi.* — *Dans ce cas,* reprit-il ironique- « ment, *je ne sais pas t'à qu'est-ce...*

« Un nouveau riche qui se trouvait à un repas de céré- « monie tenait un os de poulet entre ses doigts et parais- « sait embarrassé. Son voisin, s'en étant aperçu, lui « demanda s'il désirait quelque chose. « Non, reprit-il, je « voudrais seulement savoir lequel est le plus honnête de « mettre l'os sur son assiette ou de le jeter sous la table [2]. »

Les sujets de satire ne manquaient pas. Raillés en prose, les vices et les ridicules du temps n'étaient pas épargnés dans des vers qui faisaient cette triste peinture de Paris en 1799 :

O Paris ! ô séjour jadis délicieux !
Quel aspect oses-tu présenter à nos yeux?

[1] *Paris métamorphosé, ou Histoire de Gilles-Claude Ragot,* par P.-J.-B. Nougaret, Paris, an VII, II, 68.

[2] *Encore un tableau de Paris,* par Henrion, an VIII, chap. xxv.

Digitized by Google

Où sont tes beaux esprits, ta pompe et tes spectacles?
Où sont de tes beaux-arts la grâce et les miracles?
Autrefois, le bon ton, tes modes, tes écrits
Attiraient l'étranger de tes plaisirs épris,
Et son or soudoyait ta brillante industrie.
Te voilà bien payé de ta propre folie.
Rougis de tes malheurs, vois tes nombreux rentiers
Transparens de maigreur, perchés dans tes greniers,
Ton commerce détruit, tes richesses perdues,
Et l'herbe en cent endroits s'élevant dans tes rues.
En de tristes déserts tes temples sont changés,
Tes pères de famille en tes murs égorgés[1].
Tes enfans n'ont péri que pour périr encore;
Mars toujours les appelle et toujours les dévore.
De ton égalité voilà les fruits amers,
Et c'est la liberté qui te donne des fers[2].

Paris, nouveau Protée, n'avait changé que pour changer encore, et dans cette phase de son existence, il prenait une forme qui ne devait pas être la dernière. Il portait la livrée de ses malheurs, en attendant qu'il se montrât revêtu de ses arts rajeunis et d'une civilisation nouvelle.

Sans doute, en considérant quels crimes avaient souillé cette grande capitale et de quels deuils elle avait été remplie, on s'étonne de la frivolité d'un esprit si facilement oublieux des malheurs, et l'on a peine à comprendre ces plaisirs qui, au lendemain des plus cruelles épreuves, foulaient en dansant la pierre des tombeaux. Mais ce peuple avait trouvé dans sa légèreté même la force de résister à des maux sans exemple. S'il les avait supportés parfois avec trop d'insouciance, il était ardent et prompt à les réparer.

[1] Le 13 vendémiaire.

[2] *Tableau de Paris au commencement de l'année* 1799, Hambourg, 1800, in-12.

Digitized by Google

L'image de Paris est dans le vaisseau que représente son blason comme l'emblème de son caractère et de sa destinée. Ce vaisseau avait été battu par la tempête; mais, fidèle à sa devise, il n'avait pas sombré au milieu des flots.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION EN PROVINCE : LES VILLES.

I

La Révolution a un caractère général, suivant les mêmes inspirations et obéissant aux mêmes passions. Mais elle a un caractère particulier, selon les localités, selon l'esprit et les tendances de leurs habitants. Elle ne fut pas partout violente au même degré. Il y eut même des pays pacifiques et retirés où elle passa presque inaperçue, où l'on ressentit faiblement ses rigueurs et où l'on échappa sinon à son influence, du moins à sa tyrannie. Il en put être ainsi dans les campagnes plus que dans les villes, dont la population contient presque toujours des éléments de désordre. La Révolution avait aussi dans les villes des moyens d'organisation ; elle trouvait à y établir des comités actifs ; elle y envoyait ses agents, ses proconsuls. C'est là enfin que siégeaient ses tribunaux et qu'avaient lieu les exécutions.

Pour fuir les dangers de la campagne, on se réfugie dans les villes ; mais on y est en butte aux perquisitions, aux visites domiciliaires. Ici, les autorités sont faibles ; ailleurs, elles sont hostiles.

Trois ou quatre cents gentilshommes viennent à Caen avec leurs familles, n'osant plus rester dans leurs terres.

Digitized by Google

Le 23 août 1791, leurs noms et leurs domiciles sont affichés ; ils sont dénoncés à la fureur jacobine. N'étant pas protégés par les autorités administratives, ils prennent le parti de former une sorte d'association de défense mutuelle. Le moindre incident suffit pour soulever contre eux. Attaqués, ils se défendent. Aussitôt, on tombe sur eux ; ils sont arrêtés, emprisonnés, et l'Assemblée législative, qui a reconnu leur innocence, ayant donné ordre de les élargir, ils ne peuvent éviter les périls dont ils sont menacés, qu'en sortant de la ville, sous bonne garde, à deux heures du matin[1].

L'anarchie qui s'est manifestée en 1789 dans toute l'étendue de la France apprend à douter du pouvoir royal. L'Assemblée constituante réduit ce pouvoir à l'ombre de lui-même, tant il se trouve subordonné à tous les autres. Qui donc sera chargé de maintenir l'ordre dans chaque localité ? Les municipalités. Mais elles ne pourront plus s'appuyer sur la force armée. Avant que la guerre ait déterminé l'envoi des troupes à la frontière, l'élément militaire a été presque partout insulté depuis le 14 juillet. Il a été forcé de se soumettre à l'élément civil, quand il n'a pas lui-même pactisé avec le désordre. L'esprit révolutionnaire a pénétré dans l'armée depuis la Fédération de 1790. Découragés par l'indiscipline des soldats et par le massacre de plusieurs des leurs, les officiers se retirent ; leurs démissions se multiplient à la fin de 1791 et au commencement de 1792.

Les autorités municipales pourront-elles s'appuyer sur

[1] Taine, *La Révolution*, I, 408.

Digitized by Google

la garde nationale ? Elle n'est pas tenue de leur obéir ; elle est d'ailleurs composée de gens peu belliqueux par goût et par état, et les officiers dépendent des soldats qui les ont élus.

Ainsi, nulle sécurité dans les villes. Elle est subordonnée à un incident, à une influence, au caractère violent ou modéré de la population et de ceux qui la dirigent.

Les excès et la cruauté n'ont pas attendu la Terreur. Le 12 août 1789, le major de Belsunce est assassiné à Caen, dans une émeute. Son cadavre est coupé en morceaux. Un des scélérats, nommé Pierre Hébert, journalier, les distribue à divers individus ; il se rend chez un boulanger, et y fait cuire un de ces morceaux de chair humaine. Une femme mange le cœur de la victime, dont les restes sont affreusement mutilés. Les coupables sont arrêtés et retenus en prison, mais non punis. C'est ainsi que de nouveaux crimes sont encouragés par la mollesse de la répression. On ne sévit que contre les adversaires de la Révolution.

Huez, maire de Troyes, est massacré le 9 septembre 1789. Une femme lui crève les yeux avec des ciseaux. Son corps meurtri est traîné, la corde au cou, à travers les rues, dans les ruisseaux.

L'hôtel de M. de Caumartin, intendant à Besançon, est envahi, saccagé le 13 août. Le lendemain, la populace se rue sur les cafés, les auberges et les couvents, s'empare du vin et des vivres, met le feu aux bureaux de la Régie, puis va ouvrir les portes des prisons. Un grand banquet est organisé pour réunir la garde nationale à la garnison. Une partie des convives roule sous la table ; l'autre s'en va piller les caves des environs.

Digitized by Google

En Provence, où l'effervescence révolutionnaire trouve une alliée naturelle dans l'ardeur méridionale, les campagnes ne sont pas plus calmes que les villes. La municipalité de Marseille, élue en 1790 par une minorité turbulente, supprime la garde bourgeoise, compose une garde nationale de gens sans aveu, menace les magistrats qui avaient sévi l'année précédente contre des insurgés dont elle réclame la liberté. La garnison, qui occupait les forts, est délogée par la garde nationale. Le chevalier de Bausset est massacré pour avoir voulu résister, et ce meurtre est qualifié par la municipalité marseillaise « d'accident « fâcheux ». L'Assemblée nationale lui ayant ordonné de faire évacuer les forts pour les rendre aux commandants militaires, la municipalité les fait démolir afin de n'avoir pas à exécuter cet ordre; puis elle fait jouer sur le théâtre, au profit des ouvriers qui les ont démolis, une pièce représentant la prise des forts de Marseille.

A Aix, des clubs jacobins font trembler la ville; des officiers municipaux sont assassinés. On émigre en masse. Plus de deux mille passeports sont délivrés du 23 au 27 décembre 1790. « Si les émigrations continuent, écrivent « les commissaires, il ne restera bientôt plus à Aix que « des ouvriers sans travail et sans aucune ressource... Des « rues entières restent inhabitées... Tant que l'impunité « restera assurée à de tels forfaits, la crainte éloignera de « cette ville quiconque aura quelques moyens de subsister « ailleurs[1]. »

A Sarrians, petite ville de Provence, des bandes de bri-

[1] TAINE, *La Révolution*, I, 88, 89, 95, 304, 319.

Digitized by Google

gands pillent les maisons ; ils extorquent de l'argent dans une foule de localités. Une femme paralytique de quatre-vingts ans est fusillée à bout portant et jetée dans le feu ; on coupe en deux un enfant de cinq ans ; on décapite sa mère, on mutile sa sœur. Le curé a les oreilles coupées, et on les lui attache sur le front ; on l'égorge en même temps qu'un porc dont on arrache le cœur avec le sien ; puis les cannibales dansent dessus [1].

Il est à remarquer que ces faits ne se passent pas en 1793, mais en 1791. L'année suivante, le procureur syndic du département est massacré à Carcassonne. L'anarchie la plus complète règne à Orléans. « Les administrations « de districts et les municipalités sont avilies et sans force « pour se faire respecter... On ne menace plus que de « tuer, que d'écraser les maisons, les livrer au pillage ; « on projette d'abattre tous les châteaux. » Le procureur syndic du Calvados est tué à Caen à coups de fusil et de baïonnette. A Cambrai, on massacre un ancien procureur du Roi, pendant que, par une conséquence toute naturelle, on ouvre les portes des prisons. Des prêtres sont immolés à Reims, leurs cadavres traînés dans les rues et précipités dans les flammes, où un autre ecclésiastique est jeté vivant [2].

Partout le meurtre et le pillage ; partout l'impunité, le triomphe d'une démagogie effrénée, l'impuissance du parti de l'ordre. La liste des crimes commis ne serait qu'une fastidieuse et navrante énumération.

Dans certaines villes, les passions religieuses se mêlent

[1] Taine, *La Révolution*, II, 171.
[2] *Ibid.*, II, 335 et suiv.

Digitized by Google

aux passions révolutionnaires. A Nîmes, par exemple, la lutte des protestants et des catholiques se réveille, et le 13 juin 1790, elle se traduit par une terrible journée, dite « journée de la bagarre ». Les protestants massacrent plus de trois cents catholiques. Quarante-cinq catholiques se retranchent dans la tour Froment; ils succombent; on en égorge un certain nombre. Claude Daudet, ouvrier tisseur, âgé de vingt-huit ans, est mis à mort, après avoir eu les yeux crevés. Un autre, appelé Claude Violet, âgé de vingt et un ans, est pendu à un crochet de fer qu'on lui enfonce dans le menton. Un marchand de vin, du nom de Gas, appartenant à la religion catholique, avait épousé une protestante convertie. Une troupe de protestants pénètre chez lui et le massacre. Sa femme est laissée pour morte; ses enfants s'enfuient. Au nombre des assaillants se trouvaient le beau-père de Gas et ses trois fils. Les enfants du malheureux qu'ils viennent d'assassiner les supplient vainement de leur donner asile, invoquant les liens du sang. Ils n'en obtiennent que cette réponse : « Dieu s'est vengé de ce que « votre mère a changé de religion; allez, retirez-vous. »

Aucun catholique ne peut sans péril se montrer dans les rues. Cent vingt maisons sont saccagées; les couvents sont les premiers pillés; le clergé et les Ordres religieux fournissent de nombreuses victimes, et ces scènes d'horreur se prolongent jusqu'au 17 juin[1].

La Révolution développe tous les instincts autrefois contenus par la crainte et le respect des autorités établies; elle excite les vengeances, encourage les audaces. Dès 1789,

[1] *Les évêques de Nîmes au dix-huitième siècle*, par l'abbé Goiffon, p. 195.

Digitized by Google

Jullien, intendant d'Alençon, en signalait le caractère socialiste. « Je vois peu de moyens de prévenir les malheurs « dont nous sommes menacés, écrivait-il au contrôleur « général ; j'en ai évité cette année une grande partie « dans les villes remplies de malheureux sans ouvrage, en « distribuant les secours que M. le directeur général et « vous, Monsieur, m'avez permis de répartir sur les fonds « des dépenses variables de l'exercice 1787, qui aujourd'hui sont totalement employés. En établissant dans « chaque communauté des travaux qui puissent procurer « de la subsistance aux peuples qui sont sans ouvrage, on « pourrait espérer, sinon de voir renaître entièrement la « tranquillité, du moins de prévenir beaucoup d'occasions « de la troubler. Sans doute, la misère actuelle sera toujours un obstacle, mais ce n'est pas le seul dont il faudrait se défendre ; *c'est l'esprit des peuples qu'il faudrait « calmer. Ils ne reconnaissent plus aucune loi ; ils disent « hardiment que les riches le sont depuis assez longtemps, « et que c'est à eux à le devenir à leur tour*. Les propriétés ne sont plus respectées : les forêts du Roi, ainsi que « celles des particuliers, sont aujourd'hui dévastées ; les « bois de toute grosseur s'y enlèvent en plein jour et se « vendent publiquement[1]. »

A Issoudun, le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération, la population se prépare à célébrer en grande pompe cette solennité. Mais une multitude de cabaretiers, d'aubergistes et de marchands de vin, armés de faux et de haches, se sont invités à la fête. Ils déclarent que le vin ne

[1] *Éphémérides de la moyenne Normandie et du Perche en* 1789, par L. Duval, p. 194.

payera plus d'impôts. C'est ainsi qu'ils comprennent et interprètent la Déclaration des droits de l'homme. Deux de leurs députés à l'Assemblée nationale sont pendus en effigie, le soir même, pour leur apprendre à mieux défendre les intérêts du peuple [1].

La Terreur n'a pas à inaugurer les excès et les violences, quand elle proclame officiellement son existence. Elle trouve son règne préparé par le désordre moral, par l'abattement des uns et l'audace des autres. Il ne lui reste plus qu'à organiser son gouvernement, qu'à imprimer à la Révolution une direction plus uniforme, à envoyer ses représentants en mission dans les départements, à composer ses tribunaux révolutionnaires et à faire fonctionner la guillotine.

Les villes qui résistent, comme Lyon et Marseille, sont traitées avec la plus épouvantable cruauté. Non content de fusiller en masse les habitants, on les dépouille. Lyon se voit imposer une taxe de six millions, payable en une semaine. On dresse un inventaire des marchandises et des propriétés ; on les confisque. Les commerçants de Marseille sont frappés avec la dernière rigueur. On met en vente les biens de douze mille proscrits [2].

Toulon n'est pas plus épargné par les terroristes vainqueurs. Bordeaux, qui n'a pas résisté par les armes, subit la plus dure tyrannie. Le maire de la ville, malgré sa soumission, est exécuté avec huit cent quatre-vingt-une personnes ; deux cents négociants sont arrêtés dans la nuit du 29 au 30 novembre 1793. Quinze cents individus

[1] Taine, *La Révolution*, I, 352.
[2] *Ibid.*, III, 46 et suiv.

Digitized by Google

sont emprisonnés, et l'on prélève sur la ville des taxes exorbitantes. Il n'y a même pas moyen de se réfugier au théâtre. Le 27 novembre, vers dix heures du soir, l'armée révolutionnaire, commandée par le général Brune, envahit la salle de spectacle au moment où plus de deux mille spectateurs s'y trouvaient réunis. Tous les suspects sont arrêtés. Les églises sont pillées. Les représentants Ysabeau et Tallien destinent les ornements sacerdotaux aux fêtes de la Raison, et ils en donnent une partie aux acteurs du théâtre de la République [1].

La marquise de Lâge de Volude, alors à Bordeaux, nous dit quels bruits sinistres troublaient le sommeil de ses habitants :

« J'entendois tous les soirs à minuit sur les allées de la « Municipalité le chariot qui portoit les corps des vic- « times, accompagné des gens qu'on appeloit alors *sans- « culottes,* et qui chantoient la *Carmagnole* et mille hor- « reurs [2]. »

On n'était pas plus heureux en 1793 à Strasbourg, que l'avidité des proconsuls écrasait comme une ville conquise par un impitoyable ennemi. Les taxes faisaient gémir les habitants. Un vieillard était attaché pendant trois heures à un poteau, sous une pluie battante, pour n'avoir pas voulu ou n'avoir pas pu acquitter l'imposition [3]. Saint-Just et Lebas ordonnaient par une proclamation à tous les « aris- « tocrates » de donner leurs chaussures pour fournir aux besoins de l'armée. Tous les citoyens, sans distinction,

[1] *Hist. de la Terreur à Bordeaux,* par Aurélien Vivie, II, 109.
[2] *Souvenirs d'émigration,* p. 157.
[3] *Strasbourg pendant la Révolution,* par E. Seinguerlet, p. 182-184.

Digitized by Google

étaient dépouillés de leurs bottes, de leurs chemises, de leurs draps de lit, sans profit pour personne, car ces effets furent retrouvés longtemps après, servant de pâture aux souris et aux vers. Une autre fois, tous les manteaux étaient mis en réquisition, et on les retrouvait au bout d'un an dans les dépôts où ils avaient été apportés. L'armée avait besoin de couvertures de laine, disait-on. Il y en avait vingt mille dans les magasins. Cependant, les habitants les plus pauvres se voyaient forcés de donner celles qu'ils possédaient, sans savoir même si l'on en avait fait usage[1].

Le nombre des suspects augmentait avec l'impossibilité de satisfaire aux exigences révolutionnaires. « On mit en « vigueur contre eux l'usage des cartes de civisme. Il fut « arrêté que toute personne de l'un ou l'autre sexe devrait « toujours être munie d'une de ces cartes. Afin d'en ren« dre la distribution imposante, on la fit publiquement, « sur la place de l'Hôtel de ville. Assis sur une estrade « d'où il dominait la foule, le cordonnier jacobin Yung « interrogeait hommes et femmes qui du matin au soir « montaient au bureau. La bourgeoisie surtout était sou« mise à un examen sévère ; il fallait faire des déclarations « fort nettes, donner des preuves de républicanisme, « expliquer dans quelle situation de fortune on était, dire « et justifier les relations qu'on entretenait. Chacun devait, « en outre, apporter un avis favorable du comité de sa « section, sans quoi l'on n'obtenait pas la carte de civisme « et l'on restait exposé à toutes les mesures de suspicion[2]. »

[1] WALLON, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*, IV, 397.

[2] E. SEINGUERLET, *Strasbourg pendant la Révolution.*

Digitized by Google

En butte aux perquisitions, aux visites domiciliaires, on est réduit alors à se cacher et à cacher ce que l'on possède de précieux ou de compromettant. Jamais les cachettes ne furent plus souvent mises en usage qu'à l'époque de la Révolution. Elles avaient pour complices tantôt l'épaisseur des murailles, tantôt une boiserie dont l'ouverture était habilement dissimulée. Parfois des armoires servaient à recéler des familles entières. Un des dangers de ces cachettes était la trahison des ouvriers qu'on y avait employés. Dans les pays de l'Ouest, où la Révolution rencontra de vives résistances et de courageuses fidélités, on ne citait que de rares exemples de dénonciations faites par les ouvriers, malgré les menaces et les tentatives de corruption dont ils avaient été l'objet.

A Rennes, l'hôtel d'Armaillé était l'asile des prêtres proscrits. On avait porté dans les greniers d'énormes tas de fagots formant des chemins invisibles qui conduisaient à une lucarne, et de là au toit par lequel on pouvait s'échapper. M. d'Armaillé, conseiller au Parlement de Rennes, et prisonnier dans son propre hôtel, reçut un jour la visite d'agents qui venaient faire chez lui des perquisitions.

« Citoyen, lui dirent-ils, affirmez qu'il n'y a ni prêtres « ni émigrés sous votre toit, et nous nous retirerons aus- « sitôt. — Cherchez ! » répondit l'ancien magistrat.

En fouillant dans ses papiers avec l'espoir d'y trouver des lettres de son fils émigré, les municipaux découvrirent un exemplaire du testament de Louis XVI. « Je le conserve, « dit fièrement M. d'Armaillé, comme un monument dû

Digitized by Google

« à l'inspiration de Celui qui, lorsqu'il lui plaît, renverse « ou édifie les empires. » Ces paroles désarmèrent les inquisiteurs.

L'hôtel d'Armaillé, ayant dû loger des soldats de l'armée républicaine, se trouva transformé en caserne. Le bourreau vint un jour y chercher un asile avec sa femme et ses enfants, tant cette demeure était renommée par sa charitable hospitalité. La femme du bourreau, ne sachant comment témoigner sa reconnaissance, offrit à mademoiselle d'Armaillé ses services et « ceux de son mari[1] ».

De tout autres sentiments régnaient ailleurs dans les cités soumises à la loi jacobine. Dans la petite ville de Rambervillers, au mois de mai 1793, le conseil municipal arrête la liste des suspects parmi lesquels se trouvent un cordonnier, un manœuvre, un charpentier, un maçon, un charretier, un tonnelier, etc.

Le 26 mars de l'année suivante, Rambervillers a l'honneur de recevoir un représentant du peuple. La population en est informée en ces termes :

« Le représentant du peuple arrive ce soir ou demain « matin au plus tard. Il lui faut une garde d'honneur ; il « faut plus : que le bruit du canon, la tenue de la garde « nationale et nos chants d'allégresse lui annoncent la « joie qui nous pénètre !... »

Le lendemain s'étale une affiche où on lit :

« Citoyens, nous possédons le représentant du peuple « dans nos murs. Par ses ordres, nous convoquons l'as-

[1] *Rennes et l'hôtel d'Armaillé pendant la Révolution.* Saint-Brieuc, 1857, in-12.

Digitized by Google

« semblée générale du peuple dans le temple de la Raison, « à cinq heures du soir ; c'est là qu'il doit faire l'épuration « de tous les corps constitués[1]. »

Transportons-nous à l'époque de la Terreur dans une autre de ces villes naguère encore si paisibles. Nous voici à Coutances, au mois de septembre 1793. La persécution s'attaque aux religieuses, malgré les soins qu'elles donnent aux malades. Le comité révolutionnaire demande aux administrateurs du département l'autorisation de chasser les Sœurs Augustines de l'hospice, afin de loger à leur place le bataillon du Calvados. « Leur inutilité, disent « gravement les membres du comité, commande leur « renvoi le plus prompt. Il en est même parmi elles qui ont « mérité la détention. Toutes ces considérations sont assez « puissantes pour nous faire espérer que vous nous auto- « riserez à chasser de l'hôpital *ces administratrices fanati- « ques dont l'exemple et les conseils sont dangereux aux « malades.* »

L'autorisation ne pouvait manquer d'être accordée. Les religieuses, au nombre de trente-huit, furent conduites en prison et s'y rendirent en chantant le *Salve Regina*. L'opinion publique ne tarda pas à se soulever en leur faveur, et son explosion dut être violente, puisque toutes les Sœurs, à l'exception de deux, furent remises en liberté et reprirent leurs fonctions à l'hôpital. Les administrateurs se vengèrent de cet échec en supprimant la musique de la cathédrale :

« Nous vous observons, écrivirent-ils au Comité de

[1] *Rambervillers pendant la Révolution*, par A. Fournier. Nancy, 1889, in-8°, p. 25 et 27.

Digitized by Google

« salut public, que le premier musicien est payé deux « mille six cents francs par an, uniquement pour chanter « avec méthode et goût à l'église, dans les fêtes, un bel « hymne à la divinité qu'ils prétendent aussi séduire. Leur « erreur à détruire n'est pas l'affaire du moment; mais le « renvoi de ces musiciens n'éprouvera aucune difficulté. « La dépense qu'ils causent scandalise tous les amis de la « liberté. »

Il fut enjoint à tous les propriétaires de Coutances d'afficher sur les portes des maisons les noms de leurs habitants. Cette mesure était semblable à celle que la Commune de Paris avait mise en vigueur. Mais la tyrannie des jacobins de Coutances allait plus loin encore quand elle défendait aux cordonniers de travailler pour les particuliers sans sa permission. Avait-on besoin d'une paire de chaussures? Il fallait solliciter du comité l'autorisation de se la faire délivrer, et elle n'était accordée qu'à ceux qui étaient considérés comme « patriotes ».

Le 21 prairial, on célèbre la fête de l'Être suprême, et cette solennité est accompagnée de chansons patriotiques et de farandoles. On continue d'observer le dimanche et non la décade dans les campagnes. Le comité révolutionnaire s'en montre fort mécontent, et avise aux moyens d'imposer le nouveau culte. « Il serait à désirer, dit-il, que la Con- « vention nationale *prescrirait* le travail de tous les jours « indistinctement, hormis celui de la décade. Les peines « qu'elle infligerait aux insoucians ou rebelles qui refuse- « raient de l'exécuter, amèneraient à sa stricte observance, « et bientôt l'on ne reconnaîtrait qu'un seul culte, celui « de la Raison. C'est encore plus par routine que par dévo-

Digitized by Google

« tion que la plupart de ces individus, faibles ou égarés,
« chôment les dimanches et fêtes ; *les moyens de persua-*
« *sion sont insuffisans.* »

On voit de quelle manière les révolutionnaires de Coutances entendaient la liberté de conscience. « Toutes les « femmes ne sont pas *au pas* », dit le comité, le 21 messidor, à propos de la décade. Et il formule ainsi sa doctrine : « Les fêtes républicaines seront les seuls jours « de repos ; nous regarderons comme suspect quiconque « en reconnaîtra ou en suivra d'autres. *La décade, exclu-* « *sivement la décade.* »

De leur côté, les représentants du peuple écrivent qu'il faut fermer les églises. On ferma la cathédrale de Coutances. De l'église Saint-Nicolas on fit une « écurie natio- « nale ». Le sentiment religieux n'en persistait pas moins, et les habitants de Coutances allaient alors entendre la messe dans les campagnes. Les proconsuls se plaignaient surtout de l'obstination des femmes. Ils écrivaient le 22 ventôse an II : « Les églises des campagnes sont res- « tées églises et sont ouvertes aux prêtres qui continuent « d'y célébrer messe et vêpres. Cette inégalité fournit aux « femmes fanatiques de cette commune (Coutances) le « moyen de tenir à ce qu'elles traitent de leurs devoirs de « religion ; elles se portent en foule les dimanches et fêtes « dans les communes environnantes pour y entendre l'of- « fice. *De là de grands maux,* et vous le sentez bien ; « *rendez-vous par les femmes de ville avec celles des* « *campagnes, occasion de se parler, de s'exciter et de* « *s'entretenir, pour les principes éternels de la vérité dont* « *la lumière trop brillante pour leurs faibles yeux ne*

Digitized by Google

« *sera appréciée que quand les prêtres auront cédé à la* « *raison son influence naturelle*[1]. »

Le 18 messidor an II, Lecarpentier, représentant du peuple, ordonne l'envoi de « deux charretées de pré- « venus » au tribunal révolutionnaire de Paris. Ils sont exécutés le 2 thermidor. A Avranches, il fait mettre en prison deux cents suspects, et il écrit de cette ville, le 17 ventôse an II, à la Convention nationale : « J'annonce « avec plaisir qu'au moyen de *purgatifs révolutionnaires* « qui ont été et seront encore employés ici, l'aristocratie, « le fédéralisme et la superstition, en un mot tous les « éléments incompatibles avec la République, sont replon- « gés dans le néant. »

« Je ne fais grâce à personne, écrit-il encore d'Avranches « au Comité de salut public. Voilà encore *du gibier* que je « vous envoie. »

Le gibier, c'étaient des malheureux destinés à la guillotine. Le représentant du peuple n'aime pas l'égalité au point de renoncer aux honneurs. Il fait son entrée à Valognes dans une berline à quatre chevaux avec sa femme, créature de bas étage. La citoyenne Lecarpentier a soin de tenir les glaces baissées, « afin, dit-elle à son mari, que « notre peuple puisse nous voir et que nous puissions « nous-mêmes le contempler ». Le ménage s'installe à Valognes, dans l'hôtel du marquis d'Ouville, alors en prison. Dès le lendemain de son arrivée, Lecarpentier ordonne l'arrestation de tous les nobles et bourgeois suspects. Ils sont jetés dans l'hôtel de Chiffrevast, les prisons de la ville

[1] *La Terreur dans une ville de province,* par L. QUÉNAULT. Coutances, 1862, in-12.

Digitized by Google

étant insuffisantes, et cet hôtel se trouve tellement rempli par les détenus, qu'il faut en mettre quelques-uns dans les caves.

« Encore des têtes », écrivait Lecarpentier, le 25 messidor an II, au président de la Convention nationale, en envoyant de nouvelles victimes. Il donna l'ordre de réquisitionner toutes les chaises de poste pour expédier les prisonniers à Paris. Une seule était en état. On dut prendre un certain nombre de charrettes. Parmi les nobles se trouvait le marquis de Chiffrevast, vénérable octogénaire. Lorsque les voitures parurent devant la prison, tous les détenus, par déférence pour son âge, voulurent lui céder la chaise de poste. Ce fut la cause de sa perte, car il arriva avant eux à Paris, dans les premiers jours de thermidor. Traduit dès le lendemain devant le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le jour même. Les charrettes, qui franchissaient la même distance avec plus de lenteur, parvinrent seulement à Paris le 11 thermidor, après la mort de Robespierre. Ainsi furent sauvés les prisonniers qu'elles contenaient[1].

Dès la fin de 1792, on comptait une douzaine de clubs révolutionnaires dans chaque département. Ces clubs, affiliés entre eux et obéissant à un mot d'ordre, excitaient les passions de la foule et intimidaient les autorités légales. Celui de Vannes, établi en 1791, se tenait dans une chapelle. Chaque membre payait un droit d'entrée de six francs. Les femmes étaient admises aux séances dans les galeries et invitées à prêter le serment constitutionnel.

[1] *La Terreur dans une ville de province,* par L. Quénault.

Digitized by Google

« Jurez-vous, mesdames, leur disait le président, d'être « fidèles à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de « tout votre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assem- « blée nationale, acceptée par le Roi, et d'élever vos enfants « dans les principes de la même Constitution? » « Nous le « jurons », répondaient-elles, aux acclamations de la salle. Le commissaire des galeries remettait à chacune « un « pompon aux couleurs nationales », en signe d'affiliation, et l'on voyait figurer dans ce club la meilleure bourgeoisie de Vannes.

Le club s'avisa un beau jour de faire changer les noms des rues. La rue des Chanoines dut s'appeler rue de l'Égalité; la rue des Duchesses, rue de la Bienfaisance; la rue du Duc, rue de la Concorde; la rue du Marché, rue de la Liberté; la rue des Lices, rue de la Réunion.

Le 2 avril 1791, un membre du club, nommé M. Curo, vint annoncer à la séance que sa femme venait de le rendre père d'un « gros garçon », et il prêta serment, au nom de son fils. Cette inspiration très admirée fut saluée par un tonnerre d'applaudissements. En quatre mois d'existence, le club de Vannes avait voté l'éloignement des prêtres réfractaires, la séquestration, puis la confiscation des biens du clergé, mesures que ne tarda pas à consacrer la législation révolutionnaire[1].

Presque tous ces clubs ont à peu près la même physionomie, et ne diffèrent que par l'importance de leur local et celle des villes où ils existent. A Chauny, petite ville du département de l'Aisne, le club révolutionnaire a des

[1] *Clubs et clubistes du Morbihan* (1790-1795), par Ph. Muller. Nantes, 1885.

Digitized by Google

séances du soir; elles se terminent souvent fort tard, au chant de la *Marseillaise*. Les tribunes sont garnies de citoyennes qui tricotent, et l'on y voit des enfants. La lecture du *Père Duchêne* et les nouvelles du jour occupent une partie des séances. Un membre fait observer, à l'une de ces réunions, que la ville de Chauny ne possède pas un temple de la Raison, tandis que la plupart des villages en sont pourvus. « Il est incompréhensible, dit-il, qu'on n'ait « point encore songé à cet important objet. » Un autre membre propose d'affecter les églises au nouveau culte, mais on lui répond qu'elles sont déjà employées à la fabrication du salpêtre, ou qu'elles servent de magasin à fourrages. Une commission est nommée pour la recherche d'un local. Il n'y a dans la salle qu'un seul buste de Marat. Il est décidé qu'on en achètera un second, et qu'on l'installera en grande cérémonie, comme le premier.

Pendant une séance, un membre demande à chanter une chanson patriotique de sa composition. Elle obtient un bruyant succès. Un citoyen propose de remplacer par le drapeau tricolore le drap mortuaire des cercueils dont les couleurs « sentent le fanatisme ». Cette proposition excite un véritable enthousiasme, et deux commissaires sont nommés pour la mettre à exécution. Une commission est chargée de brûler les ornements des églises, afin d'extraire l'or et l'argent dont se composent « ces restes inutiles « d'un culte absurde et *intolérant* ». Cette opération a lieu; elle rapporte trente-neuf marcs, trois onces et douze gros, or et argent. On brûle seize « dominos à charlatans ». C'est le nom donné aux chapes par les jacobins de Chauny. La municipalité ne veut pas se montrer moins patriote que

Digitized by Google

le club. Elle propose « un carême civique », afin d'envoyer aux soldats de la République la viande dont on se sera privé.

Les citoyennes manquent souvent de tenue aux réunions du club. Le bruit de leurs conversations couvre la voix des orateurs. L'une d'elles s'avise de casser des noix. Le président l'ayant invitée à cesser, elle lui dit que s'il veut lui en éviter la peine, en cassant les noix à sa place, elle en sera fort aise. Son expulsion est réclamée avec exclusion du club pendant trois décades. Elle répond qu'elle y est toute disposée, car elle ne s'amuse guère. Le président, poussé à bout, lui rappelle la majesté des lois et la menace des peines les plus sévères. Elle éclate de rire, et sort en gambadant, au grand scandale des assistants [1].

II

L'histoire des villes comme celle des campagnes, pendant les années qui succèdent à la Terreur, est celle de la « bouchée de pain », de la rareté des subsistances, du prix exorbitant qu'atteignent les choses de première nécessité. Elle se rattache aussi aux mesures oppressives du Directoire dont nous avons parlé en leur lieu. Plus loin, nous dirons combien la misère à cette époque fut universelle et profonde.

[1] *Un club à Chauny en* 1794, par Ed. Fleury. Laon, 1849.

Digitized by Google

La chute de Robespierre fit éprouver un sentiment de joie et de délivrance. En déplorant les crimes commis, on mesura ceux qu'une telle tyrannie aurait pu commettre encore. Mais si l'effroi avait cessé, la confiance ne pouvait renaître. L'esprit jacobin subsistait. Il inspirait la législation de la Convention, comme il inspira celle du Directoire. Les plus fameux terroristes n'étaient plus. Toutefois, l'élément démagogique n'avait pas abdiqué dans bien des contrées où le souvenir de son règne constituait sa puissance, en laissant les esprits frappés de crainte.

Dans la petite ville de Valognes, après la Terreur, la société populaire se plaint de la diminution du nombre des prisons depuis le 9 thermidor. Elles étaient cependant nombreuses encore à Valognes, et continuaient en 1795 d'être remplies de détenus de toutes les conditions. La municipalité redoublait de précautions pour garder à vue les suspects, et un arrêté du 13 juillet 1795 était ainsi conçu :

« Les commissaires nommés par la municipalité pla-
« ceront chez chacun desdits citoyens ou citoyennes un
« garde pour chaque maison, choisi d'après les indications
« de la municipalité, parmi les plus probes et les meilleurs
« républicains, lequel garde ne pourra permettre que
« les personnes mises en arrestation puissent sortir de
« leurs maisons, ni des jardins en dépendant, ni enfin que
« des personnes inconnues soient introduites dans leur
« maison[1]. »

[1] *Valognes pendant la période révolutionnaire*. Valognes, 1888, in-12.

Digitized by Google

Le retour des mesures arbitraires, la lutte de l'esprit jacobin et de l'esprit de réaction, tel est le caractère principal de la période du Directoire. Tandis que les départements subissaient ce gouvernement à la fois faible et violent, les pays de l'Ouest qui s'étaient levés en 1793, et qu'avait pacifiés Hoche en 1796, reprenaient les armes en 1799. La Normandie, moins prompte à se soulever, avait imité en 1795 l'exemple de la Bretagne et de la Vendée, obéissant à la voix de Louis de Frotté, et arborant de nouveau, en 1799, l'étendard de la résistance.

De nouvelles persécutions religieuses ranimaient des révoltes qui semblaient s'apaiser, tant ces guerres représentent les revendications de peuples outragés dans leurs croyances. La pacification, imposée par la force des armes, demeura incertaine jusqu'à la pacification des esprits, obtenue par la liberté religieuse.

Au delà des frontières, la guerre continue d'appeler les Français sous les drapeaux, remportant des victoires mêlées de revers, exigeant sans cesse de nouveaux sacrifices, ajoutant aux maux intérieurs du pays une cause de misère et une profonde lassitude.

Nous avons déjà montré les phases du gouvernement du Directoire [1]. On pourrait les suivre dans l'existence et l'administration des villes, avec des différences locales. La province, qui a recouvré une sécurité relative et encore précaire, ne présente plus en général à l'historien des faits dignes d'attirer son attention. L'intérêt est à Paris, dans la capitale, qui reprend une vie nouvelle, concentre en elle le

[1] Tome Ier, ch. II : Le gouvernement révolutionnaire après le 9 thermidor.

Digitized by Google

gouvernement, et peint presque à elle seule la physionomie du temps.

La Révolution que nous venons d'apercevoir dans les villes poursuit dans les campagnes les mêmes buts, mais elle accomplit des destructions différentes. Nous allons en considérer les manifestations principales, et assister ensuite au développement des idées de réaction qu'enfantèrent les excès, les malheurs et les souffrances.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION EN PROVINCE : LES CAMPAGNES.

I. La guerre aux châteaux. — II. Les communes rurales. — III. L'opinion des campagnes sous le Directoire.

I

Les supériorités sociales dans les villes ont pour échapper aux yeux de la foule cette espèce d'uniformité qu'on voit régner à l'extérieur. Si les maisons y sont d'inégale importance, la confusion et l'égalité sont dans la rue. La fortune ne se montre qu'en passant, et se renferme d'ordinaire dans les intérieurs où pénètre seulement le petit nombre. Enfin, le tumulte, les occupations, les plaisirs des grandes cités empêchent les regards de la multitude de se fixer sur un seul point. Il n'en est pas de même dans les campagnes. Le château isolé attire sur lui l'attention et excite l'envie. C'est donc à lui que s'adresseront les haines excitées par les passions révolutionnaires.

La défense peut s'organiser entre les habitants d'une ville contre l'émeute et le soulèvement populaire, tandis que le château est privé par son isolement des moyens de résister aux attaques d'une révolution qui le désigne à l'inimitié.

Les châteaux furent les premiers menacés, les premiers pillés ou incendiés dans le mouvement insurrectionnel

Digitized by Google

commencé en 1789. Ces châteaux respectés par les siècles ne devaient pas être épargnés par les hommes. Le vandalisme, les fureurs aveugles allaient détruire ou dévaster ces vieilles demeures où la vie s'écoulait sous l'ancien régime avec une douce sécurité, vie brillante pour les uns, difficile et peu fortunée pour d'autres, mais remplie pour tous de l'honneur dont chaque génération recueillait l'héritage. Le gentilhomme se verrait contraint de fuir le toit de ses pères qui le dénoncerait au lieu de l'abriter. Il s'en éloignerait peut-être pour toujours, ou il y resterait exposé aux insultes et à la mort.

La Révolution ayant déclaré à tous les châteaux une guerre impitoyable et meurtrière, on n'a pas manqué d'en conclure que les seigneurs avaient dû être les tyrans du peuple pour avoir à ce point provoqué sa fureur. Aussi est-il nécessaire de rappeler ce qu'ils étaient en 1789, et de jeter un regard en arrière.

Les droits féodaux étaient légitimes par leur origine, puisqu'ils étaient le prix des services et l'exécution d'un contrat assurant aux suzerains comme aux vassaux des avantages réciproques. Mais de grandes transformations politiques et sociales s'étaient opérées; la continuation des droits féodaux paraissait plus difficile à accepter à une époque où le seigneur, privé de la puissance d'autrefois, ne protégeait plus ceux qui, restant ses vassaux, avaient à en supporter les charges, à en acquitter les obligations.

Les *censives,* rentes seigneuriales, le droit de *terrage* ou de *champart* prélevant ordinairement le quart ou le cinquième de la récolte, le droit de *lods et ventes* retenant un sixième du prix de vente de la terre située dans la juri-

Digitized by Google

diction seigneuriale, sans préjudice des droits d'enregistrement perçus par l'État, voilà quels étaient les principaux droits féodaux. Ils atteignaient la terre et par conséquent les paysans devenus pour la plupart propriétaires en 1789.

A ces droits seigneuriaux, il faut ajouter ceux des foires et marchés, les *banalités* de fours, de moulins et de pressoirs, constituant dans beaucoup de provinces l'obligation pour le paysan de faire cuire son pain, moudre sa farine et vendanger son raisin chez le seigneur; enfin, le droit de colombier, nuisible aux récoltes par la multitude parfois immense de pigeons qui se répandaient dans les campagnes, et le droit de chasse, un des plus impopulaires et un de ceux dont les nobles étaient le plus jaloux, parce qu'il concernait leur plaisir favori.

Tels sont, en résumé, les droits féodaux qu'on a beaucoup exagérés par ignorance ou dans un intérêt de parti. En les jugeant avec équité, on peut s'expliquer non les colères qu'ils ont soulevées longtemps après leur abolition, mais les mécontentements qu'ils ont pu causer et la faveur que devait rencontrer leur suppression. En des jours pacifiques et sous une autorité régulière, cette suppression aurait eu le caractère d'un progrès, tandis que, grâce aux passions sauvages de la Révolution, elle dégénéra en attentats contre les personnes et les propriétés.

Par l'abolition des droits féodaux, cent vingt-trois millions de revenus, soit deux milliards et demi de capital, furent enlevés aux possesseurs de fiefs[1]. L'Assemblée

[1] Taine, *La Révolution*, I, 201.

Digitized by Google

constituante avait cru concilier les droits et les intérêts, en déclarant rachetables les droits que le seigneur percevait sur la terre comme propriétaire foncier, distinction subtile et dont ne tint pas compte l'impétuosité du mouvement révolutionnaire. L'Assemblée avait prononcé « l'abolition du régime féodal ». Dès lors, on ne voulut plus reconnaître aucune redevance seigneuriale, quelle qu'elle fût. On se révolta également contre les impôts. Ils parurent aussi abusifs que les droits seigneuriaux. On voulut cesser d'être contribuable, comme on cessait d'être vassal.

En 1792, les luttes commencèrent. A Issoudun, nous l'avons vu, on s'était insurgé en 1790 contre les impôts. A Montbazon, la même année, on menaçait de mort les officiers municipaux chargés d'établir le rôle des impositions, et ils étaient obligés de s'enfuir à Tours, pendant la nuit. En Touraine, on assassinait les municipaux qui publiaient les rôles de la contribution mobilière qu'on déchirait dans la Creuse, lorsque le greffier en donnait lecture [1].

L'esprit d'insurrection ne prouve pas qu'à cette époque l'impôt fût exorbitant; le contribuable était alors de plus en plus exonéré. Le soulèvement contre les châteaux n'est pas davantage une preuve de la tyrannie des seigneurs; ils étaient pour la plupart humains, bienfaisants, généreux [2].

[1] Taine, *La Révolution*, I, 362.

[2] *Ibid.*, I, 100. — « J'ai lu en original plusieurs centaines d'enquêtes « manuscrites ; presque toujours j'y ai admiré l'humanité des nobles, leur « longanimité, leur horreur du sang. Non seulement beaucoup d'entre eux « ont du cœur et tous ont de l'honneur, mais encore, élevés dans la philo- « sophie du dix-huitième siècle, ils sont doux, sensibles ; ils répugnent aux « voies de fait. Surtout les officiers sont exemplaires ; leur seul défaut est « la faiblesse ; plutôt que de tirer sur l'émeute, ils rendent les forts qu'ils

Digitized by Google

Beaucoup de gentilshommes, réduits à une condition voisine de la misère, n'avaient pour vivre que les redevances seigneuriales qu'ils percevaient. La modicité de leur fortune, le délabrement de leurs manoirs n'étaient pas faits pour inspirer la jalousie comme la noblesse opulente exerçant des droits sur le sol d'une contrée où souvent elle ne résidait pas. Noblesse de province et noblesse de cour, noblesse riche et noblesse pauvre furent cependant frappées par les mêmes mains et en butte aux mêmes coups.

Il faut chercher la raison des violences populaires d'abord dans les passions soulevées par le parti de la Révolution. Ces passions trouvaient naturellement un allié dans le désir du peuple de s'affranchir de toutes les obligations qui, sous une forme quelconque, pesaient sur lui. Les droits féodaux, c'était là leur côté le plus fâcheux, faisaient du seigneur le créancier du paysan, créancier exigeant s'il était pauvre lui-même, ou endetté [1], plus exigeant encore, quand les droits féodaux étaient exercés par des intendants, des hommes d'affaires ou par des adjudicataires qui en achetaient l'exploitation, moyennant une somme annuelle donnée au seigneur. Ces sortes de fermiers généraux faisaient retomber ainsi sur les seigneurs l'animosité qu'ils s'attiraient. Le duc d'Aiguillon disait avec raison, le 4 août

« commandent, ils se laissent insulter, lapider par le peuple. » (*La Révolution*, I, 206.)

[1] La haute noblesse, la noblesse de cour était souvent obérée, et sa fortune, si considérable qu'elle fût, était parfois inférieure à ses dépenses. Les richesses des Guéménée aboutissaient à une banqueroute qui fit scandale sous Louis XVI. Le duc de Choiseul, qui possédait un million de rente, mourut ruiné en 1785, ayant dix millions de dettes. Le duc d'Orléans, sur cent quatorze millions d'actif, laissait soixante-quatorze millions de dettes en 1793.


Digitized by Google



1789, à l'Assemblée nationale : « Les propriétaires des « fiefs, des terres seigneuriales, ne sont que bien rare- « ment coupables des excès dont se plaignent leurs vas- « saux ; mais leurs gens d'affaires sont souvent sans pitié. »

La dureté n'était pas dans les mœurs du dix-huitième siècle ; les théories philanthropiques y étaient, pour ainsi dire, à la mode. On se faisait gloire d'être humain, d'être « sensible ». Les nobles étaient donc rarement détestés, et c'est moins des seigneurs que des droits seigneuriaux qu'on pouvait avoir à se plaindre. On souhaitait la destruction de ces droits, et non celle des personnes.

M. Taine définit la situation des seigneurs vis-à-vis des paysans, et, parlant des droits seigneuriaux, dit des possesseurs de fiefs :

« Puisqu'ils vivent de ces droits, il faut bien qu'ils « les exercent, même quand le droit est lourd, même « quand le débiteur est pauvre. Comment lui remet- « traient-ils la redevance en grains et en vin de l'année? « Comment le dispenser du quint et requint, quand c'est « le seul argent qu'ils perçoivent? Comment, étant beso- « gneux, ne seraient-ils pas exigeants?

« Les voilà donc, vis-à-vis du paysan, à l'état de « simples créanciers ; c'est à cela qu'aboutit le régime « féodal, transformé par la monarchie. Autour du château, « je vois les sympathies baisser, l'envie s'élever, les « haines grossir. Écarté des affaires, affranchi de l'im- « pôt, le seigneur reste isolé, étranger parmi les vassaux ; « son autorité anéantie et ses droits conservés lui font « une vie à part. Quand il en sort, c'est pour ajouter for- « cément à la misère publique. Sur ce sol ruiné par le

Digitized by Google

« fisc, il vient prendre une part du produit, tant de gerbes « de blé, tant de cuvées de vin. Ses pigeons et son gibier « mangent la récolte. Il faut aller moudre à son moulin « et lui laisser un seizième de la farine. Un champ « vendu 600 livres met 100 livres dans sa poche. L'héri-« tage du frère n'arrive au frère que rogné par lui d'une « année de revenu. Vingt autres redevances jadis d'utilité « publique ne servent plus qu'à nourrir un particulier « inutile. Le paysan, tel alors que nous le voyons aujour-« d'hui, âpre au gain, décidé et habitué à tout souffrir et « à tout faire pour épargner ou gagner un écu, finit par « jeter en dessous des regards de colère sur la tourelle qui « garde les archives, le terrier, les détestables parche-« mins, en vertu desquels un homme d'une autre espèce, « avantagé au détriment de tous, créancier universel et « payé pour ne rien faire, tond sur les terres et sur tous « les produits. Vienne une occasion qui mette le feu à « toutes ces convoitises : le terrier brûlera, avec lui la « tourelle, et avec la tourelle, le château[1]. »

Si la noblesse n'exerçait pas d'action directe sur les affaires publiques, si elle percevait des droits seigneuriaux, elle payait l'impôt du sang. Elle pouvait montrer avec orgueil ses morts et ses blessés au pays que défendait sa vaillance, au peuple qui n'était pas tenu alors de partager ses périls et ses combats, et qui ne connaissait que l'enrôlement volontaire ou la milice à laquelle il fournissait un faible contingent. La noblesse n'avait jamais failli aux traditions qui faisaient d'elle le pre-

[1] *L'ancien régime*, p. 51-52.

Digitized by Google

mier soldat de la France. Beaucoup de ses privilèges n'étaient plus d'accord avec l'état de la société, avec les transformations qu'avaient subies les institutions, les idées et les mœurs. Du moins, ils s'abritaient sous des étendards teints de son sang et souvent illustrés par la victoire.

Mais la gloire touche seulement les esprits élevés. Le peuple est surtout sensible à ses intérêts matériels. Courbé sur la tâche de chaque jour, il préfère le champ qu'il ensemence au champ de bataille. Il oubliait donc facilement les services rendus par les nobles en temps de guerre, et voyait les obligations dont il avait à s'acquitter envers eux en temps de paix.

Ce que l'on donnait jadis à la personne, on le donne aujourd'hui à l'État, c'est-à-dire à des gouvernements souvent plus préoccupés d'augmenter le fardeau des impositions que de le diminuer. Mais l'État est un être impersonnel; il n'implique pas dans l'esprit du contribuable l'idée d'une supériorité sociale prélevant une sorte de rançon sur l'inférieur. Si l'on est appauvri par ce nouveau cens, on s'en console par la pensée qu'il profite à la chose publique, c'est-à-dire à tous et non pas à un seul.

Il y eut plusieurs périodes dans les soulèvements des campagnes contre les châteaux. La première jacquerie eut lieu en Provence, aux mois de mars et d'avril 1789. Elle ne fut pas réprimée, et le succès de ces premières tentatives dut encourager celles qui suivirent. Une seconde jacquerie se déclara au mois de juillet, à l'époque de la prise de la Bastille, d'où datent les progrès de l'esprit d'insurrection. Cette seconde jacquerie ne s'attaqua que

Digitized by Google

d'une manière partielle au Centre, au Midi et à l'Ouest. Elle fut générale dans l'Est.

Une troisième et une quatrième jacquerie éclatèrent, en 1790 et 1791, en Bretagne, dans le Limousin, le Quercy, le Périgord et les provinces voisines. C'est l'époque où l'on brûla les titres féodaux, où l'on fit la guerre à tous les chartriers, et le but de ces excès fut l'anéantissement du régime féodal, le désir violent d'en effacer les traces.

Les créances seigneuriales avaient cependant cessé d'être payées depuis le 4 août 1789. Mais la crainte de les voir renaître subsistait toujours. Beaucoup de possesseurs de fiefs, étant privés de ce qui composait souvent tout leur revenu, ne pouvaient plus continuer leurs dépenses. Il en était résulté une ruine générale.

La Bourgogne et le Lyonnais furent le théâtre d'une cinquième jacquerie en 1791, et la sixième, qui s'étendit la même année au Centre et au Midi, se manifesta par des faits isolés au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Cette dernière jacquerie s'adressait aux églises, aux couvents, aux ecclésiastiques. Depuis la confiscation des biens de l'Église (2 novembre 1789), une partie de ces biens avait été vendue, et les acquéreurs craignaient les revendications du clergé, dont il voyait la résistance à la constitution civile.

Par l'incendie et le pillage des châteaux, le parti de la Révolution voulait détruire les titres et les vestiges de la féodalité. Par sa guerre au clergé, il voulait l'empêcher de reconquérir la puissance séculière dont il l'avait dépouillé [1].

[1] Taine, *La Révolution*, I, 26, 94, 369, 436.

Digitized by Google

Un fait digne de remarque, c'est que la noblesse, victime d'excès qu'elle n'a pas provoqués, ne cherche pas à se défendre. Elle se montre confiante et pleine d'illusions sur le caractère de la Révolution. Elle croit l'humanité compatissante comme elle. Jean-Jacques Rousseau lui a enseigné que l'homme est naturellement bon et vertueux, et qu'il n'y a que la société et l'éducation qui le rendent mauvais. Cette noblesse, bercée par les utopies humanitaires du dix-huitième siècle, est préparée à une ère de paix fraternelle, de félicité, de justice et de liberté; elle ne s'attend pas à l'explosion de colère, de sauvagerie et de férocité qui a éclaté sur elle et sur la France. Elle a prévu le retour de l'âge d'or, non celui de la barbarie.

« La liberté est si précieuse, écrit le duc de Brissac, le « 25 août 1789, qu'il faut bien l'acheter par quelques « peines; la féodalité détruite n'empêchera pas d'être aimé « et respecté, ce qui est le bon et le certain [1]. »

Trois ans plus tard, celui qui s'exprimait ainsi était massacré à Versailles, dans le convoi des prisonniers d'Orléans.

La noblesse presque tout entière est animée alors de l'esprit le plus libéral. En province surtout, elle est intéressée aux réformes, ayant été tenue à l'écart et vivant dans une condition pauvre, médiocre ou obscure dont elle désire sortir. Mais, en échange des sacrifices qu'on lui impose, on ne lui donne même pas la sécurité.

« Ce ne sont pas nos privilèges, ce n'est point « notre noblesse que nous regrettons, écrivait à l'Assem« blée nationale un de ces gentilshommes; mais com-

[1] Dauban, *La démagogie à Paris*, p. 598.

Digitized by Google

« ment supporter l'oppression à laquelle nous sommes « abandonnés? Plus de sûreté pour nous, pour nos biens, « pour nos familles ; chaque jour des scélérats, nos débi- « teurs, de petits fermiers qui volent nos revenus, nous « menacent de la torche ou de la lanterne. Pas un jour de « tranquillité, pas une nuit qui nous laisse la certitude de « l'achever sans trouble. Nos personnes sont livrées aux « outrages les plus atroces, nos maisons à l'inquisition « d'une foule de tyrans armés; impunément nos rentes « foncières sont volées, nos propriétés attaquées ouverte- « ment. Seuls à payer les impositions, on nous taxe avec « iniquité ; en divers lieux, nos revenus entiers ne suffi- « raient pas à la cote qui nous écrase. Nous ne pouvons « nous plaindre sans courir le risque d'être massacrés. « Les administrations, les tribunaux, instruments de la « multitude, nous sacrifient journellement à ses attentats. « Le gouvernement lui-même semble craindre de se « compromettre en réclamant pour nous la protection des « lois. Il suffit d'être désigné comme aristocrate pour « n'avoir plus de sûreté. Si nos paysans, en général, ont « conservé plus de probité, d'égards et d'attachement « pour nous, chaque bourgeois important, des clubistes « effrénés, les plus vils des hommes qui souillent l'uni- « forme, s'arrogent le privilège de nous insulter; ces « misérables sont impunis, protégés. Notre religion même « n'est pas libre, et l'un de nous a vu sa maison saccagée « pour avoir donné l'hospitalité à un curé octogénaire « de sa paroisse, qui a refusé de prêter serment [1]. »

[1] TAINE, *La Révolution*, I, 208.

Digitized by Google

« Nous saurons, écrit le 29 avril 1790 le baron du « Bois d'Aisy, en réclamant un décret de protection pour « les nobles, si nous sommes proscrits, ou si nous « sommes pour quelque chose dans les droits de l'homme « écrits avec tant de sang, et s'il ne nous reste enfin « d'autre ressource que celle d'aller porter sous un autre « ciel le reste de nos propriétés et de notre malheureuse « existence [1]. »

L'émigration se trouve justifiée par des attentats sans cesse renouvelés, non l'émigration en armes, celle du point d'honneur et des illusions, mais celle des opprimés demandant à un autre pays ce que tout homme a le droit de demander au sien, et ce que les honnêtes gens ne trouvaient plus dans la France révolutionnaire.

Le caractère socialiste de la Révolution apparaissait nettement dans la plupart de ces insurrections, et il était signalé par les contemporains. « C'est la guerre des pau-« vres contre les riches », disait un député de l'Assemblée nationale.

Le Comité des rapports déclarait, le 3 août 1789, à cette Assemblée que « nulle propriété, quelle qu'en soit l'espèce, « n'a été épargnée [2] ».

Aux époques troublées, les fables les plus ridicules, les récits les plus invraisemblables font impression sur le cerveau populaire, et, propagés par la mauvaise foi, ils sont facilement accueillis des esprits crédules.

A une lieue de Romans, en Dauphiné, vivait paisiblement M. de Gilliers, avec sa femme et sa sœur, occupé de

[1] Taine, *La Révolution,* I, 208, note. — *Mercure* du 15 mai 1790.
[2] *Ibid.,* I, 103.

Digitized by Google

ses plantations et du soin de ses fleurs. Il voulut avoir de l'eau, au moyen de tuyaux de bois. On répandit alors le bruit qu'il avait fait venir des canons. Une personne, qui se trouvait de passage chez lui, reçut une malle à l'anglaise. On prétendit qu'elle était pleine de pistolets. Un vieil avocat du voisinage se promenant dans la campagne avec du papier à dessiner et des crayons, on ne manqua pas de dire et de croire qu'il dressait des plans pour introduire l'étranger dans le pays. Quatre voitures avaient-elles été aperçues, contenant des invités? On en avait compté dix-neuf; elles étaient pleines d'aristocrates qui allaient se cacher dans les souterrains. Enfin, M. de Senneville, cordon rouge, vient faire une visite, à son retour d'Alger. Le bruit courut qu'on avait aperçu un cordon bleu, et que c'était le comte d'Artois en personne. Les rumeurs de conspiration prirent une telle consistance, qu'à cinq heures du matin, dix-huit communes et deux mille hommes armés se présentèrent aux portes des demeures suspectes. L'émeute fut menaçante pendant huit heures et ne se termina que par le retour de M. de Gilliers, qui était absent. Revenu avec les chasseurs royaux de Dauphiné et la garde nationale de Romans, il put enfin délivrer sa famille de la dangereuse multitude qui l'assiégeait [1].

Vers la fin de juillet 1789, l'agitation régnait dans le pays de Foix parmi les paysans qu'avaient troublés les premiers événements de la Révolution. Des cavaliers inconnus traversaient les bourgs et les villages à bride abattue, en criant : « Les brigands ! voici les brigands ! armez-

[1] TAINE, *La Révolution*, I, 394. — RIVAROL, *Mémoires*, 367.

Digitized by Google

« vous ! » En proie à la terreur, des groupes s'armaient et veillaient la nuit, sans rien voir de ce qu'on leur annonçait. La moindre clarté était prise pour un incendie ; le son d'une cloche semblait être celui du tocsin. On ne voyait pas les brigands, mais on croyait les avoir vus. Les insinuations les plus perfides désignaient les châteaux où l'ennemi se cachait, disait-on. Les habitants des villages trouvaient à leurs portes ou dans les rues des billets ainsi conçus : « L'ennemi est au château. Brûlez les châteaux. « Le Roi vous l'ordonne. »

On décida que des visites domiciliaires seraient faites dans les châteaux. Le pillage suivit les perquisitions. Le château de Lagarde, appartenant au duc de Mirepoix, fut envahi et dévasté. Il en fut de même du château de Crampagna, appartenant au marquis de Galard-Terraube. Celui de Lordat fut détruit [1].

Près de quarante châteaux et manoirs furent pillés ou brûlés en Franche-Comté, dans l'espace d'un mois, en 1789 ; vingt-sept châteaux incendiés ou dévastés en Dauphiné.

De Langres à Gray, environ trois châteaux sur cinq eurent le même sort [2].

Les paysans les plus à craindre pour les châtelains n'étaient pas ordinairement ceux de leur village ; c'étaient ceux des villages voisins et des pays environnants.

Quand eut lieu plus tard la vente des biens nationaux, ce que le pillage n'avait pas détruit et ce que le vol n'avait

[1] *Hist. de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariège*, par P. de Casteras, p. 120 et suiv.

[2] Taine, *La Révolution*, I, 103.

Digitized by Google

pas fait disparaître fut mis sous séquestre et vendu aux enchères. Un château put être payé avec le prix des grilles du parc et le plomb de la toiture. Le château de la Cour de Broc, en Anjou, fut acquis par un paysan, moyennant une paire de bœufs.

« Tel cultivateur a payé une ferme de cinq mille francs « avec la vente d'un seul cheval [1]. »

Les attaques ne se bornaient pas toujours aux dévastations, au pillage et à l'incendie; elles étaient parfois suivies de meurtres.

Le 23 juillet 1789, alors que les bruits les plus effrayants annonçant l'arrivée d'une armée imaginaire de brigands ont répandu l'effroi et la consternation dans la province du Maine, une cinquantaine d'individus de Lucé, armés de faux, de fusils et de fourches, se portent au château de Nouans, près de Ballon, habité par M. Cureau, riche bourgeois du Mans et beau-père du comte de Montesson. Ils l'emmènent, et M. de Montesson, qu'ils rencontrent en route, est invité à les suivre. Les deux prisonniers sont conduits au château de Ballon, où l'on a établi des hommes armés pour la défense de l'ordre, sous le commandement de M. de Guibert. Ils sont d'abord mis en sûreté; mais une troupe d'émeutiers force les portes, s'empare de M. Cureau, le massacrent à coups de faux. M. de Montesson est entraîné à son tour. Des misérables, parmi lesquels se trouve un ancien soldat qui a servi sous ses ordres et prétend avoir à s'en plaindre, le conduisent à un fossé. Il demande comme une grâce de ne pas être massacré lente-

[1] Meissner, *Voyage en France*, p. 343.

Digitized by Google

ment et à coups de faux, ainsi que l'a été son beau-père. Il obtient d'être fusillé. Un premier coup de fusil le blesse sans lui donner la mort. Il reproche à ses bourreaux de le faire souffrir, et supplie qu'on l'achève. Il tombe enfin, frappé de quarante balles. Sa tête et celle de M. Cureau sont coupées et promenées dans les rues de la ville. Une des têtes tombe dans le ruisseau ; un des assassins la ramasse, et le cortège reprend sa marche, précédé d'un tambour [1].

Ce n'est pas en 1792 ni en 1793 qu'ont lieu de pareilles scènes, mais dans la première moitié de l'année 1789, c'est-à-dire au commencement de la Révolution, à une époque où l'on a dû, il est vrai, renoncer à l'espérance de la diriger et d'en modérer les entraînements.

Une scène d'un autre genre avait lieu quelques jours après au château de la Coulonche, en Normandie. Ce château avait appartenu à M. d'Argouges, seigneur impopulaire et fort jaloux de ses droits ; mais il était alors à son gendre, le comte de Montreuil, d'un caractère tout différent, et dont le seul tort était d'avoir conservé l'intendant de M. d'Argouges, homme exigeant et dur. Le 26 juillet, M. et madame de Montreuil avaient fait l'abandon intégral de tous leurs droits seigneuriaux, dans un écrit lu publiquement après la grand'messe dans les deux paroisses, par les curés de la Coulonche et de la Sauvagère. Par cet écrit, ils s'engageaient à abandonner régulièrement tous ces droits, au moyen d'un acte notarié, passé à leurs frais. Ils indiquaient l'endroit où se trouvaient leurs titres féo-

[1] *L'année* 1789 *au Mans et dans le haut Maine,* par Robert TRIGER, p. 236 et suiv.

Digitized by Google

daux. Le peuple, joyeux, avait couru aussitôt chez le syndic, et, suivi d'un membre de la municipalité de la Sauvagère, il s'était rendu au château de Vaugeois, qui renfermait les titres seigneuriaux. Remis par le curé de la Sauvagère au représentant de la municipalité, ces titres n'avaient pas été brûlés, mais enfermés sous pli cacheté, et le syndic ayant refusé de s'en charger, on avait proposé d'en confier le dépôt au curé ou à un notaire. Tout s'était passé sans aucun désordre, et l'on devait croire que l'abandon volontaire de M. et de madame de Montreuil les mettrait à l'abri de toute menace et de toute revendication populaire.

Le 27 juillet, le tocsin appelle aux armes les habitants des campagnes. Cinq à six cents hommes se dirigent vers le château de la Coulonche, au bruit assourdissant des fifres et des tambours. Les curés de la Coulonche et de la Sauvagère ont dû se mettre dans les rangs, malgré eux, avec le notaire de la Sauvagère et des membres de la bourgeoisie de l'endroit. M. de Montreuil est obligé, séance tenante, de renoncer à ses droits seigneuriaux, par-devant notaire.

Pendant qu'on rédige l'acte, environ dix-huit cents personnes se sont répandues dans le château dont les appartements sont fouillés, sous prétexte d'y découvrir les titres féodaux. Des armoires sont enfoncées. On est descendu aussi dans les caves du château. Enfin, les titres ont été portés dans la cour et livrés aux flammes.

M. de Montreuil n'en fut pas quitte à si bon marché. On lui extorqua dix-huit cents livres. Il dut donner de l'argent à des individus qui se firent payer les journées employées par eux à parcourir la contrée pour soulever les campagnes.



Les désordres se prolongèrent une partie de la soirée, et les visiteurs ne se retirèrent pas sans avoir bu une prodigieuse quantité de cidre. Les paroisses voisines avaient été les plus ardentes dans cette manifestation révolutionnaire.

En revanche, les habitants de la Coulonche et de la Sauvagère étaient partis de bonne heure, à la demande de ceux de Couterne, pour aller brûler le chartrier du château appartenant au comte de Frotté. Celui-ci ayant essayé de résister, on lui dit qu'il avait cinq minutes pour se décider, et que ce délai écoulé, le feu serait mis au château. Il fit alors ouvrir à l'instant son chartrier, et tandis que les uns allumaient un grand feu dans la cour, d'autres pénétraient dans les caves et se livraient aux libations.

Tous les titres seigneuriaux furent la proie des flammes; on n'épargna pas même les papiers de famille et les livres de comptes. M. de Frotté fut forcé, en outre, de signer une renonciation notariée comme celle de M. de Montreuil. Après avoir bu, on voulut manger. Les provisions du château ayant été épuisées, on alla en chercher dans les villages voisins, au compte du seigneur; puis la foule voulut forcer M. de Frotté, qui était protestant, à réciter des prières catholiques, « pour voir comment il s'y prendrait [1] ».

En Picardie, la comtesse de La Myre reçoit au château de Davenescourt, près d'Amiens, la visite de paysans armés qui veulent la contraindre à l'abandon de ses droits de champart et de tiers. Ses enfants sont maltraités ; elle a le bras fendu d'un coup de sabre. Un de ses domestiques a le

[1] *Éphémérides de la moyenne, de la basse Normandie et du Perche en* 1789, par Louis Duval, p. 118 et suiv.

Digitized by Google

bras cassé par une balle. Le château est pillé, et grâce au zèle de ses serviteurs, elle parvient à s'évader[1].

Les bandes révolutionnaires, non contentes de brûler et de saccager, agissent parfois avec des raffinements de cruauté. Dans le Languedoc, en 1789, M. de Barras est découpé en morceaux devant sa femme, qui, près d'accoucher, mourut de saisissement et d'horreur.

Un gentilhomme paralytique, en Normandie, fut jeté dans un bûcher : on l'en retira les mains brûlées. En Franche-Comté, le chevalier d'Ambly, arraché de son château, fut traîné nu dans son village. On lui arracha les cheveux et les sourcils, puis on le mit dans du fumier, et les forcenés dansèrent autour de lui. Le baron de Montjustin, suspendu dans un puits, entendit délibérer pendant une heure sur la question de savoir si on le laisserait tomber, ou si on lui ferait subir un autre genre de mort[2].

Le marquis de Laporte de Lissac, âgé de soixante-dix ans, officier supérieur du génie, lieutenant des maréchaux de France, vivait en Limousin, dans son château de Lissac, près de Brive. Il ne réclamait pas ses rentes seigneuriales. Au mois de décembre 1789, on vint élever sous ses fenêtres une potence sur laquelle on lisait ces mots : « Ici sera « pendu le premier habitant qui payera la rente au sei- « gneur ; ici sera pendu le seigneur lui-même s'il la « reçoit. » On ne se contenta pas de cette manifestation menaçante. Les paysans envahirent sa demeure, dont ils enfoncèrent les portes, et la livrèrent au pillage. Le fils de

[1] TAINE, *La Révolution*, I, 370.

[2] LALLY-TOLLENDAL, *Deuxième lettre à mes commettants*, 104. — TAINE, I, 104.

Digitized by Google

M. de Lissac fut conduit à la potence, où le noble vieillard lui-même fut en butte à toutes les insultes; il en ressentit une telle indignation qu'il mourut d'apoplexie, entre les bras des gens de Brive, accourus pour le sauver [1].

Au mois de janvier 1790, le château d'Allassac, situé dans la même province, et appartenant à M. de Lamaze, est attaqué par cinq à six cents paysans qui démolissent les toits à coups de pierres et tirent des coups de fusil sur les fenêtres. Il faut soutenir un véritable siège. M. de Lamaze fait demander du secours à la municipalité de Brive ; elle reste sourde à son appel. On se bat corps à corps ; la foule des assiégeants grossit sans cesse. Tout espoir semble perdu. A huit heures du soir, M. de Lamaze fait une sortie avec ses gens qui tirent sur la foule. Elle se porte alors de l'autre côté du château, reçoit de nouvelles décharges et y répond par des pierres et des coups de fusil. Enfin, les assiégeants se retirent, non sans projets de retour, et laissant deux morts. La garde nationale de Brive est appelée par M. de Lamaze, à qui l'on conseille de s'éloigner. Il part à quatre heures du matin. Une heure après, la garde nationale se retire à son tour, abandonnant le château que ses derniers défenseurs sont forcés de quitter. Il est envahi de nouveau, presque sous les yeux de la garde nationale. Les fenêtres, les glaces, les meubles sont brisés par les pillards, parmi lesquels se trouvaient des miliciens de Brive. On fit main basse sur la cave. Des paysans burent des bouteilles d'essence de térébenthine ; plusieurs en moururent.

[1] *Scènes et portraits de la Révolution en bas Limousin*, par le comte V. de Seilhac, p. 112.

Digitized by Google

L'attaque de ce château avait coûté six morts et vingt-huit blessés [1].

Dans le Lyonnais, en 1791, ce sont les municipalités et les gardes nationales qui organisent le pillage du château de Beaulieu, appartenant à M. de Chaponay, bienfaiteur de son pays. Averti qu'on a l'intention de lui couper la tête, il se sauve avec sa famille par la seule porte qui n'était pas gardée, erre toute la nuit exposé aux coups de fusil de ses adversaires, et arrive à Lyon le lendemain [2].

Revenus en 1790 en Auvergne au château de Plazanat, le marquis et la marquise de Montagu y étaient arrivés la nuit, pour éviter non les manifestations hostiles de la population, mais les honneurs qu'elle se proposait de leur rendre. Dès qu'ils les surent de retour, les habitants environnèrent le château et les acclamèrent. Cependant, l'esprit révolutionnaire commençait à pénétrer dans la contrée. Un club s'organisa tout près du château, et de sa chambre, madame de Montagu entendait les vociférations de ceux qui s'y réunissaient. Bientôt la population, si respectueuse et si attachée à ses anciens seigneurs, changea d'attitude. Elle cessa de les saluer, fit entendre sur leur passage le *Ça ira* et le cri : *A la lanterne* [3] !

Madame de Lafayette, sœur de madame de Montagu et habitant le château de Chavaniac, situé aussi en Auvergne, reçut au mois de septembre 1792 la visite d'une troupe de gens armés. « Ma mère, raconte madame de Lasteyrie,

[1] *Scènes et portraits de la Révolution en bas Limousin*, p. 115.

[2] TAINE, *La Révolution*, I, 404.

[3] *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, 2e édit., p. 62.

« dans la vie qu'elle a écrite de madame de Lafayette, vit « entrer chez elle plusieurs militaires conduits par un « homme du Puy, soupçonné d'avoir pris part à l'assassi- « nat tout récent d'un prisonnier. Il était suivi d'un com- « missaire nommé Aulagnier, dont la réputation était fort « mauvaise. Celui-ci lui présenta un arrêté du Comité de « sûreté générale, qui ordonnait de la conduire à Paris avec « ses enfants...

« Ma mère ne montra aucun effroi de sa destination. « Elle sentit l'importance d'abréger le séjour de la troupe « dont un soldat se vanta à elle d'avoir tué son officier « parce qu'il était aristocrate. Elle voulut arriver prompte- « ment près d'une autorité qui pût lui donner protection. « Elle demanda qu'on mît sur-le-champ les chevaux, et « pendant qu'on faisait les préparatifs du départ, on « ouvrit son secrétaire et on s'empara des lettres de mon « père.

« Vous y verrez, monsieur, dit ma mère au commis- « saire, que s'il y avait eu des tribunaux en France, M. de « Lafayette y eût apporté sa tête, bien sûr qu'il ne se trou- « verait pas une action de sa vie qui pût le compromettre « aux yeux des vrais patriotes[1]. Les tribunaux aujour- « d'hui, madame, répondit-il, sont l'opinion publique. » « Pendant ce temps, les soldats parcouraient la maison. « L'un d'eux, voyant de vieux portraits de famille, s'adressa « à une ancienne femme de chambre de ma tante, fort « âgée et presque aveugle. « De qui sont ces portraits? « demanda-t-il. De grands aristocrates, sans doute?

[1] Il était alors prisonnier de guerre en Prusse.

Digitized by Google

« — Ce sont d'honnêtes gens qui ne sont plus, répon-
« dit-elle d'une voix sépulcrale, et s'ils y étaient encore,
« tout n'irait pas si mal. »

« On se contenta de percer quelques toiles[1]. »

Madame de Lafayette fut emmenée prisonnière, et devait être envoyée à Paris. Mais, conduite d'abord au Puy, elle écrivit à Roland, et obtint de rester prisonnière sur parole dans son propre château. On voulut lui donner des gardes; mais elle déclara qu'elle se considérait alors comme affranchie de tout engagement d'honneur, et l'on consentit à les lui retirer.

A Mouchy, en 1793, avaient lieu des scènes semblables à celles dont beaucoup de châteaux étaient alors le théâtre. On venait arrêter le maréchal et la maréchale de Mouchy, que nous avons déjà rencontrés dans la prison du Luxembourg, et qui périrent sur l'échafaud. Madame Latour, la fidèle femme de chambre qui partagea leur captivité, n'est pas une inconnue pour nous. Elle va nous raconter l'arrestation de ses maîtres et leur départ pour la prison :

« Je vis arriver, dit-elle, une soixantaine d'hommes
« armés, des municipaux et des commissaires du Comité
« de sûreté générale, munis d'un ordre de fouiller partout,
« à l'effet de chercher une quantité d'armes qu'on disait
« cachées dans le château, et d'arrêter tout ce qu'on trou-
« verait suspect. Ils ne trouvèrent qu'un pistolet, mais des
« titres que le féodiste arrangeait pour les porter au dépôt
« prescrit. Les communes entrèrent en fureur et le firent
« mettre en prison... Ils menacèrent tout le village,

[1] *Vie de madame de Lafayette*, in-12, 1878, p. 235.

Digitized by Google

« s'affligeant de ne pas avoir amené une guillotine pour y « faire passer tout le monde. Les recherches furent pous- « sées jusqu'au point de démolir certains endroits du châ- « teau. Les commissaires demandèrent s'il y avait des « cercueils en plomb dans le caveau de la chapelle qu'on « ouvrit. Après beaucoup de recherches, ils en trouvèrent « trois. Cette capture ne les contenta pas ; ils croyaient « que l'on aurait caché de l'argenterie avec les morts, et « ils furent trompés dans leur attente...

« La consternation était telle dans le village, que per- « sonne n'osait sortir de sa demeure. La nuit fut encore « plus affreuse ; les paysans qui composaient notre garde « s'étaient enivrés avec le vin de la cave ; ils tiraient des « coups de fusil sous les fenêtres ; nous crûmes plusieurs « fois toucher à notre heure dernière. Enfin, après trois « jours de recherches, le commissaire principal apposa « les scellés, s'empara de l'argenterie sous prétexte qu'il « y avait quelques couverts armoriés, dressa un procès- « verbal, et ne nous permit de faire nos paquets qu'en « présence des gardiens, pour qu'ils vissent ce que nous « emportions...

« On croira difficilement que nous fûmes si malheureux « pendant les trois jours que nous passâmes avec cette « cohorte, que nous désirions être arrivés à la prison qui « nous était destinée. Qu'on se représente une cour rem- « plie de voitures dans lesquelles nous allions partir, deux « grandes charrettes chargées de titres, de cercueils, d'une « cloche, de vieux tableaux, de malles et d'effets ; les « cendres des morts répandues, du bois, des papiers épars, « des décombres, des gardes du pays en guenilles, la

Digitized by Google

« consternation peinte sur les visages, et on se fera une idée « de la situation de Mouchy au moment de notre départ[1]...»

Des gentilshommes, épargnés par le flot toujours montant de la Révolution, se consolaient de perdre leurs privilèges, en conservant l'affection dont ils restaient entourés. « Allons, mon pauvre Mathurin, disait l'un « d'eux à un paysan, nous sommes égaux, nous pouvons « manger à la même écuelle. — Ah! monsieur, lui répon- « dit celui-ci, nous ne fumerons pas à la même pipe[2]! »

D'autres, accoutumés à la déférence et à la suprématie, ne voyaient pas sans une surprise mêlée de colère les agressions, les insultes qui se renouvelaient constamment. De ce nombre était le vicomte de Rochemore, habitant le château de Gallaignes en Languedoc[3]. Une bande de révolutionnaires vint pour l'attaquer. D'un caractère énergique et redouté, il parut sur son balcon, et cria d'une voix retentissante : « Chapeau bas, canailles! » Toutes les têtes se découvrirent, et la foule intimidée se retira. Mais elle revint le lendemain, plus nombreuse et plus menaçante. M. de Rochemore fut obligé de s'enfuir, et il se retira en Allemagne, d'où il écrivit à ses spoliateurs pour leur reprocher leurs vols. Dans l'une de ces lettres, il se plaignit de ce que « madame la vicomtesse avait été obli- « gée de se sauver sans dentelles ni falbalas[4] ».

[1] *Journal de madame Latour,* contenant des détails sur la prison du Luxembourg, où elle a été détenue pendant les années 1793 et 1794 avec madame la maréchale duchesse de Mouchy. Imprimé dans le *Journal des prisons de la duchesse de Duras.*

[2] Mercier, *Paris pendant la Révolution,* I, 270.

[3] Situé dans le départemeut du Gard, entre Nîmes et Lunel.

[4] Souvenirs de famille, communiqués par madame la marquise douairière de Lancry de Pronleroy.

Digitized by Google

Les pays de montagnes offraient aux nobles des asiles au milieu de contrées presque désertes, sous des toits hospitaliers qui les abritaient contre la persécution et l'échafaud. Mais il fallait changer souvent de retraite, et mener une vie errante comme celle de M. de Meaux dans le Forez. Fils d'un lieutenant général au bailliage et siège présidial de cette province, il se destinait à la carrière des armes, lorsque éclata la tempête révolutionnaire pendant laquelle son père et son frère périrent, l'un par la main du bourreau, l'autre après la prise de Lyon, fusillé aux Brotteaux.

« Déguisé en paysan, nous dit son petit-fils dans une « relation pleine d'intérêt, il trouva plus d'un aide dans « les montagnes du Forez. Il avait avec lui un respectable « ecclésiastique, l'abbé Devic, qui depuis a fondé dans « notre diocèse le petit séminaire de Saint-Jodard. Un « missel, un calice, une pierre sacrée avaient été renfer- « més dans une besace que les deux proscrits portaient « tour à tour. De religieux et courageux habitants de nos « montagnes les accueillaient, au péril de leur vie, à leur « humble et pauvre foyer. Souvent ils n'avaient qu'un lit « à donner, et mon grand-père m'a conté qu'incertain du « lendemain, il s'était plus d'une fois confessé, avant de « s'endormir, à son camarade de lit.

« Quand on se croyait à l'abri, l'abbé disait la messe « au fond de quelque cachette reculée ; mon grand-père la « servait ; quelques paysans assistaient au saint sacrifice « célébré comme au fond des catacombes, puis, de temps « en temps, on venait avertir le prêtre de se hâter, parce « qu'on avait aperçu les gendarmes.

Digitized by Google

« Eh bien, cette rude et précaire existence n'était pas « sans charme. Mon grand-père se rappelait avoir eu des « heures de vraie et franche gaieté dans ces réduits obscurs « où les réunions de proscrits devenaient quelquefois « nombreuses; et, sans cesse menacé d'être découvert, il « avait fait, avec ses hôtes et ses compagnons d'infortune, « de longs et joyeux repas campagnards. Toutefois, un « souvenir lugubre dominait tous les autres.

« Un soir d'hiver qu'il se chauffait, assis dans l'âtre de « la maison qui devait être pour une nuit son abri, un « paysan était revenu de la ville, et autour de mon grand-« père on lui avait demandé les nouvelles, et mon grand-« père lui avait entendu répondre : « Oh! il n'y a rien de « nouveau, si ce n'est qu'on a exécuté M. de Meaux à « Feurs. »

« C'est ainsi qu'il apprit la mort de son père. Il fallait « cacher une émotion qui l'aurait trahi. Le lendemain « matin, tous ses cheveux étaient devenus blancs : il avait « vingt ans [1]. »

Dans les récits attachants qu'elle nous a laissés sur cette époque, mademoiselle des Écherolles nous initie à l'existence sans cesse menacée de son père durant la Terreur. Réfugié à la campagne, dans le Lyonnais, chez madame de La Coste, dont le mari était recherché par Fouché, alors représentant du peuple en mission, on le renfermait chaque matin dans une armoire d'où il ne sortait que lorsqu'il croyait pouvoir le faire sans danger.

« Vers onze heures du soir, dit mademoiselle des Éche-

[1] *Souvenirs sur la vie de mon grand-père,* par le vicomte de Meaux.

Digitized by Google

« rolles, on sonne à la porte d'une manière inaccoutumée;
« l'alarme y met tout le monde sur pied. Ce bruit de
« maître annonce les ministres du pouvoir. On appelle
« mon père. Il faut le cacher mieux encore. On lève les
« matelas du lit de madame de La Coste; il s'y étend dans
« un trou pratiqué à cet effet dans la paillasse. Les mate-
« las sont rabaissés, le lit refait; elle se couche. Je laisse
« à penser l'état de souffrance où se trouvait mon père.
« Il avait tiré son bonnet de nuit sur ses oreilles pour les
« garantir de la paille, et tenait ses poings fermés sur son
« front, pour se ménager un peu d'espace et d'air. Tous ces
« arrangements n'exigèrent qu'un instant. C'est de la part
« du représentant du peuple, Fouché! On avait ouvert.
« Les commissaires demandent à madame de La Coste où
« est son mari. Il est absent pour affaires, dit-elle. Ils lui
« intiment l'ordre de comparaître elle-même devant
« Fouché. Elle résiste, elle expose le mauvais état de sa
« santé, parle des maux de nerfs qui la forcent à rester
« souvent couchée, que ses forces sont souvent épuisées,
« qu'il est à la connaissance de tout le monde qu'elle ne
« sort jamais. C'est vainement qu'elle insiste. Il faut mar-
« cher et non discuter, lui dit-on. A peine lui laisse-t-on
« le temps de passer une robe. Sa femme de chambre
« relève à la hâte le matelas qu'elle laisse retomber aussi-
« tôt, en disant à mon père : « Nous sommes perdus ! » Il
« ne le savait que trop! Elle suivit sa maîtresse. Les portes
« furent fermées et scellées sur mon père. »

Cependant, M. des Écherolles, vaincu par le besoin de respirer, sort de la cachette où il étouffait. Des voix se font entendre. Ce sont des dragons qui chantent des airs révo-

Digitized by Google

lutionnaires. Comment fuir? Toutes les issues sont fermées. Il avise une fenêtre, se jette en bas, et se blesse sur des vitres cassées dont le bruit attire l'attention des soldats. Il se réfugie sous un escalier. Mais la nuit est venue; il ne sait par quel chemin s'échapper. Il gagne une allée; malheureusement, il est trahi par le clair de lune. Les soldats s'élancent à sa poursuite. Un dragon allait l'atteindre, mais il avait bu, et trébuche au moment où il étendait la main pour le saisir.

Dans sa course désordonnée, M. des Écherolles s'était jeté au milieu d'un enclos où il se trouva prisonnier, sans pouvoir en sortir. Il attendit le jour, et une petite fille s'étant présentée dans le jardin, il la conjura de lui amener son père. C'était un vigneron, qui prit d'abord M. des Écherolles pour un voleur, A force de prières et moyennant un peu d'argent, il consentit à lui donner des habits de paysan. Grâce à ce déguisement, M. des Écherolles gagna la demeure solitaire d'un meunier, dans le département de l'Ain. Un peu plus tard, il se réfugia chez une brave paysanne, la mère Chozières. Nouvelles alertes, nouvelles ruses pour déjouer les recherches et tromper les visites inquiétantes du maire de l'endroit [1].

En 1794, mademoiselle des Écherolles revint au château des Écherolles alors sous le séquestre, et qu'il lui avait fallu quitter dix-huit mois auparavant.

« A défaut de pouvoir entrer dans les appartements du « château, j'allais errer, dit-elle, dans ses vastes et beaux « jardins, pleins des souvenirs de mon enfance. J'y trou-

[1] *Une famille noble sous la Terreur*, 2e édit., p. 159 et 190.

Digitized by Google

« vais de vieilles connaissances chères à mon cœur; je « m'enivrais des douceurs qu'elles y répandaient... Il « n'était pas une place qui n'eût sa souvenance et ne parlât « du bon temps passé, de mes jeux et de mes plaisirs. « Qu'il était loin, ce temps! La Révolution m'avait fait « centenaire à quatorze ans!

« En effet, un siècle n'eût pas apporté plus de change- « ments aux Écherolles qu'il s'en était opéré depuis dix- « huit mois. Les fermiers qui habitaient dans les bâti- « ments dépendant du château commençaient alors une « de ces fortunes rapides, produites par les assignats; de « nombreux convives, assis chaque jour à leur table, attes- « taient leur aisance. Les cris, les chansons bachiques, « une joie tapageuse qui se prolongeait fort souvent dans « la nuit, en retentissant jusqu'à nous, ne disaient que « trop le genre de société qui venait les aider à acquérir « et à dissiper.

« Jamais la fortune n'eut plus de fascinations et ne fit « plus de dupes. Il était si facile de s'enrichir, que chacun « y courait. Chacun voulait monter et parvenir à ce rang, « à ce lustre dont on avait fait descendre les anciens pos- « sesseurs; on acquérait à bas prix des meubles pré- « cieux et avec eux des besoins nouveaux. Peu de ces « fortunes faciles furent durables, parce qu'on dépensa « rapidement ce qu'on avait gagné vite[1]. »

Il était douloureux de revenir ainsi dans les châteaux sur lesquels tant d'événements et de deuils avaient passé. Il était plus douloureux encore d'en être proscrit pour jamais,

[1] *Une famille noble sous la Terreur,* 2e édition, p. 279.

Digitized by Google

et de voir tombée en des mains étrangères la demeure où revivaient les souvenirs d'enfance et la mémoire des aïeux. Pour ceux qui ne l'avaient pas quittée, il y avait souvent la ruine et la souffrance. Les traces du vandalisme révolutionnaire rappelaient les malheurs de la famille et de la patrie. Combien de châteaux avaient disparu, incendiés ou démolis!

De nobles demeures seigneuriales ont survécu. On les aperçoit couronnant la hauteur de leurs tours imposantes, et dominant le village où une fausse démocratie voudrait réveiller les convoitises et rallumer la haine.

Que le temps et les révolutions vous épargnent, vieux châteaux, dont les murs noircis nous parlent des siècles écoulés! Je ne vois plus dans vos chartriers les titres féodaux; mais il est un droit que nul ne saurait ravir à vos possesseurs, celui de donner l'exemple du patriotisme et de faire bénir la charité.

II

Les habitants des châteaux n'étaient pas les seuls opprimés. Les villageois, eux aussi, étaient poursuivis, persécutés, emprisonnés, guillotinés lorsqu'ils devenaient suspects. Or, ils étaient suspects dès qu'ils avaient recélé un prêtre réfractaire, dès qu'ils avaient conservé du respect et de l'attachement pour la religion et les classes proscrites. Ils étaient suspects par leur modération et leur tié-

Digitized by Google

deur, quand ils ne l'étaient pas par leur résistance et leur fidélité.

Les gens du peuple figurent pour une proportion très considérable dans les victimes de la Révolution, nous avons eu l'occasion de le constater [1]. En 1794, d'innombrables cultivateurs furent jetés en prison, lors de l'application de la loi du maximum et de la réquisition des grains.

D'abord, ils ont engagé une lutte désespérée contre les hommes qui, au nom de la République, ont voulu taxer leurs produits et les leur enlever de vive force. Le pillage des riches, la destruction des fortunes ont tari la source qui se répandait sur les pauvres. Tandis que les recettes diminuaient, les gouvernants augmentaient les dépenses. Les assignats, malgré leur cours forcé, ont aggravé les difficultés de l'existence et des transactions commerciales. Les impôts ont redoublé, prélevant 12 à 13 sous par franc de revenu [2]. Puis est venue la disette, la misère effroyable en 1794 et en 1795; les horreurs de la faim torturant les entrailles de la capitale et s'étendant sur toute la France; ceux-ci se nourrissant d'herbes, ceux-là de son; beaucoup tombant en défaillance. Ici, c'est un père de famille trouvé mort dans un champ, la bouche pleine de l'herbe qu'il avait commencé de brouter; là, ce sont des mères succombant avec leurs enfants, qu'elles n'ont pu continuer d'allaiter [3].

Les assignats de plus en plus discrédités, le louis d'or se vendit jusqu'à 19,000 francs.

[1] Tome Ier, chap. VII.
[2] TAINE, *La Révolution*, III, 517.
[3] *Ibid.*, III, 522, 526.

Digitized by Google

Des paysans s'enrichirent au milieu de la détresse générale ; ce furent ceux qui, ayant caché leur numéraire, profitèrent de la dépréciation du papier pour acquérir la terre presque à vil prix, à dater de 1795 [1].

On pourra juger de la rareté des subsistances dans le département de l'Aisne par le fait suivant. Des témoins ayant été cités à Laon, le 13 messidor an III, devant le tribunal, demandèrent à n'y pas venir, à cause, dirent-ils, « de l'impossibilité de trouver du pain [2] ».

Un étranger qui parcourt la France à la fin de 1795, s'étonne de voir dans les campagnes des femmes occupées à labourer.

« Il est assez ordinaire, dit-il, de voir des femmes con-« duire seules la charrue ou n'avoir pour aides que des « vieillards et des enfants [3]. » Elles étaient réduites à cette nécessité par la guerre, dont le fléau s'ajoutait à tant d'autres.

Tous les commissaires du Directoire déploraient, en l'an VII, « une misère publique, parvenue à son dernier « terme, qui paraît fournir la plus dangereuse occasion à « tous les malveillants pour affaiblir l'esprit public dans « la classe indigente, en retirant à celle-ci tous les moyens « de subsister par une privation absolue de travail, et en « l'excitant aux murmures et aux plaintes contre le gou-« vernement [4] ».

[1] Taine, *La Révolution*, III, 526.

[2] *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, par A. Combier, I, 373.

[3] Meister, *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, p. 19-21.

[4] *Résumé des comptes rendus au ministre de l'intérieur par les commissaires du Directoire exécutif près les administrations centrales des*

Digitized by Google

La mendicité avait atteint des proportions extraordinaires.

« Il y a aujourd'hui en France, observait, en 1798, un « écrivain, deux tiers de pauvres de plus qu'on n'en voyait « avant la Révolution [1]. »

Une brochure, publiée l'an IX et intitulée : *L'humanité souffrante soulagée par la suppression de la mendicité,* évalue à trois ou quatre mille, en moyenne, le chiffre des mendiants de chaque département, soit trois cent mille sur la surface du territoire [2].

L'esprit révolutionnaire avait pénétré plus difficilement d'abord dans les campagnes, de l'aveu même de ses partisans. « En général, disait l'un d'eux, les villes sont pa- « triotes; mais les campagnes sont à mille lieues de la « Révolution... Il faudra de grands efforts pour les mettre « à la hauteur de la Révolution [3]. »

A mesure que les événements propagent la révolte et l'anarchie, les municipalités contiennent non des éléments de résistance, mais des éléments de désordre. Toutes les influences raisonnables et modératrices ont été violemment écartées. Aux passions populaires que n'arrête plus aucun frein, il faut ajouter l'ignorance de ceux qui dirigent les communes rurales.

départements pendant le mois de floréal an VII. — Félix Rocquain, *État de la France au 18 brumaire,* 378.

[1] *Considérations politiques et morales sur la France constituée en république,* par Ed. Lefebvre, Paris, 1798, p. 249.

[2] Félix Rocquain, *État de la France au 18 brumaire.* Introduction, p. LXI.

[3] Legros, *La Révolution telle qu'elle est.* — Correspondance inédite du Comité de salut public, I, 366. Lettre de Prieur de la Marne. — Taine, III, 321.

Digitized by Google

« Sur quarante mille municipalités, dit un orateur à la « tribune de l'Assemblée législative, le 8 novembre 1791, « il y en a vingt mille où les officiers municipaux ne savent « ni lire ni écrire[1]. »

Il est curieux de suivre la marche de la Révolution dans une contrée paisible et retirée. Telle était celle de l'Hermitière, petite commune du département de l'Orne, et contenant alors cinq cents habitants. Une des premières conséquences de la Révolution fut d'y faire augmenter les impôts en 1790. Une contribution forcée s'éleva au chiffre de 123 livres 12 sols 11 deniers. La somme parut certainement très forte à ceux qui durent la payer. La vie n'était pas menacée; mais on attaquait la bourse, chère aux habitants de tous les pays.

Le village est initié à la multitude de lois et de décrets qui se succèdent sans interruption. Il n'en comprend pas toujours le but et l'importance. Mais la commune jouit de l'avantage d'avoir un procureur pour maintenir l'ordre troublé.

Le 14 juillet 1790, le premier anniversaire de la prise de la Bastille passe inaperçu. Mais voici un événement de nature à frapper davantage les habitants. Le 30 janvier 1791, le curé doit céder sa place à un prêtre *jureur,* comme on disait alors. Le 1er mai suivant, le maire et son conseil signifient au curé constitutionnel de ne plus employer les qualifications nobiliaires, suivant le décret de l'Assemblée nationale qui, le 19 juin, avait aboli tous les titres de noblesse. Le seigneur de l'Hermitière s'appelait

[1] Taine, I, 250.

Digitized by Google

alors M. de La Martellière, homme bienfaisant et modeste, qui faisait fort peu de bruit, et dont ni le caractère, ni la fortune, ni les titres nobiliaires ne semblaient porter atteinte au grand principe de l'égalité. Ce brave homme reçoit, le 25 juin, la visite des gardes nationaux de Bellême qui viennent le sommer de livrer ses armes, et bientôt après, son banc seigneurial est adjugé pour la somme de vingt sols. Du reste, il lui devenait inutile, car l'église n'avait plus de curé. Le prêtre constitutionnel avait quitté l'Hermitière, et n'avait pas été remplacé. En revanche, la commune possédait une garde nationale, commandée par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. Il lui faut acheter un drapeau; mais plusieurs communes voisines se réunissent pour en supporter la dépense, qui se monte à 108 livres.

Une des deux cloches de l'église a été descendue et envoyée à Bellême pour être fondue. L'église est définitivement fermée en 1794, et la vente des objets qu'elle contenait produit 403 livres.

Si l'argent était rare dans la petite commune de l'Hermitière, les décrets ne lui manquaient pas. Au mois de décembre 1793, elle en avait déjà reçu deux mille.

Pendant quatre ans, la municipalité cesse de tenir ses registres ; mais elle les reprend le 25 messidor an VIII, à l'occasion de la prise de la Bastille, dont l'anniversaire doit être célébré, par ordre supérieur. Le budget de la commune ne dépassait pas alors 500 francs.

A cette époque, les municipalités ne se réunissaient qu'après avoir obtenu l'autorisation préfectorale. Sous l'ancien régime, on avait vu tous les habitants du village

Digitized by Google

prendre part directement aux affaires communales, nommer les instituteurs à l'élection. Un des résultats de la Révolution fut de restreindre les libertés des communes beaucoup plus qu'elles ne l'avaient été sous l'administration des intendants.

La municipalité de l'Hermitière formule les vœux suivants :

« Posséder un instituteur ; réparer l'église tombant en « ruine ; clore le cimetière ouvert aux bestiaux ; réparer « les chemins vicinaux devenus impraticables. » La commune « ne peut soulager ses pauvres et a peine à payer « ses impôts ». Elle adresse au préfet l'expression de ses doléances. Elle n'était pas cependant la plus maltraitée par les événements. Enfin, son église est rendue au culte le 25 prairial an IX. Le 14 juillet, on crie : « Vive la Répu« blique ! Vive Bonaparte ! » Bientôt on supprimera le premier de ces cris pour ne conserver que le second. Le 18 brumaire arrive. On ne cesse d'agiter la cloche. La municipalité se réunit en corps pour allumer un feu de joie, pendant que des voix font entendre des chants patriotiques, et par une ironie singulière, le césarisme est acclamé au pied de l'arbre de la liberté[1].

C'est en suivant, comme nous venons de le faire, les différentes périodes de la Révolution dans une petite commune rurale, qu'on peut avoir de l'époque un tableau par-

[1] *L'Hermitière pendant la Révolution*, par le docteur Jousset. Mamers, 1885, in-12. Cet écrit, composé d'après les registres municipaux du temps, sera lu avec fruit par tous ceux qui cherchent l'histoire de la Révolution non dans les vaines déclamations, les préjugés et les opinions trop facilement reçues, mais dans les documents et les impressions vivantes de l'époque.

Digitized by Google

fois naïf, mais toujours sincère. Depuis, on a cherché à présenter la Révolution comme offrant un caractère partout semblable et pour ainsi dire unique. Il n'y eut pas plus d'unité parmi les factions qui se disputèrent le pouvoir que dans la manière dont les faits révolutionnaires furent envisagés par les départements où se retrouvent les différences d'esprit local.

Nous avons vu tout à l'heure la Révolution dans une contrée où elle fut débonnaire. Elle se montrait plus ardente au Theil, commune voisine de l'Hermitière, et comptant alors cinq cent vingt habitants. Le chef du parti révolutionnaire de cette localité était le curé de la paroisse, nommé Mairet, prêtre constitutionnel. Grâce à ses opinions politiques, il était devenu maire de la commune. Le 14 juillet 1790, il voulut célébrer avec éclat l'anniversaire de la prise de la Bastille, qui fut annoncée au son des cloches. Le maire étant en même temps curé, la fête est à la fois religieuse et civile. Le conseil municipal et la garde nationale assistent à la grand'messe, musique en tête, et prêtent le serment civique. Le soir, salut et bénédiction, *Te Deum* chanté autour du feu de joie, salves d'artillerie, feu d'artifice. M. le maire-curé préside à tout, ayant son écharpe par-dessus sa soutane.

L'année suivante, il célèbre de nouveau le 14 juillet ; puis, au mois d'octobre, la Constitution de 1791 donne lieu au Theil à de grandes réjouissances. Les danses sont très recommandées par le maire. Mais, s'il ne cesse pas d'être curé, il n'est plus réélu maire dans l'église où se font les élections municipales, au mois de décembre. Il est remplacé par un menuisier, et l'orthographe ne s'en trouve pas

Digitized by Google

mieux. Une liste, comprenant deux cent quatre noms d'électeurs payant l'impôt, est ainsi désignée :

« Liste des citoyent et lectif et actif de cette paroisse du « Teil inscrit année 1792 suivans le decret de Lasemblée « à l'organisation de la garde nationale suivans le dit « d'eret. »

Ce qui prouve, malgré les démonstrations de commande, que l'ardeur révolutionnaire du pays n'était pas excessive, c'est qu'un prêtre réfractaire, nommé Malgrange, habitant le bourg du Theil, ne fut pas même inquiété.

Les citoyens étaient obligés de renouveler sans cesse des prestations de serment, s'engageant « à mourir à leur « poste ». Mais le serment aussitôt prêté, ils retournaient à leurs affaires, et tous moururent tranquillement dans leurs lits.

Le 1er novembre 1792, Mairet, le curé, avait été réélu maire. Une fonction ne suffisait pas, sans doute, à son activité. Les églises ayant été fermées, celle du Theil devint le temple de l'Être suprême ; on y célébra des fêtes civiques ; mais la municipalité refusa d'en faire un club révolutionnaire.

Mairet, n'ayant plus de ministère sacerdotal à remplir, fut secrétaire de la mairie, puis maître d'école. La Révolution l'ayant chassé du presbytère, il obtint la permission d'y conserver une pièce, en qualité d'instituteur. Après le 9 thermidor, l'église fut rendue au culte, et Mairet réinstallé par la population comme curé, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé officiellement instituteur du Theil, le 19 fructidor an IV. Il vécut ainsi quelques années, puis, lorsque l'ordre moral commença de renaître, il adopta les idées de

Digitized by Google

réaction avec autant de facilité qu'il avait accueilli les idées révolutionnaires [1].

Dans beaucoup d'autres pays, la Révolution avait des chefs plus redoutables que le curé constitutionnel du Theil, qui n'est pas sans analogie avec le maître Jacques de Molière. La peine de mort était prononcée contre ceux qui se reposaient le dimanche et travaillaient le décadi ; il était dangereux de ne pas pratiquer avec ferveur les obligations du culte révolutionnaire. Dans le Velay, un jacobin se rendait à cheval à Montfaucon, où se tenait une réunion de la société populaire. Il rencontra sur son chemin une pauvre vieille filant sa quenouille et faisant paître sa chèvre : « Comment! vieille aristocrate, lui dit-il, tu te permets de « filer un jour de décadi ! Es-tu donc une ennemie de la « République? » Le châtiment ne se fit pas attendre. Le farouche révolutionnaire ayant détaché de la selle une longue courroie, la passa autour de la vieille et l'attacha à l'arçon. Elle fut forcée de suivre ainsi l'allure du cheval. Mais elle fut remise en liberté à Montfaucon. Les membres de la société populaire ne se soucièrent pas d'une pareille capture, et dirent à celui qui l'avait faite : « Encore, si tu « nous avais amené quelque gros calottin ou quelque reli- « gieuse sucrée ! Mais cette pauvre carcasse, le loup n'en « voudrait pas [2] ! »

En l'an VI, l'administration municipale d'Auxerre employa la force armée pour empêcher les cultivateurs de travailler le jour du décadi. Des fusiliers furent expédiés dans les

[1] *Histoire de la commune du Theil sous la Révolution,* par le docteur Jousset. Alençon, 1874, in-8°.

[2] *Causeries historiques sur le Velay,* par l'abbé Cornut, I, 367.

Digitized by Google

champs pour prendre les noms des coupables. On imposa à chacun une amende de cinquante francs.

Les révolutionnaires trouvaient parfois dans le sentiment religieux des populations des résistances devant lesquelles ils étaient bien forcés de céder. Le 5 floréal an II, un couvreur adjudicataire du clocher d'Abbecourt, dans le département de l'Oise, se présenta avec ses ouvriers pour le démolir. Un groupe de femmes s'y opposa. Le commissaire du canton étant survenu trouva le maire en train de sonner la cloche. Une centaine de femmes et quelques hommes se précipitent alors sur le commissaire et les ouvriers en les injuriant. Le maire d'Abbecourt fut mandé bientôt après à Chauny par le Comité de surveillance, pour expliquer le fanatisme qu'on l'accusait d'entretenir dans sa commune. « Je suis obligé, répondit-il, de sonner la « cloche pour rassembler les habitants afin de leur lire « les décrets, et ils profitent de l'ouverture de l'église « pour faire leurs prières, sans que je puisse les en empê« cher. »

A Bucy-lez-Pierrepont (Aisne), le 19 frimaire an II, le commissaire vient procéder à la vente du clocher, ordonnée par l'administration. Après une longue attente avec le maire, à la porte de l'église, il voit paraître deux officiers municipaux, suivis de cinquante ou soixante femmes, plusieurs menaçant avec des fourches les adjudicataires venus des villages voisins. Le commissaire fut obligé de suspendre la vente, qui n'eut pas lieu [1].

Dans le département de la Marne, à Loisy, en l'an IV,

[1] Il y eut des églises vendues 8,000 livres, 13,200 livres, 31,000 livres. (Alb. Babeau, *Hist. de Troyes pendant la Révolution*, t. II.)

Digitized by Google

l'acquéreur du presbytère fut entouré de femmes et d'enfants qui le menacèrent de l'y brûler, s'il en prenait possession. Il fut contraint de s'enfuir, et des faits semblables se renouvelèrent plusieurs fois dans le même pays.

Le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse ne cessa pas d'être fréquenté pendant la Terreur. Tandis que siégeaient les tribunaux révolutionnaires et que se dressaient les échafauds, le prêtre trésorier de l'église délivrait des reçus pour la célébration des messes demandées par les pèlerins [1].

Si l'on parvenait à sauver les clochers, on empêchait plus difficilement les profanations. Des saints étaient mutilés, arrachés de leurs niches, et des confessionnaux, transformés en guérites, étaient placés à la porte des suspects [2].

En dépit des proscripteurs de la liberté de conscience, d'humbles villageois restaient fidèles à la religion de leurs pères. Ne pouvant plus prier publiquement dans le sanctuaire, on priait en secret sous le toit rustique, comme dans le village de Fontaine, sur les bords de la Saône, près de Lyon, chez la mère Chozières, que nous a déjà fait connaître mademoiselle des Écherolles :

« Les femmes les plus pieuses du voisinage se réunis-
« saient vers sept ou huit heures du soir dans l'étable de
« la mère Chozières, où l'on avait eu soin de mettre de la
« paille fraîche. Elles apportaient leurs quenouilles, leurs
« tricots ; quelques-unes avaient des escabeaux, d'autres

[1] A. Combier, *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, I, 318, 319, 322, 527.

[2] *Une commune boulonnaise pendant la Révolution. — Samer* (1789-1800), par l'abbé Lefèvre, Nantes, 1886, in-8°.

Digitized by Google

« s'agenouillaient sur la paille. Une lampe suspendue à une « poutre marquait le centre de l'assemblée ; la mère Cho- « zières, assise sur une chaise élevée, semblait la prési- « der. Après avoir fini sa tâche et causé pieusement, elle « lisait la vie d'un saint, et vers minuit terminait la veillée « par la prière ; toutes les paysannes, à genoux comme « elle, s'y unissaient avec ferveur [1]. »

La persécution croyait triompher, mais elle irritait profondément le peuple honnête et préparait la réaction qui devait s'opérer dans les esprits contre la Révolution. Les rapports des commissaires du Directoire exécutif près les administrations des départements et de canton sont nombreux et instructifs sur ce point [2].

« L'empire des opinions religieuses, lisons-nous dans « un de ces rapports, est plus étendu qu'avant la Révolu- « tion, parce que le grand nombre ne s'en occupait pas, « et qu'aujourd'hui la généralité en fait le sujet de ses « conversations et de ses plaintes [3]. » « La démolition des « autels, la fermeture des églises, disait un autre rapport, « avait rendu le peuple furieux pendant le règne de la « tyrannie [4]. » Constatation que faisait ailleurs un document de la même époque : « La chasse qu'on donne aux « prêtres insermentés, jointe à la dilapidation et à la des- « truction des temples, mécontentèrent le peuple qui veut « une religion et un culte; le gouvernement lui devint « odieux [5]. »

[1] *Une famille noble sous la Terreur*, p. 177.

[2] Archives nationales. — TAINE, *Le régime moderne*, I, 225, note 1.

[3] Canton de Passavent, Doubs, 7 ventôse an IV.

[4] Canton de Lirac, Dordogne, 13 ventôse an IV.

[5] Canton de Goux, Doubs, 13 pluviôse an IV.

Digitized by Google

III

Ce n'est que longtemps après la Révolution qu'on a pu la présenter sous des couleurs différentes de la réalité. Lorsqu'on n'a pas souffert du passé, il est facile de lui prêter ce qu'il n'eut pas. Les morts ne sont plus là pour protester, et les vivants accueillent volontiers ce qui flatte leurs opinions, leurs tendances, leurs préjugés.

La Révolution fut envisagée tout autrement par ceux qui en avaient connu les maux et les souffrances, ceux qu'elle avait atteints dans leur sécurité, leur fortune, leur liberté. Et je laisse ici à dessein les classes privilégiées et dépouillées pour ne parler que des classes populaires.

La Convention emportait avec elle, en 1795, les malédictions universelles ; sa fin était saluée par des cris de joie. Les jacobins étaient traités de « brigands[1] ». Les épithètes de « scélérats », de « coquins », ne paraissaient plus assez fortes. On les remplaçait par celles de « tarés, usés, corrompus[2] ».

Un Suisse, Jacques-Henri Meister, venu en France vers la fin de 1795, nous renseigne sur l'esprit public et sur l'état des provinces qu'il parcourut à cette époque. Son jugement ne saurait être suspect. Ce n'est pas un émigré qui parle, un Français attaché à l'ancien régime; c'est l'habitant d'un pays républicain. Ses impressions sont

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, p. 267, 271.
[2] TAINE, *La Révolution,* III, 558.

Digitized by Google

sincères, son esprit indépendant. Laissons-le donc nous décrire ce qu'il a vu et nous répéter ce qu'il a entendu :

« D'abord, ce que j'ai rencontré le plus souvent sur « toute ma route, sans prendre aucune peine pour le cher- « cher, c'est l'air du malaise, de l'inquiétude, de la fatigue, « du mécontentement, joint à beaucoup d'indifférence « sur le succès ou le non-succès du nouvel ordre de « choses [1].

« Quoique cette Révolution ait eu le mérite singulier « d'intéresser, de passionner même un nombre prodigieux « d'hommes, sûrement plus qu'aucune autre, il est pour- « tant de fait que la majorité très décidée de la nation est « demeurée neutre, qu'elle l'eût été bien davantage encore, « si l'impérieuse nécessité des circonstances, la terrible « violence du despotisme révolutionnaire l'eût permis. La « multitude est plus ou moins comme l'âne de la Fable, « et ne cessera jamais de l'être, sûre de porter toujours sa « charge et son bât : Eh! que m'importe donc, dit-elle, à « qui je sois?

« Dans cette multitude, il ne faut pas seulement « compter les hommes que l'ignorance et la misère con- « damnent aux travaux les plus pénibles, mais encore la « classe très nombreuse des hommes nuls ou faibles de « caractère, qui ne cherchent et trouvent leur bonheur « que dans le repos de l'obscurité, dans la paix de l'insou- « ciance. Cette énorme multitude, suivant les principes de « notre politique moderne, si l'on était de bonne foi, for- « merait bien réellement l'absolue, l'importante majorité

[1] Le Directoire.

Digitized by Google

« du peuple souverain, la sublime idole de vos philanthro-
« pes démocrates.

« Au moment de mon voyage, on venait de convoquer « les assemblées primaires. Je vous proteste que sur cent « fois que j'ai demandé : *Citoyen, comment s'est passée* « *l'assemblée primaire de votre canton?* l'on m'a répondu « quatre-vingt-dix fois : *Moi, citoyen? Quas que j'irions* « *fare là? Ma fi, l'ont bin de la poine à s'entendre.* Ou : « *Que vouli-vous? On atait en bin petit nombre; les* « *honnêtes gens restions chez ou, et puis se plaignont qu'on* « *laisse far aux autres ce qui leur plaît; ça n'est pas de* « *bons patriotes... Vous êtes sûrement député, vous,* « *citoyen? Dites-leur donc qu'il serait bin temps qu'on* « *nous débarrassit de la guerre et des assignats; on pren-* « *drait encore son parti sur le reste.*

« Quand je m'avisai de féliciter la République de la « gloire de ses armées, de leurs brillantes conquêtes « (on venait d'exécuter avec succès le dernier passage du « Rhin, et l'on ne s'attendait point encore à se voir obligé « de le repasser si promptement) : *Eh bin, oui, c'est bin* « *fait de les avoir chassés de cheux nous. Mais qu'allons-* « *nous conquérir chez eux? Vous le voyais, encore plus* « *de misère!...*

« Si donc l'on ajoutait à la petite minorité des assem- « blées primaires qui viennent de rejeter la Constitution « toutes celles qui n'ont pu voter, parce qu'elles étaient « envahies par les Vendéens ou par les Chouans, si l'on « comparait ensuite le nombre des votants effectifs aux « assemblées qui ont accepté, avec ceux qui n'ont pas « voté du tout, quoiqu'ils en eussent le droit, ou par un

Digitized by Google

« reste de terreur, ou par insouciance, il serait aisé, je « pense, de prouver mathématiquement que la très grande « majorité du peuple français n'est rien moins qu'attachée « au nouvel ordre de choses. Mais, encore une fois, « qu'est-ce que cela prouve, tant que cette majorité n'aura « point de foyer de réunion, tant qu'elle n'aura pas même « le fantôme d'un chef qui puisse captiver sa confiance, « tant que les plus grandes ressources de la force phy- « sique et de la force morale seront à la disposition du « parti dominant?

« La masse la plus considérable du peuple ne voit com- « munément dans les grandes révolutions que ce qu'elles « sont en effet, un fléau plus ou moins terrible, plus ou « moins long. Après s'être laissé entraîner par l'impé- « tuosité du premier choc, tous ses vœux, tous ses efforts « ne tendent bientôt plus qu'à découvrir quelque abri « commode et sûr pour en éviter, pour en adoucir les « suites funestes. »

Ce jugement diffère de ceux qu'on a souvent portés sur la Révolution; mais il est conforme à la nature des choses. Il montre les dispositions de l'esprit public à l'égard des fameuses conquêtes de la Révolution, quand la réalité eût démenti tant de fallacieuses promesses. Il apprécie enfin avec justesse le vrai caractère du peuple en général, et en particulier celui du peuple français. On lui avait dit que la destruction de l'ancien régime inaugurerait pour lui une ère de bonheur et de liberté. Il s'était hâté de le croire, puis il avait vu se dérouler de terribles événements. La guillotine avait fauché indistinctement toutes les têtes; la misère s'était étendue

Digitized by Google

sur la France. On ne payait plus de redevances seigneuriales; on était délivré du droit de chasse; mais l'agriculture était ruinée par les réquisitions, par le *maximum,* par la guerre. Le peuple n'était ni plus heureux ni plus libre : il sentait seulement qu'il avait changé de maîtres.

Continuons de suivre notre observateur à travers les pays qui attirent son attention.

« On a, dit-il, pillé, ravagé, détruit beaucoup de châ-
« teaux en France; mais il y en avait un si grand nombre
« que ceux qui subsistent encore ne permettent guère
« au voyageur de s'apercevoir que ce nombre est diminué.
« Sur toute la longueur de la route que je viens de faire [1],
« je ne pense pas avoir aperçu plus de trois ou quatre
« monuments remarquables de destructions de ce genre.
« Ce qui a été le moins épargné, ce sont les couvents, les
« abbayes, les cloches et surtout les croix. On n'en voyait
« guère en France que dans les cimetières, sur le faîte
« des églises; c'est une merveille aujourd'hui d'en ren-
« contrer une; sur la pointe des édifices publics, on les a
« remplacées le plus communément par le bonnet rouge
« ou le drapeau tricolore...

« On a voulu dépouiller l'ancienne classe des nobles et
« des riches; pour y parvenir, il n'est point de moyen de
« violence ou d'artifice que l'on ne se soit permis d'em-
« ployer : mais qu'en est-il arrivé? L'extravagance et la
« barbarie des nouvelles lois, l'injustice et le désordre des
« mesures autorisées pour les faire exécuter, ont d'abord

[1] Il était entré en France par les Vosges, passant à Ligny, Bar-sur-Aube, etc.

Digitized by Google

« commencé par anéantir une grande partie des richesses « nationales pour tout le monde : elles en ont laissé « passer une autre partie fort considérable chez l'étranger; « le reste est devenu la proie d'une foule qui consume « bien plus qu'elle ne jouit. Tout ce qui de cette manière « ne s'est point évaporé, pour ainsi dire, en vaine fumée, « est tombé dans les mains d'un très petit nombre d'hom- « mes également avares et cupides. »

Examinant les changements survenus dans la propriété, la perte et l'acquisition des fortunes pendant cette première période révolutionnaire, Meister énonce l'opinion suivante :

« On ne saurait nier, je pense, que la classe des petits « propriétaires en France ne soit un peu plus considérable « aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la Révolution; mais « cet accroissement n'est pas, à beaucoup près, d'une « aussi grande importance que l'on pourrait le présumer. « Toutes les terres dont la nation s'est adjugé si généreu- « sement l'héritage, ne sont pas encore vendues. De celles « qui le sont, les unes furent acquises d'abord par des « négociants, par des capitalistes que des circonstances « forcèrent à réaliser ainsi les fonds de leur commerce ou « de leur portefeuille; d'autres sont devenues le butin « d'un petit nombre d'intrigants qui trouvèrent dans les « malheurs mêmes d'un bouleversement des chances de « fortune aussi rapides qu'inouïes. De riches fermiers ont « dû saisir également une occasion favorable d'acquérir « ou d'accroître la propriété des domaines dont ils con- « naissaient le mieux la valeur et les convenances; le reste « seulement, et vous concevrez que ce doit être la moindre

Digitized by Google

« partie, a pu tomber entre les mains d'hommes industrieux et jusqu'alors sans aucune propriété.

« Il ne serait donc pas impossible que le nombre de « ces nouveaux propriétaires se trouvât presque balancé « par celui des anciens propriétaires qui ne le sont plus, « dont tous ne sont pas émigrés ou guillotinés, ou dont il « reste encore dans la République des héritiers ou des « représentants plus ou moins dignes de pitié. *Le seul « fait que l'on ne saurait contester, c'est que les propriétés « territoriales de la France sont en général plus divisées « qu'elles ne l'étaient ci-devant. Mais pour être impar- « tial, il faut ajouter de suite qu'une grande partie au « moins de ces divisions et de ces partages n'a pas tourné « au profit du pauvre. Les journaliers du fermier ne « sont pas payés comme l'étaient ceux des ci-devant sei- « gneurs, encore moins peut-être que ceux du clergé.* Avec « quelque amertume et souvent avec quelque raison que « l'on ait déclamé de nos jours contre l'abus des richesses « de l'Église, il n'est pas moins très constant qu'une « bonne part de ces richesses a toujours été la ressource « et le patrimoine de quiconque n'en avait point d'autre.

« Toutes ces circonstances n'expliquent, hélas! que « trop bien comment le nombre des pauvres ne peut pas « avoir beaucoup diminué dans les campagnes ; on conce- « vra mieux encore à quel point il doit avoir augmenté « dans les villes où tant de branches de commerce et « d'industrie sont entièrement détruites, où les rentiers « depuis longtemps ne reçoivent et de l'État et des parti- « culiers qu'une monnaie fictive dont la valeur décroît de « jour en jour dans la progression la plus effrayante...

Digitized by Google

« *La classe de ceux qui peuvent avoir gagné à la Révo-*
« *lution est beaucoup moins nombreuse aujourd'hui que*
« *je ne le pensais; elle n'est composée, en vérité, que des*
« *agioteurs, des entrepreneurs, des fournisseurs de l'ar-*
« *mée, de leurs sous-ordres, de quelques agents particu-*
« *liers du gouvernement, des fermiers qu'enrichirent leurs*
« *nouvelles acquisitions, et qui furent assez durs, assez*
« *prévoyants pour cacher leur blé, enfouir leur or et*
« *repousser constamment l'assignat.* Tous ces nouveaux
« parvenus, réunis ensemble, ne sont pas à beaucoup
« près au reste de la nation ce qu'étaient ci-devant les
« privilégiés, les nobles, les financiers, les négociants et
« tous les artistes industrieux dont ceux-ci faisaient la
« fortune [1]. »

Ces réflexions sont instructives; elles peignent la vraie situation de la France au point de vue des avantages qu'avaient dû en retirer les classes inférieures, et elles montrent cette situation, non avec les préjugés révolutionnaires ou les ressentiments des proscrits et des opprimés, mais avec la liberté d'esprit d'un étranger et d'un observateur indépendant.

Notre voyageur fait dans un village, près de Langres, une rencontre dont il est frappé : c'est celle d'un riche fermier, vénérable vieillard, révéré de sa famille qu'il semble présider dans son fauteuil à bras, avec l'autorité de ses cheveux blancs. Il raconte avec indignation que son ancien seigneur, auquel l'attachait une véritable affection, a été traduit devant le tribunal révolutionnaire et

[1] *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris,* par Jacques-Henri Meister, Zurich, 1797, in-12, p. 28, 37, 43 et 65.

Digitized by Google

sanguinaire, de l'anarchie, de l'épuisement et du dégoût universel. Si l'ancien régime, dont les abus ont été cruellement dépassés par les crimes de la Révolution, a laissé des regrets chez un certain nombre, il n'y a point, toutefois, de retour prononcé en faveur de la royauté, hors des pays de l'Ouest, où la République a trouvé d'intrépides adversaires. Les désillusions, la torpeur et l'indifférence dominent l'opinion et l'inclinent vers un pouvoir fort et réparateur, pouvoir accepté avant d'être connu.

Tel était l'état des esprits, absolument conforme à la logique et à la marche des événements. On avait soulevé toutes les passions au nom de la liberté. Le peuple n'avait connu que la tyrannie. Et quand il souffrait des maux que laissaient après elles les discordes civiles, il apercevait le gouvernement du Directoire, arbitraire sans autorité, tour à tour jacobin et modéré, obéissant à des hommes opposés et à des impulsions contraires, incapable de prestige et de durée, montrant partout des ruines sans les relever. Faut-il s'étonner si la France se donnait tout entière au victorieux et demandait à la dictature militaire ce que des factions révolutionnaires n'avaient pu lui donner?

La monarchie représentative est le gouvernement le plus capable de concilier l'autorité avec la liberté et la dignité humaine; mais elle suppose le respect de tous les droits, l'indépendance subordonnée à la sagesse et à la raison. Elle n'était pas appelée à renaître au milieu du désordre des esprits, ni à contenir des passions qui n'avaient connu aucun frein.

Le césarisme était venu. La Révolution en avait préparé l'avènement. Loin de donner le goût et l'habitude de la

Digitized by Google

liberté, elle avait tué l'esprit libéral dans la noble acception de ce mot, cet esprit qui avait animé nos pères de sa flamme généreuse en 1789, et auquel les révolutionnaires infligèrent aussitôt de cruels démentis, détruisant la royauté au moment où elle se dépouillait des abus du passé pour inaugurer l'ère désirée des réformes.

La Révolution se vantait d'avoir brisé le sceptre entre les faibles mains de Louis XVI; mais elle avait rendu possible et nécessaire la rude autorité d'un soldat glorieux qui, revêtu du manteau impérial, fut investi d'une puissance à laquelle n'auraient jamais osé prétendre les représentants de la monarchie absolue.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LE CLERGÉ.

I. L'Église de France en 1789. — II. La constitution civile. — III. La persécution. — IV. Le martyre. — V. La déportation et l'exil.

I

Quel était ce clergé de France que la Révolution allait poursuivre et frapper?

Méritait-il les reproches que ses adversaires lui ont adressés ? A-t-il perdu autant qu'on le croit au bouleversement politique et social qui marqua la fin de l'ancien régime? Ces questions se présentent à tous les esprits dès qu'on parle du clergé d'autrefois. Nous allons avoir à y répondre, avant de retracer les épreuves que firent subir à l'Église de France ses ennemis et ses persécuteurs.

Disons d'abord que la France ecclésiastique, en 1789, se composait de 19 archevêchés, 121 évêchés, 35,266 paroisses et 5,211 annexes. On comptait au moins 30,000 maisons religieuses. Les abbayes d'hommes en commende étaient au nombre de 813 ; celles de femmes, également en commende, atteignaient le chiffre de 270. Il y avait 12,400 prieurés, 2,800 canonicats, 256 commanderies

Digitized by Google

de Malte. Les bénéfices sans charge d'âmes formaient un total de 22,291 [1].

Les revenus de la plupart des évêchés étaient ordinairement de 20,000 à 40,000 livres. Le plus riche, celui de Strasbourg, avait 300,000 livres de revenu. L'archevêché de Paris donnait à son titulaire 200,000 livres de rente ; Cambrai, 150,000 livres; Rouen et Toulouse, 100,000 livres; Reims, 80,000 livres. D'autres évêchés possédaient des revenus de 60,000 et 50,000 livres de rente.

Les plus riches abbayes étaient celles de Saint-Germain des Prés (150,000 livres de rente); Saint-Étienne et Anchin (70,000 livres); Corbie et le Bec (60,000 livres). La moitié des abbayes rapportait moins de 6,000 livres [2].

Les membres du clergé séculier, en y comprenant les prélats, les chanoines et les ecclésiastiques sans bénéfices, étaient au nombre d'environ 70,000. On comptait 23,000 religieux de différents Ordres et 5,394 religieuses [3].

La fortune du clergé a donné lieu à des évaluations diverses. Talleyrand estime le produit des dîmes ecclésiastiques à 80 millions, et le revenu des biens-fonds à 70 millions. Malouet attribue à l'Église 160 millions de rente [4]. Necker fixe à ses revenus le chiffre de 110 ou 120 millions. Le capital de ses biens aurait été de 3 milliards, selon les uns [5]; son revenu de plus de 182 millions, selon

[1] A. Granier de Cassagnac, *Hist. des causes de la Révolution*, I, 231, 245, 286.

[2] Ludovic Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, I, 34.

[3] Taine, *L'ancien régime*. Notes ; note 1.

[4] L. Sciout, I, 108, 113.

[5] *Études économiques et statistiques sur le morcellement*, par M. de Folville, Paris, 1886. — Les terres figurent dans ce chiffre pour un mil-

Digitized by Google

d'autres[1]. M. Taine admet le chiffre de 4 milliards pour le capital et celui de 80 ou 100 millions pour les revenus, auxquels s'ajoutent 123 millions, produit de la dîme, d'où il résulte un revenu total de 200 millions[2].

Quelque chiffre que l'on veuille adopter, un fait est incontestable, c'est la richesse du clergé. Il est vrai qu'il supportait en grande partie les charges de l'instruction publique, qu'il avait à pourvoir à l'entretien et à la construction de tous les édifices religieux. Mais il était affranchi de tout impôt, moyennant le *don gratuit* payé au Roi tous les cinq ans, et représentant la somme de 18 millions, c'est-à-dire un peu plus de 3 millions par an, d'où il faut déduire la somme annuelle de 2,500,000 francs, perçue par le clergé sur le Trésor royal. Il y avait donc une disproportion évidente entre les biens du clergé et sa part dans les impositions qui pesaient sur d'autres classes. On doit regretter le refus qu'il opposa constamment aux tentatives qui furent faites pour obtenir de lui une contribution plus en rapport avec sa fortune, quand le mauvais état des finances préoccupait la royauté et l'opinion. Ses adversaires (et il en avait beaucoup dans un siècle d'irréligion) n'en furent que plus ardents à lui reprocher ses richesses et à se plaindre de leur inutilité.

Les bénéfices, les abbayes en commende servaient des intérêts de famille; ils étaient une source de faveurs, d'avantages temporels, mais un mal réel au point de vue

liard, les maisons pour un milliard, et les bois pour le troisième milliard.

[1] Métra, *Correspondance secrète, politique et littéraire*, III, 335.

[2] *L'ancien régime*, p. 18.

Digitized by Google

religieux. Ils détournaient les biens de l'Église de leur véritable destination, en les attribuant à des prélats, à des abbés qui consommaient pour leur usage les revenus des monastères, hors de ces monastères où ils ne résidaient pas.

« Les commendes ecclésiastiques paraissent avoir « commencé vers le quatorzième siècle », dit M. Ludovic Sciout, dans sa remarquable *Histoire de la Constitution civile du clergé* que nous allons avoir souvent l'occasion de citer. « D'abord, le commendataire n'avait que l'admi-« nistration des biens de l'abbaye, entre le décès de « l'abbé et l'installation de son successeur, et cette admi-« nistration était pour l'ordinaire fixée à six mois. Mais les « commendataires en arrivèrent bientôt à garder toute « leur vie la jouissance des fruits du bénéfice. Au dix-« huitième siècle, ils recevaient les mêmes honneurs que « les abbés titulaires, et exerçaient toutes les prérogatives « dont jouissait l'abbaye, comme le droit de justice, le « droit de nomination à certaines places, et venaient « immédiatement après les évêques. Ils n'avaient point de « juridiction sur les religieux qui obéissaient à un prieur « claustral : le monastère était donc complètement spolié « en leur faveur. On disait jadis, pour justifier la com-« mende, qu'elle avait été établie pour obliger les moines « à partager leurs richesses avec le clergé séculier ; mais, « au lieu de lui venir en aide, la commende servait beau-« coup trop à enrichir des hommes tout à fait déplacés « dans l'état ecclésiastique. Le commendataire devait « diviser le revenu en trois lots : un pour lui, un pour les « religieux, le troisième pour les frais et réparations ;

Digitized by Google

« mais il prenait ordinairement le dernier lot pour lui, en « se chargeant des réparations qu'il faisait à sa guise ou « qu'il oubliait de faire.

« Ainsi, tous les revenus de la communauté avec tout « ce qui faisait sa splendeur extérieure étaient confisqués « au profit d'un ecclésiastique étranger. Les donations an« ciennement faites au profit d'un Ordre religieux ne lui « profitaient plus ; elles enrichissaient une suite d'abbés « commendataires, qui se trouvaient jouir des richesses « de l'Ordre, sans participer à la moindre de ses obliga« tions. Les abbayes soumises à un pareil régime devaient, « par la force même des choses, tomber rapidement en « décadence.

« Le prieur claustral, véritable supérieur, était placé « dans un état d'infériorité humiliant ; l'abbé commen« dataire n'avait et ne pouvait avoir d'autre souci que de « tirer le plus de revenu possible de son abbaye : sa « prospérité comme maison religieuse lui importait peu ; « au contraire, moins il y avait de moines, plus il était « tranquille dans son exploitation, car la commende « ainsi pratiquée ne mérite pas un autre nom [1]. »

Les conséquences d'un semblable système, si contraire au bien de l'Église, se faisaient assez sentir ; le mal était visible pour tous les yeux. Des abbayes destinées à abriter un grand nombre de religieux n'en renfermaient souvent que deux ou trois.

On finissait par imputer aux monastères les défauts de leurs chefs temporels.

[1] *Hist. de la Constitution civile du clergé*, I, 42.

Digitized by Google

La passion irréligieuse des philosophes du dix-huitième siècle se gardait bien de discerner les véritables causes du mal. Elle était intéressée à jeter le discrédit sur l'Église; elle se flattait de voir anéantir des institutions tout entières, au nom des abus qui s'y étaient introduits. D'autre part, les revenus des abbayes en commende constituaient une précieuse ressource pour les cadets de famille, et fournissaient à la royauté, qui disposait de la feuille des bénéfices, un moyen facile de tenir la noblesse sous sa dépendance.

C'est avec une éloquence indignée que M. de Montalembert condamne des abus si funestes à l'Église :

« La nomination directe par les rois, conférée par le « concordat de 1516, substitue un désordre universel, « radical et incurable. Le titre d'abbé, porté et honoré « par tant de saints, tant de docteurs, tant d'illustres « pontifes, tomba dans la boue. Il n'obligeait plus ni à la « résidence ni à aucun des devoirs de la vie religieuse; il « ne fut plus qu'une sinécure lucrative, dont la couronne « disposait à son gré ou au gré de ses ministres, et trop « souvent au profit des passions ou des intérêts les plus « indignes. En vain le scandale permanent de ces monas- « tères, privés de leurs chefs naturels et exploités par des « étrangers qui n'y apparaissaient que pour en pressurer « les habitants, excita-t-il d'unanimes et fréquentes récla- « mations : en vain les états de Blois et de Paris, comme « la plupart des assemblées politiques et religieuses du « seizième siècle, demandèrent-ils le retour de l'ancienne « discipline, tout fut inutile : le mal alla toujours en « s'aggravant; la notion même de la disposition pieuse et

Digitized by Google

« charitable de ces glorieuses créations de la foi de nos « pères fut bientôt oblitérée dans l'esprit de ceux qui « disposaient ainsi des trésors du passé comme de ceux « qui s'en repaissaient. Ce magnifique patrimoine de la « foi et de la charité, créé et grossi par les siècles, expres- « sément consacré par ses créateurs au maintien de la vie « régulière et commune, et au soulagement des pauvres, « se trouva ainsi transformé en caisse fiscale, en dépen- « dance du trésor royal, où la main des souverains puisait « à volonté pour essayer d'en rassasier la rapacité de leurs « courtisans, et, comme on l'a dit, pour *assouvir* et *asser-* « *vir* leur noblesse...

« Les abbayes les plus anciennes et les plus illustres « dans les annales de la patrie et de l'Église servirent « d'apanage aux bâtards des rois ou à leurs plus indignes « favoris, et quelquefois de prix aux coupables faiblesses « d'une maîtresse royale. Plus tard, et dans le cours de nos « discordes civiles, après la Ligue et après la Fronde, « elles furent l'objet d'un trafic aussi avoué que révoltant, « et formaient l'appoint de tous les marchés dans les « négociations du temps. Enfin, quand la monar- « chie absolue eut triomphé de toute résistance, ces « grandes et célèbres maisons tombèrent le plus souvent « en proie à des ministres qui n'avaient d'ecclésiastique « que la robe : après avoir assouvi l'ambition de Riche- « lieu et la cupidité de Mazarin, elles allaient grossir la « cynique opulence de l'abbé Dubois et de l'abbé Ter- « ray...

« Que l'on se figure ce que pouvaient devenir dans la « plupart de ces monastères, dépouillés de leurs préroga-

Digitized by Google

« tives les plus essentielles, de leur véritable raison « d'être, et métamorphosés en fermes exploitées par des « étrangers, cinq ou six malheureux moines, abandonnés « à eux-mêmes, écrasés sous le poids de leur gloire pas- « sée et de leur abaissement moderne ! Comment s'éton- « ner des progrès du relâchement, de la décadence « spirituelle et intellectuelle? Ne dirait-on pas autant de « corps de garde où des soldats, oubliés par leur armée, « sans chef et sans discipline, se trouveraient naturelle- « ment exposés et presque condamnés à tous les déborde- « ments de l'oisiveté ?

« La vie s'en retirait peu à peu, non seulement la vie « religieuse, mais toute vie. Malgré l'attrait que pou- « vait offrir aux âmes vulgaires une existence molle et « riche, désormais sans charges et sans mortifications, « on ne trouvait plus assez de religieux pour peupler ces « sanctuaires déshonorés. Qu'on le remarque bien, à « l'honneur de la nature humaine comme du christia- « nisme et de la vie religieuse, les Ordres relâchés res- « tent toujours stériles. Le monde n'en veut pas plus que « Dieu [1]. »

Par les lignes que l'on vient de lire, on s'explique l'état de décadence et de prostration des Ordres monastiques à la fin du siècle dernier. Ces Ordres ne scandalisaient pas, comme auraient voulu le faire croire les détracteurs de l'Église ; mais ils cessaient d'édifier. Ils contractaient insensiblement les défauts des laïques, qui les accusaient. Ils étaient loin d'appartenir complètement au monde; mais

[1] *Les moines d'Occident*, 5e édit. Introduction, p. CXLIX et suiv.

Digitized by Google

ils appartenaient incomplètement à l'Église. Le pouvoir civil, l'intérêt et l'ambition des familles maintenaient un état de choses dont la religion avait à souffrir. Enfin, les incrédules ne voyaient dans le mal qu'une raison de détruire les Ordres religieux, et d'autoriser la spoliation que put accomplir la Révolution, sans rencontrer les résistances qu'on lui eût opposées à d'autres époques.

Les abus et le relâchement n'empêchaient pas les vertus de régner encore dans beaucoup de monastères dont les aumônes secouraient l'indigent, et d'où sortaient des rayons de science et de lumière.

« Pour ne prendre que les Ordres monastiques, a dit « M. Taine, il y en avait alors plus de la moitié qui étaient « dignes de tous les respects [1]. »

L'épiscopat français n'était pas exempt de reproches. On pouvait regretter les habitudes mondaines de certains évêques [2], les attraits qu'exerçait sur eux le séjour de Paris et de Versailles, trop souvent préféré à celui de leur diocèse [3]. Toutefois, on est trop porté à juger des prélats de ce temps par quelques noms retentissants comme ceux de

[1] *La Révolution*, I, 216.

[2] M. de La Tour du Pin, évêque de Nancy, donnait des bals et des concerts pour complaire à sa sœur. En 1781, ses curés vinrent le trouver pour le prier de suspendre ses réunions mondaines pendant le carême. (*L'épiscopat français à la veille de la Révolution*, par l'abbé SICARD. — *Correspondant* des 25 avril, 10 et 25 mai 1889.)

[3] Une brochure de 1789 raconte qu'un évêque des extrémités de la France partait pour Paris où il comptait passer l'hiver. Arrivé dans un village, il descendit chez le curé, auquel il voulut se confesser avant de célébrer la messe. « Volontiers, monseigneur, lui dit le curé, si vous retournez dans votre diocèse pour y remplir les devoirs de votre charge. » L'évêque accepta la leçon. Revenu dans son diocèse, qu'il ne quitta plus, il y inspira l'attachement et la vénération. (L'abbé SICARD, déjà cité.)

Digitized by Google

Rohan, de Brienne, de Jarente, de Talleyrand. Ces noms sont à peu près les seuls que l'on cite, ce qui prouve que les mauvais exemples furent en petit nombre. S'il y eut alors des évêques indignes de leur ministère, ils forment des exceptions, et sont loin de représenter la généralité. Tels n'étaient point tous les évêques de l'ancien régime, pour la plupart recommandables par leurs vertus, et dont la foi, dans les jours d'épreuve, ne fléchit ni devant la proscription, ni devant la mort. Appartenant presque tous à l'aristocratie, ils n'échappaient pas entièrement à des goûts traditionnels et à des influences de cour. Mais ils ajoutaient aussi à la dignité épiscopale par celle de leurs manières. Joignant des bénéfices aux revenus considérables de leurs évêchés, ils ne faisaient pas seulement servir leur opulence à l'éclat de leur rang; ils l'employaient, avec leur libéralité de gentilshommes, à favoriser les plus grands intérêts publics.

M. de Suffren de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, faisait creuser à ses frais un canal qui répandait la fertilité dans les campagnes. — M. de Breteuil, évêque de Montauban, traçait de grandes routes dans son diocèse. — M. de Choiseul-Stainville, archevêque d'Albi, embellissait la ville où il résidait. — MM. de Cicé et de Colbert-Seignelay, évêques de Rodez, fondaient des conférences d'agriculture. — M. de Barral, évêque de Castres, s'occupait pendant vingt ans d'améliorer sa ville épiscopale, et créait des routes dans son diocèse où l'on ne voyageait qu'en litière [1].

[1] *L'épiscopat français à la veille de la Révolution,* par l'abbé SICARD.

Digitized by Google

M. de Maistre, qu'on n'accusera pas de flatter l'Église gallicane, appelait l'épiscopat français « le plus noble « corps de l'Europe [1] ». Et il vantait « le caractère droit « et noble, la conscience savante, le tact sûr et délicat du « sacerdoce français [2] ».

La situation des curés, en 1789, n'était pas aussi misérable qu'on serait tenté de le croire.

Les curés à portion congrue, alors en majorité, recevaient 700 livres depuis 1786, ce qui représente environ 1,500 livres de notre monnaie. Ceux qui percevaient les dîmes dans d'autres paroisses en touchaient seulement à peu près le quart. Ces dîmes s'élevaient parfois à 2,000 livres. Le casuel constituait une ressource dans les villes ; il était presque nul dans les campagnes.

Les trois quarts des dîmes revenaient d'ordinaire aux bénéficiers, gros décimateurs qui payaient les curés congruistes, c'est-à-dire ceux dont le traitement appelé portion congrue consistait dans un revenu fixe. Les curés dépendaient donc, au point de vue temporel, des gros décimateurs, des titulaires des abbayes et des bénéfices, dépendance fâcheuse quand ceux-ci remplissaient mal leurs obligations. Ce système avait l'inconvénient de faire passer la plus grande partie des dîmes à des évêques bénéficiers, à des chapitres, à des collégiales, à des abbayes et des prieurés dont les religieux, nous venons de le voir, se trouvaient eux-mêmes dépouillés de leurs revenus par les abbés commendataires. L'opulence de ces derniers et celle des évêques créaient ainsi entre le haut et le bas

[1] *L'Église gallicane,* liv. II, chap. XI.
[2] *Ibid.*, liv. II, chap. XVI.

Digitized by Google

clergé une inégalité frappante sous le rapport de la fortune. De là des comparaisons de nature à exciter la jalousie et le mécontentement; de là une sorte de séparation analogue à celle qu'on remarquait entre la noblesse de cour et la noblesse de province. Ces sentiments se traduisirent d'une manière significative aux états généraux. Sur trois cents députés de l'ordre du clergé, on comptait deux cent cinq curés, quarante-quatre évêques ou archevêques, cinquante-deux abbés et chanoines, et sept religieux.

Il était facile d'opposer la richesse et le grand train d'un prélat à la condition modeste d'un curé, plus encore à celle d'un vicaire qui recevait trois cent cinquante livres depuis 1786, et dont le traitement ne dépassait pas antérieurement deux cent cinquante livres [1].

Auprès d'abbés commendataires étrangers à leurs abbayes, on voyait de pauvres prêtres de campagne qui devaient paraître insuffisamment rétribués, et plus les biens de l'Église étaient considérables, plus on avait le droit de s'étonner de l'extrême médiocrité dans laquelle restait un certain nombre de ses membres.

Au point de vue spirituel, les curés avaient vis-à-vis de l'évêque une indépendance qu'ils n'ont plus aujourd'hui. Ils étaient presque tous inamovibles. L'évêque ne disposait pas de toutes les cures, dont la nomination appartenait en grande partie au Roi, aux seigneurs, aux abbés. Il conservait le droit de refuser l'institution canonique; mais il ne pouvait le faire que pour de graves motifs, précisés par des actes écrits contre lesquels on avait la ressource de pro-

[1] *Les curés avant* 1789, par l'abbé Sicard. — *Correspondant* des 10 et 25 février 1890.

Digitized by Google

tester dans des cas prévus. Certains évêques n'avaient à leur nomination que cent cures sur six cents. Des abbés disposaient de quarante cures dans un seul diocèse [1].

Parmi les bénéficiers, il en était qui n'avaient d'ecclésiastique que l'habit. Ils portaient le *petit collet*, et n'étant pas engagés dans les ordres, ils pouvaient se marier, en renonçant à leur bénéfice.

« Si l'on pouvait comprendre sous le nom de clergé, « observe l'abbé Barruel, tout ce qui portait en France la « livrée ecclésiastique, tous ceux que l'on appelait abbés « dans Paris et dans quelques autres grandes villes, l'his- « torien pourrait dire : Dès le commencement de la lutte, « le clergé eut des traîtres. Mais, dans le fond, le peuple « même ne confondait pas ces abbés avec le clergé. Il « savait que tous ces abbés-là n'étaient que les intrus de l'a- « varice, les uns cherchant les bénéfices simples de l'Église, « et laissant de côté les fonctions ; les autres adoptant par « économie le costume ecclésiastique, et le déshonorant « par la licence de leurs mœurs et de leurs écrits. Plu- « sieurs de ces abbés étaient poussés dans l'Église par les « sophistes mêmes sollicitant pour leurs adeptes des béné- « fices pour déshonorer le clergé par leurs mœurs et intro- « duire parmi nous leurs principes. C'est la peste qu'ils « envoyaient dans le camp ennemi. Ne pouvant nous com- « battre, ils nous empoisonnaient ou cherchaient à le « faire [2]. »

Il était impossible que la religion n'eût pas à souffrir d'abus introduits par le pouvoir laïque dans des intérêts

[1] Lud. Sciout, *Hist. de la constitution civile du clergé*, I, 38.
[2] *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, I, 164.

Digitized by Google

humains. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils n'aient pas altéré davantage les vertus du sacerdoce.

L'unité catholique se retrouva tout entière à l'heure du péril et de la persécution. Le malheur effaça soudain les dissentiments et les rivalités. Dès que l'Église fut menacée, l'immense majorité du clergé fut prête à souffrir et à mourir pour elle.

Burke, dans un écrit célèbre, a rendu à l'ancien clergé de France un magnifique hommage. Fils d'un protestant zélé, on l'a soupçonné d'être catholique, sans pouvoir le prouver [1]. Ceux même qui ne veulent voir en lui qu'un adversaire résolu de la Révolution française ne sauraient récuser l'importance de ses jugements.

« Lorsque j'eus, dit-il, l'occasion d'aller en France, « c'est presque à la fin du siècle dernier ; le clergé sous « toutes ses formes attira une grande partie de ma curio- « sité. Bien loin de recueillir contre ce corps des plaintes « et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y « attendre, d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je « n'entendis aucune déclamation publique ni privée, si ce « n'est cependant dans une certaine classe d'hommes peu « nombreuse, mais bien active. Allant plus loin dans mes « recherches, j'ai trouvé en général le clergé composé « d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes ; « j'y comprends les réguliers et les séculiers des deux « sexes. Je ne fus pas assez heureux pour avoir des rela- « tions avec un grand nombre de curés ; mais, en géné- « ral, je reçus les meilleures informations sur leurs prin-

[1] Ce qui a donné lieu à cette opinion, c'est que sa femme appartenait à la religion catholique.

Digitized by Google

« cipes de morale et sur leur zèle à remplir leurs fonctions.
« J'ai été lié avec quelques personnes du haut clergé, et
« j'ai eu sur le reste de cette classe les meilleures informa-
« tions. Presque tous ceux qui le composent sont des
« hommes de naissance ; ils ressemblaient à tous ceux de
« leur rang, et lorsque j'ai remarqué quelques différences,
« elles étaient toutes en leur faveur. Leur éducation était
« plus accomplie que celle de la noblesse militaire ; en
« sorte qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils ternissent
« l'éclat de leur profession par leur ignorance ou par
« aucun manque d'aptitude dans l'exercice de leur auto-
« rité. J'ai vu en eux, en outre du caractère clérical,
« noblesse et franchise. Ils avaient les sentiments du gen-
« tilhomme et de l'homme d'honneur. Rien de servile,
« rien d'insolent dans leurs manières et leur conduite. Je
« les ai réellement considérés comme composant une
« classe tout à fait supérieure, comme un choix d'hommes
« parmi lesquels vous n'auriez pas été surpris de retrou-
« ver un Fénelon. J'ai vu dans le clergé de France (et
« nulle part on n'en peut rencontrer beaucoup de cette
« sorte) des hommes d'un grand savoir et d'une parfaite
« candeur ; j'ai même été fondé à croire que cet avantage
« n'était point exclusif à la capitale. Les rencontres que j'ai
« faites dans d'autres endroits de ce royaume ayant été un
« effet du hasard, on peut regarder l'exemple que j'en puis
« citer comme une preuve favorable à l'ordre tout entier.
« J'allai quelques jours dans une ville de province où, en
« l'absence de l'évêque, je passais mes soirées avec trois
« ecclésiastiques, ses grands vicaires, hommes dont toute
« l'Église se serait honorée. Tous trois étaient fort instruits ;

Digitized by Google

« deux d'entre eux possédaient une érudition profonde, « générale, étendue, soit dans l'antiquité, soit dans les « temps modernes, soit dans les sciences orientales, soit « dans celles de toutes les contrées occidentales, et plus « particulièrement encore dans tout ce qui est relatif à « leur profession... Vous aviez, avant votre Révolution, « cent vingt évêques environ. Un certain nombre parmi « eux était remarquable par un savoir éminent et par une « charité sans bornes... Lorsque j'étais en France, je suis « certain que le nombre des prélats répréhensibles n'était « pas considérable. Quelques individus parmi eux, s'ils « étaient moins réguliers dans leurs mœurs, rachetaient « par les qualités nobles ce qui manquait à la sévérité de « leurs vertus. Ils avaient les grands talents qui rendent « les hommes utiles à l'Église et à l'État[1]. »

Au milieu des abus reprochés à l'organisation ecclésiastique de l'ancien régime, existaient de réels avantages. Mêlé continuellement par ses propres intérêts à la société civile, le clergé en connaissait l'esprit et en comprenait les besoins. En contact avec son siècle, il avait pu en subir l'influence; du moins il échappait à l'inconvénient de lui rester trop complètement étranger.

Les cahiers de 1789 sont là pour attester l'esprit politique du clergé et font honneur à la sagesse de ses idées.

Nous n'avons pas cherché à dissimuler les côtés faibles et défectueux de l'Église de France au moment où la surprit la Révolution. Le mal, si on l'étudie sans passion,

[1] *Réflexions sur la Révolution française,* publiées en 1790.

Digitized by Google

venait plus du système que des hommes. Ayant reconnu avec franchise des abus qu'on lui a souvent reprochés, il nous sera bien permis de louer et d'admirer ce clergé, alors que, proscrit et dépouillé, il reçut de la main de ses ennemis la glorieuse couronne du martyre.

II

Ce fut un évêque, Talleyrand, qui, le 11 octobre 1789, réclama la confiscation des biens du clergé, au nom d'un comité institué le 28 août pour examiner un projet d'emprunt. Cette proposition, si choquante de la part d'un dignitaire de l'Église, devait être suivie du scandale de son apostasie.

Le 2 novembre, par cinq cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six, l'Assemblée nationale déclarait les biens du clergé « biens nationaux[1] ».

Si l'on avait privé seulement l'Église de France de sa puissance temporelle, cette spoliation eût été à elle seule une violation du droit et de la justice. Mais la constitution civile, décrétée le 12 juillet 1790, portait une plus grave atteinte à l'indépendance du clergé, en bouleversant ses

[1] M. Thiers apprécie ainsi cette confiscation : « Les biens du clergé « offrant un capital immense, et les assignats le rendant continuellement « disponible, *il était naturel* qu'elle (l'Assemblée) *en usât.* » (*Hist. de la Révolution française*, édit. 1828, I, 256.)

Digitized by Google

institutions, et en substituant le pouvoir laïque au pouvoir spirituel.

La constitution civile supprimait trente-huit évêchés ; elle fixait leur nombre à quatre-vingt-trois, en leur donnant les noms des départements où ils étaient situés. Elle faisait plus encore : elle soumettait la nomination des évêques à des électeurs laïques du second degré, réunis par département, et le choix des curés à des électeurs du second degré, réunis par district. On n'exigeait pas de ces électeurs d'autre condition que celle d'assister à la messe paroissiale précédant l'élection du pasteur. Les membres de cultes dissidents ou des incrédules et des athées pouvaient participer à l'élection des ministres du culte catholique. Le gouvernement de l'Église, les choix qui intéressaient la conscience des fidèles, se trouvaient ainsi confiés à des éléments laïques que les entraînements révolutionnaires devaient rendre nécessairement hostiles à toute idée religieuse. Cette constitution, qui prenait le nom de constitution civile, touchait au domaine religieux, assimilant une assemblée politique à un concile, conférant à des laïques le rôle de représentants d'une Église. C'est au moment où l'Église de France venait d'être dépouillée de ses biens, supprimée comme puissance temporelle, qu'on prétendait lui donner une organisation absolument différente de la sienne. On détruisait l'Église qui avait joui des privilèges de la religion d'État pour élever une Église officielle et imposée par un pouvoir ennemi des croyances religieuses.

La constitution civile obligeait au serment tout ecclésiastique, sous peine d'être privé de son traitement et déchu de ses fonctions. La situation faite aux représentants

Digitized by Google

de la nouvelle Église montrait assez la dépendance dans laquelle on avait voulu les placer. Il était interdit aux évêques de s'adresser au Pape pour obtenir la confirmation de leur nomination. Les évêques et les curés ne pouvaient s'absenter plus de quinze jours de leurs diocèses ou de leurs paroisses sans l'autorisation du directoire du département ou du district. L'évêque n'avait le droit de nommer ni les curés désignés comme lui par l'élection, ni les vicaires choisis dans le diocèse par les curés. Il ne disposait que de la nomination de ses vicaires épiscopaux et de celle des supérieurs et directeurs de son séminaire, formant son conseil. Encore ne pouvait-il s'en séparer sans l'approbation de la majorité de son conseil.

L'évêque constitutionnel ne conservait, en réalité, que la crosse et la mitre, insignes d'un pouvoir devenu dérisoire, et ayant aux yeux des vrais croyants le caractère d'une intrusion et d'une parodie.

Le mot de tolérance avait sans cesse retenti dans la bouche et sous la plume des philosophes du dix-huitième siècle, et l'un des premiers actes des nouveaux législateurs de cette époque consistait à violer outrageusement la liberté de conscience, si souvent revendiquée comme un droit imprescriptible et sacré. Louis XIV l'avait méconnue en révoquant l'édit de son glorieux aïeul, et c'est un des plus graves reproches que l'on puisse adresser à sa mémoire. Un des malheurs de la monarchie absolue est d'avoir abusé parfois de sa puissance. Mais quelle contradiction flagrante entre les doctrines professées par les apôtres de la tolérance et la persécution qu'ils infligèrent à ceux dont le crime était de rester fidèles à leurs croyances!

Digitized by Google

Louis XVI sanctionna, le 24 août 1790, la constitution civile du clergé, et c'est avec une douloureuse surprise qu'on le voit apposer sa signature à un acte que réprouvait sa conscience, mais auquel se résignait sa faiblesse. Il se flatta d'obtenir du pape Pie VI la condescendance qu'il montrait lui-même. Le Souverain Pontife évita d'abord de prononcer une condamnation publique qui eût aggravé les périls de la situation; il la différa par prudence, sans laisser ignorer à Louis XVI et aux évêques sa désapprobation formelle.

L'Assemblée, en présence de l'opposition qu'elle avait si imprudemment soulevée, tenta de la vaincre par deux décrets rendus le 24 juillet et le 27 novembre 1790. Le premier menaçait les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment, de la privation de leur traitement. Le second considérait comme démissionnaires, dans la huitaine, les évêques et les curés qui continueraient de remplir les devoirs de leur ministère, en cessant de recevoir les traitements qu'on leur supprimait. Ces deux décrets furent revêtus, le 26 décembre, de la sanction royale.

L'abbé Grégoire prêta le serment constitutionnel à la tribune le lendemain. Sur 300 députés de l'ordre du clergé, 65 ecclésiastiques, tous curés ou simples prêtres, adhérèrent à la constitution civile, 15 d'entre eux devinrent évêques constitutionnels[1]. Talleyrand, évêque d'Autun, prêta serment le 28 décembre; puis, ce fut le tour de Gobel, alors évêque de Lydda, et depuis évêque constitutionnel de Paris. Quarante ecclésiastiques se joignirent à

[1] Sciout, II, 3.

Digitized by Google

eux, et le nombre des prêtres jureurs siégeant à l'Assemblée fut d'une centaine, ce qui formait le tiers des députés de l'ordre du clergé.

Enfin, le 2 janvier, comme on touchait au terme prescrit par l'Assemblée, eut lieu la séance où les représentants du clergé, sommés de choisir entre l'apostasie et la persécution, se montrèrent, par leur fermeté inébranlable, dignes de la cause qu'ils avaient l'honneur de défendre. Le marquis de Ferrières[1] a laissé de cette séance mémorable un récit qui trouvera naturellement ici sa place :

« Le jour fatal arrive, l'abbé Grégoire monte à la tri-
« bune ; il prend, dit-il, la parole au nom de la religion,
« de l'amour de la patrie, de la paix ; il proteste de l'union
« fraternelle et du respect invariable qui l'attachent aux
« curés, ses confrères, et à ses véritables supérieurs les
« évêques. Il répète que l'Assemblée n'a jamais entendu
« toucher au spirituel[2]. Les applaudissements prolongés
« des révolutionnaires semblent ratifier l'assurance que
« donne l'abbé Grégoire. Il continue : *Le serment que*
« *demande l'Assemblée ne doit pas effrayer les consciences*
« *timorées. L'Assemblée n'exige pas un assentiment inté-*

[1] Né en 1741, il appartenait à la noblesse de province. Député à l'Assemblée constituante, il siégea du côté droit; mais il est peu favorable au clergé. C'est une raison de plus de reproduire ici son témoignage, qui sera moins suspect. Esprit sincère, observateur impartial, il fut opposé à la Constitution de 1791. Son rôle politique finit avec la Constituante dont les membres ne voulurent pas être rééligibles à la législature suivante, scrupule regrettable qui livra la direction du mouvement révolutionnaire à des hommes plus violents et moins expérimentés.

[2] Cette affirmation, souvent répétée dans le cours de la séance pour entraîner les indécis et rassurer les timides, ne pouvait tromper personne, quand la constitution civile, tout le monde le savait, touchait à l'organisation même de l'Église et à ses prérogatives les plus essentielles.

Digitized by Google

« *rieur...* » Ce singulier aveu excite les murmures des évêques et des nobles. « *On peut jurer d'obéir à une loi et* « *cependant garder son opinion...* » Ce nouvel éclaircisse- « ment ne contentant personne, Mirabeau s'empresse de « le développer : « *L'Assemblée n'a aucun empire sur les* « *consciences, elle déclare seulement l'incompatibilité de* « *telle fonction avec tel serment... Le refus de le prêter* « *n'a que l'effet d'une démission volontaire.* »

Mirabeau désavoua une affiche qui couvrait les murs de Paris, et dans laquelle on excitait le peuple contre les ecclésiastiques qui refuseraient le serment. Cette affiche ayant produit son effet, les révolutionnaires feignirent de condamner le moyen qu'ils avaient employé. L'Assemblée ordonna que ces placards seraient enlevés et lacérés sur-le-champ. On se garda bien d'en rechercher et d'en punir les auteurs.

Barnave, protestant, observa que le délai accordé aux ecclésiastiques siégeant à l'Assemblée était sur le point d'expirer, et qu'il fallait interpeller ceux qui étaient présents, afin de connaître leurs intentions. Mirabeau exprima la confiance que le serment ne rencontrerait pas d'opposants, après les explications données. « Vous ne pouvez « croire, dit-il, que des ministres de paix veuillent secouer « sur leur patrie les torches de la discorde. » On aurait pu lui répondre que ces torches avaient été allumées par les auteurs de la constitution civile.

Les révolutionnaires conçurent d'abord l'espérance que le résultat des interpellations leur serait favorable. L'abbé Maury s'étant présenté à la tribune, ils cherchèrent à lui en interdire l'accès. « Frappez, mais écoutez ! » s'écria l'abbé.

Digitized by Google

Des cris de fureur s'étant élevés, les évêques et les nobles observèrent que l'Assemblée n'était pas libre. D'Esprémé-nil accusa Mirabeau d'avoir été de mauvaise foi dans ses explications. Le tumulte et les injures recommencèrent. Les révolutionnaires sommèrent les ecclésiastiques de prêter le serment. Mirabeau s'efforça de ramener à la question, en disant que l'Assemblée n'entendait par son décret qu'assurer l'exécution des lois, mais qu'elle respectait la liberté d'opinion et de conscience qui ne saurait être ravie à personne. Cette nouvelle explication demeura sans succès. Au milieu des passions excitées, on insista pour l'appel nominal, et tandis qu'il commençait, des cris partirent du dehors : « A la lanterne, ceux qui refuseront ! » Cazalès demande que l'on fasse cesser ces menaces. Plusieurs évêques constatent l'impossibilité de délibérer, et Murinais somme le président de lever la séance. Soudain les révolutionnaires se calment, et le bruit est causé par leurs adversaires.

« L'appel nominal continue, dit M. de Ferrières. L'é-« vêque d'Agen[1] répond avec une douceur modeste : « *Je* « *suis fâché, messieurs, de ne pouvoir faire ce que vous* « *exigez de moi. Je ne donne aucun regret à ma fortune.* « *J'en donnerais à la perte de votre estime que je veux* « *mériter.* » Les bruyants applaudissements des membres « du côté droit couronnent la réponse de l'évêque d'A-« gen... On appelle l'abbé Fournier, curé d'Agen : « *Je me* « *fais gloire,* réplique-t-il, *d'adhérer aux sentiments de* « *mon évêque. Je le suivrai partout et même au supplice,*

[1] Jean-Louis d'Usson de Bonnac, né en 1734, sacré évêque en 1768.

Digitized by Google

« *comme le diacre Laurent suivit le pape Sixte.* » De nou-
« veaux applaudissements, de nouveaux bravos retentis-
« sent du côté droit. L'abbé Leclerc, curé de la Combe,
« bailliage d'Alençon, vient le troisième et dit : « *Je déclare*
« *qu'enfant de l'Église catholique et romaine, je ne prê-*
« *terai point le serment demandé.* »

« Les révolutionnaires reconnaissant enfin que dans
« cette lutte solennelle l'honneur, la religion, la timidité
« même se tournent contre eux, ils demandent que cha-
« que ecclésiastique se borne à dire : *Je jure,* ou *Je*
« *refuse.*

« *C'est une tyrannie!* reprend Foucauld; *les empereurs*
« *romains laissaient aux martyrs la liberté de prononcer*
« *le nom de Dieu et de professer le glorieux témoignage*
« *de leur fidélité à la religion.* »

« Quelques-uns proposent un appel collectif et l'inser-
« tion de ceux qui auront juré. Les révolutionnaires
« appuient cette proposition; les évêques et les nobles la
« combattent. Elle passe à la pluralité des voix. Un curé
« jure en adoptant le sentiment de l'Assemblée, qui a
« déclaré n'avoir pas voulu toucher au spirituel. Le pré-
« sident assure que l'Assemblée n'a cessé de faire cette
« déclaration dans toutes les circonstances. « *Eh bien!*
« réplique Cazalès, *que l'Assemblée le déclare positive-*
« *ment et qu'elle adopte le serment qu'a proposé M. l'évê-*
« *que de Clermont*[1]. » Mirabeau soutient que l'Assemblée
« n'a point, en effet, touché au spirituel. Les esprits
« paraissent disposés à une pacification. M. de Beaupoil[2],

[1] Il avait proposé une formule habile réservant le spirituel.

[2] De Saint-Aulaire.

Digitized by Google

« évêque de Poitiers, se lève, marche à la tribune; il se « fait un grand silence. Les révolutionnaires croient que « M. de Beaupoil va jurer, et ne doutent point que cet « exemple, donné par l'un des plus anciens evêques de « France, n'entraîne un très grand nombre de curés.

« *Messieurs,* dit l'évêque de Poitiers, *j'ai soixante-dix* « *ans; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai* « *tâché de faire le bien que je pouvais faire. Accablé* « *d'années, d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma* « *vieillesse. Ainsi, je ne prêterai pas le serment : je sau-* « *rai prendre mon sort en patience.* »

« Les révolutionnaires ne dissimulent plus leur rage. « Les cris, les fureurs recommencent; on décrète que les « ecclésiastiques qui voudront prêter le serment viendront « s'inscrire au bureau. Très peu de curés se présentent. « Le président sépare l'Assemblée.

« Les évêques eurent toute la gloire de cette mémo- « rable journée. Les révolutionnaires commencèrent à se « repentir d'une mesure violente, impolitique, inutile « même à l'établissement de la constitution civile du « clergé; mais la haine atrabilaire du janséniste Camus « contre l'épiscopat, le désir d'une vengeance peut-être « légitime de la part des protestants, permirent moins aux « uns et aux autres de songer au bien réel de la chose, « qu'au plaisir d'anéantir un corps qui, dans le dernier « siècle, avait tant abusé de son immense pouvoir [1]. »

Sur cent trente-quatre évêques et archevêques, il s'en trouva seulement quatre pour adhérer à la Constitution

[1] *Mémoires,* liv. VIII. (*Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'hist. de France pendant le dix-huitième siècle,* par M. de Lescure, t. XXXV.)

Digitized by Google

civile du clergé : Talleyrand, évêque d'Autun; Loménie de Brienne, cardinal archevêque de Sens; Jarente, évêque d'Orléans, et Savine, évêque de Viviers. Ainsi l'épiscopat français opposa la presque unanimité de sa résistance à ceux qui voulaient le déshonorer pour asservir l'Église et la détruire ensuite plus facilement.

La soumission des évêques leur eût assuré la tranquille possession des avantages temporels; mais, condamnée par leur foi religieuse, elle les eût rendus méprisables aux yeux mêmes de leurs ennemis, tandis qu'on fut forcé d'admirer leur résistance et leur fidélité aux autels qui avaient reçu leurs serments.

La grande majorité du clergé, *les deux tiers au moins* [1], repoussèrent le serment exigé par un parti persécuteur. A Paris, sur cinquante-deux curés, vingt-neuf résistèrent et vingt-trois cédèrent. L'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, confesseur du Roi et de la Reine, eut la faiblesse de prêter le serment, et son exemple entraîna trente-six prêtres. Tous les membres du clergé de Saint-Étienne du Mont fléchirent, à l'exception d'un seul.

Le curé de Sainte-Marguerite, prêtre octogénaire, eut de belles et touchantes paroles pour refuser le serment. « Que m'ôtera-t-on? dit-il à ses paroissiens. Ma cure? « C'est vous qu'on dépouille, puisque tout ce que j'ai vous « appartient. La vie? J'ai quatre-vingt-deux ans, et ce qui « me reste à vivre ne vaut pas le sacrifice de mes prin- « cipes [2]. »

[1] L. Sciout, II, 22. — Taine, *La Révolution*, I, 238.

[2] Feuille du jour, janvier 1791. — Goncourt, *La société française pendant la Révolution*, p. 142.

Digitized by Google

Sur cinquante-quatre Oratoriens, il y en eut seulement cinq qui prêtèrent serment. Le diocèse de Besançon compta trois cent trente prêtres constitutionnels sur quatorze cents; quatre-vingts se rétractèrent. Dans la Lozère, il y eut dix prêtres jureurs sur deux cent cinquante; dans le Doubs, un sur quatre [1]. Dans le district de Colmar, on compta quatre-vingt-treize curés ou vicaires réfractaires et trente jureurs, dont plusieurs se rétractèrent dans la suite. La proportion fut la même dans les autres districts du Haut-Rhin. L'abbé de Ferrette, chanoine du chapitre de Guebwiller, avait prêté serment. Il le rétracta en renvoyant deux mille deux cent soixante-dix livres qu'il avait touchées de son traitement comme prêtre constitutionnel [2].

Le nombre des prêtres assermentés eût été plus restreint sans les menaces et les violences du parti révolutionnaire, moyens qui réussissaient auprès des caractères timides et des esprits faibles.

Le serment devait être prêté le 9 janvier 1791 dans toutes les paroisses de Paris. M. de Pansemont, curé de Saint-Sulpice, étant monté en chaire pour le refuser, faillit périr victime des énergumènes qui provoquèrent dans son église les plus affreux désordres. Il fut porté sans connais-

[1] Taine, I, 238. — Dans son *Histoire de la Révolution,* II, 32, M. Thiers qualifie les ecclésiastiques insermentés de « prêtres obstinés », « excitant « le trouble et la guerre civile ». Jugeant la déportation et la détention auxquelles l'Assemblée constituante condamnait les prêtres réfractaires : « Cette mesure, dit-il, ainsi que celle qui venait d'être prise contre les « émigrés, tenait au désir qui s'empare des gouvernements menacés, et « qui les porte à s'entourer de *précautions* excessives. » (II, 29.)

[2] Véron-Réville, *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin,* p. 55 et 68.

Digitized by Google

sance et presque étouffé à la sacristie. Tout son clergé l'imita dans sa résistance.

Bailly, maire de Paris, se présenta, avec le procureur de la Commune et des officiers municipaux, dans l'église de Charonne, où l'abbé de Grenthé disait la messe. L'autel fut entouré soudain de sabres et de baïonnettes, et le procureur y monta pour sommer le célébrant d'adhérer à la constitution civile. « Monsieur, répondit cet ecclésiastique, « ce serment est contraire à ma conscience ; résolu de ne « pas en violer les lois, je ne choisirai pas pour la souiller « le moment où j'offre à l'Éternel, votre juge et le mien, « la victime sans tache. — Monsieur, répliqua le procu- « reur, je vous défends de continuer la messe. » S'adressant alors à Bailly, le prêtre lui dit : « Je vous prie, « monsieur, de faire cesser cette violence ; le sacri- « fice est avancé, il est de mon devoir de le consom- « mer. »

Bailly se retira devant l'indignation de la foule, et la messe interrompue fut terminée après son départ[1].

Le curé de Sept-Saux, en Champagne, expliquait en chaire les motifs de son refus, quand un coup de fusil tiré par un assistant l'étendit raide mort. A Fertans, dans le Doubs, un curé fut l'objet d'un attentat semblable, dans les mêmes circonstances ; mais son agresseur fit feu sans l'atteindre. Le jour désigné pour prêter le serment, des hommes armés, des furieux étaient apostés dans les églises pour effrayer les ecclésiastiques réfractaires et exercer sur eux les dernières violences. On peut s'expli-

[1] BARRUEL, *Hist. du clergé pendant la Révolution française*, 2e édit., 1794, p. 45.

Digitized by Google

quer par de tels moyens les défaillances qui se produisirent dans les rangs du clergé.

La constitution civile fut condamnée solennellement par bref du pape Pie VI, adressé, le 10 mars 1791, au cardinal de La Rochefoucauld. Le Souverain Pontife avait évité d'abord de se prononcer pour ne pas aggraver les périls de la situation. Mais le clergé de France n'avait pas attendu la condamnation pontificale pour refuser son adhésion à la constitution civile.

Le bref du Pape et les maux causés par le schisme dont les conséquences étaient chaque jour plus visibles, déterminèrent de nombreuses rétractations. En avril 1791, dans le seul district de Vervins, quarante-deux curés se rétractèrent. Quatorze en firent autant quelques mois après. Le district de Soissons vit se produire treize rétractations en un jour, et douze autres les suivirent en peu de temps [1].

Le malheureux Louis XVI, qui avait donné sa sanction à la constitution civile, dut s'abstenir de faire ses pâques au mois d'avril 1791, sur le conseil de l'évêque de Clermont qu'il avait consulté. Il donna une nouvelle preuve de la faiblesse de son caractère, en assistant avec la Reine à la messe constitutionnelle, le jour de Pâques, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce n'est pas seulement par le clergé que la constitution civile était repoussée. Les fidèles suivaient en foule leurs pasteurs. L'opposition eut un caractère très prononcé dans le Maine, en Anjou et en Bretagne. Elle se manifesta en

[1] Sciout, II, 104.

Digitized by Google

Normandie, à Bordeaux, à Lyon, dans le Tarn, le Gers, la Flandre et l'Artois. Le schisme rencontra moins d'obstacles dans les pays du Centre et de l'Est[1].

On put constater alors la force du sentiment religieux dans le peuple. La résistance ne venait pas de la noblesse, privée de tout pouvoir et proscrite elle-même; on sait, d'ailleurs, qu'elle était généralement peu croyante à cette époque. La bourgeoisie avait également subi l'influence de la philosophie sceptique du dix-huitième siècle. C'est donc la foi des populations qu'eurent à combattre les persécuteurs révolutionnaires; c'est elle qu'ils entreprirent de vaincre, elle qui finit par triompher, lorsque, après tant de malheurs, de profanations, de crimes, on sentit la nécessité de rouvrir les églises et de relever les autels.

Les révolutionnaires n'épargnaient ni les menaces ni les insultes pour imposer le nouveau culte. Dès le mois d'avril 1791, les femmes qui allaient à la messe catholique étaient fouettées, ainsi que les religieuses. Des verges étaient attachées aux portes des couvents. A Rennes, à Bordeaux, on voyait des couvents de femmes envahis. Des religieuses de Saint-Vincent de Paul étaient livrées à Paris aux plus indignes outrages; trois d'entre elles y succombèrent. Ces attentats se renouvelaient et restaient impunis.

A Nîmes, à Montpellier, à Marseille, on frappait à coups de nerfs de bœuf les prêtres réfractaires et les laïques restés fidèles à leur religion. On allait jusqu'à leur couper les oreilles ou les cheveux. Parfois, on les promenait par déri-

[1] Sciout, II, 27.

Digitized by Google

sion sur des ânes ou sur des boucs, exposés aux insultes de la populace. Des individus armés allaient menacer les récalcitrants et les forçaient de se rendre à la messe constitutionnelle.

Les enterrements catholiques provoquaient des agressions de la part des révolutionnaires. Dans la lutte, des cercueils étaient brisés et les morts arrachés de leurs bières [1].

La résistance des populations se traduisait aux élections des curés constitutionnels par de nombreuses abstentions. A Bordeaux, quatre cent cinquante électeurs se présentaient sur neuf cents ; ailleurs, le tiers ou le quart des électeurs. Parfois il n'y avait pas de candidats, ou les élus refusaient d'accepter leur nomination [2].

On vit soixante à quatre-vingts électeurs élire les curés de trente à quarante paroisses. Dans le district de Tanargue (Ardèche), vingt électeurs nommèrent à vingt-huit cures. Un Cordelier fut élu par dix voix ; d'autres curés par dix voix sur quatorze, treize sur dix-sept, douze sur quinze [3].

Un procureur-syndic ayant écrit, en 1791, à un grand nombre de municipalités pour leur demander les noms des candidats que l'on pourrait proposer aux assemblées chargées d'élire les curés constitutionnels, la municipalité d'OEuf, en Artois, lui fit la réponse suivante :

« Monsieur, nous avons l'honneur de répondre à la
« vôtre au sujet des remplacements que vous avez projeté

[1] Sciout, II, 54, et *passim*.
[2] Taine, I, 238.
[3] Sciout, II, 340.

Digitized by Google

« de faire des curés qui ont refusé le serment. Nous ne « connaissons pas dans les environs d'ecclésiastiques dis- « posés à prendre des cures par cette voie. La répugnance « de se soumettre au nouveau régime, d'abandonner la « religion catholique pour la nationale, est devenue trop « universelle : le peuple commence à revenir de ses égare- « ments et ne veut plus avoir de relations avec les jureurs; « le respect qu'ils ont pour leurs anciens conducteurs fait « des prosélytes journellement, jusqu'au point que nous « pourrions citer plusieurs exemples qui méritent d'être « imités, entre autres dans un village voisin, un père de « famille vint à mourir : sa famille éplorée suivit le cada- « vre jusqu'à la porte de l'église, où le curé constitutionnel « l'attendait. Aussitôt que les parents l'aperçurent, ils pri- « rent la fuite en jetant des gémissements affreux, comme « si le démon s'était emparé du cadavre de leur pauvre « père.

« Il ne nous appartient pas de donner des conseils à « ceux de qui nous devons en recevoir; mais les opinions « religieuses étant libres, permettez-nous de vous les « communiquer : vous ne sauriez mieux faire que de lais- « ser paisiblement exercer les fonctions sacrées du sacer- « doce par ceux qui s'en acquittent si bien et à qui on ne « peut pas dire qu'ils sont des intrus, des voleurs, des « schismatiques, des hérétiques, des mercenaires, des « simulacres de pasteurs, des ministres de mort, de « ruine, des loups ravissants, et enfin des meurtriers des « âmes.

« D'ailleurs, soyez économes de l'argent de la nation. Hélas! elle a beaucoup de dettes et peu de ressources

Digitized by Google

« pour les payer. Les nouveaux curés seraient une sur-
« charge pour elle, puisque l'on en payerait deux pour
« un. Voilà, messieurs, les sentiments que nous a dictés
« l'amour de notre religion et de notre patrie; nous sou-
« haiterions qu'ils fussent les mêmes dans tous les cœurs;
« le deuil cesserait bientôt de couvrir la surface de cet
« empire, car la nouvelle religion a fait sortir de ce
« royaume plus de citoyens que l'édit de Nantes [1]. »

Dans d'autres localités, où dominaient les idées contraires, les curés se voyaient troublés dans l'exercice de leur ministère par des manifestations hostiles. A Nielles-lez-Ardres, le curé insermenté voulut prêcher de l'autel, la chaire ayant été enlevée et détruite par les habitants, avec le consentement du maire. Un garde national l'interrompit en lui ordonnant de dire le *Credo*. Le curé ayant continué de parler, les gardes nationaux couvrirent le bruit de sa voix avec la crosse de leurs fusils. Après d'inutiles protestations, le curé voyant que le maire, présent à la messe, approuvait les entraves apportées à sa prédication, se décida à consulter l'assistance. Trois ou quatre personnes lui ayant dit de ne pas prêcher, il acheva de dire la messe [2].

A Frévent, le maire, nommé Detœuf, publie la constitution civile du clergé dans sa commune, et il annonce aux administrateurs du district comment il y a procédé :

« En qualité de maire, je fis la lecture et *promulga* la
« constitution civile du clergé en la ci-devant église de
« Saint-Vast. Le curé ayant refusé d'en faire la lecture,

[1] *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé A. Deramecourt, II, 218.

[2] *Ibid.*, II, 219.

Digitized by Google

« menacé sourdement qu'on mettrait opposition à cette « promulgation et que mes jours étaient en danger, je tins « ferme et pris un détachement de cuirassiers qui se trou- « vaient fixés à Frévent; après la messe finie, *j'annonça* « la lecture de cette loi; aussitôt il parut des hommes de « Rollepot, armés de bâtons, qui voulurent en emporter « la promulgation; je *demanda* que l'on fit silence et « je ne pus être écouté. Le détachement fut obligé de « tirer le sabre pour me mettre à l'abri des coups que « des gens mal intentionnés voulaient me porter; vou- « lant éviter l'insurrection qui était prête à éclater, je « me *jeta* au milieu du peuple, et je parvins à adou- « cir les esprits égarés, quoiqu'accablé *d'haine* et d'in- « sultes[1]. »

Des curés assermentés officiaient parfois dans des églises désertées par les fidèles. L'un d'eux se trouva seul à la procession des Rogations[2].

Les catholiques de Saint-Pol envoyèrent à l'Assemblée législative, le 18 novembre 1791, une protestation où on lisait ces mots :

« Le christianisme ne s'est pas établi par le fer et le feu. « Que peut-on espérer en faisant couler le sang innocent? « N'a-t-on pas vu des martyrs braver les tourmens et cou- « rir à la mort? Prévenez la guerre civile, il en est tems « encore... Non seulement accordez-nous le libre exer- « cice de notre religion, mais supprimez le serment impo- « litique que l'on a exigé de nos ministres; rendez-nous

[1] *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé A. Deramecourt, II, 218.
[2] *Ibid.*, II, 307.

Digitized by Google

« nos temples, rendez les pasteurs légitimes à leurs trou-
« peaux. Ah! messieurs, pourquoi des serments? Le crime
« les trahit, la vertu s'en offense. Les prêtres de la nouvelle
« Église sont au milieu de nous comme des étrangers;
« nous méconnaissons leur voix. Lorsqu'ils nous appellent,
« nous les fuyons. Sur trois mille cinq cents âmes qui
« forment la population de notre ville, deux cents au plus
« ont une opinion différente. Laisserez-vous plus long-
« temps gémir sous le joug de l'opposition de quelques
« individus une majorité aussi imposante qui, jusqu'à pré-
« sent, n'a opposé à ses persécuteurs que patience et dou-
« ceur[1]? »

L'épiscopat restait debout, en attendant qu'il lui fallût céder à la tyrannie et à la violence. L'attitude des évêques fut remarquable par le courage et la dignité. On peut citer parmi beaucoup d'autres M. de Bourdeilles, qui occupait le siège épiscopal de Soissons depuis vingt-cinq ans. Vieux et malade, il se rendit à sa cathédrale, au mois de novembre 1790, et refusa le serment du haut de la chaire. Il adressa à ses prêtres une instruction pastorale qui exprimait dans un fier langage les sentiments de l'épiscopat tout entier :

« Le magistrat, disait-il, m'a sommé de me rendre dans
« le temple saint. Il m'y attendait pour me donner une
« nouvelle Église, un nouveau peuple, une nouvelle mis-
« sion, un nouveau clergé, pour que je reçusse de ses
« mains, des mains d'un laïque, une loi émanée de sa
« seule puissance politique, une loi publiée contre le vœu

[1] *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé A. Deramecourt, II, 285.

Digitized by Google

« de toute l'Église de France, une loi destinée cependant « à servir de code pour le gouvernement ecclésiastique de « France, une loi qui soumet à la magistrature civile les « pontifes de Jésus-Christ ! Et c'est à un évêque qu'on la « propose ! C'est de l'évêque qu'on exige un gage de son « acceptation dans un serment irrévocable, prononcé à la « face des saints autels, en présence du peuple et du « clergé !

« A la face des saints autels ils ont entendu de ma « bouche un serment contraire ! Prosterné aux pieds de « ces mêmes autels, j'ai juré fidélité à l'Église, obéissance « à son chef visible. Du haut des cieux, son chef invi- « sible, Jésus-Christ, a reçu mon serment ; les saints pro- « tecteurs du diocèse en sont les gardiens. Il nous sera « représenté, mes frères, à vous et à moi, au jour redou- « table de notre jugement. Que le magistrat, avant de me « proposer un nouvel engagement, déchire ma profession « de foi ! Qu'il efface du livre céleste mon premier ser- « ment ! Qu'il l'arrache des mains de Jésus-Christ !... « Tant que le premier subsistera, en proférer un second « qui le révoque, quelle trahison, mes frères, et quelle « infidélité ! »

Le directoire du département de l'Aisne avait tenté vainement d'intimider le courageux prélat ; il lui avait envoyé deux commissaires chargés d'insister pour obtenir la prestation de serment. M. de Bourdeilles refusa de les recevoir. Il ne tint aucun compte d'une dernière sommation qui lui fut adressée. Son clergé imita son exemple et sa résistance. Son chapitre, les curés et les vicaires de Soissons adhérèrent publiquement à ses déclarations. Désespé-

Digitized by Google

rant de le vaincre, le directoire de l'Aisne convoqua les électeurs pour la nomination d'un évêque constitutionnel. L'élection eut lieu le 31 janvier 1791, dans la cathédrale de Laon. Les cloches sonnèrent, et les électeurs pénétrèrent dans l'église, où la messe constitutionnelle était célébrée sur un autel dressé au fond de la nef. L'assemblée se réunit de nouveau le soir, ayant son bureau, son président, son secrétaire. L'abbé de Marolles avait pour compétiteur l'abbé Grégoire, candidat officiel.

M. de Bourdeilles, dont l'âge n'avait pas refroidi l'ardeur, adressait le 1er février à l'assemblée une énergique protestation qui causa une émotion profonde. Cependant, on procéda à l'élection. Les électeurs étaient au nombre de quatre cent quatre-vingts. L'urne était placée sur le bureau ; ils y déposèrent leurs bulletins. Aucun candidat n'obtint la majorité. La nuit était venue. Il fallut recommencer le lendemain, 2 février, sans plus de succès. L'abbé Grégoire eut peu de voix ; le reste des suffrages se partagea entre l'abbé de Marolles, démocrate, ambitieux, et le Père Flamain, Prémontré, vieillard infirme, pieux et modeste, dont on espérait bien se servir pour désarmer l'opposition. Les officiers du régiment des dragons de la Reine vinrent visiter les électeurs pendant le dépouillement; le Père Flamain fut élu au troisième tour, et proclamé aux flambeaux.

Une députation alla le trouver pour lui annoncer sa nomination. Il refusa d'accepter, prétextant son âge et ses infirmités.

L'élection était donc à recommencer, et l'assemblée éprouva une violente déception quand la députation vint à

Digitized by Google

son retour lui rendre compte du refus qu'elle avait essuyé auprès du religieux. Nouvelle convocation des électeurs ; nouveau scrutin. Marolles est enfin élu par deux cents voix. Beaucoup d'électeurs s'étaient abstenus. Le nouvel évêque fut proclamé séance tenante, et l'on entonna le *Te Deum*.

Il s'agissait de sacrer le candidat élu. L'archevêque de Reims et d'autres évêques s'y refusèrent. Marolles s'adressa au directoire de l'Aisne pour lui faire part de son embarras. Talleyrand, après quelque résistance, consentit à prêter son ministère. On prétend qu'il dit à cette occasion : « L'Assemblée nationale avait ordonné de jurer ; « elle n'oblige point de sacrer. » Marolles, malgré son désir d'être sacré à Soissons, dut faire le voyage de Paris, Talleyrand ayant refusé de se déplacer. Le sacre eut lieu dans la chapelle des Tuileries, au milieu de nombreux représentants de l'Assemblée nationale. Marolles, présenté le soir même à l'Assemblée, y reçut des applaudissements que d'autres eussent considérés comme un blâme. Il fut présenté le 26 février à Louis XVI. Il lui dit qu'il avait été élevé à la dignité épiscopale « par le choix d'un peuple « libre ». Il parla de « fidélité aux devoirs, d'esprit « de paix, de fraternité, etc. ». Le Roi se borna à lui répondre : « Je suis très sensible à vos sentiments pour « moi. »

Cependant, M. de Bourdeilles prolongeait sa résistance. On le somma de quitter l'évêché. Cette sommation étant restée sans réponse, la force armée pénétra dans le palais épiscopal, et, en l'absence du prélat, mit le mobilier sous les scellés. M. de Bourdeilles, de retour, alla demander

Digitized by Google

asile au grand séminaire, et continua de jouir du respect qu'il inspirait. Le 25 février, il lança un mandement contre l'évêque intrus, le frappant d'interdiction. Dès lors, il ne fut plus en sûreté, il dut quitter Soissons, au milieu de la populace qui l'escorta en lui jetant des pierres. Des manifestations hostiles avaient été préparées d'avance dans les localités qu'il traversa. L'intrépide vieillard avait résisté jusqu'au bout ; c'est avec une noble fierté qu'il prit le chemin de l'exil.

Le premier soin de son successeur fut de faire démolir l'oratoire des anciens évêques de Soissons. Il prit pour vicaires épiscopaux deux prêtres assermentés, qui se marièrent dans la suite et épousèrent des religieuses [1].

Il éleva au sacerdoce des sujets de vingt ans ; à un autre il conféra en un seul jour tous les ordres sans examen. On peut juger de ses doctrines par les paroles suivantes qu'il prononça dans un sermon, au mois d'octobre 1791 :

« De même qu'il n'y avait point de salut hors de l'arche, « de même, mes très chers frères et égaux en Jésus-Christ, « il n'y a point de bonheur ni de liberté hors de notre « Constitution. Depuis quatre cents ans, la nation française « gémissait sous le plus dur esclavage. Sous ce funeste « gouvernement, un seul homme était libre et vingt-quatre « millions d'hommes étaient esclaves. Aujourd'hui, *mes « très chers égaux,* par une merveille singulière de la « Providence, un seul homme est esclave [2], et vingt-quatre « millions d'hommes sont redevenus libres. Frappé d'un

[1] *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, par Ed. Fleury, I, chap. vi et vii.

[2] Le Roi.

Digitized by Google

« saint enthousiasme, animé par le feu sacré de la liberté, « le Français a dit dans les transports de son ivresse : *Non* « *serviam,* je n'obéirai plus. Et les chaînes lui sont « tombées des mains. Il a dit : Je n'obéirai plus, *non* « *serviam,* et le bonheur, l'abondance, la concorde, la « tranquillité ont reparu parmi nous [1]. »

Le clergé constitutionnel devait nécessairement se recruter parmi les faibles et les indignes. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait offert de déplorables exemples et qu'il se soit trouvé dans ses rangs tant d'hommes méprisables. Esclaves du pouvoir civil et révolutionnaire, vivant de ses faveurs, arrivés par sa protection, ils suivirent les entraînements de leur caractère et de la Révolution. Ils avaient manqué à la fidélité sacerdotale; ils avaient trahi le plus saint des serments. Beaucoup d'entre eux finirent par renier jusqu'à Dieu et scandalisèrent par leurs mariages et leurs apostasies.

« Le gros de l'armée assermentée, a dit M. Mortimer-« Ternaux, se composait de curés timides et naïfs qui ne « voulaient pas, sur une question qu'ils regardaient comme « assez indifférente, se séparer des ouailles qu'ils étaient « habitués à conduire; d'ecclésiastiques qui convoitaient « les places les plus élevées de la hiérarchie sacerdotale « que le suffrage populaire si étrangement appliqué en « pareille matière, allait distribuer désormais; d'anciens « moines défroqués qui ne sortirent de leur cloître que « pour se jeter sur les biens terrestres avec d'autant « plus d'avidité qu'ils avaient fait profession jadis de

[1] Ed. Fleury, *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution,* I, 312, 314.

Digitized by Google

« les mépriser, et enfin de prêtres interdits qui vinrent de « toutes les parties de l'Europe s'abattre sur la France [1]. »

Les fidèles d'un pareil culte étaient dignes de ses représentants, et méritent le jugement qu'a porté sur eux un illustre historien :

« Autour de l'ancien curé, dit M. Taine, sont rangés « tous ceux qui sont ou redeviennent croyants, tous ceux « qui, par conviction ou tradition, tiennent aux sacrements, « tous ceux qui, par habitude ou foi, ont envie ou besoin « d'entendre la messe. Le nouveau curé n'a pour audi- « teurs que des sceptiques, des déistes, des indifférents, « gens du club, membres de l'administration, qui viennent « à l'église comme à l'hôtel de ville ou à la Société popu- « laire, non par zèle religieux, mais par zèle politique, et « qui soutiennent l'intrus pour soutenir la Constitution [2]. »

Beaulieu, prisonnier au Luxembourg, y rencontra l'abbé Émery, supérieur du grand séminaire de Saint-Sulpice, dont la mémoire est restée en vénération, et put comparer le caractère des prêtres fidèles avec les sentiments de ceux qui, entraînés ou séduits par la Révolution, se voyaient condamnés par elle à leur tour.

« Dans un réduit où j'ai passé sept ou huit nuits, « écrit-il, se trouvaient trois prêtres : l'un était un « curé constitutionnel des environs de Montmorency; « l'autre, un vieux sulpicien, et le troisième, un jeune « homme qui avait été ordonné par l'abbé Fauchet, en « qualité d'évêque du Calvados. Ce jeune homme, qui « avait cru embrasser un état avantageux en se faisant

[1] *Hist. de la Terreur,* I, 16.
[2] *La Révolution,* I, 230.



Digitized by Google

« prêtre, et qui ne l'avait embrassé que dans cette inten-
« tion, disait, suivant le système du jour, qu'il n'était pas prêtre et ne l'avait jamais été, qu'il n'y avait point de Dieu; et il se moquait du sulpicien et de toutes ses pratiques religieuses. Celui-ci était humblement prosterné devant un grabat et priait avec ferveur pour l'apostat qu'agitait le délire de la rage. Le prêtre constitutionnel était d'une tristesse mortelle. De ces trois hommes, le seul sulpicien était heureux, car, malgré sa misère, il n'avait aucun souci. Il serait impossible d'avoir une contenance plus assurée, l'esprit plus libre dans la position la plus pénible de la vie, tandis que l'existence de l'apostat paraissait être pour lui un continuel supplice [1]. »

On avait fait de grands avantages pécuniaires au clergé constitutionnel. L'évêque de Paris recevait 75,000 livres; d'autres évêques, 30,000; ils ne pouvaient avoir moins de 12,000 livres. Les curés de Paris avaient 6,000 livres. Dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, le traitement des curés était de 4,000 livres; il était de 3,000 livres dans les villes ayant entre 10,000 et 50,000 âmes; de 2,000 et 2,400 livres pour les villes d'une population inférieure. Il ne descendait jamais nulle part au-dessous de 1,200 livres [2].

La Révolution ne tint pas ses promesses. Les pensions promises ne furent pas régulièrement payées, quand le Trésor enrichi par la spoliation fut épuisé. A la

[1] *Essais sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. V. — DAUBAN, *Les prisons de Paris sous la Révolution*, p. 195.

[2] SCIOUT, I, 428.

Digitized by Google

fin d'avril 1792, le premier trimestre n'était pas payé aux ecclésiastiques assermentés. Cinq mois plus tard, le district de Château-Thierry attendait encore les fonds, et il ne reçut que 50,000 livres au lieu de 71,000 livres qu'on devait au clergé constitutionnel.

La loi du 19 juillet ordonna la vente des palais épiscopaux enlevés ainsi aux évêques assermentés, « attendu, « disait la loi, que par leur étendue ils sont un logement « superflu, d'une somptuosité peu convenable, etc. ».

Lors même que l'esprit de persécution n'eût pas été dans le caractère des prêtres et des évêques constitutionnels, il était pour ainsi dire inhérent à leurs fonctions. Ils ne pouvaient voir sans dépit et sans colère l'attachement et le respect continuer d'environner les ministres fidèles du culte proscrit. Dès lors, ils les regardaient comme des adversaires qu'il fallait vaincre à tout prix. Ils n'avaient pas seulement pour les combattre la protection du pouvoir civil, mais les fonctions politiques qu'ils exerçaient. Des évêques furent membres et présidents des directoires de leur département; ils purent user de cette qualité pour agir contre les réfractaires.

L'Assemblée législative compta dix évêques et un certain nombre de prêtres schismatiques. Seize évêques et trente-deux prêtres de l'Église constitutionnelle siégèrent à la Convention [1].

Fauchet, évêque du Calvados, dont la modération fut plus grande que celle de beaucoup d'autres, vota cependant à l'Assemblée législative pour qu'on n'accordât aucun trai-

[1] Sciout, I, 426.

Digitized by Google

tement aux prêtres insermentés, « attendu, disait-il, qu'on « ne doit pas payer ses ennemis ».

Les ecclésiastiques qui s'étaient honorés par leur résistance devenaient, en effet, des ennemis pour ceux qui s'étaient déshonorés par leur soumission et leur infidélité. Le départ de l'évêque légitime ne faisait pas cesser pour l'évêque intrus les difficultés de sa situation. Le souvenir du prélat exilé poursuivait le faux pontife; usurpateur de la place qu'il occupait, il ne pouvait avoir ni le caractère sacré, ni les vertus du pasteur que la violence séparait de son troupeau.

M. de Durfort, archevêque de Besançon, était mort en exil à Soleure, le 19 mars 1792, pleuré du diocèse où il avait donné l'exemple de toutes les vertus. Un député écrivit à Seguin, évêque du Doubs, qui avait remplacé M. de Durfort : « Je vous fais mon compliment sincère sur « le trépassement de *M. Durefort*... Je vois que vous « allez rallier autour de vous une foule de nos prêtres « montagnards qui avaient signé *bettement* la fameuse « promesse inventée, dit-on, par Berbey, de rester inviolablement attaché à la très *prétieuse* et très sacrée per« sonne de *M. Durefort*. »

Telle était la vénération qu'avait su inspirer l'archevêque de Besançon, que Seguin, dans l'espoir de se concilier son diocèse, faisait son éloge dans une circulaire où il s'exprimait ainsi : « Une perte nous a affligés, c'est celle que « nous avons faite de *M. Durfort,* notre ci-devant arche« vêque... Ce prélat respectable fut notre père commun; « il voulut notre bien. Dans ces moments difficiles, il est « vrai, et malgré tous nos vœux, *il discontinua de le faire,*

Digitized by Google

« mais nous devons croire que ses intentions ont été « pures[1]. » Il alla jusqu'à ordonner la célébration d'une messe pour le repos de l'âme de celui qu'il avait dépossédé, hypocrisie qui était de sa part une habileté, en même temps qu'un hommage rendu au prélat dont il n'avait pu effacer la mémoire.

M. de Jouffroy de Gonssans, évêque du Mans, député à l'Assemblée nationale, avait protesté par une lettre très digne contre l'élection de l'évêque intrus, Prudhomme de La Boussinière. Un apothicaire du Mans, croyant que M. de Jouffroy n'était pas présent, monta à la tribune de l'Assemblée pour le dénoncer. Le prélat se leva aussitôt, et interpellant le dénonciateur par son nom : « Il est inutile, lui « dit-il, de faire des perquisitions sur cette lettre ; elle est « de moi. Je suis le pasteur de mon peuple. J'ai et j'aurai « toujours le droit de l'instruire, quoi qu'en puissent dire « tous les apothicaires de France. »

Un éclat de rire général accueillit ces paroles, et le dénonciateur tout confus dut quitter la tribune[2].

Dans le département de la Mayenne, il y eut 253 prêtres réfractaires. 215 prêtèrent le serment avec restriction, 108 sans restriction. Ce département fut un des premiers où eut lieu l'élection d'un évêque constitutionnel (12 décembre 1790). Sur 485 électeurs, il ne s'en trouva que 295 à Laval. Deux tours de scrutin demeurèrent sans résultat. Thomas Thoumin de Vauxponts fut élu au troisième. Il ne mit aucun empressement à prendre possession de son

[1] J. Sauzay, *Hist. de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs,* II, 278, 283.

[2] P. Lenfant, *Mémoires* ou *Correspondance secrète,* I, 201. — Dom Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution,* I, 138.

Digitized by Google

siège, connaissant l'esprit religieux du diocèse. Prévenu du mauvais accueil qu'il recevrait, il se démit de ses fonctions le 22 février 1791. Il en fut félicité par un bref de Pie VI[1].

Porion, ancien Oratorien, fut élu évêque du Pas-de-Calais, en remplacement de M. de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, qui refusait le serment constitutionnel. Les électeurs, au nombre de 497, se réunirent à Arras, le 26 mars 1791, et rien ne caractérise mieux la constitution civile et les mœurs de l'époque que le discours adressé à cette occasion par Carnot de Feulins, président de l'assemblée des électeurs. Il la félicita « d'avoir ramené la religion « à sa pureté primitive, rendu au peuple le droit précieux « qu'il avait perdu depuis des siècles d'élire ses pasteurs, « en les assujettissant encore à l'examen de ses supérieurs ; « elle a enfin, disait-il, exigé d'eux un serment qui seul est « la pierre de touche de l'homme véritablement instruit et « attaché à la religion, puisque prêter serment d'être véri- « tablement soumis aux lois de l'État, c'est accomplir ce « grand précepte de l'Évangile : « Rendez à César ce qui « est à César. » Espérons donc, mes chers concitoyens, « c'est la conclusion de *cette homélie politique et mili- « taire,* que les pasteurs que vous avez toujours aimés, « que vous avez toujours estimés, qui ont mérité à juste « titre votre vénération, secoueront bientôt un préjugé que « le despotisme avait enraciné et comme identifié à leur « être ; qu'ils reconnaîtront enfin avec tous les Français « que le véritable esprit de religion que nous professons

[1] Dom Piolin, I, 91.

Digitized by Google

« tous nous commande la charité, la paix, la modération ;
« que le bonheur des peuples consiste dans la soumission
« aux lois ; l'évêque que vous avez choisi en donne aujour-
« d'hui l'exemple, et bientôt, j'ose vous l'affirmer, le
« prestige de la séduction ou de l'erreur se dissipera,
« et tous les ministres des autels s'empresseront de le
« suivre. Regardons donc ce jour mémorable comme
« celui qui doit mettre le sceau à notre bonheur, en
« réunissant d'opinion et de principes le sacerdoce et
« l'Empire. »

Porion, l'évêque élu, publia un mandement où se trouvaient ces mots : « En terminant, je dois vous transmettre
« une réflexion victorieuse, c'est qu'il est impossible de ne
« pas reconnaître le doigt de Dieu dans la Révolution fran-
« çaise ; par conséquent, il faut se soumettre à ses décrets
« et les bénir. »

Cet argument ne parut pas sans réplique à tous les diocésains du nouvel évêque. Reçu très froidement à Boulogne, il ne recueillit que les acclamations de la municipalité et de la garde nationale. On tira le canon et l'on sonna toutes les cloches en son honneur ; mais arrivé à la cathédrale, en soutane violette, un bouquet de fleurs à la main, il n'y trouva que le sacristain et un Capucin nommé Patenaille [1].

A Nîmes, il s'agissait de remplacer l'évêque, M. de Balorre, qui avait refusé le serment. Il y eut moins de 209 électeurs, sur 526. La majorité des électeurs était protestante. Dumouchel fut élu évêque du Gard, grâce à l'in-

[1] *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé Deramecourt, II, liv. IV.



fluence de Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant. Sacré à Paris, il se fit précéder à Nîmes par ses deux grands vicaires, prêtres assermentés. Le soir même de leur arrivée, ils s'attablèrent dans un cabaret et s'y enivrèrent. Le nouvel évêque, reçu par la municipalité et une foule de protestants, fut installé à la cathédrale, au chant du *Te Deum*. Le soir, il y eut grand souper à l'évêché, suivi de danses. On entonna la *Carmagnole* et le *Ça ira*. L'évêque parcourut les rangs, une bouteille à la main, versant à boire et trinquant. Il devait apostasier en 1794 et se marier[1].

Expilly, évêque du Finistère, visitait les clubs dans ses tournées pastorales et chantait le *Ça ira*, en bon patriote. Étant allé à Morlaix, après son sacre, il y rencontra l'abbé Guerlesquin, qui avait été son vicaire lorsqu'il était lui-même recteur. Il voulut l'attirer dans l'Église constitutionnelle et lui montra quels avantages y étaient attachés. L'abbé persistant dans son refus : « Eh ! que ferez-vous « donc, monsieur, pour vivre? lui dit-il. — Et vous, « monsieur le recteur, lui répondit l'abbé, comment ferez-« vous pour mourir? »

Incarcéré plus tard comme fédéraliste, Expilly mourut en 1794 sur l'échafaud, en criant : « Vive la Répu-« blique[2] ! »

Lefessier, évêque de l'Orne, conférait la prêtrise à des jeunes gens de dix-huit ans ; il admettait au sacerdoce les

[1] *Les évêques de Nîmes au dix-huitième siècle*, par l'abbé Goiffon, p. 208.

[2] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, par l'abbé Téphany, p. 173.

Digitized by Google

sujets les plus indignes. Dans la salle des synodes de l'évêché de Séez, il réunissait des masques, donnait des comédies auxquelles assistait le clergé constitutionnel avec des femmes. Il finit par apostasier et présida les fêtes païennes de la Révolution dans la cathédrale transformée en temple décadaire[1].

Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris, dont le zèle révolutionnaire s'était affirmé avec éclat dès les premiers jours de la persécution religieuse, installa lui-même comme curé de Saint-Augustin, le jour de la fête de l'Ascension, en 1793, un prêtre marié, dont la femme assistait à la cérémonie. Lié avec les jacobins les plus ardents, il apostasia publiquement à la Convention, le 7 novembre 1793, accompagné de treize de ses vicaires. « Aujourd'hui, dit-il « dans un discours qui a été reproduit par le *Moniteur*, « aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public « et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, « puisque le souverain le veut ainsi ; conséquent à mes « principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous « déclarer ici hautement que, dès aujourd'hui, je renonce à « exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. « En conséquence, nous vous remettons tous nos titres. »

Le président de la Convention répondit à Gobel en le félicitant de sacrifier « ces hochets gothiques de la supersti- « tion et d'abjurer l'erreur ». Gobel déposa sa croix et

[1] Il se réconcilia avec l'Église en 1802 ; mais il ne persévéra pas dans son repentir. Retiré à Argentan, il voulut reparaître avec les insignes épiscopaux. Il mourut en 1806, et, selon sa volonté, fut porté au cimetière sans l'assistance du clergé catholique. Quatre prêtres constitutionnels suivirent son cercueil. (*Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez*, par l'abbé Blin, I, Introduction.)

Digitized by Google

son anneau, et se coiffa du bonnet rouge. On sait qu'il périt sur l'échafaud en 1794.

La Révolution conduisait ainsi à leur perte les ecclésiastiques qui l'avaient suivie, les forçant de marcher dans la voie où ils auraient voulu s'arrêter. Méprisés par les vrais croyants, ils n'avaient d'autre appui que le pouvoir civil qui tombait lui-même aux mains des violents.

Thomas Lindet, évêque de l'Eure, approuva les massacres de septembre, dans une lettre qu'il adressa au mois de décembre 1792 à ses diocésains.

« On vous a parlé, disait-il, *de crimes dont on a noirci* « *les couleurs ;* on les a séparés de circonstances effrayantes « qui, sans les justifier, *les ont excusés et les ont fait regar-* « *der comme les inconvénients et les suites presque néces-* « *saires d'une grande agitation populaire.* Qu'on se fasse « un mérite d'improuver les meurtres que la trahison de « Longwy et de Verdun, que la marche des Prussiens sur « Paris, que *les intentions connues des mauvais citoyens* « réunis dans la capitale firent regarder comme *un acte* « *de sûreté légitime,* ce sentiment est dans la nature, il « me paraît juste, je l'éprouve moi-même. Mais *je suis* « *loin de regarder comme des monstres et des forcenés* « *ceux qui dans des moments aussi terribles ont cru qu'il* « *fallait sauver la patrie, à quelque prix que ce fût, et* « *que l'ennemi du dedans devait être immolé avant d'aller* « *au-devant de l'ennemi extérieur*[1]. »

C'est avec de pareils arguments qu'on avait commis les crimes que ce pasteur d'une morale peu évangélique

[1] *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure,* par L. Boivin-Champeaux, p. 333.

Digitized by Google

s'efforçait de justifier. Comme beaucoup de membres du clergé schismatique, Lindet finit par apostasier et se marier.

Torné, évêque du Cher, se maria à soixante-neuf ans et divorça.

Parmi les évêques constitutionnels, on en compte neuf qui se marièrent; huit périrent sur l'échafaud[1].

A la Convention siégeaient 16 évêques et 27 prêtres assermentés. 4 évêques et 20 prêtres votèrent la mort de Louis XVI[2]. La majorité du clergé constitutionnel siégeant à la Convention s'associa donc aux régicides.

Les révolutionnaires ne cachaient pas leur mépris pour les évêques dont ils s'étaient servis pour détruire le clergé et déconsidérer toute idée religieuse. Laurent, évêque de l'Allier, ayant offert à la Convention, le 25 brumaire an III, sa crosse et deux mitres, on sollicita pour lui une indemnité relative à la valeur des objets dont il se privait volontairement. Le comité la refusa, en disant que les évêques recevaient 12,000 livres à la condition de s'acheter « les outils « de leur métier ». « En payant la journée d'un maçon, « ajoutait-il, on ne paye pas sa truelle et son marteau[3]. »

Un des premiers effets de la constitution civile avait été de créer deux partis dans chaque paroisse. L'opinion populaire désignait les prêtres constitutionnels du nom de « jureurs », ou d' « intrus », nom qui leur est resté dans l'histoire. Les prêtres bannis et persécutés gardaient les

[1] Fauchet, Marolles, Gobel, Martin, Expilly, Lamourette, Gouttes et Roux.

[2] Lud. SCIOUT, III, 344.

[3] WALLON, *Les représentants du peuple en mission dans les départements,* III, 297.


Digitized by Google

sympathies et les respects mérités par la dignité de leur vie, et aux vertus qu'on avait appris à connaître, ils joignaient cette auréole que donne le malheur.

C'est avec peine qu'on était parvenu à organiser l'Église constitutionnelle dans les villes, au mois de mai 1791. On avait échoué dans un grand nombre de paroisses de campagne, soit que l'on manquât de prêtres assermentés, soit qu'on n'eût pu vaincre la résistance des populations [1].

A Saint-Sever, dans les Landes, le curé constitutionnel avait beau sonner les cloches, le peuple ne venait pas à son office, et se portait en foule dans la demeure des prêtres réfractaires. Le directoire du district voulut sévir. Des femmes furent mises en prison ; on arrêta une demoiselle Ponsein, coupable d'avoir dit tout haut, le lendemain de l'arrivée de Saurine, évêque des Landes, « qu'il n'aurait « pas toujours des baïonnettes à son côté, et qu'un matin, « le diable en ferait un bon déjeuner ».

Des personnes récalcitrantes furent citées devant les tribunaux. L'opposition n'en persistait pas moins. Un vicaire assermenté, nommé Lhopital, fut bafoué en pleine rue. Il apprit un jour qu'un enterrement se rendait au cimetière. Il s'empressa de s'y rendre revêtu de l'étole et du surplis, réclamant le droit d'exercer les fonctions religieuses. « Nous ne voulons pas de vous, lui fut-il répondu. Nous « voulons d'un prêtre qui n'ait pas juré ! » Lhopital chanta l'office malgré l'assistance, et fit mettre plusieurs opposants en prison [2].

[1] Lud. Sciout, II, 333.

[2] *Les diocèses d'Aix et de Dax, ou Le département des Landes sous la Révolution française,* par l'abbé J. Légé, I, 124.

Digitized by Google

Saurine, l'évêque des Landes, était arrivé dans le diocèse avec une vingtaine de prêtres schismatiques. Leur nombre étant insuffisant pour former un clergé constitutionnel, il écrivit au procureur général du conseil des Landes de lui trouver des prêtres assermentés, et celui-ci lui répondit : « Je vous préviens qu'il leur faut des villes ; « ils ne quitteront pas Paris sans des traitements avanta- « geux [1]. »

A Saint-Sever, sur trente-cinq curés élus, trente étaient étrangers au diocèse.

Saurine réclama l'intervention de la force armée pour installer les prêtres intrus qui, du haut de la chaire, poursuivaient de leurs anathèmes les prêtres réfractaires, se faisant leurs dénonciateurs [2].

Le procureur général syndic disait, le 3 août 1791, au Directoire du département de l'Orne : « Les curés consti- « tutionnels sont insultés et menacés. Plusieurs d'entre « eux, fatigués et dégoûtés des humiliations qu'il leur faut « dévorer dans le silence et dans le chagrin, effrayés « d'ailleurs du danger qui menace leurs jours, se propo- « sent d'abandonner les cures auxquelles ils viennent « d'être nommés, et c'est là un des triomphes que se « préparent les ennemis de notre institution [3]. »

Parmi les catholiques, à Toulouse, soixante au moins sur cent repoussaient les prêtres constitutionnels, de l'aveu de Sermet, évêque de ce département, et plus tard repen-

[1] *Ouvrage cité*, I, 126.
[2] *Ibid.*, I, 164 ; II, 40.
[3] *Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez*, par l'abbé Blin, I, Introduction, p. xxiii.


Digitized by Google

tant. Il mandait à Grégoire que la majorité de ses partisans se composait d'apostats et d'incrédules, le reste d'indifférents. « Serez-vous surpris, lui disait-il, que nous n'ayons « encore ici aucune église ouverte, et que tout le service « se fasse en chambre ? Les anticonstitutionnels seuls font « foule et chantent à tue-tête. »

C'est encore à Grégoire qu'il écrivait, le 15 avril 1795 : « J'étais plus qu'évêque, même à Toulouse, pendant que « je portais des sandales; je cessai de l'être lorsqu'on « m'affubla de la mitre [1]. »

La résistance du sentiment populaire au schisme que les révolutionnaires tentaient d'introduire par des moyens violents et des lois arbitraires s'explique aisément. La foule aurait compris plus facilement la suppression de tous les cultes que l'établissement de cette Église singulière, cherchant à se déguiser sous les apparences de la religion proscrite, et se revêtant de la dépouille de ceux qu'elle chassait du sanctuaire, sans pouvoir les bannir du cœur du peuple.

La constitution civile n'était, du reste, qu'un premier essai de destruction. Le culte de la Raison lui succéda avec ses honteux désordres, ses orgies, ses saturnales ; puis vint le culte de l'Être suprême, imaginé par Robespierre pour tempérer des excès nuisibles au parti révolutionnaire. Plus tard, ce fut le tour de la théophilanthropie, préconisée sous le Directoire par Larevellière-Lépaux.

Ce qui importait aux révolutionnaires, ce qu'ils poursuivirent avec fureur, ce fut l'abolition du culte catholique.

[1] *Histoire religieuse de la Révolution française,* par A. Gazier, p. 272, 273.

Digitized by Google

On profana les sanctuaires, on dépouilla les églises, on enleva les cloches, on démolit les clochers. Le clergé constitutionnel parut offrir un moyen de ruiner lui-même l'idée religieuse qu'il avait été chargé d'abord de représenter sous une forme révolutionnaire. Sa complaisance, sa servilité, la dépendance que lui avait imposée le pouvoir civil d'où il tenait ses traitements et ses dignités, tout devait faire espérer qu'il achèverait l'œuvre commencée, en se prêtant aux actes de nature à l'avilir davantage. Le mariage des prêtres fut un des moyens employés. La Convention décréta, le 13 juillet 1793, que « les évêques « qui apporteraient soit directement, soit indirectement, « quelque obstacle au mariage des prêtres, seraient dépor- « tés et remplacés ».

Les faveurs et les menaces furent employées tour à tour pour contraindre les prêtres à déposer leurs lettres de prêtrise et à se marier. Le mariage fut offert à des prêtres incarcérés comme le prix de la liberté, par le proconsul Albitte, en Savoie et dans le département de l'Ain. La crainte de l'échafaud détermina de nombreuses défaillances.

Fouché, représentant du peuple dans l'Allier, le Cher et la Nièvre, alla jusqu'à doter les prêtres qui contractaient mariage. A l'un il offrit « 2,000 écus pour se meubler et « 15,000 livres par an à prendre sur les fanatiques de sa « paroisse [1] ».

Tout prêtre marié ou dont les bans étaient publiés n'était pas sujet à la déportation [2].

[1] Lud. Sciout, III, 476; IV, 204, 255.

[2] Loi du 25 brumaire an III.



Un jeune ecclésiastique du Soissonnais, détenu en 1794, reçut dans sa prison la visite de son père qui le conjura de se marier pour éviter les périls dont il était menacé. Il fut vaincu par ses supplications [1].

D'après Grégoire [2], on peut évaluer à deux mille le nombre des prêtres qui se marièrent pendant la Révolution. Les sept huitièmes de ces mariages dataient de la Terreur, et la plupart avaient été décidés par le désir d'éviter la persécution et la mort.

Le 9 janvier 1794, se marie un prêtre schismatique, ancien vicaire épiscopal, du nom de Jumel. La cérémonie a lieu à Tulle, dans l'église de Saint-Julien, devenue le temple de la Raison. Les assistants sont coiffés du bonnet rouge ; les femmes tricotent, les enfants jouent, et l'on chante la *Marseillaise*. Le célébrant, qui remplace l'évêque constitutionnel, monte en chaire, et adresse ces paroles au prêtre apostat :

« Souviens-toi, nouvel époux, notre concitoyen, notre « ami, notre frère, que si souvent tu as prêché contre ta « façon de penser, d'impérieuses circonstances t'y obli- « geaient. N'oublie jamais que tu as abjuré le charlata- « nisme, et sache enfin que vingt ans de mensonge ne « peuvent être réparés, suivant la loi du talion, que par « vingt ans de vérité.

« Et toi, sur qui se sont fixés, en dernière analyse, les « regards et les tendres vœux de ce philosophe moderne, « jouis longtemps de ton bonheur, goûte à longs traits les

[1] *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution,* par Ed. Fleury, II, 30.

[2] *Histoire du mariage des prêtres,* publiée en 1829.

Digitized by Google

« plaisirs délicieux qui t'attendent dans les savoureuses « étreintes que les démons de l'ancien régime ne sauraient « enchaîner.

« Déesse de la Raison, divinité sacrée, toi qui as détruit « dans vingt-quatre heures le préjugé de dix-huit siècles, « seconde nos efforts ; ne laisse plus obscurcir notre hori- « zon ; entretiens dans les cœurs des tendres époux que « tu vois à tes pieds, l'amour, l'égalité, l'unité, l'indivisi- « bilité de la République, et puisque l'aigle guerrière « n'enfanta jamais la timide colombe, fais qu'ils nous « donnent promptement des descendants qui, élevés dans « les principes du père et des aïeux, serviront toujours la « patrie par leur courage, par leur plume, par leur « parole, par leurs actions, par leur vertu. C'est ce que « je vous souhaite, sous les auspices de la divinité que « nous célébrons [1]. »

Les révolutionnaires avaient commencé par détacher les prêtres constitutionnels de l'Église catholique. Quand ils crurent l'heure venue, ils abolirent le culte qu'ils avaient établi. La suppression en fut ordonnée par les représentants du peuple en Dauphiné, dans le Midi, à Auch, dans les départements de la Creuse, de l'Allier, de la Nièvre, du Cher, du Puy-de-Dôme, du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine-Inférieure [2].

On exigea la « déprêtrisation » du clergé qui s'était montré si docile. Gobel, l'évêque de Paris, avait donné

[1] *Scènes et portraits de la Révolution dans le bas Limousin,* par le comte DE SEILHAC, p. 375. — Un fils naquit de ce mariage ; il devint fou. On ignore quel fut le sort de Jumel, dont la veuve fut trouvée morte dans son lit. (*Ibid.*)

[2] SCIOUT, t. IV.

Digitized by Google

l'exemple; près de trente évêques assermentés l'imitèrent [1].

Des apostasies assez nombreuses se produisirent aussi dans les rangs inférieurs du clergé schismatique. Mais des prêtres qu'avaient entraînés l'ambition, la faiblesse et la peur, trouvèrent le courage de résister au parti révolutionnaire, quand ils virent à quelles hontes on les condamnait. Ils furent ainsi enveloppés dans la persécution qu'avait à souffrir le clergé catholique. Nous retrouverons, mêlés aux prêtres fidèles déportés par le Directoire, ces ecclésiastiques dont il faut déplorer les défaillances, mais qui ne voulurent pas suivre jusqu'au bout ceux qui les avaient égarés. Caractères faibles ou prêtres sans vocation, on doit tenir compte à beaucoup de ces malheureux des épreuves terribles auxquelles les soumit la Révolution. Mais dans l'opinion commune, les prêtres constitutionnels, même réconciliés avec l'Église, ne purent effacer complètement, malgré leur repentir, la tache imprimée à leur nom par le parjure.

En dehors de toute croyance religieuse, on admirera toujours, au contraire, les évêques, les prêtres dont la foi fut inébranlable aux jours du danger. L'honneur et la gloire resteront du côté du courage et de la fidélité.

[1] Les évêques députés à la Convention : Gay-Vernon, Lindet, Massieu, Séguin, Lalande, Thibault (Cantal), Huguet (Creuse). D'autres évêques intrus, dont plusieurs ont déjà été nommés dans ce chapitre, apostasièrent. De ce nombre furent : Torné (Cher), Marolles (Aisne), Primat (Nord), Pelletier (Maine-et-Loire), de Jarente (Loiret), Minée (Loire-Inférieure), Héraudin (Indre), Molinier (Hautes-Pyrénées), Diot (Marne), Savine (Ardèche), Lefessier (Orne), Panisset (Mont-Blanc), Deville (Pyrénées-Orientales), Pontard (Dordogne), Porion (Pas-de-Calais), Prudhomme (Sarthe), Laurent (Allier), Joubert (Charente), Dumouchel (Gard), Loménie

Digitized by Google

III

L'Assemblée nationale avait supprimé les vœux monastiques, le 13 février 1790. Aux termes du décret, les religieux et les religieuses devaient déclarer s'ils désiraient quitter leur couvent ou conserver la vie commune. Dans ce dernier cas, ils devaient être réunis au nombre de vingt dans des maisons désignées par l'administration, élire tous les deux ans un supérieur sous la présidence d'un officier municipal, et adopter un règlement que la municipalité était chargée de faire exécuter. Des religieux de différents Ordres pouvaient se trouver ainsi réunis par la même règle et dans la même maison, sous la surveillance d'un pouvoir civil malveillant, s'il n'était hostile. C'était la destruction de toute vie monastique.

Les religieuses, plus favorisées, pouvaient rester dans leurs couvents; mais la municipalité intervenait dans leur règlement et dans le choix de leurs supérieures. La loi avait fixé leur traitement et celui des moines; quand le revenu des couvents n'atteignait pas le chiffre équivalent à la somme prescrite, les religieuses étaient exposées à mourir de faim ou réduites à quitter leur monastère.

Presque toutes les religieuses refusèrent de rentrer dans le monde et restèrent fidèles à la vocation qu'elles avaient

de Brienne, neveu du trop fameux archevêque de Sens et son ancien coadjuteur. Ce dernier fut guillotiné. (S[illegible]410.)

Digitized by Google

embrassée. On put juger alors de la fausseté de l'opinion qui représentait les couvents peuplés de « victimes cloîtrées ».

Dans le département de l'Aude, 4 religieuses sur 258 renoncèrent à la vie monastique; dans le diocèse de Besançon, 19 sur 358; dans le Morbihan, une sur 250; dans les Landes et dans les Côtes-du-Nord, il ne s'en trouva pas une sur 200 [1].

Les Bernardines de l'abbaye de Kerlot, à Quimper, refusèrent avec énergie le serment constitutionnel. Elles avaient pour abbesse madame de Kergu. Menacées d'expulsion par la municipalité, si elles refusaient de se soumettre, elles virent leur couvent menacé le 24 janvier 1791, prolongèrent leur résistance pendant toute une journée, jusqu'à ce que les portes ayant été enfoncées par les administrateurs, on les eût jetées dehors, pendant la nuit, sous une pluie torrentielle.

Les Hospitalières de Quimper, qui refusaient le serment, se virent également chassées, ainsi que les pauvres malades confiés à leurs soins. Cinquante hommes armés envahirent leur domicile. Madame de Kervaségant, supérieure, dit à celui qui portait la main sur elle : « Sachez que ma per« sonne est sacrée. »

Lorsqu'on invita les Ursulines et Dames hospitalières de Carhaix à quitter leur demeure, elles répondirent aux autorités : « Vous nous chasserez violemment, mais nous ne « sortirons pas; nous nous attacherons aux grilles de nos « parloirs. » Les supplications des malades, les prières des pauvres ne purent arrêter les exécuteurs de la loi révo-

[1] L. Sciout, I, 293.

Digitized by Google

lutionnaire. Une compagnie de grenadiers se présenta un matin à la porte du couvent, escortée de trois charrettes de réquisition. Le procureur syndic et deux officiers, ayant sonné, demandèrent la supérieure, qui parut à la grille :

« Je vous demande pardon, messieurs, leur dit-elle, de « m'être fait attendre ; j'étais occupée à l'infirmerie à « soigner une de mes sœurs ; j'ai voulu achever de la « panser. Qu'y a-t-il pour votre service, je vous prie? « — Madame, répondit le procureur syndic, vous con- « naissez l'arrêté du département ; il vous a été notifié en « son temps, vous n'y avez point déféré. — C'est vrai. « — Vous connaissez aussi notre arrêté et l'ordre qu'il « porte d'évacuer immédiatement votre maison. Quelles « sont aujourd'hui vos intentions? car les délais sont « épuisés. Parlez. — Mes intentions sont ce qu'elles ont « toujours été, de mourir ici, si Dieu m'en accorde la « grâce. — Madame, il faut que vous sortiez aujourd'hui ; « ne nous obligez pas à des mesures de violence. — Eh ! « messieurs, vous êtes les maîtres, car nous sommes de « pauvres brebis ; mais nous avons fait vœu de rester « consacrées au Seigneur. Lui seul peut nous délier de nos « engagements.. Sa volonté soit faite ! »

Les officiers municipaux et quelques grenadiers forcèrent alors les portes et envahirent la communauté, tandis que la supérieure, entourée de toutes les religieuses et prosternée à terre, récitait le *Miserere*. La maison fut livrée au pillage, et les Sœurs, jetées sur des charrettes, furent conduites à Quimper, où on les interna dans la maison d'arrêt[1].

[1] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon,* par l'abbé Téphany, p. 312 et suiv.

Digitized by Google

Le nombre des religieux qui profitèrent des lois révolutionnaires pour reprendre la vie séculière fut considérable. Dans le Jura, il y en eut 186 contre 69; dans le Doubs, 174 contre 79; dans l'Aude, 80 contre 40; dans le Gard, 116 contre 140; dans les Landes, 49 contre 61; dans le Morbihan, 21 contre 45; dans les Côtes-du-Nord, 20 contre 53. Dans la Manche, la majorité opta pour le couvent; mais les départs formèrent une minorité importante. Il en fut de même dans beaucoup de départements [1].

Ces défections prouvaient évidemment le relâchement de l'esprit religieux dans beaucoup d'Ordres et la faiblesse de certaines vocations. Mais les obstacles apportés par la loi à la pratique de la règle monastique expliquent aussi de nombreuses défaillances.

Des religieux se retirèrent dans leurs familles. Dom Poisot, vieillard septuagénaire et prieur de Foigny, fut obligé pour vivre de demander l'hospitalité à un ancien fermier de son abbaye, dont il gardait les troupeaux [2].

La liberté du costume avait été laissée d'abord aux religieux. Mais cette liberté fut considérée comme une prohibition par des municipalités ennemies. Le 5 avril 1792, un décret vint interdire l'habit ecclésiastique.

L'accusation de « fanatisme » portée par les révolutionnaires contre le clergé et les fidèles était un hommage involontaire rendu à la religion, dont le nom était respecté des populations où l'on s'efforçait de la détruire. Accuser quelqu'un de « religion », ce n'eût pas été, dans bien des

[1] L. Sciout, I, 292.

[2] *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution,* par Ed. Fleury, I, 108.

Digitized by Google

pays, nuire à ceux qu'on voulait perdre. Aussi les qualifiait-on de « fanatiques », afin de leur attribuer des passions violentes et dangereuses. Les révolutionnaires se sont toujours attachés à détourner ainsi les mots de leur vrai sens, dans le but de séduire et d'égarer la foule, qui, le trouvant déguisé sous des formules trompeuses, ne reconnaît pas le mal qu'elle eût accepté plus difficilement, si on le lui avait présenté sans dissimulation.

Il faut se reporter aux persécutions ordonnées par les empereurs païens pour trouver une situation semblable à celle qui fut faite aux prêtres restés ou revenus en France pendant la Révolution. En butte aux recherches les plus actives, dénoncés, poursuivis, ils étaient en danger dans les campagnes et se trouvaient encore moins en sûreté dans les villes. Ayant à craindre pour eux, ils tremblaient pour ceux qui les recevaient et que leur présence exposait à la mort. Tantôt ils erraient au milieu de continuelles alarmes, changeant fréquemment d'asile, une imprudence, une dénonciation, une circonstance imprévue créant sans cesse de nouveaux périls. Tantôt ils étaient condamnés à rester comme ensevelis dans les réduits étroits et obscurs qui les dérobaient aux yeux de leurs ennemis.

L'abbé Mathieu, prêtre réfractaire du diocèse de Champagne, passa huit ans caché dans une cave [1].

A Agnac (Aveyron), deux jeunes prêtres, Joseph et André Boscus, s'étaient refugiés en 1793 chez un habitant du pays. Ils vivaient dans un grenier d'où ils pouvaient fuir, au moyen d'une trappe, en cas de danger. Les aboie-

[1] *Les martyrs inconnus; l'abbé Raclot,* par Alfred DE BESANCENET. — *Revue de la Révolution* du 5 octobre 1885.

Digitized by Google

ments des chiens annoncèrent un jour l'approche des gens qui venaient les arrêter et se dirigeaient vers leur retraite; le plus jeune, en franchissant un mur, tomba au pouvoir d'un soldat qui appela ses camarades et l'arrêta. On se mit à la recherche de son frère. En fouillant un tas de sarments, des baïonnettes l'atteignirent; la douleur lui fit jeter un cri, et c'est ainsi qu'il fut découvert. Tous deux furent conduits enchaînés au chef-lieu du district, le blessé soutenu par son frère. Le commissaire national d'Aubin les adressa à celui de Rodez avec ces mots :

« Citoyen, je t'envoie une paire de chapons de rente, « l'un gras, l'autre maigre; fais-en ce que tu voudras. »

Celui qui leur avait donné asile fut emprisonné avec eux. « Quelles ont été tes principales habitations ? « demanda un juge du tribunal révolutionnaire à l'abbé « Joseph Boscus. — Les granges, bien souvent les bois. « — N'as-tu pas résidé dans des maisons? — Quand j'ai « trouvé des maisons ouvertes, j'y suis entré. »

Aux questions qu'on lui adressait, l'autre prêtre répondit:

« Je m'appelle André Boscus, prêtre, âgé de vingt-huit « ans, originaire d'Agnac, paroisse de Flagnac, *errant « depuis vingt mois* dans les granges et les bois du Lot, de « l'Aveyron et surtout du Cantal... — Où trouvais-tu de la « nourriture? — Où je pouvais, souvent près des bergers, « quelquefois dans certaines maisons. »

Tous deux furent condamnés à mort et exécutés le jour même. Avant de mourir, un de ces jeunes prêtres écrivit sur une petite feuille de papier ces mots d'une éloquente simplicité :

« Ce soir, nous devons aller paraître devant Dieu, et

Digitized by Google

« nous prions tous les fidèles de prier pour nous, pour que « le bon Dieu nous fasse miséricorde [1]. »

L'abbé Orain, vicaire à Fegréac, paroisse située dans le diocèse de Nantes, près de Redon, avait refusé en chaire de prêter le serment constitutionnel. Il demeura quelque temps caché dans sa paroisse, qu'il fut contraint d'abandonner pour échapper aux poursuites dirigées contre lui. Deux fois sur le point d'être pris par les bleus, il continua d'exercer en secret son ministère, protégé par la complicité des habitants du pays. Il célébrait les fêtes de l'Église au milieu d'une pieuse assistance qui bravait, pour venir le trouver, le passage souvent difficile et dangereux d'un torrent. Réfugié parfois dans les branches d'un sapin, il pouvait apercevoir sans être vu ce qui se passait dans la contrée. Il formait au sacerdoce des jeunes gens qui se disposaient à servir l'Église persécutée; il bénissait des mariages pendant la nuit. Les messes dites par des prêtres réfractaires attiraient une foule avide de recevoir les consolations religieuses dont elle était privée.

« Nous nous faisions d'abord annoncer, a-t-il raconté « lui-même, par quelques personnes sûres qui choisis- « saient et préparaient une maison convenable. On aver- « tissait secrètement les fidèles des environs; on leur « indiquait le lieu et l'heure où ils devaient venir; on « posait des sentinelles, après quoi nous nous rendions. « Nous confessions, nous disions la sainte messe, nous « donnions la communion, nous faisions les baptêmes et « les mariages, s'il s'en présentait; et surtout nous adres-

[1] Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*, II, 332.

Digitized by Google

« sions des exhortations et des instructions appropriées « aux circonstances et aux besoins des fidèles. Nous avions « soin de terminer avant le jour et de revenir de grand « matin au lieu de notre retraite, afin qu'il ne parût rien « de notre passage...

« Quand il y avait un peu de tranquillité, je faisais « l'office à l'église; quand il y en avait moins, je le faisais « dans les chapelles... Quand il n'y en avait aucunement, « je le faisais dans des maisons ou dans des granges, mais « presque jamais deux fois de suite dans le même endroit. « Afin de faire diversion, j'allais une fois dans un quartier « de la paroisse, une autre fois à l'extrémité opposée, « selon que je le croyais à propos. Je ne le faisais savoir « ordinairement que la veille, afin que les républicains « apprissent le lundi seulement où j'avais dit la messe le « dimanche. Il leur arriva quelquefois de venir le samedi « suivant au soir, où ils savaient que les offices avaient eu « lieu le dimanche précédent; mais ils n'y trouvaient plus « rien; l'assemblée des fidèles, ce jour-là, se faisait « ailleurs [1]. »

Un jour, un brouillard épais empêcha les sentinelles placées au haut du clocher d'apercevoir les bleus. L'alarme fut donnée, les portes fermées et le sacrifice continué, car le chef des bleus était un homme bien intentionné qui eut soin de conduire sa troupe dans une direction opposée.

Une autre fois, tandis que l'abbé Orain disait la messe dans une grange, les bleus arrivent au moment de la communion. Il n'a que le temps de consommer les hosties

[1] *Vie de M. Orain, prêtre, confesseur de la foi pendant la Révolution*, par l'abbé Cahour, 2e édit., Nantes, 1861.

Digitized by Google

et de s'enfuir, pendant que les femmes s'échappent à leur tour, tenant cachés sous leurs manteaux les vases sacrés et les ornements.

Les premières communions étaient toujours périlleuses, à cause du grand nombre d'enfants qui s'y trouvaient réunis. Des commissaires et des gendarmes républicains y assistaient quelquefois, à cause de leurs propres enfants. Loin de trahir le secret, ils remettaient une douzaine de francs à leurs femmes pour les prêtres qui présidaient à ces touchantes cérémonies.

Un jour, des gendarmes moins débonnaires furent signalés au moment même où les enfants allaient recevoir la communion. « Voici les bleus! » s'écrie-t-on. L'abbé Orain quitte à la hâte ses ornements sacerdotaux et emporte les espèces consacrées, dans un bateau préparé d'avance. L'assistance se disperse aux environs, et, le danger passé, revient à la grange où s'achève la cérémonie interrompue.

L'apôtre breton fut cependant sur le point de tomber au pouvoir de ceux qui l'épiaient. Ayant négligé, pendant qu'il confessait, l'avertissement qu'une femme était venu lui donner, il trouva l'église cernée, parvint à se frayer un passage à travers les soldats; mais, aperçu, il fut poursuivi et atteint par l'un d'entre eux. Celui-ci fit un faux pas, ce qui permit au prisonnier de s'échapper.

L'abbé Orain confessait souvent des nuits entières dans une niche creusée dans la muraille et servant de confessionnal. L'autel où il disait la messe était formé par une table posée sur des tréteaux. Quelques images grossières, clouées sur un châssis de bois, figuraient le retable. Les pompes du culte chrétien ne frappaient plus les yeux.

Digitized by Google

mais bannie et persécutée, la religion parlait au cœur. Elle triomphait encore dans les jours où elle semblait vaincue.

D'humbles prêtres de campagne, comme celui que nous venons d'entrevoir, exposaient chaque jour leur vie, échappant comme par miracle à leurs ennemis, ou confessant leur foi avec courage devant leurs bourreaux.

Un ecclésiastique réfugié à Laval, chez une famille dévouée où il resta jusqu'à la fin de la Révolution, a retracé les continuelles alarmes de son existence pendant cette époque :

« Je trouvai dans la maison où j'étais, dit l'abbé Dubourg « de La Bulangerie [1], une issue secrète qui fut d'une grande « utilité aux fidèles qui venaient me trouver. Tous les « mois, je faisais une excursion dans quelques-uns des « quartiers de la ville. Je partais la nuit, déguisé tantôt « en ouvrier, tantôt en paysan. Une autre fois, je m'ha- « billai en militaire. Mais cet accoutrement me réussit fort « mal ; je faillis être arrêté par un officier qui me demanda « ce que je faisais si tard dans les rues. Je restais quel- « quefois pendant plusieurs jours dans les maisons où je « me rendais, et où plusieurs personnes se réunissaient « pour profiter de mon ministère. Dès que le mouvement « qui en résultait était remarqué dans le voisinage, il fallait « partir la nuit suivante. Il a été fait dix ou douze fouilles « dans la maison Gimbertière pendant que j'y étais caché. « On visitait tout, depuis la cave jusqu'au grenier. Cepen-

[1] Eudiste et professeur de théologie au séminaire de Domfront.

Digitized by Google

« dant, chose remarquable! jamais on ne s'arrêta à la « chambre qui servait de chapelle et où le saint sacrement « était renfermé. Il s'y trouvait deux grandes armoires « dont on ne réclama jamais l'ouverture, tandis que dans « tout le reste de la maison, on ouvrait tous les meubles, « on tâtait le linge, on faisait déployer les hardes, on « fouillait dans les plus petites boîtes sous prétexte de voir « si elles ne contenaient pas des papiers suspects.

« La cachette dans laquelle je me renfermais, pendant « les moments de crainte, n'a jamais été trouvée. Il a fallu « une protection spéciale de la Providence pour la sous- « traire à toutes les recherches. Elle était dans le cabinet « de madame de La Gimbertière. Un voisin en reconnut « l'existence et s'en assura d'une manière positive... Il « alla faire part de sa découverte à l'accusateur public près « la commission révolutionnaire, et réclama la gratifica- « tion de cent francs, promise à ceux qui faisaient arrêter « un prêtre. Le lendemain, le juge de paix, deux gen- « darmes et quatre soldats vinrent faire une fouille « minutieuse dans toute la maison, surtout dans le cabi- « net; et, malgré les indications qui leur avaient été « données, ils ne purent rien découvrir. Cependant, le « dénonciateur retourne à la charge auprès de l'accusa- « teur public. Il soutint que la fouille avait été mal faite, « et demanda qu'on en fît faire une autre par des hommes « plus adroits. Nous fûmes prévenus de cet acharnement. « Je quittai la maison; on fit promptement disparaître la « cachette, et quand on vint faire la nouvelle visite, il n'y « avait plus rien de suspect. Cependant, on construisit « une autre cachette plus sûre que la précédente. Cela

Digitized by Google

« demanda un assez long travail et me força de prendre « un autre asile pendant trois mois [1]. »

Écoutons encore le récit d'un prêtre dont l'existence fut pleine d'émouvantes péripéties. Ce récit nous transporte en Normandie, où nous allons suivre, pendant la persécution, un curé de campagne, à travers les périls et les angoisses. L'abbé Dumesnil, curé de Guerbaville (Seine-Inférieure), avait été forcé de quitter son presbytère au commencement du printemps de l'année 1794. Il commença dès lors cette vie errante, sans cesse menacée, et à laquelle chaque jour apportait un nouveau danger.

« Quand il était nuit close, dit-il, j'allais demander « l'hospitalité dans quelque ferme isolée, souvent chez le « bon curé d'Yville, vieillard presque centenaire, qu'on « ne songeait pas à surveiller. Je repartais de grand matin « avec un morceau de pain dans ma poche. Dans mes « pérégrinations, je ne m'écartais jamais beaucoup de la « Seine, ayant soin de passer et repasser, de temps en « temps, sur différents points, d'une rive à l'autre, pour « faire perdre ma trace, si l'on venait à me poursuivre. « J'eus un jour l'imprudence de descendre dans Rouen, « espérant demeurer inaperçu dans la foule des passants ; « mais je fus pendant plusieurs heures dans un cruel « embarras. J'avais là d'anciens amis, dont aucun n'osa « m'accueillir. J'osais encore bien moins me risquer dans « quelque auberge, où l'on n'aurait pas manqué de me « demander mes papiers... Je rencontrais assez souvent

[1] Dom Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution*, II, 66.

Digitized by Google

« dans les bois ou en rase campagne, quand je m'y hasar-
« dais à la tombée de la nuit, de braves gens que je
« reconnaissais pour tels à la voix et à la contenance, et
« qui, de leur côté, voyaient bien ce que j'étais. Après
« avoir bien écouté, bien regardé autour d'eux, ils
« m'abordaient enfin pour me dire à voix basse : « *Eh bien !*
« *monsieur, quelles nouvelles? Ah! quel temps !* » Alors, ils
« m'offraient d'aller me reposer chez eux, ou réclamaient
« les secours de mon ministère, soit pour baptiser des
« nouveau-nés, soit pour assister des malades. »

Après avoir erré plus d'un mois autour de Rouen, l'abbé Dumesnil, craignant d'être arrêté, se décide à gagner le pays de Caux, son pays natal.

« Plusieurs fois, aux abords des habitations dans les-
« quelles j'allais demander asile pour la nuit, je faillis,
« nous dit-il, être mis en pièces par des *chiens de chaîne,*
« moins hospitaliers que leurs maîtres. Souvent, pour
« échapper aux dents de ces gardiens trop fidèles et aux
« regards d'hommes encore plus dangereux, je profitais
« de ma connaissance du pays pour tourner la position.
« J'escaladais des barrières, je franchissais des haies,
« enfin je heurtais de mon bâton aux contrevents où bril-
« lait la lumière. Alors, je distinguais un bruit confus de
« voix, de paroles échangées rapidement à voix basse.
« Dans ces temps malheureux, une visite à pareille heure
« était d'abord un sujet d'alarme. Mais quand on m'avait
« reconnu, quand on était bien sûr qu'il ne s'agissait pour
« cette fois ni de perquisition à domicile ni d'arrestation,
« la maison prenait un air de fête, les enfants sortaient de
« leur cachette [illegible] jeter à mon cou... Parfois

Digitized by Google

« aussi, parmi ceux qui me donnaient l'hospitalité, je « trouvais des gens honnêtes, mais timides, qui désap- « prouvaient ce qu'ils nommaient mon entêtement, me « conseillant de m'accommoder au langage et aux idées « du jour, et de m'en remettre à Dieu qui voit les inten- « tions. Je m'efforçais de leur faire comprendre qu'il est « de ces choses sur lesquelles un chrétien, et surtout « un prêtre, ne saurait transiger sans forfaire à sa con- « science...

« Il m'est arrivé souvent d'errer dans les bois des jour- « nées entières sans rencontrer personne. Perdu dans mes « réflexions, je comparais ce calme dont j'étais entouré « avec la terreur qui régnait dans nos cités et dans nos « campagnes. *Parfois aussi, la voix du canon célébrant à* « *Rouen ou bien au Havre des victoires dont il nous était* « *interdit de remercier Dieu, arrivait, d'écho en écho,* « *jusque dans mes solitudes. J'éprouvais alors une émo-* « *tion mêlée de je ne sais quelle joie secrète; car, si cou-* « *pables qu'aient été mes compatriotes, jamais je ne* « *souhaitai que Dieu se servît, pour les punir, du bras de* « *l'étranger*.

« D'autres fois, je m'aventurais jusqu'à l'extrême rebord « des coteaux escarpés et boisés qui, de Caudebec à Ville- « quier, dominent la rive gauche de la Seine, et d'où l'on « embrasse un horizon immense. Vu de cette hauteur, « tout le pays était tranquille; rien ne paraissait changé. « Les habitations qui figurent dans cette vaste perspective « semblaient participer à l'immuable sérénité de la nature : « indifférent aux fureurs et aux angoisses humaines, le « soleil embellissait ce tableau des mêmes reflets de

Digitized by Google

« lumière que dans les jours heureux de ma jeunesse. « Comme autrefois, au-dessus des villes et des villages, je « voyais poindre çà et là les cimes des clochers. Mais je « n'entendais plus arriver jusqu'à moi les tintements de « l'*Angelus;* tout était silence et deuil dans ces sanc- « tuaires dévastés. »

Le curé de Guerbaville, qui vient de nous initier à ses épreuves et à ses sentiments, menait depuis plusieurs mois cette vie de proscrit, quand il cède au désir de revoir sa chère paroisse. Il y revient un jour, et oublie tous les dangers auxquels l'expose ce retour, en retrouvant sa vieille mère sous le toit qu'il avait quitté. Ses livres occupent encore leur même place sur les rayons de sa bibliothèque. Voilà le foyer qui tant de fois le réchauffa de sa flamme au milieu des hivers. Rien n'est changé dans ces lieux, et il croirait s'y réveiller après un mauvais rêve, si l'église profanée ne venait lui rappeler la douloureuse réalité. A la place de l'autel détruit s'élevait « l'arbre de la liberté ». Le nom de Dieu avait été partout effacé par des mains impies, qui avaient transformé l'église en « temple de la « Raison ». Les chansons civiques avaient résonné sous ces voûtes pour célébrer le triomphe de la Révolution. Ce qui ajoutait à l'affliction du bon curé, c'étaient les défaillances de beaucoup d'honnêtes gens, timides et craintifs. Ceux-là mêmes qui avaient pleuré la mort de Louis XVI avaient pris part au nouveau culte, dans l'espoir d'éviter la persécution. Les laboureurs n'osaient plus revêtir, le dimanche, leurs habits de fête, de peur d'être traités de « fanatiques ». Ils consacraient cette journée au travail et chômaient seulement le décadi, devenu obligatoire.


Digitized by Google

L'abbé Dumesnil, quoiqu'il eût évité de se montrer, n'avait pu cacher son retour à Guerbaville. Il avait été aperçu, de grand matin, à travers la haie de son jardin. Dénoncé à diverses reprises, il avait à craindre le maire et les deux membres du Comité de surveillance, zélés jacobins. On vint l'arrêter dans son presbytère, où il obtint un délai de huit jours, en payant six gardes dont la surveillance attentive ne lui permettait pas de s'échapper. Envoyé à Yvetot, il y subit l'interrogatoire de l'agent national, qui l'accueillit par des injures grossières.

Comme il traversait les rues d'Yvetot, remplies ce jour-là de beaucoup de monde, à cause du marché, il vit la consternation peinte à son aspect sur tous les visages. « Voilà encore un prêtre qu'on mène en prison, dit une « femme du peuple. Bon Dieu! quel temps! »

Conduit à Combles, à une demi-lieue d'Yvetot, dans une maison de plaisance qui servait de maison de détention, l'abbé Dumesnil y trouva dix ecclésiastiques, prisonniers comme lui. Le régime de cette maison n'était pas très rigoureux. Mais la nation ne fournissait rien aux détenus. Les plus favorisés partageaient avec d'autres leurs modiques ressources. Après deux mois de captivité, l'abbé Dumesnil recouvre la liberté. On y met pour condition qu'il ne retournera pas dans sa paroisse. Il refuse d'en prendre l'engagement, et il ne tarde pas à reparaître à Guerbaville, où il revoit encore sa mère, restée toujours au presbytère. Mais s'il est reçu avec joie par des paroissiens fidèles, il excite la colère des jacobins de la localité, et le 9 thermidor vient heureusement les empêcher de mettre leurs menaces à exécution.

Digitized by Google

L'espoir renaissait après tant de malheurs. Toutefois, les épreuves du curé de Guerbaville n'étaient pas terminées. Il eut la douleur, à la fin de 1794, d'être témoin de la fête de Marat, célébrée dans sa paroisse. Une de ses afflictions était de ne plus voir dans le magnifique château de la Mailleraye la pieuse et charitable marquise de Nagu, que la Révolution avait jetée en prison. La chapelle du château, interdite au culte, s'ouvrait aux bruyantes assemblées populaires qui venaient s'y réunir pour faire entendre des paroles de haine contre tout ce qu'on avait aimé et révéré.

Un jour vint où la population put saluer de ses joyeuses acclamations le retour de la châtelaine, bienfaitrice du village, qui lui fit une ovation enthousiaste. Avec la loi du 30 mai 1795, la religion retrouve une liberté précaire; les prêtres persécutés peuvent remonter à l'autel dans les églises dont la Révolution ne s'est pas emparée. Mais bientôt survient le coup d'État du 18 fructidor. Le curé de Guerbaville est incarcéré de nouveau à Yvetot. Il y subit huit mois de captivité, préférables à la déportation dont il fut menacé. Grâce aux démarches d'amis dévoués et à l'intervention de madame de Nagu, qui paya les sommes exigées pour sa rançon, il put revenir dans sa paroisse et y revoir sa mère, courbée sous le poids de ses quatre-vingt-six ans. Il jouit plus tard de la paix rendue à l'Église, et mourut en 1837, ayant traversé victorieusement les jours d'épreuve où tant de choses mortelles avaient péri, mais auxquelles survivaient les croyances puiséees dans les choses éternelles [1].

[1] *Souvenirs de la Terreur; Mémoires inédits d'un curé de campagne*, publiés par le baron Ernouf, 2e édit., 1873, in-12.

Digitized by Google

La persécution commencée par la constitution civile avait forgé à l'Église des chaînes dont chaque loi nouvelle resserrait les anneaux. Il n'est pas sans intérêt et sans utilité de présenter un court résumé de ces lois [1]. Elles permettront de juger de la situation faite au clergé pendant la période révolutionnaire.

Nous avons déjà parlé de la constitution civile. On a pu en apprécier les conséquences. Elle désigna aux persécutions tout ecclésiastique qui refusait de prêter un serment réprouvé par sa conscience, même avant d'être officiellement interdit par le Pape.

Le 29 novembre 1791, l'Assemblée législative, poursuivant l'application de la constitution civile du clergé, déclare les prêtres catholiques « suspects de révolte ». Elle donne aux administrations le droit de les interner, prive les fidèles de culte, et enlève aux prêtres insermentés la faculté de louer des églises comme les protestants et les Juifs. Ce décret, malgré le *veto* royal, reçoit son exécution dans une grande partie de la France, et loin d'être appliqué avec modération, il est sans cesse aggravé par les passions révolutionnaires.

La déportation de tous les ecclésiastiques est votée le 27 mai 1792, et, le 14 août, le serment de *liberté-égalité* est exigé des religieux et bénéficiers supprimés et pensionnés par l'État. Tout refus entraîne la perte de la pension.

Le décret du 26 août, qui ordonne à tout prêtre insermenté de quitter la France dans la quinzaine, inflige dix ans de détention à ceux qui rentreront. Il abolit ainsi com-

[1] Je les emprunte à l'ouvrage déjà souvent cité de M. Ludovic Sciout : *Histoire de la constitution civile du clergé*, IV, 827 et suiv.

Digitized by Google

plètement l'exercice du culte catholique dans toute la France, comme il l'était partiellement dans les contrées où la constitution civile avait été appliquée par les autorités locales ou départementales.

La Convention va plus loin encore que l'Assemblée législative. Non contente de persécuter les catholiques, elle persécute l'Église constitutionnelle et finit par l'abolir. Tel est le but des différentes lois édictées par elle : approbation du mariage des prêtres (17 décembre 1792); obligation imposée au clergé constitutionnel de marier les divorcés et les prêtres.

En même temps, la persécution contre les catholiques est aggravée et encouragée. Une prime de cent livres est accordée à celui qui arrête un prêtre réfractaire. (Loi du 14 février 1793.) Les émigrés et les prêtres dans le cas de la déportation seront mis à mort dans les vingt-quatre heures. (Loi du 18 mars 1793.) Les religieux qui ont refusé le serment de *liberté-égalité* sont condamnés à la déportation; ceux qui l'ont prêté peuvent être déportés également pour *incivisme*. La peine de mort dans les vingt-quatre heures est prononcée contre tous les rebelles. (Loi du 21 avril 1793.)

Cette terrible législation dura jusqu'au Consulat.

La destruction de l'Église constitutionnelle est continuée par des lois qui favorisent le mariage des prêtres et condamnent à la déportation tout ecclésiastique assermenté refusant d'y prêter son ministère. (Lois des 19 juillet, 12 août et 17 septembre 1793.) Elle est complétée par les apostasies reçues et encouragées. (Lois du 23 brumaire et du 2 frimaire 1793.)

Digitized by Google

Le clergé, poursuivi, opprimé, guillotiné, déporté, trouvait encore un asile dans les demeures des fidèles et les sympathies populaires. Aussi tous les recéleurs de prêtres furent-ils condamnés à mort. (Loi du 11 mai 1793.)

Telle a été la progression des lois révolutionnaires. Elles ont aboli l'Église constitutionnelle, en lui substituant le culte de la Raison établi à Notre-Dame (loi du 20 brumaire 1793), après avoir aboli le culte catholique par l'Église constitutionnelle. Le 9 thermidor ne fait pas cesser les lois de persécution. Leur exécution est ordonnée par la Convention le 11 janvier 1795. Elles subsistent malgré la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), qui rend au culte les églises non aliénées, en obligeant les prêtres qui voudront y officier à un troisième serment, celui de la soumission aux lois de la République, sous peine de mille livres d'amende. En vertu des lois non abrogées, les prêtres qui rentraient en France ou reparaissaient à la lumière du jour, confiants dans la modération d'un régime meilleur, se trouvaient atteints et poursuivis par une autorité inquiète et hostile. La loi du 18 septembre 1794 avait déclaré que la République « ne payait plus les frais ni les salaires d'aucun culte », semblant, avec une indifférence simulée, se désintéresser de toutes les religions et de tous les cultes. Cependant des administrations pouvaient, en vertu de lois existantes, exiger des prêtres catholiques le serment à la constitution civile, alors même que l'Église constitutionnelle était de fait abolie.

La persécution continuait de profiter de cette situation confuse et des passions jacobines encore puissantes après la chute des plus fameux terroristes. Comme si l'on crai-

Digitized by Google

gnait de voir sommeiller les lois révolutionnaires, on les renouvelait sans cesse par de nouvelles mesures destinées à en assurer l'exécution. (Lois du 6 et du 29 septembre 1795.)

La législation du Directoire traitait en *émigrés* les prêtres ayant quitté la France en septembre et en octobre 1792, pour obéir à la loi qui les condamnait à la déportation dans la huitaine s'ils n'avaient pas pris de passeport, et à dix ans de détention s'ils en étaient dépourvus pour franchir la frontière. Singulière législation, qui démontrait clairement l'injustice des oppresseurs !

Le Directoire reste le continuateur du système révolutionnaire. Il a soin de rappeler, le 13 janvier 1796, que toutes les lois de persécution doivent être exécutées, sans aucune exception. Il ordonne (8 ventôse) de payer la prime de cent livres promise à ceux qui arrêtent les prêtres. Lorsque la modération semble près de triompher par les suffrages populaires, le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) ramène des jours d'oppression et de violence. On exige des prêtres un cinquième serment, celui de haine à la royauté et de fidélité à la République, nouveau moyen de proscrire ceux que leurs sentiments empêchaient de prêter un pareil serment. Par la loi du 19 fructidor, tout prêtre pouvait être déporté, au gré du gouvernement, et nous reviendrons un peu plus loin sur les déportations dont le clergé fut victime à cette époque. Grâce à l'article 24, tout prêtre, quels que fussent ses antécédents et sa situation légale, était sujet à la déportation, si le gouvernement le trouvait bon. Grâce à cette loi arbitraire, le Directoire déporta non seulement des prêtres réfractaires,

Digitized by Google

mais aussi des prêtres constitutionnels, hostiles au divorce et au décadi, et jusqu'à des prêtres mariés et défroqués.

A dater du 18 fructidor, le chômage du décadi[1] devient le prétexte d'une véritable persécution. Des ecclésiastiques, pour avoir refusé de remplacer le dimanche par le décadi, se voient privés d'église. Le calendrier républicain doit être plus que jamais respecté. L'observation du maigre est poursuivie comme un grave délit. Tout marchand qui vend ou étale du poisson les jours maigres est atteint par la loi. Les ouvriers et les marchands sont tenus de chômer le décadi avec la plus grande ferveur. En revanche, on les force de travailler le dimanche. (Lois des 3 avril, 4 août et 9 septembre 1798.)

Si l'on accuse de partialité ceux qui ne voient la Révolution qu'à travers les crimes des individus, du moins il sera bien permis de la juger d'après les lois votées par les assemblées révolutionnaires et exécutées par ceux qui gouvernaient.

La persécution ne s'attaquait pas seulement aux pratiques extérieures, mais à tout ce qui rappelait le culte religieux. Les représentants Lejeune et Roux, en mission dans l'Aisne, faisaient démolir les clochers[2]. « Plus de « clochers! Plus d'insulte à l'égalité! » s'écriaient les administrateurs du Directoire du Bas-Rhin[3].

Le représentant Michaud, envoyé à Châteauroux, publiait un arrêté où on lisait ces paroles étonnantes :

[1] Le calendrier républicain avait trente-six décades au lieu de cinquante-deux dimanches.

[2] Sciout, III, 712.

[3] E. Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution*, p. 207.

Digitized by Google

« Considérant que les clochers de la plupart de ces « églises sont encore surmontés du despotisme sacerdotal, « et que ces signes, en annonçant par leur forme et leur « élévation gigantesque la suprématie du culte romain et « son intolérance à l'égard des autres religions, contras- « tent d'une manière révoltante avec le chapitre des *Droits* « *de l'homme* qui a aboli tous les privilèges [1]... »

Dans beaucoup d'églises, les orgues étaient détruites [2]. Les cloches étaient enlevées et servaient à faire des canons. Toutes les cloches n'ayant pu être confisquées et fondues, on prit soin de leur imposer silence, en interdisant de les sonner [3].

A Rodez, l'enlèvement des cloches et de divers objets d'église occasionne une dépense de mille vingt-six livres, plus cinq livres, « prix fait pour casser un évêque de pierre « en relief au milieu du chœur [4] ».

Les destructions succédaient aux profanations qui souillaient les sanctuaires. A Meymac, dans la Corrèze, les jacobins, célébrant une fête civique, pénétrèrent dans l'église avec un cheval ayant une étole attachée à la queue, tandis qu'un des révolutionnaires portait un calice par dérision. Parvenu à l'autel, le cheval fut présenté au peuple par

[1] Sciout, IV, 209.

[2] « Considérant, disait le représentant Esnue-Lavallée, qu'il existe dans « le département d'Ille-et-Vilaine des jeux d'orgue servant à alimenter « l'imbécile crédulité des citoyens habitués à se rendre dans les lieux con- « sacrés à l'erreur et au mensonge ; que dans la composition de ces instru- « mens il existe des matériaux que l'on peut employer plus utilement pour « le service de la République, etc. » (Wallon, *Les représentants en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*, I, 90.)

[3] Loi du 11 avril 1796.

[4] *Tableau sommaire de la Terreur dans l'Aveyron*, par H. Affre, p. 29.



Digitized by Google

l'homme qui le conduisait, et criait : « Citoyens, voilà « votre Dieu! » La population, indignée de ces outrages, se précipita sur ce jacobin que sa troupe ne put défendre contre les coups de bâton [1].

A Quimper, les démagogues profitèrent de l'heure de la messe pour envahir l'église, revêtus de la carmagnole et coiffés du bonnet rouge. Ils brisèrent les marbres de l'autel, ouvrirent le tabernacle, en enlevèrent le saint ciboire et le souillèrent de leurs ordures [2].

Le représentant Reynaud défendait aux femmes et aux jeunes filles de porter au cou « une croix ou toute autre invention du préjugé », lesquels signes, dit l'arrêté, seront confisqués au profit des dénonciateurs.

Dans une commune du département de la Haute-Loire, un individu, sa femme et ses filles ayant été trouvés cueillant des cerises un jour de décadi, furent condamnés à cent cinquante livres d'amende, comme ayant travaillé un jour défendu [3].

Les enterrements civils étaient rendus obligatoires par Fouché, alors représentant en mission dans l'Allier. Il en réglait ainsi les dispositions :

« Dans chaque municipalité, tous les citoyens morts, « de quelque secte qu'ils soient, sont conduits, vingt-quatre « heures après le décès, quarante-huit heures en cas de « mort subite, au lieu destiné pour la sépulture commune, « *couverts d'un voile funèbre sur lequel sera peint le*

[1] *Scènes et portraits de la Révolution en bas Limousin*, par le comte de Seilhac.

[2] Du Chatellier, *La Révolution en Bretagne*, III, 389.

[3] Wallon, *Les représentants du peuple en mission*, III, 219.

Digitized by Google

« *Sommeil*, accompagnés d'un officier public, entourés « de leurs amis revêtus de deuil, et d'un détachement de « leurs frères d'armes.

« Le lieu commun où leurs cendres reposeront sera « éloigné de toute habitation, planté d'arbres, sous « l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le « Sommeil. *Tous les autres signes seront détruits.*

« On lira sur la porte de ce champ consacré, par un « respect religieux, aux mânes des morts, cette inscrip- « tion : *La mort est un sommeil éternel*[1]. »

On aurait pu croire que les révolutionnaires poursuivaient seulement l'abolition des cultes existants. Mais ils voulaient en même temps fonder de nouveaux cultes et les imposer à ceux qui les repoussaient. Aux saturnales de la déesse Raison avait succédé le culte de l'Être suprême. Il ne survécut pas à Robespierre, son inventeur. Les fêtes révolutionnaires s'inspiraient de celles du paganisme. Elles étaient d'abord tellement multipliées, qu'on dut bien vite en réduire le nombre. Leurs dénominations étaient singulières. Il y avait les fêtes de la Nature, de l'Amour, de la Reproduction des êtres, de la Régénération du peuple français, du Bonheur commun, de la Force, des Vertus sociales, de la Fraternité, des Devoirs de l'homme et du citoyen, etc., etc.

Le Comité de salut public publiait, au mois de mars 1794, une circulaire destinée à entretenir la foi révolutionnaire, et où il disait :

« Sociétés populaires, voulez-vous anéantir le fana-

[1] Sciout, IV, 202.

Digitized by Google

« tisme, opposez aux miracles de la légende les prodiges « de la liberté; aux victimes de l'aveuglement les martyrs « de la raison; aux momeries du cagotisme la conduite « sublime des Marat, des Pelletier, des Châlier; aux « mascarades églisières la pompe de nos fêtes nationales; « au chant lugubre des prêtres les hymnes de la liberté; « aux *oremus* insignifiants l'amour du travail, les belles « actions et les actes de bienfaisance... Jetez l'épouvante « dans l'âme des fanatiseurs, versez le baume dans l'âme « des fanatisés [1] ! »

« Hors de la République point de salut », disait Fremanger, représentant du peuple dans le Calvados [2].

Tant d'efforts, de menaces, de violences, d'exécutions se brisaient contre le sentiment populaire. Dans les pays de l'Ouest, où la chouannerie leva son étendard, le peuple attaché à ses églises et à ses prêtres voulut venger moins la chute du trône que les outrages faits aux autels. Le même sentiment souleva la Normandie, dont la révolte plus tardive fut provoquée par les mêmes causes, et où l'héroïsme de Louis de Frotté trouva dans la foi religieuse persécutée les armes qu'il mit au service de la cause monarchique [3].

Ce n'est pas seulement en Bretagne et en Vendée que les paysans s'illustraient par leur résistance à des lois iniques. Dans l'Ardèche et dans la Haute-Loire, des prêtres inser-

[1] Ventôse an II. — *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française,* par A. Gazier, liv. III, chap. II.

[2] Wallon, *Les représentants du peuple en mission,* I, 99.

[3] Le caractère de cette époque en Normandie a été retracé avec autant de vérité que d'intérêt par le récent ouvrage de M. de La Sicotière : *Louis de Frotté et les insurrections normandes,* 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

mentés avaient pour s'abriter la cabane du pauvre et les granges des cultivateurs. Les autorités révolutionnaires faisaient des battues à travers les bois et les montagnes, afin d'y découvrir les réfractaires et d'épouvanter les receleurs de prêtres. Elles décrétaient que les bâtiments inhabités et isolés exposaient leurs propriétaires à la peine de mort, dans le cas où un prêtre s'y serait réfugié, même à leur insu. Le seul moyen d'éviter ce danger était de renoncer à la possession de ces bâtiments alors détruits ou vendus au profit de la nation.

Comme le peuple des campagnes, le peuple de Paris avait défendu ses croyances dès les commencements de la persécution religieuse. Le 24 décembre 1792, lorsque Manuel et la Commune de Paris notifièrent l'ordre de fermer les églises, au moment où l'on se préparait à célébrer les fêtes de Noël, on avait vu éclater des séditions populaires. Manuel, conduit l'année suivante à l'échafaud, fut poursuivi par les fruitières et les blanchisseuses qui s'écriaient : « C'est bien fait ; c'est lui qui voulait nous « empêcher d'aller à la messe [1]. »

En 1791, la suppression des processions par le nouveau clergé constitutionnel avait irrité les paysans de Touraine qui lui avaient attribué la mauvaise récolte des blés. Ils voulurent forcer les prêtres assermentés à faire ces processions, malgré l'évêque schismatique. Dans plusieurs paroisses, on dut obéir, et l'un de ces prêtres jureurs s'y étant refusé, la foule assiégea son

[1] *Du fanatisme et des cultes*, par Baudin, représentant du peuple. Paris, an III, in-8°. — *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, par A. Gazier, p. 177.


Digitized by Google

presbytère, et il n'évita sa colère qu'en se sauvant dans les champs[1].

Dans plusieurs communes du département de Seine-et-Oise, on vit des paysans, privés de leurs curés, chanter eux-mêmes les offices, à la grande indignation des autorités révolutionnaires, qui prononcèrent le mot de conspiration et s'empressèrent de sévir contre les coupables[2].

Les rapports des agents des représentants du peuple dans le Cher faisaient, le 26 juillet 1794, des constatations comme celle-ci :

« L'attachement aux croix et aux signes extérieurs de la « religion catholique a plus d'intensité dans les communes « où les habitants sont sans prêtres; c'est une consola- « tion pour eux.

« Les paysans, en général, sont disposés à payer « leurs prêtres et à faire pour cela les plus grands sacri- « fices. »

Dans le même département, en 1793, le maire de la commune d'Azy, s'adressant à l'un de ces agents, lui dit : « Ne viens-tu pas toucher à notre culte? La commune est « divisée en deux partis; celui qui veut le culte est le « plus fort. »

Et les agents se virent obligés de reconnaître chez les paysans la persistance des idées religieuses combattues avec tant d'acharnement. « C'est toujours le fanatisme, « écrivent-ils; ils désirent un prêtre[3]. »

[1] *Souvenirs de la Révolution dans le département d'Indre-et-Loire* (1790-1798), par J. X. Carré de Busserolle, p. 32.

[2] L. Sciout, III, 690.

[3] Wallon, *Les représentants du peuple en mission*, III, 303, 431.

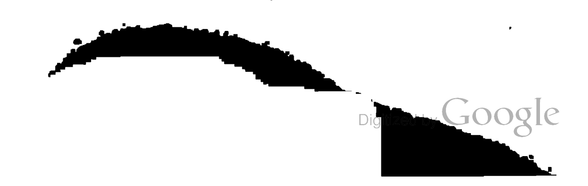
Digitized by Google

L'enlèvement des cloches, la démolitien des clochers soulevaient fréquemment des protestations, et dans plusieurs localités le peuple s'y opposait par la force.

La Terreur à peine finie, on voyait s'affirmer des croyances que la persécution n'avait pu détruire. Une étrangère remarquait, en 1795, que l'assistance aux offices dans les églises dévastées était plus nombreuse qu'avant la Révolution.

« Hier était dimanche, écrit-elle de Paris le 8 juin ; « aujourd'hui est la décade, de sorte que nous avons deux « jours de fêtes successives ; mais depuis que les gens ont « plus de liberté pour exprimer leurs opinions, ils préfè-« rent décidément la fête chrétienne à la fête républi-« caine. Ils observent la première par inclination, et la « seconde par nécessité... *Les gens qui accomplissent « leurs devoirs religieux avec négligence ou indifférence « sont devenus pieux ou même enthousiastes, non pas par « hypocrisie, mais par un sentiment vif des maux de l'ir-« réligion. Il faut avouer que si le christianisme avait « besoin d'un avocat, il n'en trouverait pas un plus puis-« sant que le souvenir des crimes et des souffrances des « Français depuis son abolition*[1]. »

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795. *Lettres d'un témoin de la Révolution française*, p. 287, 288.



Digitized by Google

IV

Nous avons vu le clergé continuant son apostolat, à travers les périls de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants. Après avoir montré ce qu'il souffrait, nous dirons comment il savait mourir.

Le meurtre d'un certain nombre de prêtres avait précédé les massacres de septembre. Avant cette époque, dans le cours de l'année 1792, les révolutionnaires avaient immolé des prêtres réfractaires. L'abbé Chabrol, à Limoges, était tombé victime de leurs fureurs. Il lutta avec énergie contre trois gardes nationaux ; mais trente forcenés vinrent les seconder, et, après avoir percé de coups le malheureux prêtre, ils déchirèrent son cadavre.

Deux sulpiciens, MM. Bravard et Lejeune, et sept prêtres, emprisonnés dans le département de l'Ardèche, furent arrachés de leur cachot et traînés trois par trois. L'abbé Bravard marchait le premier, son bréviaire à la main. Sommé de prêter le serment constitutionnel, il refusa, offrant sa vie pour l'Église, la France et la conversion de ses assassins. Il fut tué à coups de baïonnette, ainsi que ses compagnons. On espéra forcer l'un d'eux, l'abbé Novi, curé d'Aujac, à prêter le serment sur des cadavres, et l'on fit venir son père qui le conjura de sauver sa vie, en consentant à ce qu'on lui demandait : « Je mourrai « digne de vous et de mon Dieu, lui répondit ce jeune prêtre

Digitized by Google

« de vingt-huit ans, et il vous sera plus doux d'avoir pour « fils un martyr qu'un apostat. »

Une vingtaine de prêtres furent égorgés dans cette région de la France, vers la même époque. M. de Langoiran, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, fut massacré avec un autre prêtre, par une trentaine d'individus.

A Paris, le 15 juillet 1792, un ecclésiastique qui avait rétracté le serment fut pendu à un réverbère. L'abbé Chaudet, curé du diocèse de Rouen, fut jeté par la fenêtre, puis assommé.

Des religieux étaient assassinés à Marseille, au mois de juillet de la même année[1].

L'abbé Lemercier, professeur au grand séminaire de Bourges, prenait le chemin de l'exil au mois de septembre 1792, avec M. Ayme, un de ses confrères, et deux prêtres du nom de Segrettier, dont l'un était supérieur du petit séminaire de Clermont. La loi sur la déportation des ecclésiastiques insermentés était encore récente, et afin d'y échapper, ils s'étaient procuré une voiture et des passeports. En passant à Couches, près d'Autun, ils éveillèrent les soupçons, malgré la précaution qu'ils avaient prise de se cacher sous des vêtements d'emprunt. Le maire crut les sauver en les faisant mettre en prison. Mais la foule en força les portes. Se voyant condamnés à périr, les quatre prêtres se confessèrent les uns aux autres. Le premier avait à peine franchi le seuil de la prison, qu'il tombait frappé à coups de pelle et de pioche. Ses compagnons tombèrent après

[1] L. Sciout, III, 201-205.

Digitized by Google

lui, baignés dans leur sang. La populace se mit à les lapider avec une joie féroce. L'un de ces ecclésiastiques survécut une nuit à son supplice; il respirait encore le lendemain, quand un individu qui avait une jambe de bois l'en frappa au visage, puis lui écrasa la tête en y laissant tomber une grosse pierre. Les forcenés continuèreut de frapper les cadavres, qui furent enfin mis en terre, au milieu des blasphèmes [1].

Le supplice de l'abbé de Saint-Martin, vicaire à Putanges (Orne), ne fut pas moins barbare. Saisi le 18 août 1792, par une troupe de révolutionnaires, dans la maison où il s'était réfugié, ses bourreaux lui coupèrent les cheveux et les oreilles, et le forcèrent d'assister à la messe du curé constitutionnel de Courteilles. Après l'avoir traîné et maltraité pendant deux jours, ils se décidèrent à l'assassiner. « Renonce au Pape ou meurs! » lui dirent-ils avaut de le frapper. Sur son refus, ils le criblèrent de balles, puis lui arrachèrent les entrailles [2].

Presque en même temps, à Troyes, le chanoine Fardeau était mis à mort, et sa tête était promenée dans les rues au bout d'une pique.

Bientôt après, les massacres de septembre vinrent épouvanter la France. Nous avons déjà rappelé celui des Carmes [3], où le clergé fournit d'illustres martyrs. Quatre-vingt-seize prêtres étaient détenus au séminaire de Saint-Firmin; soixante-dix-neuf furent immolés. Une mégère,

[1] *Les martyrs du diocèse de Bourges pendant la Révolution,* par l'abbé Caillaud, p. 99.

[2] *Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez,* par l'abbé Blin, t. I.

[3] Tome Ier, chap. vi.

Digitized by Google

surnommée *la Tueuse*, abattit d'un coup de bûche l'abbé Gros, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Son cadavre fut traîné dans le ruisseau, sa tête promenée au bout d'une pique, et quand on ouvrit son testament, on y lut que ce digne prêtre laissait son bien aux pauvres [1].

M. de Castellane, évêque de Mende, était égorgé à Versailles, le 7 septembre, avec Delessart, l'ancien ministre de Louis XVI. Sept prêtres subissaient le même sort à Meaux. Plusieurs autres furent massacrés à Reims, et un immense bûcher ayant été allumé sur la place de l'Hôtel de ville, on y jeta vivants deux ecclésiastiques.

A Lyon, non contents de tuer quelques prêtres, les révolutionnaires en blessèrent un, lui coupèrent la langue, puis suspendirent sa tête à un arbre [2].

Le P. Valframbert, Capucin, arrêté le 5 septembre à Alençon, avait été condamné par le conseil municipal à trois jours de prison pour « actes d'incivisme ». Des furieux s'en emparèrent, le tuèrent à coups de pied et à coups de bâton, essayèrent de scier son corps, mirent sa tête au bout d'un manche à balai et la portèrent sous les fenêtres de la maison où demeuraient son père et sa famille.

Quatre prêtres qui se rendaient à Rouen furent assassinés à Gacé par une troupe de volontaires qui leur crièrent : « Le serment ou la mort ! » Leurs cadavres subirent de telles mutilations qu'ils étaient devenus méconnaissables. Un des meurtriers coupa l'oreille d'une des victimes et l'attacha à son chapeau [3].

[1] L. Sciout, III, 258, 263.
[2] *Ibid.*, III, 271.
[3] *Ibid.*, III, 273, 274.

Digitized by Google

Les ecclésiastiques, partout insultés, menacés, massacrés, étaient contraints d'émigrer; mais ils couraient les plus grands dangers en gagnant la frontière et en s'embarquant dans les ports où ils étaient parfois reconnus, dévalisés par les jacobins, interrogés par des autorités hostiles, qui s'emparaient de leur argent et de leurs effets[1].

Il serait trop long d'énumérer les attentats commis contre les ecclésiastiques. La Terreur en fit monter un grand nombre sur l'échafaud. En Franche-Comté et dans le département de Vaucluse, des prêtres assermentés furent exécutés avec des réfractaires; plusieurs se rétractèrent avant de mourir.

A Orange, où se multiplièrent les actes sanglants, trente prêtres et trente-sept religieuses portèrent leurs têtes sur l'échafaud.

Dans le département de l'Hérault, un prêtre du nom de Michel fut condamné à mort par le tribunal, qui fit brûler ses vêtements au pied de l'échafaud, comme objets propres à propager le « fanatisme ».

Le P. Cazaux, provincial des Récollets, fut guillotiné à Bordeaux avec un homme et onze femmes, coupables de l'avoir recélé. Il y eut de nombreux exemples d'exécutions semblables où les fidèles partageaient le sort des prêtres proscrits auxquels ils avaient généreusement donné asile.

Six religieuses, condamnées par la commission révolutionnaire de Bordeaux, pour avoir entendu la messe de prêtres réfractaires, refusèrent de les dénoncer.

« Elles ont déclaré en pleine audience qu'elles ont

[1] L. Sciout, III, 275-277.

Digitized by Google

« entendu la messe de ces prêtres, qu'elles savent où ils « sont, mais qu'elles ne le diront pas. »

Ainsi s'exprime la commission, indignée de l'inébranlable fermeté de celles qu'elle envoya à la mort.

On employait souvent la ruse pour surprendre les prêtres que l'on feignait de venir chercher de la part de mourants, pour lesquels on réclamait leur ministère [1].

Un vicaire de la paroisse de Largentière, dans l'Ardèche, s'était caché à Montpellier, en 1792, et continuait d'y remplir sa mission évangélique, grâce à l'hospitalité de deux femmes courageuses. Se sachant découvert et dénoncé, il dit : « Je suis une victime marquée en carac- « tères de sang, mais soyez assuré que vous me verrez « conduire à l'échafaud sans pâlir. »

Le 5 mars 1794, jour des Cendres, onze personnes assistaient à sa messe, et il en était à l'évangile, lorsque des coups sont frappés à la porte. Il n'a que le temps de quitter ses ornements sacerdotaux et de se réfugier dans une cave avec les vases sacrés. La porte fut ouverte aux révolutionnaires, qui trouvèrent le prêtre dans sa retraite. Ils ajoutèrent les profanations aux insultes, crachèrent dans le calice. « C'est ton Dieu, dirent-ils, qui t'a livré entre « nos mains pour que nous mettions fin à tes crimes. »

On arrêta avec lui les femmes présentes à sa messe. Elles furent condamnées à assister à son exécution. Le président du tribunal lui dit, après l'avoir inutilement pressé de prêter serment : « Voyons, fais quelques miracles ! Dieu « ne te les refusera pas. Mais Dieu t'a abandonné ; il veut

[1] L. Sciout, IV, *passim*.

Digitized by Google

« que nous détruisions l'espèce des scélérats; c'est pour « cela qu'il t'a livré entre nos mains. — Dieu, répondit « avec douceur le prêtre, a aimé son Fils unique, et cependant il l'a livré entre les mains des méchants. »

Le président lui dit encore : « On ne te condamne pas « pour avoir dit la messe, mais pour avoir désobéi. Tu n'as « rien à dire ? — Je prie le Seigneur de vous pardonner « ma mort, et à tous ceux qui y contribuent par leur appro- « bation. Je désire qu'elle soit utile à ma patrie ; mais sou- « venez-vous qu'il y a un juste juge qui jugera les jus- « tices. »

Il fut exécuté avec ses habits sacerdotaux, le jour même où il avait été arrêté et jugé. Une jeune fille, ayant voulu recueillir un peu de la terre teinte de son sang, fut traduite devant le tribunal, et soutint avec fermeté l'interrogatoire qu'on lui fit subir à ce sujet. Les femmes qui avaient donné asile au prêtre furent condamnées à la déportation à vie; deux autres furent détenues comme suspectes[1].

Un autre ecclésiastique, nommé Pierre Avignon, se livra volontairement à ses ennemis en disant : « Je viens me « livrer pour sauver la vie de ceux qui avaient la charité « de se dévouer à la mort pour m'y soustraire. » Il se constitua prisonnier, après avoir fait trois fois le tour de la guillotine. Le tribunal criminel de l'Hérault le condamna à mort. Il demanda, sans l'obtenir, la grâce d'aller à l'échafaud avec l'image du Christ. Il dit à ceux qui l'entouraient qu'il serait le dernier prêtre dont ils verraient l'exécution, et cette prédiction reçut son accomplissement[2].

[1] WALLON, *Les représentants du peuple en mission,* II, 439 et suiv.
[2] *Ibid.*, II, 451.

Digitized by Google

Dans le procès-verbal de l'arrestation de l'abbé Pinot, curé de Loroux (Loire), on lisait ces mots : « Ordonnons « que les chasubles, calices, petits bondieux et autres « joujoux de cette espèce seront aussi transportés au « comité. » Cet ecclésiastique fut conduit au tribunal avec ses ornements sacerdotaux. On lui demanda s'il ne serait pas bien aise d'être ainsi guillotiné. « Vous ne pour- « riez, répondit-il, me faire un plus grand plaisir. » Sa chasuble ne lui fut retirée qu'au moment de l'exécution[1].

A Angers, l'abbé Gruget, bravant tous les périls, allait sous les combles d'une maison voisine de la place du Ralliement, où était dressé l'échafaud, afin de bénir ceux qui venaient y recevoir la mort[2].

Le Comité révolutionnaire d'Angers rendait un hommage involontaire aux victimes, en écrivant au Comité de sûreté générale :

« Nos nobles vont à la mort avec caractère, et nos « charlatans de prêtres pieusement et en habits sacer- « dotaux[3]. »

Au nombre des apôtres de ce temps, dont le souvenir mérite d'être conservé, il faut citer l'abbé Roch, vicaire de Jonvelle (Haute-Saône). Son refus de prêter le serment constitutionnel l'avait obligé de quitter sa paroisse, au mois de novembre 1791. Mais il ne s'en était éloigné que lorsqu'il ne lui avait plus été possible d'y rester. « Mes frères, « avait-il dit à ses paroissiens, avant de partir, faites de « vos maisons des églises et des oratoires, et si vous

[1] *Les représentants du peuple en mission,* I, 326.
[2] *Ibid.,* I, 327.
[3] Camille Bourcier, *La Terreur en Anjou,* p. 178.

Digitized by Google

« apprenez que je suis arrêté, traduit devant les tribu-« naux, réjouissez-vous, car alors je vous serai plus utile « qu'ici. » Revenu en secret dans sa paroisse l'année suivante, il alla à Rome, rentra en France pendant la Terreur, et exerça son ministère dans les forêts et les contrées désertes où les fidèles venaient le trouver. Pendant son séjour à Rome, il avait promis à un de ses confrères, l'abbé Receveur, de veiller sur sa mère. Ayant appris qu'elle était gravement malade, il se rendit auprès d'elle. Cette femme avait un autre fils, président du tribunal révolutionnaire, et la présence d'un prêtre dans sa maison ne pouvait passer inaperçue des jacobins. L'abbé Roch s'y cacha cependant, en priant un domestique de l'avertir quand la mourante semblerait près de s'éteindre. On vint effectivement lui dire qu'elle touchait à sa dernière heure. Son fils, le président du tribunal révolutionnaire, était auprès d'elle avec plusieurs clubistes. Le prêtre n'hésita pas à paraître. Se trouvant en face du président : « Vous me connaissez, « monsieur, lui dit-il ; je suis prêtre catholique, et je viens « offrir à votre mère le secours de mon ministère. Je suis « en votre pouvoir ; mais attendez, pour vous saisir de « ma personne, que j'aie procuré à une mourante les con-« solations dont elle a besoin. » Le farouche jacobin fut touché par le spectacle de celle qui allait mourir et par le courage de celui qui s'exposait ainsi pour elle. L'abbé Roch ne fut pas inquiété ; mais, continuant son apostolat, il fut arrêté un peu plus tard, et monta sur l'échafaud en 1794[1].

La persécution révolutionnaire avait un caractère parti-

[1] J. Sauzay, *Histoire de la persécution religieuse dans le département*

Digitized by Google

culièrement odieux quand elle s'attaquait à d'humbles religieuses, à de pauvres filles n'exerçant aucune direction sur les consciences, et ne revendiquant pas d'autre droit que celui de prier. Le supplice des seize Carmélites de Compiègne est un des faits les plus frappants de cette époque. Elles avaient été chassées de leur cloître par le décret de l'Assemblée nationale du 17 août 1792, où il était dit : « Considérant qu'il importe de faire jouir les religieuses « de la liberté qui leur est assurée par les lois, et qu'il « n'importe pas moins de dissiper les restes du fanatisme « auxquels les ci-devant monastères prêtent une trop facile « retraite, le 1er octobre, toutes les maisons occupées par « les religieuses seront évacuées et mises en vente. »

Les Carmélites se répandirent alors dans quatre maisons de la ville, et y vivaient depuis deux mois, quand le maire se présenta chez la prieure, en lui demandant de les réunir toutes. Il ouvrit en leur présence un registre apporté par le procureur syndic et les pria d'y apposer leurs signatures, destinées, leur disait-il, à assurer leur tranquillité. La prieure, voyant une page blanche, soupçonna un piège. Les protestations du maire triomphèrent toutefois de son hésitation, et les religieuses, troublées, consentirent à donner les signatures qu'on leur demandait. Mais on les fit précéder aussitôt après du serment, et lorsqu'elles manifestèrent le désir de le rétracter, on les engagea à différer cette rétractation.

Le serment, qu'une ruse leur avait extorqué, ne les protégea pas contre les vexations. Il leur fallut présenter

du Doubs, V, 552-571. — WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, III, 279.

Digitized by Google

encore des certificats de civisme pour obtenir quelques assignats. Enfin, on vint les arrêter au mois de juin 1794.

L'acte d'accusation leur reprochait : 1° de tenir des assemblées nocturnes ; 2° de correspondre avec les émigrés ; 3° d'avoir des relations avec une visionnaire démagogique ; 4° d'avoir recélé des manteaux de la couronne. Ces manteaux étaient tout simplement ceux des trois mages qui figuraient dans une petite crèche de Noël.

Les Carmélites, dès leur arrestation, firent demander le maire, l'agent national et le greffier à la porte de la prison de Compiègne, pour rétracter les serments surpris à leur bonne foi. Le 10 juillet, elles furent envoyées à Paris, où elles arrivèrent en charrettes au bout de trois jours. Après avoir été traînées de prison en prison, sans pouvoir y trouver place, elles parvinrent à la Conciergerie. Une des religieuses, appelée Marie Thouret, était infirme et âgée de quatre-vingts ans. Comme elle ne pouvait descendre de charrette, les gardes la jetèrent rudement sur le pavé. On la croyait morte. Mais se relevant, le visage ensanglanté : « Je ne vous en veux pas, dit-elle ; je suis, au contraire, « pleine de reconnaissance de ce que vous ne m'avez pas « tuée, parce que j'aurais été privée du bonheur de mourir « avec nos sœurs. »

Le président du tribunal révolutionnaire ayant reproché aux Carmélites d'avoir recélé des armes pour les émigrés, la prieure lui montra son crucifix : « Voilà, dit-elle, les « seules armes que nous ayons jamais eues dans notre « maison. — Vous avez affecté, reprit le président, d'ex- « poser le Saint Sacrement sous un pavillon qui avait la « forme d'un manteau royal. Cet ornement indique de

Digitized by Google

« l'attachement pour la royauté et par là même pour Louis « Capet et sa famille. — Vos lois, dit la prieure, ne « peuvent étendre leur empire sur les affections. Du « reste, si vous tenez à connaître nos sentiments, nous « étions sincèrement attachées à Louis XVI et à son auguste « famille. Si c'est là un crime, nous en sommes toutes « coupables, et vous ne pourrez jamais arracher ce senti- « ment de nos cœurs. »

L'accusateur public traita les religieuses de « fanatiques » ; une des Sœurs demanda aux juges ce qu'on voulait dire par là. « J'entends, dit Fouquier-Tinville, votre « attachement à des croyances puériles, vos sottes pra- « tiques de religion. — Ma chère mère et mes chères « sœurs, s'écria la Carmélite, vous venez d'entendre l'ac- « cusateur déclarer que c'est à cause de notre sainte reli- « gion qu'on nous fait mourir. Toutes, nous désirions cet « aveu ; nous l'avons obtenu. Grâces en soient rendues à « Celui qui le premier nous a frayé la route du Calvaire. « Oh ! quel bonheur de mourir pour mon Dieu ! »

Condamnées à mort le 17 juillet, les Carmélites remercièrent leurs juges. Elles montèrent le jour même dans les charrettes qui les conduisirent à la barrière du Trône, où les attendait l'échafaud. La foule fut impressionnée par ces femmes vêtues de blanc, qui chantaient des cantiques en allant au supplice. Elles furent exécutées, et la prieure mourut la dernière, après avoir béni chacune des religieuses qu'on immolait[1].

De telles morts étaient les plus éloquentes apologies de

[1] *Le supplice des Carmélites de Compiègne*, par Jules SAUZAY, Lyon, 1860.

Digitized by Google

la religion persécutée. D'autres vengeaient d'avance les victimes par des avertissements prophétiques. De ce nombre fut celle de l'abbé Durand de Ramefort, vénérable ecclésiastique dont on admirait les vertus et la piété. Il comparut le 27 juillet 1794[1] devant le tribunal révolutionnaire de Bordeaux, présidé par Lacombe, fameux terroriste qui avait approuvé l'idée d'une guillotine à quatre tranchants, destinée à accélérer les exécutions. Cette guillotine monumentale était déjà commencée, et la municipalité s'y était montrée favorable. Mais le Comité de surveillance interdit cet abominable engin de destruction, effrayé de l'usage qu'on en aurait pu faire.

C'est avec une arrogance digne de sa cruauté que Lacombe interrogea le prêtre qu'on lui amenait.

« Eh bien, scélérat, lui dit-il, te voilà donc traduit « devant un tribunal populaire, toi qui as fait tant de mal « à ton pays... Tu n'as pas gémi d'avoir causé la mort « des femmes que tu égarais... Un prêtre fanatique et « contre-révolutionnaire est un animal féroce qui dévore le « cœur des hommes... Tu mourras seul. Nous tâcherons « d'ôter de ce labyrinthe affreux ces femmes faibles qui « ont eu le malheur de croire à tes prédications perfides.» L'abbé Durand gardait le silence. « Veux-tu, reprit le « farouche président, cesser d'être prêtre un moment? « Veux-tu dénoncer les scélérats, les monstres de ton « espèce, tes complices? — Un prophète, répondit le « prêtre avec fermeté, a dit que Dieu nous abandonnerait « aux plus scélérats des hommes. »

[1] 9 thermidor.

Digitized by Google

Il fut interrompu par les vociférations de la foule. Condamné à la mort, il dit à Lacombe : « Tu me condamnes, « et je suis innocent. Mais sache que la colère du Seigneur « est près de tomber sur toi. Encore quelques jours, et ce « même peuple qui t'applaudit aujourd'hui te conduira à « l'échafaud, à coups de pierres. — Tu l'entends, peuple, « rugit Lacombe. Crois-tu encore aux prophéties et aux « miracles? Non ; le règne des fanatiques est passé, tu n'es « plus leur dupe ! »

Le vieux prêtre fut exécuté. Mais déjà Robespierre n'était plus, et le règne de la Terreur allait finir avec lui. Lacombe fut arrêté le 1er août. Insulté à l'audience par ceux qui l'acclamaient la veille, ses crimes et ses vols lui furent reprochés pendant deux heures et demie. Sa condamnation à mort fut accueillie par des cris de joie. Non content de l'avoir exécuté, on traîna son corps dans les rues, et sa tête, placée au bout d'une pique, alla repaître les regards de ceux qu'elle avait fait trembler [1].

La persécution changea de caractère après le 9 thermidor et pendant le Directoire ; mais le sang des prêtres fut encore versé. En 1795, un prêtre schismatique qui s'était rétracté fut reconnu dans la ville du Mans et massacré par des jacobins. La même année, l'abbé Pierre Bachelier se préparait à dire la messe chez un fermier, dans le village de la Guyonnière. Des forcenés, avertis par un républicain, dispersèrent les fidèles, se saisirent du prêtre, et après avoir délibéré sur le sort qu'ils lui réserveraient, ils le tuèrent à coups de baïonnette, ainsi que le

[1] *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, par Aurélien Vivie, II, 314.

Digitized by Google

paysan chez lequel il avait dit la messe. Ces meurtriers ne furent jamais poursuivis.

Plusieurs ecclésiastiques furent également massacrés dans l'Ouest, pendant la première moitié de l'an IV. Parmi eux on cite l'abbé Paul-Gédéon Babec, ancien curé d'Évron. Une colonne mobile de cinquante hommes envahit sa maison. Ils l'entraînèrent et le piquèrent avec leurs baïonnettes, en lui disant: « Offre ceci à ton bon Dieu! » Le chef ordonna ensuite à ses soldats de le fusiller. Le curé, qui était âgé et infirme, leur adressa de touchantes paroles et dit qu'il leur pardonnait sa mort. Un des soldats, ému par cette attitude si chrétienne, refusa de tirer. Les autres soldats firent feu, et le prêtre tomba foudroyé[1].

Le 27 ventôse an IV, Alexandre Girardot, prieur curé de la Rouardière, près de Craon, fut exécuté à Laval comme réfractaire. Il n'avait pas cessé d'exercer son ministère dans le pays où il était resté caché.

Mais c'est surtout sous les balles des soldats, dans les pays de l'Ouest, que périrent alors les confesseurs de la foi.

« Les colonnes mobiles, dit M. Ludovic Sciout, tuèrent « ainsi les prêtres jusqu'au Concordat! Le Directoire savait « que l'exécution judiciaire et publique des réfractaires ne « servait qu'à exciter les esprits contre lui; elle rappelait « aux plus indifférents l'horrible période de la Terreur et « éveillait chez eux des sympathies pour une religion si « atrocement persécutée. D'ailleurs, l'opinion s'accrédi- « tait de plus en plus que cette législation sanguinaire

[1] Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans durant la Révolution,* III, 307.

Digitized by Google

« était abrogée par la Constitution de l'an III. Les prêtro-
« phobes trouvaient plus prudent d'assouvir leur rage en
« laissant leurs sbires égorger les prêtres aussitôt après
« leur arrestation; on trouvait le réfractaire dans une
« grange, dans un bois, on le fusillait, on le lardait de
« coups de baïonnette, et on en était débarrassé tout de
« suite ! Cette méthode expéditive présentait une foule
« d'avantages. D'abord, les soldats n'avaient pas la peine
« de faire avec leur prisonnier un trajet plus ou moins
« long, pendant lequel ils pouvaient être attaqués par les
« paysans. Ensuite, bien que la procédure se réduisît à une
« constatation d'identité, il aurait fallu garder le prison-
« nier au moins deux ou trois jours dans la ville; la nou-
« velle de son arrivée et de sa comparution devant les juges
« aurait produit une grande émotion. On n'osait plus
« guère refuser au prêtre un défenseur ; celui-ci aurait
« pu protester contre les lois de sang qui le proscrivaient,
« demandé devant toute la ville ce que signifiait la liberté
« de conscience inscrite dans la Constitution, soutenu hau-
« tement que ces lois de persécution étaient abrogées, et
« que le tribunal, en les appliquant, commettrait un assas-
« sinat politique. Les juges inspiraient aussi des inquié-
« tudes; très souvent ils se montraient embarrassés et
« honteux de leur rôle, et leur attitude contrastait singu-
« lièrement avec le calme et la fermeté du condamné.
« L'exécution du prêtre indignait les citoyens, sans les
« terrifier; catholiques et indifférents se disaient qu'ils
« assistaient aux derniers excès de la Terreur, et que la
« honte devait en retomber sur le Directoire. Il était donc
« bien plus simple de faire assassiner les prêtres par les

Digitized by Google

« colonnes mobiles. Toutes les catégories de révolution-« naires y trouvaient leur avantage. Les gouvernants « assouvissaient ainsi leur prêtrophobie avec moins de « risques, et les assassins subalternes pouvaient se donner « le plaisir de faire subir à leurs victimes des tortures et « des raffinements de cruauté qu'il n'était pas possible de « leur infliger dans une exécution judiciaire[1]. »

Durant cette longue période commencée à la constitution civile et terminée seulement à la chute du Directoire, le clergé n'avait pas cessé de verser son sang, et méritait le bel éloge prononcé par Pie VII : « Le clergé gallican a « conquis de nouveau dans l'Église, pendant la Révolu-« tion, la place éminente qu'il possédait aux temps « anciens ; il a fourni au ciel plus de martyrs que tout le « reste de l'Europe ensemble. »

Ces prêtres frappés pour leur foi avaient succombé pour elle et auraient pu adresser à leurs bourreaux ces paroles de l'Écriture :

« Mourons tous dans la simplicité de notre cœur, et le « ciel et la terre seront témoins que vous nous faites mou-« rir injustement[2]. »

V

La Révolution avait commencé par déposséder les pasteurs légitimes par l'intrusion des curés et des évêques

[1] *Histoire de la constitution civile du clergé*, IV, 453.
[2] *Macchabées*, liv. I, chap. II, v. 37.

Digitized by Google

assermentés. Mais, présents dans leurs paroisses ou retirés dans d'autres localités, les prêtres réfractaires continuaient de représenter aux yeux des fidèles la véritable Église ; ils étaient suivis par les vœux et les sympathies populaires. Au mois de juillet 1791, l'Assemblée constituante espéra les vaincre, en décrétant qu'ils se retireraient, ainsi que les religieux, à trente lieues de la frontière. C'était inaugurer la proscription légale. Mais les proscrits pouvaient l'éviter en restant cachés en France et en exerçant secrètement leur ministère.

Le décret rendu le 27 mars 1792 par l'Assemblée législative ordonna la déportation. En vertu de cette loi, tout ecclésiastique pouvait être déporté sur la demande de vingt citoyens d'un même canton, ou même sur de simples dénonciations [1].

Ces mesures ne furent pas appliquées par l'Assemblée législative qui les avait adoptées. La Convention les adopta à son tour, sans les exécuter. Des prêtres avaient émigré pour se soustraire aux rigueurs qui les atteignaient ; mais beaucoup étaient restés en France ou y étaient revenus. La Convention édicta contre eux la peine de mort [2]. En même temps elle renouvela, en les aggravant, les lois de proscription et de déportation [3].

Alors, on eut dans toute la France le spectacle d'innombrables ecclésiastiques arrêtés, dirigés vers les ports de mer, et entassés sur des vaisseaux où ils restèrent près de deux ans, décimés par la maladie, torturés par les souf-

[1] Sciout, III, 168.
[2] Loi du 18 mars 1793.
[3] Loi du 23 avril 1793.

Digitized by Google

frances, en proie aux plus durs traitements. On en interna un grand nombre, les uns à Nantes, où Carrier les fit périr, dans les prisons et les maisons d'arrêt, d'autres dans des hôpitaux avec des galeux, ou confondus avec des galériens.

Un convoi de prêtres déportés à Rochefort arriva au mois de novembre 1793 à Limoges, où l'on avait préparé une procession d'ânes et de boucs, revêtus d'ornements sacerdotaux. Un porc fermait la marche, une mitre sur la tête avec cette inscription : « *Le Pape.* » Les autorités firent arrêter les charrettes, forcèrent les prêtres d'en descendre et de prendre place dans cette procession sacrilège, qui fut rangée autour d'un échafaud sur lequel on exécuta un prêtre insermenté [1].

Sur 827 ecclésiastiques déportés à Rochefort, 542 périrent [2]. Le régime des prisons qui leur était infligé à Bordeaux et à Blaye n'aurait pas été admis pour des criminels. Pressés les uns contre les autres dans des séjours humides et malsains, ils y recevaient une nourriture insuffisante ou affreuse. On avait soin de leur donner quelques bouchées de viande, le vendredi et le samedi seulement, afin de contrarier leurs pratiques religieuses. Après le 9 thermidor, ils n'eurent d'autre adoucissement que d'être employés à des travaux publics et traités comme des forçats.

La vie à fond de cale dans les vaisseaux était un long supplice. Deux vaisseaux, le *Washington* et les *Deux Associés,* avaient été transformés en prison, le transport à

[1] *Le clergé français réfugié en Angleterre,* par l'abbé Plasse, I, 110.
[2] Sciout, III, 383.

Digitized by Google

Cayenne n'ayant pu avoir lieu, à cause des croisières anglaises. Ils restèrent onze mois en face de l'île Madame. Quatre cent quarante-quatre prêtres étaient entassés sur le second de ces navires, manquant d'air et d'espace. Il faut laisser une des victimes raconter les tourments qu'on leur faisait endurer :

« Nous nous trouvâmes revêtus de linge et d'habits si « usés, si infectés de vermine, si déguenillés, que les plus « pauvres d'entre les pauvres qui vont mendiant de porte « en porte eussent dédaigné de les ramasser. Nous eûmes « beau les coudre, les rapiécer, tant qu'il nous resta le « moindre lambeau d'étoffe, ou un brin de fil de quelque « couleur qu'il fût, il vint un temps où ils ne purent plus « nous garantir des injures de l'air. Et ce fut cependant « avec de pareils vêtements qu'il fallut, au sortir de « longues maladies qui nous avaient exténués, essuyer les « rigueurs d'un des plus cruels hivers qu'il y ait eu de « mémoire d'homme, et cela sans jamais voir de feu, qu'il « nous fallait prendre nos grands repas sur le pont, expo- « sés au grand air et aux frimas, passer les nuits dans l'in- « térieur du bâtiment, à la vérité, mais cependant dans « un emplacement ouvert à tous les vents, sans matelas, « sans paille même pour nous servir de lits... Aussi tout « ce qui restait parmi nous de gens âgés, asthmatiques, « rhumatisés, cacochymes, fut moissonné par l'hiver de « 1794 à 1795...

« Nous mourions de faim... J'ai vu de mes propres « yeux un de mes confrères demander avec instance quel- « ques morceaux de pain, restes méprisés de la table du « capitaine, qu'on se disposait à donner aux pourceaux.

Digitized by Google

« Sur le refus du mousse qui les portait, je l'ai vu, sitôt « que cet enfant eut disparu, les retirer précipitamment « du bac de ces animaux, imbibés d'eau de vaisselle et « d'autres immondices, pour en faire sa nourriture !... « Nous mangions debout, les pieds constamment dans « l'eau, et nous n'avions qu'un petit couteau à manche de « bois entre dix... Les sains mangeaient avec les malades, « les scorbutiques avec ceux qui n'étaient pas encore « atteints de cette maladie, laquelle, on le sait, se mani- « feste le plus souvent aux gencives qu'elle rend extrême- « ment pâles et livides... Tels étions-nous pendant le jour, « et toutefois ces maux n'étaient rien comparés à ceux de « la nuit. Figurez-vous un obscur et ténébreux cachot de « cinq pieds six pouces de haut dans sa plus grande éléva- « tion, garni dans tout son pourtour de placets ou lits de « camp. C'était en partie sur ces placets que couchait le « plus grand nombre d'entre nous, mais si serrés et pres- « sés que nos bras portaient nécessairement sur le corps « de nos voisins et que nous ressemblions parfaitement à « des harengs en caque...

« On interceptait presque toute communication avec « l'air extérieur, en sorte qu'au bout d'une heure ou deux, « il ne restait plus dans notre cachot qu'un air corrompu. « Pour le purifier, on nous régalait tous les matins d'une « fumigation de goudron. Cette opération consistait à « plonger dans un petit tonneau plein de cette matière, « deux ou trois boulets rouges ; ils produisaient une fumée « épaisse et d'une odeur forte et âcre ; que l'on fût « enrhumé, pulmonique, asthmatique, n'importe, il fal- « lait respirer cette fumée irritante, dùt-on cracher le

Digitized by Google

« sang, dût-on rendre l'âme au milieu des efforts et des « convulsions qu'elle occasionnait.

« Mais l'une de nos plus cruelles souffrances, c'est que « nous étions littéralement dévorés par la vermine... Plu- « sieurs de nous périrent sans qu'on pût assigner d'autre « cause que celle-ci...

« Dans le grand hôpital, soixante malheureux prêtres « étendus à demi nus sur le plancher nu, aussi pressés « que nous l'étions sur le vaisseau même, froissés par un « roulis presque continuel, ayant souvent la moitié du « corps dans l'eau que la chaloupe recevait de toutes parts, « sans remèdes et pour ainsi dire sans médecins, souvent « même sans tisane, à défaut d'eau douce, formaient le « spectacle le plus déchirant pour des cœurs sensibles... « La nuit, nous n'avions point d'infirmiers, point de bois- « son, pas même de lumière. Les malades qui croyaient « avoir assez de force pour se traîner tombaient sur leurs « voisins à demi morts, ou s'égaraient dans leur trajet et « finissaient par se laisser tomber, au hasard, à l'endroit « où ils se trouvaient, c'est-à-dire sur quelques-uns de « leurs confrères à qui la douleur arrachait des cris déchi- « rants... Il n'était pas rare d'en trouver à la pointe du « jour deux ou trois qui avaient ainsi rendu le dernier « soupir dans l'obscurité de la nuit. Une fois, il en périt « jusqu'à quatorze en vingt-quatre heures, tant du *Wash-* « *ington* que des *Deux Associés*. A peine avaient-ils rendu « le dernier soupir, que le patron de la chaloupe hissait « un certain pavillon, à l'inspection duquel on connaissait « sur le vaisseau, qui était à peu de distance, qu'il [illegible] « mort un prêtre à l'hôpital. A l'instant, tout l'équip[illegible]

Digitized by Google

« comme s'il eût appris le gain d'une bataille, hurlait, en « levant le chapeau, les mots favoris : « Vive la République[1] ! »

L'émigration du clergé avait suivi les rigueurs des lois révolutionnaires. Dix-huit cents ecclésiastiques partirent à la première époque, en 1791 et 1792. Le redoublement de persécution et les massacres de septembre en firent sortir de France à peu près autant[2]. On peut évaluer à quarante ou cinquante mille le nombre des prêtres jetés par la Révolution hors de leur patrie[3].

Le 5 septembre 1792, un décret interdit l'exportation des matières d'or et d'argent, monnayées ou non, sous peine d'emprisonnement, et en attribuant le quart de la valeur des objets saisis à ceux qui découvriraient les contraventions. Beaucoup de prêtres furent ainsi dépouillés à la frontière, qu'ils ne pouvaient passer qu'au prix des plus grands dangers. Ils n'obtenaient pas sans difficultés des passeports délivrés avec une lenteur calculée par des autorités hostiles. Ils avaient beau obéir à la loi qui les bannissait du territoire, on les punissait encore de leur obéissance par des insultes, parfois même en les massacrant. En Normandie, quatre ecclésiastiques, se rendant au Havre, munis de leurs passeports, furent arrêtés. Deux d'entre eux furent assommés; on précipita les deux autres dans les flots. Trois autres furent égorgés près de la même localité[4].

[1] Relation de l'abbé de La Briche. — *Les martyrs du diocèse de Bourges*, par l'abbé Caillaud, p. 11 et suiv.

[2] Grégoire, *Mémoires*, II, 172.

[3] Taine, *La Révolution*, III, 381. — L. Sciout, III, 285.

[4] Barruel, *Histoire du clergé*, II, 185.

Digitized by Google

Plus de deux mille prêtres se réfugièrent en Italie, dans les États pontificaux, et l'on compta vingt-quatre évêques français à Rome. La charité de Pie VI sut pourvoir aux besoins de tous les exilés, qui furent répartis dans les différents diocèses d'Italie, où ils furent accueillis avec la plus grande charité.

Les ecclésiastiques du midi de la France émigrèrent en Espagne et en Portugal. L'épiscopat espagnol se signala par son généreux accueil. L'archevêque de Tolède avait cinq cents prêtres à sa charge. L'évêque de Valence faisait graver sur les murs de la demeure où il recevait les proscrits, cette belle maxime : « *Oportet episcopum esse hospitalem*[1] ! »

La Suisse compta jusqu'à six mille prêtres réfugiés. Il y en avait quatre mille dans le canton de Fribourg, et le seul village de Wisternen en logeait quatre-vingts. La charité des protestants ne fit pas défaut aux prêtres catholiques. Ceux-ci cherchaient à reconnaître l'hospitalité qu'on leur accordait, soit en instruisant les enfants, soit en se livrant aux travaux des champs[2].

Les prêtres de Normandie et de Bretagne se répandirent dans les îles de Guernesey et de Jersey, où le culte catholique fut établi sous la direction et par les soins de l'évêque de Tréguier. Quatre mille prêtres résidèrent dans ces deux îles, et y furent comblés d'égards et de bienfaits par les habitants[3].

[1] *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, par l'abbé JAGER, III, 587.

[2] *Ibid.*, 591.

[3] *Ibid.*, 593.

Digitized by Google

Le souvenir de la magnifique hospitalité que reçut en Angleterre le clergé proscrit, doit rester à jamais gravé dans le cœur de l'Église de France. Les ecclésiastiques y furent au nombre de neuf à dix mille. Beaucoup regagnèrent le continent ou s'embarquèrent pour les missions d'Amérique et de la Chine[1]. Le séjour de ceux qui vinrent chercher un asile en Angleterre dura près de dix ans. Douze cent cinquante prêtres y moururent.

Ces émigrations commencées de 1792 à 1793 se renouvelèrent de 1794 à 1795, sous l'empire de la persécution, et après le 18 fructidor. L'épiscopat comptait de nombreux représentants parmi ces réfugiés. M. de La Marche, évêque de Léon, fut un des premiers ecclésiastiques arrivés en 1791 sur la terre anglaise, où son infatigable activité sut multiplier les appels à la charité et organiser les secours pour les exilés.

Un bill du Parlement anglais accorda aux évêques dix guinées par mois (250 francs), et trente-cinq schellings (45 francs 50) aux prêtres. La charité privée ne resta pas au-dessous de la libéralité du gouvernement. Madame de Shelburne fut une des bienfaitrices que les réfugiés n'invoquaient jamais en vain. Le marquis de Buckingham recueillit jusqu'à sept cents prêtres dans son château de Winchester. La marquise de Buckingham y établit une manufacture de tapisserie à laquelle étaient employés deux cents ecclésiastiques, et dont le produit était consacré à leur soulagement. Réunis dans cette demeure, ils formaient une vaste communauté qui se faisait remarquer par l'édification de sa

[1] *Le clergé français réfugié en Angleterre,* par le chanoine F. X. Plasse, I, Introduction, p. xxv.

Digitized by Google

vie. Ils y restèrent trois ans, et, avant de partir, ils voulurent consigner sur une plaque de marbre, placée dans la chapelle du château, l'expression de leur reconnaissance pour leurs nobles hôtes.

Les quêtes et les souscriptions venaient au secours de tant d'infortunes. Des paroisses fournirent jusqu'à mille livres sterling[1] (25,000 francs). Les sommes données ainsi par la charité anglaise dépassèrent deux millions, selon le rapport de Pitt au Parlement, en 1799.

Le peuple rivalisait avec les grands seigneurs; le denier de l'artisan se mêlait à l'or des riches. Une maîtresse d'hôtel voyant un jour la détresse de plusieurs ecclésiastiques, diminua le prix des mets qu'on leur servait. Un gentleman réclama aussitôt la note et la paya.

Il faut le dire à l'honneur du clergé anglican : il oublia les dissidences religieuses pour ne voir dans les prêtres français que des frères en Jésus-Christ. Il provoqua et recueillit des offrandes pour venir à leur aide.

« On voyait alors le prêtre catholique et le ministre « protestant, si différents de croyances, dormir sous le « même toit et manger à la même table[2]. »

L'évêque d'Avranches recevait l'hospitalité d'un ministre protestant. Un trait peint à la fois les sympathies qu'éveillaient dans les cœurs les prêtres français et les nobles sentiments de la nation anglaise.

Quelques ecclésiastiques, fuyant leur patrie, venaient de

[1] *Journal historique et religieux de l'émigration*, par l'abbé DE LUBERSAC, 17 et 18.

[2] L'abbé JAGER, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, III, 614.

Digitized by Google

débarquer sur les rivages d'Angleterre. Ils entrèrent le soir dans une chapelle protestante à l'heure de la prière. Le ministre était en chaire. En les apercevant, il interrompit son sermon pour leur adresser ces paroles en français :

« Messieurs, je vous loue de la fermeté et du courage « que vous avez montrés dans la persécution dont vous « êtes victimes, et dans les dangers auxquels elle vous a « exposés. Que Dieu vous récompense et vous fasse jouir « par la suite de toute sorte de prospérité ! »

Puis, après avoir fait un profond salut à ces prêtres qui s'inclinèrent, il reprit en anglais l'exhortation commencée[1].

Admirable spectacle que celui que présente alors l'Angleterre ! Des croyances opposées, qui avaient jadis armé les hommes les uns contre les autres, se rencontraient pour s'unir dans le malheur et la charité chrétienne.

Le clergé français se montra digne de l'hospitalité d'un pays si généreux. Sa conduite, son attitude inspiraient l'estime et le respect. Tous les prêtres en état de gagner leur vie travaillaient avec courage et exerçaient différents métiers. Les uns étaient tailleurs, brodeurs, horlogers ; d'autres adoptaient les professions de cordonniers, de facteurs, de commis de magasin. Il y en avait qui labouraient la terre. Leurs épreuves n'altéraient pas leur sérénité, et la manière dont ils les supportaient était le plus beau témoignage de leur foi. Leur culte, transporté sur une terre étrangère, donnait lieu à des manifestations pieuses

[1] *Le clergé français réfugié en Angleterre*, par le chanoine Plasse, I, 152.

Digitized by Google

où la majesté du sacerdoce s'unissait au caractère touchant de l'exilé. On voyait jusqu'à douze cents prêtres s'approcher à la fois de la Table sainte. Du fond des petites chapelles catholiques bâties à Londres pour les émigrés, s'élevaient des prières demandant au ciel le salut de la France.

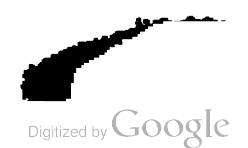
Les prêtres français ne savaient comment s'acquitter envers leurs bienfaiteurs. Ils avaient prié l'évêque de Léon d'être l'interprète des sentiments dont ils étaient pénétrés envers les Anglais.

« La dette qu'ils vous imposent, leur répondit ce pré-
« lat, n'est pas de celles que vous puissiez acquitter par
« vos propres moyens; mais la religion vous offre ses
« ressources. Notre Dieu peut se charger du bonheur d'un
« peuple qui fait tant pour le vôtre. »

Six évêques et quelques prêtres, à l'abri du besoin, avaient refusé par délicatesse les secours accordés par le gouvernement anglais. Des ecclésiastiques purent prélever sur leur travail et sur les fonds qu'on leur fit parvenir de France, les sommes qu'ils tinrent à honneur de verser comme une restitution au comité anglais venu à leur aide. Ces sommes s'élevèrent à trois cent cinquante mille francs [1]. Ils trouvèrent moyen de secourir à leur tour l'infortune de leurs confrères déportés à la Guyane après le 18 fructidor, et ouvrirent entre eux une souscription qui produisit trente mille francs [2].

Aux prêtres français s'étaient joints dix ou douze mille émigrés qui ne reçurent pas un accueil moins généreux sur

[1] Jager, III, 624.
[2] *Ibid.*, III, 626.



Digitized by Google

la terre anglaise, si hospitalière pour les exilés. Tant de détresses semblaient défier la charité, mais ne purent la décourager. L'abbé Carron, dont le nom est resté justement vénéré, accomplissait de véritables miracles. Ses œuvres se multipliaient avec les souffrances qu'elles avaient à soulager.

La présence d'un si grand nombre de prêtres catholiques pouvait amener à leur religion ceux qu'édifiaient leurs exemples et leurs vertus. Des protestants s'alarmèrent de leur influence et les accusèrent de prosélytisme. Mais l'évêque de Winchester fit procéder à une enquête; elle démontra que le clergé français ne méritait aucun reproche sous ce rapport, et qu'il n'avait jamais cherché à porter la moindre atteinte à la religion du pays dont il recevait tant de bienfaits. Éloge précieux auquel il faut ajouter celui que Pitt fit, en 1799, au Parlement, de ces prêtres dont il disait :

« Peu de personnes oublieront la piété, la conduite irré-
« prochable, la longue et douloureuse patience de ces
« hommes respectables. Jetés tout à coup au milieu d'une
« nation étrangère, différente par sa religion, sa langue,
« ses mœurs, ses usages, ils se sont concilié le respect et
« la bienveillance de tout le monde par l'uniformité d'une
« vie remplie de piété et de décence. Le pays qui les a
« reçus a été favorisé du ciel[1]. »

La persécution se continuait en prenant des formes nouvelles. Il semble qu'il ne restât plus de victimes à frapper dans le clergé dispersé par l'exil ou décimé par la Terreur.

[1] JAGER, III, 628

Digitized by Google

Mais les symptômes de retour aux idées religieuses réveillaient l'animosité du gouvernement révolutionnaire. Le coup d'État du 18 fructidor surprit les prêtres de retour dans leur patrie, et recommençant à exercer leur ministère avec la confiance qu'avait fait naître la chute des fameux terroristes.

Du 18 fructidor an V au 30 prairial an VII, le clergé français vit condamner, arrêter, déporter dix sept cent cinquante-six de ses membres, chiffre considérable, surtout si l'on se rappelle les pertes qu'il avait déjà subies. Ce chiffre formait le quart des prêtres qui résidaient alors en France [1].

De vendémiaire an VI à thermidor an VII, le Directoire ne rendit pas moins de deux mille cent vingt-quatre arrêtés de déportation. Sur quatre-vingt-neuf départements français, c'est à peine si deux ou trois furent épargnés par ces rigueurs, qui atteignirent huit mille deux cent treize prêtres belges [2]. Toutes les sentences prononcées contre les ecclésiastiques ne furent pas appliquées à ceux qu'elles visaient; leur exécution rencontrait des difficultés. Outre le nombre de vaisseaux qu'eût exigé la déportation d'un si grand nombre d'individus, on avait à franchir les obstacles qu'opposaient les croisières anglaises. Beaucoup de prêtres enfin échappaient aux poursuites dirigées contre eux, soit en émigrant, soit en se cachant comme aux jours de la Terreur.

Le livre que M. Victor Pierre a consacré à l'étude de cette époque contient des statistiques relevées d'après de longues et minutieuses recherches. Les prêtres français

[1] *La Terreur sous le Directoire,* par Victor Pierre, p. 253.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

déportés à la Guyane et dans les îles de Ré et d'Oléron y forment le chiffre total de neuf cent quatre-vingt-quinze [1].

Le premier convoi de déportés fut embarqué, le 12 mars 1798, sur la *Charente*. Il comprenait cent quatre-vingt-deux déportés, parmi lesquels se trouvaient des émigrés, et cent cinquante-cinq ecclésiastiques. On y avait mis cinq voleurs, sans doute avec une intention outrageante. A bord, on les nomma « les cinq directeurs », par mépris pour le Directoire. Une croisière anglaise livra un combat au navire, qu'elle endommagea, et qui, par suite de ses avaries, dut rester un mois, attendant des ordres. Les déportés purent espérer qu'on les débarquerait en France; mais on les transporta sur un autre bâtiment appelé la *Décade,* insuffisant pour les contenir, et où ils eurent peine à trouver place. Ils arrivèrent le 9 juin dans la rade de Cayenne, et furent conduits à terre, presque tous malades.

Le 2 août, la *Vaillante* quitta Rochefort, emportant vingt-cinq prêtres auxquels on avait joint vingt-trois galériens. Attaquée par une frégate anglaise, elle se rendit. Le capitaine du vaisseau anglais, ayant ordonné aux galériens de rester sur la *Vaillante,* prit à son bord les ecclésiastiques et les conduisit en Angleterre, où ils échappèrent à la déportation.

La *Bayonnaise,* partie également de Rochefort, contenait cent dix-neuf déportés. Les prêtres y étaient au nombre de cent huit, et l'on y comptait quelques émigrés. Le reste se composait de repris de justice. M. Brumauld de Beauregard, qui fut depuis évêque d'Orléans, se trouvait

[1] *La Terreur sous le Directoire,* Pièces justificatives, p. 459.

Digitized by Google

parmi les prêtres[1]. Il a laissé d'intéressants mémoires où il raconte sa déportation à la Guyane. Pendant la traversée, il se préparait avec ses compagnons d'infortune aux épreuves de l'exil, édifiant l'équipage par le spectacle d'une piété courageuse et résignée.

« Chaque matin, dit-il, nous faisions la prière; nous « lisions celles qui sont propres à la messe, nous y « joignions une épître et un évangile; le soir, la lecture, le « Rosaire et une prière pour les ennemis. Le bréviaire « se récitait à la même heure, et l'exactitude à ces devoirs « présenta à tout l'équipage un spectacle imposant. Le « poste des charpentiers touchait à une des grilles qui « nous renfermaient; nous nous aperçûmes que le maître « et ses adjoints se découvraient pendant tout le temps « que duraient nos prières; ils n'y manquèrent jamais, et « ils gardaient le silence...

« Que l'on se transporte en esprit au milieu de nous, « qu'on se peigne des hommes arrachés à leur patrie, à « leurs parents, à leurs amis, à leur troupeau; la plupart, « après d'autres périls, après d'autres exils; conduits « comme des malfaiteurs et opprimés par un gouvernement « sévère, injuste et tout-puissant; laissant derrière eux la « France dans la terreur, sans religion, sans temples, « sans ministres; et conduits, on l'a déjà vu... dans une « terre qui a, dans tout l'univers, le renom de dévorer « ses habitants. Certes, les ossements épars des dépor-

[1] Vicaire général de l'évêque de Luçon au moment de la Révolution, il avait été déporté en Angleterre, puis il était revenu en Vendée en 1795 et avait exercé le culte dans le département de la Vienne. Il fut promu en 1823 à l'évêché d'Orléans, dont il se démit en 1839, et mourut en 1841, à Poitiers, âgé de quatre-vingt-douze ans.



Digitized by Google

« tés attesteront à jamais la vérité de leurs craintes. Oh! « oui, conduits à leur tombeau! et qui ignorent s'ils « auront, du moins, la liberté de le choisir; s'ils seront « semés dans ce vaste désert; s'ils seront réunis, ou si, « au terme du voyage, une prison ne les attend pas; qui « n'ont d'autre espoir de vivre que par les secours que leur « donnera ce gouvernement irrité, ce que leur procure-« ront leurs bras et leurs talents. Tous ou presque tous « n'étaient-ils pas incapables de travailler à la terre, par « leur état, leur âge et leurs infirmités?

« Ces alarmantes incertitudes faisaient la matière la « plus ordinaire des conversations du jour et surtout des « rêveries du soir, que le silence de la mer et le mouve-« ment uniforme des vagues inspirent toujours. Je ne « m'en défends pas, elles ont souvent rempli mes nuits. « La religion relevait alors notre courage; nous invo-« quions avec foi Celui pour la cause duquel nous souf-« frions... J'aimais à réciter le *Salve Regina.* Je me « retournais alors vers la France, et mon cœur me « reportait vers cette maison sainte qui m'avait si sou-« vent donné, dans ma prison de Poitiers, le signal de « l'immolation de la victime de paix. Mais je ne voyais « pas sans regret, au milieu des nuits, s'abaisser peu à « peu l'étoile du Nord; chaque jour m'éloignait de ma « patrie. »

M. de Beauregard trouvait à exercer son ministère auprès de ses confrères malades; il administrait les mourants et voyait le terme de l'exil arrivé pour ceux dont les corps étaient jetés à la mer. Sur la *Bayonnaise* se trouvaient des prêtres constitutionnels, frappés, comme les prêtres insermentés,

Digitized by Google

par la persécution révolutionnaire. Ces ecclésiastiques ne se mêlaient pas les uns aux autres. Ils formaient une droite et une gauche. Un des officiers du vaisseau, M. Pottier de La Houssaye, était chargé de la surveillance des déportés et avait pour eux d'excellents procédés.

« Il s'était aperçu, dit M. de Beauregard, que le *côté* « *gauche* était toujours plus agité que le *côté droit,* occupé « par les prêtres fidèles. Il aborda précisément un groupe « très nombreux de prêtres assermentés pendant qu'ils « déploraient leur triste situation, et qu'ils taxaient d'in- « justice le Directoire pour les avoir déportés. Sa pré- « sence ne fit pas discontinuer un orateur à voix forte, « malgré que M. de La Houssaye l'y invitât, en lui faisant « observer l'inutilité de ses plaintes, peut-être, disait-il, « un peu trop fréquentes. Les déportés qui entouraient « l'orateur élevèrent la voix tous à la fois et s'unirent « à lui.

« — Qu'avons-nous fait, dirent-ils, pour mériter notre « sort? Nous obéissons au gouvernement depuis le com- « mencement de la Révolution en tout ce qu'il nous a « prescrit, nous avons été fidèles à ses lois; nous l'avons « servi; pourquoi nous déporter ainsi sans motifs, sans « raison, sans jugement et sans justice? Votre gouverne- « ment est atroce et tyrannique.

« — Messieurs, répondit l'officier, je ne suis pas ce gou- « vernement auquel vous m'identifiez. J'ai montré assez « de pitié pour votre sort pour que vous ayez pu voir « qu'elle n'était pas feinte. Je venais dans le dessein de « vous consoler, en vous détournant de ces pensées qui « vous exaspèrent; vous n'avez pas daigné m'entendre;



Digitized by Google

« eh bien, vous allez savoir ce que je pense. Le gouver-
« nement vous déporte ainsi que ces messieurs (en mon-
« trant un groupe de prêtres fidèles qui gardaient le
« silence), mais avec des pensées bien différentes sur eux
« et sur vous. Il déporte ces messieurs, qui jamais ne se
« plaignent de lui, quoique depuis longtemps il les pour-
« suive, par la raison qu'il n'a jamais pu les vaincre et
« que leur fermeté le désespère. En les perdant, il les
« respecte et les regrettera peut-être un jour. Mais, pour
« vous, messieurs, il vous rejette, parce qu'il méprise et
« redoute votre versatilité suspecte et mensongère. A coup
« sûr, il ne vous regrettera jamais[1]. »

Arrivés à Cayenne, les déportés y trouvèrent, dans les soins et les égards dont ils furent l'objet de la part des colons, un adoucissement à leur triste situation. Mais à peine débarqués, un arrêté du Directoire interdit aux déportés de rester à Cayenne et dans l'ile de ce nom. Un certain nombre d'entre eux se dispersa parmi les colons, qui leur procurèrent des moyens d'existence. D'autres furent déportés à Sinnamary et à Conanama. Les privations, le climat, les fatigues, les maladies causèrent une mortalité affreuse. A Conanama, véritable désert au milieu duquel on avait improvisé un village, sur 87 déportés, 28 succombèrent. Les mauvais traitements et la rapacité des nègres ajoutaient aux épreuves des malheureux proscrits.

Le corps de l'abbé Brenugat, vicaire de Bazoges en Vendée, resta trois jours sans que les nègres consentissent

[1] *Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard,* Poitiers, 1842, II, 294, 314.

Digitized by Google

à l'inhumer. Sa fosse dut être creusée par ses confrères. Les nègres, qui vendaient cher leurs services, dépouillaient les morts et volaient les vivants. Les mourants avaient-ils disposé du peu qu'ils possédaient en faveur de leurs compagnons d'exil? l'administration du Directoire s'en emparait, et faisait vendre leurs effets au profit de la République.

Sur 87 déportés de la *Décade* et 74 de la *Bayonnaise*, 69 moururent à Conanama[1]. Transportés à Sinnamary, les survivants ne firent que changer de tombeau. On compte 10 morts en décembre 1798, et 11 en janvier 1799[2].

Le chiffre total des morts pendant la durée de l'exil dont le 18 brumaire fut le terme s'élève à 180 : 24 laïques et 156 prêtres[3].

Les îles de Ré et d'Oléron gardaient les déportés que le Directoire se proposait d'envoyer à la Guyane, projet qu'il ne put exécuter à cause des croisières anglaises qui exposaient les navires à la capture des déportés, c'est-à-dire à leur délivrance. La citadelle de l'île de Ré renferma 943 prêtres et 117 laïques. Tous les départements de la France, à l'exception de huit, s'y trouvèrent représentés. Les privations les plus dures aggravaient les souffrances de la captivité et de la maladie. Le mélange des prêtres réfractaires et assermentés s'y retrouvait comme ailleurs, avec les difficultés et les divisions qui en résultaient. Toutefois, les exercices religieux apportaient leurs consolations aux détenus. M. de Maillé La Tour-Landry, évêque de Saint-

[1] *La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, p. 310.
[2] *Ibid.*, p. 311.
[3] *Ibid.*, p. 435.


Digitized by Google



Papoul, demeuré en France pendant la Terreur, arriva parmi eux, au mois de février 1799, et devint le chef de cette Église proscrite et persécutée.

Dans la citadelle d'Oléron étaient réunis 250 déportés : 46 laïques, chouans, journalistes, officiers; 66 prêtres français et 126 prêtres belges. Leur genre de vie était à peu près semblable à celui de l'île de Ré. Le manque d'espace, l'entassement des détenus y occasionnaient les maladies. L'hôpital était dépourvu de toutes les conditions les plus nécessaires. Les morts furent cependant peu nombreuses dans l'île d'Oléron comme dans celle de Ré.

Le coup d'État du 30 prairial an VII (18 juin 1799) détermina quelques mises en liberté, celles de douze prêtres assermentés, détenus dans la citadelle de Ré; il n'y en eut aucune dans l'île d'Oléron avant le 18 brumaire. A cette date, on comptait encore 941 déportés à l'île de Ré et 240 à Oléron. Leur captivité ne cessa que par la promulgation de la Constitution de l'an VIII, le Premier Consul s'étant prononcé pour leur élargissement. Il y eut toutefois une restriction pour les ecclésiastiques dont on exigea un serment de fidélité à la Constitution. L'abbé Émery fut d'avis qu'on pouvait le prêter sans qu'il impliquât l'approbation des lois contraires à la conscience. Les esprits se divisèrent sur cette question. Deux cents prêtres, et avec eux M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul[1], refusèrent de signer la promesse de fidélité. Mais ils réussirent à s'échapper de leur prison, et l'administration, par un manque de surveillance, sembla vouloir favoriser leur évasion[2].

[1] Il fut nommé évêque de Rennes, après le Concordat.

[2] Victor Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 335-404.

Digitized by Google

L'arrêté qui concernait les prêtres de Ré et d'Oléron fut transmis à ceux de la Guyane. Quelques-uns prêtèrent le serment qui était le prix de leur liberté : la plupart le refusèrent. Quelques prêtres furent renvoyés sans conditions. M. Brumauld de Beauregard fut du nombre.

Le 5 septembre 1800, les déportés de la Guyane furent transférés aux îles de Ré et d'Oléron. 18 d'entre eux, pris par des frégates anglaises, passèrent en Angleterre pour revenir en France.

Du 21 janvier 1800 au 7 novembre 1802, 108 déportés étaient partis de Cayenne, les uns à leurs frais sur des bâtiments de commerce, les autres sur des bâtiments de l'État.

Trois ans entiers s'étaient écoulés depuis le 18 brumaire, sans qu'on eût fait cesser le long exil auquel tant de malheureux et d'innocents avaient été condamnés. Soit indifférence du gouvernement, soit par d'autres motifs, la déportation fut prolongée de deux ans environ pour deux tiers des déportés, et pour les autres, de trois ans au delà de la chute du Directoire. 11 déportés restèrent volontairement à la Guyane : 7 laïques et 4 prêtres, dont deux furent successivement curés de Cayenne[1].

La guerre déclarée par la Révolution à la foi chrétienne se terminait par le triomphe des idées religieuses. Ces idées trouvaient des défenseurs parmi ceux qui les avaient combattues. Rivarol, abjurant le scepticisme du dix-huitième siècle, écrivait en 1797 :

« Notre malheur, c'est de ne pouvoir désavouer pour

[1] Victor Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 394 et suiv.

Digitized by Google

« élèves les acteurs du drame révolutionnaire. » Et il ajoutait avec beaucoup de justesse : « Quiconque renverse « l'ancien autel pour en élever un nouveau est un fana- « tique. Quiconque renverse pour ne rien substituer est un « insensé. »

Dans un rapport au conseil des Cinq-Cents, le 29 prairial an V, Camille Jordan affirmait que « le besoin des idées « religieuses est senti par les peuples en révolution ».

« Il est précieux pour vous, disait-il, que les reli- « gions existent ; elles seules parlent efficacement de la « morale au peuple ; elles ouvrent son cœur aux douces « affections, elles lui inspirent le sentiment de l'ordre. « Les lois ne sont que le supplément de la morale des « peuples. »

« Quand la connaissance du cœur humain, disait à son « tour Fourcroy, n'apprendrait pas que la grande masse « des humains a besoin de religion, de culte et de prêtres, « la fréquentation des habitants des campagnes et surtout « de celles qui sont très éloignées de Paris, la visite des « départements que j'ai parcourus, me l'auraient seules bien « prouvé. C'est une erreur de quelques philosophes mo- « dernes dans laquelle j'ai moi-même été entraîné, que « de croire à la possibilité d'une instruction assez répan- « due pour détruire les préjugés religieux. Ils sont, pour « le plus grand nombre des malheureux, une source de « consolations ; ils l'ont même été pour quelques esprits « très éclairés dans tous les siècles. Il faut pardonner et « souffrir dans le plus grand nombre des hommes une « opinion que les lumières les plus grandes et le génie le « plus profond ont laissée germer dans la tête de Pascal,

Digitized by Google

« de Newton, de Rousseau, etc. La guerre de la Vendée a « donné aux gouvernements modernes une grande leçon « que les prétentions de la philosophie voudraient en vain « rendre nulle [1]. »

Les jours de décadi n'avaient plus pour observateurs que les fonctionnaires publics, et Letourneur, dans une circulaire du 19 brumaire an VI, avouait la défaveur attachée aux lois décadaires. En vain le Directoire avait-il ravivé la persécution et ressuscité la Terreur. En vain adressait-il, le 19 germinal an VII, un message au conseil des Cinq-Cents pour l'inviter à établir le culte décadaire dans toutes les églises et à le faire pénétrer de force dans les campagnes [2]. Le vœu populaire de la France redemandait ses prêtres et ses autels.

En floréal an IV, le culte avait commencé de renaître, exercé par plus de trois cents ecclésiastiques. Les vicaires généraux de Mgr de Juigné gouvernaient régulièrement le diocèse de Paris. Toutes les boutiques s'étaient fermées le jour de Pâques, et les églises avaient peine à contenir les fidèles.

Au mois de septembre 1796, 32,214 paroisses étaient desservies; c'est le chiffre relevé par Grégoire, l'évêque

[1] Compte rendu de la mission de Fourcroy dans la 12e division militaire, nivôse an IV. — Félix ROCQUAIN, *État de la France au 18 brumaire*, p. 148.

[2] *Débats et décrets*, p. 311. — « Nous voyons avec amertume le dimanche « romain rivaliser avec trop d'avantage contre le décadi, écrivait, le « 21 décembre 1798, l'agent national du canton de Saint-Simon, en « envoyant au département la copie d'un arrêté sur l'exécution des décadis. « L'un est marqué par l'allégresse imbécile du fanatisme, et l'autre par la « tristesse stupide. » (El. FLEURY, *Le clergé du département de l'Aisne pendant la persécution*, II, 430.)

Digitized by Google

constitutionnel[1]. 4,511 communes avaient redemandé officiellement l'exercice du culte[2].

En l'an IX, quinze églises de Paris étaient rendues au culte. Dix étaient desservies par des prêtres insermentés, cinq par des prêtres constitutionnels. Les théophilanthropes avaient l'usage commun de ces quinze églises, mais ne se livraient à leurs pratiques que dans trois ou quatre[3].

Le retour de la religion reprenant possession de ses églises présentait parfois de singuliers contrastes. Le drapeau aux trois couleurs était arboré au-dessus de certaines chaires, où se lisait cette inscription : « Liberté des « cultes. » Le prêtre catholique annonçait la parole de Dieu au milieu des maximes théophilanthropiques. La même église voyait se succéder l'ancien culte et le nouveau.

Les sanctuaires, les statues des saints, les emblèmes chrétiens gardaient la trace des mutilations révolutionnaires. Mais la résurrection religieuse apparaissait au milieu de la destruction. Plus on avait souffert des discordes civiles, plus on éprouvait le besoin de demander au ciel les consolations et l'apaisement après les douleurs et les ruines de la patrie.

« A Vannes, dit Barbé-Marbois rendant compte, le « 19 nivôse an IX, de sa mission en Bretagne, j'entrai un « jour des Rois dans la cathédrale. On célébrait la messe « constitutionnelle ; il n'y avait que le prêtre et deux ou « trois pauvres. A quelque distance, je trouvai dans la rue

[1] *Histoire du mariage des prêtres*, p. v.

[2] *Annales de la religion*, V, 192. — *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, par A. Gazier, liv. III, chap. II.

[3] Rocquain, *État de la France au 18 brumaire*, p. 281.

Digitized by Google

« une si grande foule qu'on ne pouvait passer : ces gens « n'avaient pu pénétrer dans une chapelle déjà remplie de « monde, où l'on disait la messe appelée des catholiques. « Ailleurs, les églises des villes étaient pareillement « désertes, et le peuple allait à travers des chemins affreux « dans les villages voisins, entendre la messe d'un prêtre « récemment arrivé d'Angleterre[1]. »

Les rapports adressés au gouvernement consulaire par les conseillers d'État envoyés en mission dans les départements sont unanimes à reconnaître le réveil de l'esprit religieux. Toute persécution aura les mêmes conséquences. Elle élève ce qu'elle croit détruire; elle ranime la flamme dans les cœurs où elle était prête à s'éteindre.

Sous le Directoire, aucun culte n'était rétribué. La séparation de l'Église et de l'État existait, mais non la liberté religieuse, puisque les catholiques étaient atteints par des lois de persécution et d'exception. Le clergé constitutionnel n'avait pas lieu d'être satisfait d'un régime où il était privé des traitements que lui avait octroyés la constitution civile de 1790.

Catholiques et constitutionnels étaient profondément divisés par les souvenirs du passé. Mais les uns et les autres avaient à se plaindre du Directoire; tous étaient intéressés à sa chute. De toutes parts on sentait le besoin de

[1] ROCQUAIN, *État de la France au 18 brumaire*, p. 275. — « La situa« tion des prêtres insoumis est plus avantageuse que celle des prêtres sou« mis... Ceux-ci sont négligés, abandonnés; il n'est pas de bon ton de se « joindre à eux. » *Rapport de Lacuée sur Paris et les sept départements environnants*. — « Un dixième de la population suit les prêtres constitu« tionnels. Le reste suit les prêtres émigrés et rentrés. » *Rapport de Français de Nantes, sur le Vaucluse et la Provence*. — Archives nationales, an IX. TAINE, *Le régime moderne*, I, 228.

Digitized by Google

la pacification, et elle ne pouvait naître que d'un accord entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

L'exercice du culte catholique n'était pas encore libre au lendemain du 18 brumaire. Fouché, ministre de la police, déclarait, par une circulaire du 22 avril 1800, que les lois de 1792 et 1793 restaient en vigueur, et en vertu de ces lois, les prêtres pouvaient être poursuivis et inquiétés. Cependant, le caractère personnel et l'autorité du Premier Consul rassuraient déjà les consciences, en attendant que le Concordat (15 juillet 1801) vînt rendre la paix à l'Église. Il imposa la démission des anciens évêques, sacrifice auquel se résigna Pie VII, et qui dut le remplir de douleur, car il fallait déposséder de leurs sièges épiscopaux ceux qu'avaient illustrés leur noble conduite et leur inébranlable fermeté. Exilés de leur patrie, ils n'y rentraient que pour être exilés de leurs diocèses où ils auraient trouvé la récompense des années d'épreuves. Presque tous les évêques accédèrent avec une louable et généreuse abnégation à la demande du Souverain Pontife. Un petit nombre seulement s'y refusa et forma ce qu'on appelait « la petite Église ».

La liberté religieuse triomphait de la Révolution. On avait cherché à rendre le catholicisme responsable des meurtres de la Saint-Barthélemy, des luttes sanglantes suscitées entre les catholiques et les protestants, de la révocation de l'édit de Nantes. On ne saurait trop déplorer les erreurs et les passions humaines, qui, dans les siècles de foi, se couvrent du manteau de la religion, comme elles se sont cachées à d'autres époques derrière l'image trompeuse de la liberté. Mais l'incrédulité n'a-t-elle pas eu ses

Digitized by Google

proscriptions, son intolérance, et le fanatisme antichrétien n'a-t-il pas déchaîné de terribles fléaux?

Toute croyance, quand elle est sincère, mérite le respect. La conscience est un domaine inviolable et sacré. Il n'est possible à aucun pouvoir humain de lui imposer ce qu'elle rejette. On peut interdire les manifestations extérieures du culte; nul ne saurait vaincre la foi religieuse. Toute persécution est haïssable, et l'on doit condamner ceux qui voudraient forcer de croire, comme ceux qui défendent de croire.

La puissance temporelle de l'Église de France était détruite; mais le clergé avait reconquis au prix de son sang une puissance plus précieuse et plus haute. Nous avons essayé de le suivre à travers les épreuves qu'il endura de 1789 à 1799, c'est-à-dire depuis le jour où la Révolution commença de confisquer ses richesses, avant de le condamner à la prison, à la mort, à l'exil, à la déportation, jusqu'à l'avènement du Consulat, inauguré par la date célèbre du 18 brumaire.

Un rapide exposé a pu montrer quels abus s'étaient introduits dans les institutions ecclésiastiques sous l'ancien régime, quels maux il est permis d'y signaler, en les envisageant sans passion et sans préjugés. Mais aussi, tout esprit sincère ne pourra refuser son admiration au clergé de France si cruellement opprimé par la puissance révolutionnaire. Tout homme de cœur saluera avec respect le long cortège de ses martyrs, et s'inclinera devant la fidélité que ne put vaincre la tyrannie exercée sur les consciences par un gouvernement persécuteur.

Beaucoup des institutions frappées par la Révolution ne

Digitized by Google

se sont pas relevées, ou n'ont retrouvé après les mauvais jours qu'une existence précaire. Bien des sceptres ont été brisés. La race royale, en qui s'incarne le glorieux passé de la France, a pris souvent le douloureux chemin de l'exil. La noblesse a disparu comme ordre privilégié et comme classe distincte; elle n'existe plus que par des souvenirs transmis comme un héritage d'honneur et pieusement conservés dans le sanctuaire de la famille. Seul, le clergé a non seulement survécu aux catastrophes, aux attentats, aux destructions, aux ruines, mais on l'a vu renaître, fortifié par la persécution, grandi par le malheur. Sa pauvreté, son autorité purement spirituelle, ont encore éveillé la défiance des esprits ombrageux, et n'ont pas désarmé les inimitiés. Si l'on poursuit en lui les croyances qu'il représente, rien ne démontre mieux leur invincible empire que les efforts tentés pour les anéantir. Loin de les détruire, les persécutions les rendent plus ardentes et plus fidèles.

La Révolution croyait frapper à mort l'Église de France; mais elle lui avait redonné une vie nouvelle, ajoutant à ses annales les pages les plus glorieuses qui aient jamais illustré son histoire.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LA BOURGEOISIE

I. Sa situation sous l'ancien régime. — II. Son rôle pendant la Révolution.

I

La bourgeoisie française, au moment de la Révolution, était représentée par environ 100,000 familles, appartenant à des conditions diverses[1]. Il serait superflu de redire qu'elle concentrait en elle la puissance effective et réelle, sinon l'autorité nominale. A la noblesse étaient réservés l'éclat, les distinctions honorifiques, les avantages extérieurs, dernier reflet de sa grandeur passée, satisfactions qui consolaient l'amour-propre d'une influence disparue. Mais le pouvoir, celui qui dispose du gouvernement et des principales forces de l'État, était aux mains de la bourgeoisie. Les plaintes amères de Saint-Simon suffiraient pour prouver la place qu'elle occupait sous Louis XIV par les emplois qu'elle exerçait, et qui, en favorisant l'élévation des familles, contribuaient à celle de toute une classe.

Sans parler des ministres comme Colbert et Turgot, qui montrent la bourgeoisie introduite dans les conseils du Roi, à des époques bien différentes, les intendants étaient

[1] Taine, *La Révolution*, III, 421.

Digitized by Google

choisis dans ses rangs, et leur pouvoir surpassait de beaucoup celui des gouverneurs, tous issus de la noblesse. La première magistrature avait fini par se recruter dans la noblesse de robe ; mais beaucoup de charges de judicature avaient pour titulaires des bourgeois, et les contrôleurs généraux des finances, dont la situation personnelle acquérait une si grande importance par celle de leurs fonctions et par les intérêts qui leur étaient confiés, sortaient également du tiers état. Il suffit de nommer parmi eux Orry, petit-fils d'un libraire ; Moreau de Séchelles, fils d'un drapier ; Boullongne, fils d'un peintre ; Silhouette, fils d'un modeste fonctionnaire de province ; Laverdy, fils d'un avocat, pour rappeler comment des hommes d'une origine obscure parvenaient alors aux premières places de l'État.

La noblesse était prépondérante dans l'armée, non en vertu d'un privilège de naissance, mais parce que ses goûts et ses traditions lui faisaient préférer le périlleux métier de la guerre aux emplois qui réclament la patience et le labeur. A la cour, elle était en quelque sorte chez elle, obtenant les faveurs du souverain, lui formant un entourage dont le prestige rehaussait la grandeur de la royauté. Les charges et les honneurs qu'elle possédait étaient en quelque sorte le prix de la gloire et de services ininterrompus, attestés par tous les champs de bataille. La noblesse était le soldat de la France ; la bourgeoisie en était l'intendant ; elle en dirigeait les affaires, elle en composait le gouvernement, et possédait ainsi l'influence politique qui échappait à la noblesse.

La bourgeoisie d'autrefois n'avait pas échappé à l'influence du scepticisme qui régnait au dix-huitième siècle

Digitized by Google

parmi les esprits cultivés. Dans les familles restées croyantes, le sentiment religieux reflétait souvent la rigidité et les habitudes austères inspirées par les traditions et les tendances jansénistes. D'humeur frondeuse, partisan des parlements auxquels il tient souvent par ses relations et ses liens de famille, le bourgeois de l'ancien régime est cependant profondément attaché à la royauté [1]. Il aime peu la cour; mais il est fidèle au prince. C'est un bourgeois de Paris qui, écrivant ses mémoires, les termine ainsi en 1775 : « Le Français soumis à son Roi, le Roi soumis aux « lois, voilà notre devise [2]. » La foi politique de celui qui écrit ces lignes s'affirmera plus tard par des actes aux jours du danger, et le 10 août 1792, il se trouve aux Tuileries parmi les défenseurs de la monarchie expirante.

La bourgeoisie se peint elle-même dans ses chroniqueurs, depuis Buvat et Mathieu Marais, jusqu'à l'avocat Barbier et à Hardy.

« Dans aucun de ces bourgeois, auteurs de mémoires, « observe très justement M. Aubertin, vous n'apercevrez « trace des jalousies rancunières et des convoitises hai-

[1] « Quand il a cessé d'aimer et d'estimer Louis XV, il continue de res- « pecter en sa personne la royauté. On ne saurait croire à quel point ce « respect subsiste, au défaut de l'affection trompée et découragée, dans la « masse du peuple et de la bourgeoisie, ni combien l'ancienne France « s'est obstinée à pallier les fautes du prince, à ne les pas voir, afin de « ménager le prestige d'une autorité qu'elle sentait nécessaire..... Un « mobile moins généreux, mais très politique, la peur, agissait comme « stimulant sur ce fidèle royalisme : le bourgeois craignait le peuple et s'en « défiait. » (*L'esprit public au dix-huitième siècle*, par Ch. Aubertin, p. 412, 416.)

[2] Regnaud, *Histoire des événements arrivés en France, depuis septembre* 1770 *jusqu'en février* 1775. Manuscr. Bibliothèque nationale, nº 13733. — Ch. Aubertin, p. 413-415.

« neuses qui allaient bientôt, comme une peste publique, « envahir et gâter la nation ; leur sagesse tranquille est pure « de tout ferment malsain. Nous connaissons la candeur « et le désintéressement de Hardy. Le journal de Barbier « respire d'un bout à l'autre la bonne humeur ; ce sont les « mémoires d'un homme heureux : vrai type du satisfait, « il est aussi content des autres que de lui-même. Marais, « homme de talent, jouit de l'estime qu'il inspire...

« Sans doute, lorsque le soir venu, ces bons bourgeois « écrivent à huis clos sur leurs registres et causent la « plume à la main avec eux-mêmes, leur verve se donne « carrière parfois aux dépens de la noblesse : ils ne se « refusent pas la satisfaction de médire du fracas qui les « étourdit et du scandale qui les révolte ; mais dans ces « épanchements intimes, où toute réticence est inutile, « vous ne rencontrez à aucun moment l'invective pas- « sionnée, virulente, la tirade à la Figaro ; il n'y a point « là un trop-plein de fiel et de colère qui brûle de se « répandre. Ils ne roulent aucun projet de vengeance et « de destruction. Serait-ce que tout en sentant l'injustice « du privilège et l'orgueilleuse suprématie de la nais- « sance, ils en portent légèrement le poids ? ou plutôt le « secret de leur modération n'est-il point dans la dignité « même de leur indépendance ? Maîtres chez eux, ayant « conscience de la supériorité des races sérieuses sur les « frivoles, ils tenaient la noblesse à distance, et ne son- « geaient pas plus à lui faire la guerre qu'à lui faire la « cour ; ils suivaient une voie qu'elle ne traversait pas[1]. »

[1] Ch. Aubertin, p. 417. — Buvat, Marais, Barbier et Hardy représentent la bourgeoisie de Paris. Sur la bourgeoisie de province on peut lire les

Digitized by Google

Il semble que la bourgeoisie n'eût plus rien à conquérir en 1789, et qu'elle eût tout, excepté la noblesse. Encore pouvait-elle se la procurer par l'acquisition des quatre mille offices qui anoblissaient dans la magistrature, la finance et l'administration. Mais si la bourgeoisie avait des avantages solides, si elle était parvenue comme classe à exercer l'autorité dans ses prérogatives les plus essentielles, il lui manquait des jouissances moins nécessaires peut-être, et plus sensibles, celles qui touchent à l'amour-propre. L'infériorité relative de son rang ne lui paraissait pas en rapport avec la puissance dont elle disposait. Plus les mœurs tendaient à effacer les distinctions sociales, plus les institutions tendaient à les maintenir et à les rappeler.

Quand une classe n'a plus les réalités du pouvoir, elle cherche à s'en consoler par les privilèges du rang, et ce sont ceux qui, d'ordinaire, excitent le plus l'envie.

Mémoires de J.-B. Le Prince d'Ardenay, publiés par M. l'abbé Esnault (le Mans, 1880, in-8°). Avocat, juge-consul, maire de la ville du Mans, l'auteur de ces mémoires résume assez fidèlement le caractère, l'existence et les goûts de ces familles qui voyaient leur ambition satisfaite par une élévation progressive. Un simple artisan, nommé Jean Le Prince, vient s'établir au Mans vers 1650, chez un maître cirier dont il épouse la fille. Il devient, en 1686, échevin de la ville. Son fils et son petit-fils continuent son industrie, augmentent leur fortune, contractent d'honorables alliances. La seigneurie d'Ardenay entre par acquisition dans la famille, et la charge de secrétaire du Roi, achetée en 1763, moyennant soixante-six mille livres, lui confère la noblesse héréditaire, de telle sorte que l'arrière-petit-fils de l'ouvrier cirier figure en 1789 parmi les membres de la noblesse du pays. Il est seigneur et châtelain ; il porte des armoiries. Cette simple filiation est un exemple qu'on peut citer parmi beaucoup d'autres, et montre comment une famille d'origine modeste pouvait s'élever sous l'ancien régime, grâce au mérite et à la persévérance de plusieurs générations. Par le travail on parvenait à la richesse, et celle-ci procurait à son tour les charges qui faisaient entrer dans l'ordre nobiliaire les familles d'extraction bourgeoise ou plébéienne.

Digitized by Google

La noblesse de cour pouvait éblouir par son faste, par les faveurs qu'elle obtenait, par l'honneur qu'elle avait d'environner la personne du souverain. Toutefois, ses goûts et son genre de vie la rapprochaient des riches financiers, des fermiers généraux, et les exigences de fortunes souvent obérées la déterminaient facilement à contracter des alliances qui recevaient le nom de mésalliances.

Il n'en était pas de même de la noblesse de province. Plus elle était appauvrie, plus elle s'abritait fièrement derrière les souvenirs du passé, en faisant sentir aux familles bourgeoises sa prééminence.

Si l'anoblissement se traduisait par l'exemption de la taille, il ne conférait pas tous les avantages de la noblesse aux yeux de l'opinion. La jalousie et la malignité n'épargnaient pas l'anobli. La qualité d'ancien bourgeois pouvait sembler préférable à celle de nouveau noble. Celui-ci n'était pas contesté au point de vue légal; mais il se trouvait placé dans une condition encore indécise. N'appartenant plus à la bourgeoisie, il n'appartenait qu'incomplètement à la noblesse, car lorsqu'il devait la sienne à l'achat d'un office, il restait bien au-dessous des familles qui possédaient la consécration des siècles ou l'illustration des services.

Ce n'est pas sous Louis XIV que les rivalités de classes se manifestèrent davantage; elles s'effaçaient alors devant la toute-puissance et la majesté du grand Roi, beaucoup plus favorable, d'ailleurs, à la bourgeoisie que ne le fut son successeur. Dès cette époque, cependant, les susceptibilités et les critiques se font jour à travers les remarques des contemporains. La Bruyère consacre aux grands tout

Digitized by Google

un chapitre rempli de mordantes épigrammes. Elles s'adressent surtout au monde de la cour qu'il a sous les yeux. Mais La Bruyère est un serviteur de la maison de Condé, il n'est pas intéressé à la destruction d'un ordre de choses auquel il doit sa situation. Quelle sanglante critique ne fait-il pas des personnages du rang le plus élevé, lorsqu'il dit :

« Un homme du peuple ne saurait faire aucun mal ; un « grand ne veut faire aucun bien et est capable de grands « maux : l'un ne se forme et ne s'exerce que dans des « choses qui sont utiles ; l'autre y joint les pernicieuses : « là, se montrent ingénument la grossièreté et la fran- « chise ; ici, se cache une sève maligne et corrompue sous « l'écorce de la politesse : le peuple n'a guère d'esprit, et « les grands n'ont pas d'âme ; celui-là a un bon fonds et n'a « pas de dehors ; ceux-ci n'ont que des dehors et qu'une « simple superficie. Faut-il opter? Je ne balance pas, je « veux être peuple[1]. »

Il dit ailleurs :

« Si le financier manque son coup, les courtisans disent « de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un ma- « lotru ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille[2]. »

C'était indiquer, sous une forme railleuse, les alliances formées par l'intérêt et la vanité.

En plein règne de Louis XIV, un poète qui jouit de la faveur royale, Boileau, fait la satire de la noblesse et la dédie à Dangeau, dont le nom exprime à lui seul le caractère du courtisan. Il ne paraît pas s'être aliéné l'aristocratie

[1] *Les Caractères*. Des grands.
[2] Des biens de fortune.


Digitized by Google

de son temps, et pourtant il y avait quelque audace à publier, en 1665, des vers comme ceux-ci :

Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter et de ne rendre rien,
Et bravant des sergens la timide cohorte,
Laissa le créancier se morfondre à la porte.
Mais pour comble à la fin, le marquis en prison
Sous le faix des procès vit tomber sa maison.
Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin rechercha l'alliance;
Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux,
Et corrigeant ainsi la fortune ennemie,
Rétablit son honneur à force d'infamie.

Tandis que la noblesse s'appauvrissait, la bourgeoisie s'enrichissait et acquérait ainsi dans l'État une nouvelle puissance.

Par une singulière contradiction, c'est au milieu d'un siècle novateur et hardi que les distinctions de caste conservaient le plus d'importance, défendues par les uns, convoitées par les autres. Pendant que les idées répandues préparaient la Révolution, en croyant préparer seulement les réformes, non seulement les anciennes barrières n'étaient point abaissées, mais on se préoccupait d'en élever de nouvelles.

Le règlement imposé par Louis XV, le 17 avril 1760, exigeait pour les présentations à la cour des preuves de noblesse remontant à 1400, par titres originaux, sans anoblissement connu. Il avait été dicté par la nécessité de mettre un frein à des ambitions croissantes ; mais il rendait l'accès de la cour plus difficile que sous Louis XIV.

En 1781, à une époque voisine de la Révolution, une

Digitized by Google

ordonnance rendue sous le ministère du maréchal de Ségur soumit les officiers eux-mêmes à des preuves nobiliaires, mesure injuste autant qu'impolitique, et qui fermait la carrière militaire aux roturiers, ce que la monarchie n'avait pas fait au temps du pouvoir le plus absolu.

Avec les obstacles et les exclusions se multipliaient les blessures d'amour-propre, et on a pu le dire avec raison, « c'est la passion de l'égalité chez une race essentielle-« ment vaniteuse, qui décida du premier éclat de la Révo-« lution[1] ».

En 1789, la bourgeoisie représentait l'ordre le plus riche et le plus nombreux, et par conséquent cet ordre devait avoir une influence décisive sur les événements. « Il « se sentait le maître de l'opinion, et aussitôt que les « états généraux furent réunis, il fut le maître de la « situation[2]. »

La bourgeoisie avait-elle à se plaindre autant qu'elle le croyait de cet ancien régime qui allait finir? Ne lui devait-elle pas ses progrès et son élévation? Elle avait connu avec lui l'indépendance, et grâce aux charges qu'il lui était loisible d'acquérir, elle ne tenait ses situations que de sa fortune et d'elle-même.

Par ses goûts et son caractère, Louis XVI semblait être le roi de la bourgeoisie plutôt que celui de la noblesse et de l'ancien régime. Il avait les vertus bourgeoises, et non les vices reprochés à l'ancienne cour. Tout paraissait donc concourir à l'avènement du tiers état, quand la faiblesse du pouvoir royal, les passions révolutionnaires et l'aveu-

[1] A. Bardoux, *La bourgeoisie française* (1789-1848), p. 22.
[2] Albert Babeau, *Les bourgeois d'autrefois*, chap. xiv.

Digitized by Google

glement des esprits conduisirent à la démagogie sanglante.

La noblesse, proscrite par la Révolution, ne se retrouvera plus qu'en émigration, en exil, en prison, et sur l'échafaud. Elle cachera sa vie menacée ou l'exposera en Bretagne et en Vendée parmi les héros de la chouannerie. Son rôle finit, et celui de la bourgeoisie commence pour finir lui-même à son tour, au milieu du torrent qu'elle ne pouvait plus contenir.

II

Les amours-propres et les rivalités de classes trouvèrent de nouveaux sujets d'irritation dans la réunion des états généraux. La différence des costumes fut prescrite par le maître des cérémonies, pour marquer la différence des rangs. La noblesse put revêtir le velours, se couvrir d'or, de plumes et de dentelles, tandis que le tiers état dut montrer par la simplicité de ses vêtements noirs l'infériorité de sa situation. On employa vis-à-vis de lui des formules moins cérémonieuses que pour les autres ordres. A la séance royale du 27 juin, le clergé et la noblesse étant placés les premiers, on fit attendre pendant une heure à la porte, sous la pluie, le tiers état, qui manifesta son mécontentement. A Versailles, il crut sentir sur lui les regards protecteurs de la cour, et Paris, déjà en proie à la fièvre révolutionnaire, lui prodigua des encouragements dont il

Digitized by Google

ne sut pas assez se défendre [1]. Il aperçut dans ces premières agitations de l'esprit public les forces qu'il représentait ; il n'y vit pas celles qui le menaçaient lui-même. Les suggestions de l'amour-propre l'emportèrent sur ses véritables intérêts.

Le tiers état s'érigeant en Assemblée nationale (17 juin 1789) dénatura le mandat qu'il avait reçu de ses électeurs, et s'écarta du but que les cahiers de 89 assignaient aux états généraux. Il fit faire ainsi à la Révolution son premier pas dans la voie des insurrections où elle ne s'arrêta plus.

Sieyès était devenu l'une des personnifications les plus marquantes du tiers état par sa retentissante brochure intitulée : *Qu'est-ce que le tiers état?* Son nom était encore si peu populaire en 1789, qu'il fut proposé et accepté avec peine, lorsque le tiers ayant déjà nommé ses représentants, il en restait un vingtième à élire. Il fut, par conséquent, le dernier député élu par le tiers état [2]. Barère le juge peu favorablement : « Il ne cesse, dit-il, d'agir dans les sou-
« terrains des assemblées ; il dirige et brouille tout. Il
« soulève les terres et disparaît. Il crée les factions, les
« met en mouvement, les pousse les unes contre les
« autres, et se tient à l'écart pour en profiter ensuite si
« les circonstances lui conviennent [3]. »

Mallet du Pan ne l'apprécie pas avec moins de sévérité :
« Républicain avant les états généraux de 1789, il n'a
« pas perdu un jour de vue le renversement du trône, de

[1] *Les usurpations de Paris,* par Étienne LAMY. *Correspondant* du 25 mars 1890.

[2] BAILLY, *Mémoires,* I, 75.

[3] *Mémoires,* II, 280.

Digitized by Google

« l'Église, de la religion catholique et de la noblesse. « Heureusement, cet opiniâtre et pénétrant novateur est « le plus lâche des mortels; aussitôt qu'il a vu le danger, « il s'est enseveli dans l'obscurité. Quiconque lui fera « peur le maîtrisera toujours. Misanthrope atrabilaire, de « l'orgueil le plus exclusif, impatient et concentré, char- « latan impérieux et jaloux, ennemi de tout mérite supé- « rieur au sien, personne n'a plus que lui l'art de s'empa- « rer des esprits, en affectant le seul langage de la raison, « de couvrir d'apparences plus froides ses passions, son « maintien, son style[1]. »

On sait le démenti qu'il infligea plus tard à ses doctrines sous le premier Empire, qui le fit sénateur. Un des chapitres de sa célèbre brochure a pour titre : *Que demande le tiers état?* Voici comment il répond à la question posée par lui :

« Il ne faut point juger des demandes du tiers état par « les observations isolées de quelques auteurs, plus ou « moins instruits des droits de l'homme. Le tiers état est « encore fort reculé à cet égard, je ne dis pas seulement « sur les lumières de ceux qui ont étudié l'ordre social, « mais encore sur cette masse d'idées communes qui « forment l'opinion publique. On ne peut apprécier les « véritables pétitions du tiers que par les réclamations « authentiques que les grandes municipalités ont adressées « au gouvernement. Qu'y voit-on? *Que le peuple veut être « quelque chose, et, en vérité, le moins qu'il est possible*[2]. »

[1] *Correspondance inédite avec la cour de Vienne,* publiée par A. Michel, II, 127.

[2] 3e édit., 1789, chap. III.

Digitized by Google

On peut conclure de cet aveu que les plus grands changements n'étaient pas réclamés par le peuple, mais par les démocrates et les ambitieux. L'opinion de la province différait, du reste, de celle de Paris. Elle comprenait mieux le besoin de concilier les réformes avec la tradition. Éloignée de la cour et de Paris, elle échappait à la fois aux illusions de l'une et aux excitations révolutionnaires de l'autre.

Un des hommes dont l'influence sur le tiers état a été la plus considérable, fut un renégat de la noblesse : Mirabeau, si entraînant par la fougue de son éloquence.

C'est un prévôt des marchands, Flesselles, qui tombe sous les coups de l'émeute le même jour où a été immolé le gouverneur de la Bastille. Le 22 juillet, Foulon, intendant des finances et nommé contrôleur, après la retraite de Necker, est massacré à son tour. La bourgeoisie fournit ainsi à la Révolution ses premières victimes. Le meurtre de Berthier, intendant de Paris, suit de près celui de Foulon, son beau-père.

La bourgeoisie formait la majorité de l'Assemblée constituante[1]. Elle a donc une grande part de responsabilité dans les actes de cette Assemblée. La Convention n'est plus la représentation des classes moyennes ; elle est l'instrument d'une démagogie sans frein. Avec elle se lève l'aurore sinistre des jours sanglants de la Terreur. La bourgeoisie ne dirige plus la Révolution ; elle est dominée par elle ; son sang coule sur les échafauds, mêlé à celui de la noblesse et du peuple. Mais si la bourgeoisie disparaît

[1] TAINE, *La Révolution*, III, 416.



comme classe et comme influence, on la retrouve dans les hommes qui lui appartiennent, et dont les noms ont marqué au milieu des événements de la Révolution.

Fils d'un magistrat et avocat lui-même, Camille Desmoulins dépassa, dès la première heure, les idées et les aspirations de la bourgeoisie de 1789, à laquelle Danton appartient par son origine, mais dont il ne représente ni les vœux ni le caractère. Il en est de même de Pétion.

Roland, issu d'une famille de robe, avait été inspecteur général du commerce, quand la Révolution lui ouvrit la carrière qu'il eût terminée sur l'échafaud, s'il ne s'était lui-même donné la mort. Son ambition se cachait sous des dehors austères. Madame Roland, dont le stoïcisme fait presque une Romaine, était fille d'un graveur [1]. Des blessures d'amour-propre ne furent pas étrangères aux opinions qu'elle adopta. On pourra vanter son courage, son énergie, les qualités remarquables de son esprit; mais on ne trouve en elle ni le caractère ni les sentiments de son sexe.

Tout autre est madame Tallien, femme par la compassion. Sa bonté racheta en quelque sorte ses erreurs et ses faiblesses. Madame Roland avait encouragé son mari dans ses actes révolutionnaires. Madame Tallien n'usa, au contraire, de son empire que pour modérer les fureurs de la Révolution et lui arracher des victimes.

Vergniaud, fils d'un avocat du Limousin, est la personnification la plus éclatante du parti de la Gironde dont le rôle a été embelli par la légende. Les girondins ont dû à

[1] Elle s'appelait Manon Phlipon.

Digitized by Google

leur mort une partie de l'intérêt qu'ils ont inspiré ; mais leur renom de modération ne semble guère justifié par leurs actes. Presque tous associèrent leurs votes à ceux des régicides. Par leur imprévoyance et leur faiblesse, ils furent les complices de ceux dont ils devinrent les victimes [1].

« La Gironde, a dit M. Nisard, n'est pas seulement un « parti politique qui s'est rencontré à une certaine époque « de l'histoire ; c'est un type... C'est ce parti qui ne sait « point vouloir ce qu'il désire ni s'en tenir à ce qu'il a ; « qui a toujours l'air de donner l'assaut au pouvoir, et « qu'on étonne fort quand on le lui offre ; parti d'ambi- « tieux par l'imagination, d'impuissants par la volonté, plus « agité qu'actif, et par toutes ces sortes d'inconséquences, « ne pouvant pas se défendre, même par l'honnêteté pri- « vée, des apparences et du discrédit de l'intrigue. Voyez « la langue qu'ils parlent. C'est une langue intermédiaire « entre l'ordre et le désordre, entre la liberté et l'anar- « chie, pleine de gros mots dont ils ne savent pas la « portée, et parmi lesquels les hommes de destruction « trouvent toujours leur mot de passe. Voilà pourquoi il « n'y a rien de plus dangereux en politique que les giron- « dins. Je crains plus Vergniaud amnistiant le massacre « que Marat le prêchant. J'aime mieux le brasseur Santerre « signifiant brutalement à la Commune de Paris l'émeute

[1] Les girondins exécutés le 31 octobre 1793 étaient au nombre de vingt : Vergniaud, Brissot, Gensonné, Ducos, Fauchet, l'évêque constitutionnel ; Boyer-Fonfrède, Lasource, Brûlart-Sillery, Mainvielle, Beauvais, Lauze-Duperret, Lacaze, Duchastel, Le Hardy, Boileau, Antiboul, Viger, Carra, Gardien et Duprat. Dufriche-Valazé s'était tué en entendant prononcer l'arrêt de mort.

Digitized by Google

« du 21 juin, que Pétion proposant de la faire accompa-
« gner par la garde nationale régulièrement commandée;
« et qu'y a-t-il de plus à redouter que l'imbécile purita-
« nisme de Roland? On se tient en garde contre les
« hommes de destruction. Quelque chose d'ailleurs les
« dénonce; leur fanatisme ou leurs mœurs les trahissent;
« il n'y a pas d'exemple qu'une société se soit donnée à
« eux par méprise. Mais on ne se défie pas des girondins,
« leur inconséquence même fait leur plus grande séduc-
« tion; on les suit, et tout à coup on tombe aux mains des
« hommes de destruction, qui sont les premiers étonnés de
« leur victoire[1]. »

Bailly et Barnave sont deux figures qui ont quelque analogie entre elles. Le premier, maire de Paris avant Pétion, était fils d'un peintre; le second était avocat à Grenoble. Tous deux périrent sur l'échafaud; tous deux personnifient l'esprit révolutionnaire accessible à la pitié. La Révolution les avait séduits; le spectacle de l'infortune les toucha. Coupables surtout d'imprévoyance, en eux le cœur valait mieux que le jugement.

Mounier unit, au contraire, la fermeté à l'intelligence. Ses illusions, il en eut comme tant d'autres, ne furent pas de longue durée, et il s'honora par son courage et sa résistance aux factieux.

Malouet présente un des types les plus accomplis de la bourgeoisie de ce temps. La modération et la clairvoyance, la sincérité, la droiture, la justesse ont inspiré sa conduite et dicté ses jugements. Il avait le goût de la sagesse en des

[1] *Considérations sur la Révolution française et sur Napoléon Ier*, p. 55-57.

Digitized by Google

jours de folie, et ne pouvait être écouté des partis extrêmes, les seuls qui dominent aux époques violentes et troublées.

Cet esprit prudent et mesuré semble l'apanage naturel de la bourgeoisie, lorsqu'elle ne cède pas aux entraînements des passions politiques ni aux suggestions de conseillers perfides ou irréfléchis. Révolutionnaire, elle peut l'être par imprévoyance, par occasion; elle ne saurait l'être par habitude et par goût. Ses instincts, ses besoins l'attachent à l'ordre et à la conservation. Par sa situation sociale et ses lumières, elle apporte au gouvernement d'un État un juste équilibre et un utile contrepoids.

« Une classe moyenne, a dit avec raison un écrivain en « traçant le portrait moral de M. Guizot, c'est avant tout « une classe de citoyens qui ne sont absorbés et comme « engourdis ni par l'excès de travail ni par l'oisiveté; « qui ont des occupations et du loisir, la salutaire disci- « pline du travail et la liberté de pensée que donne le « relâche... Pourquoi est-ce la classe moyenne qui fait « l'opinion, et non une autre classe? Parce que la classe « inférieure ne sait que sentir et ne sait point parler; « parce que la classe supérieure qui saurait parler est trop « loin de tout le monde pour connaître ce qu'il veut et « s'inspirer de ce qu'il sent. De la classe inférieure, toute « sensitive, le défaut est de ne point penser et de n'expri- « mer ou plutôt de n'exhaler que des désirs ou des plaintes; « de la classe supérieure, toute pensante, le défaut est de ne « point sentir avec le peuple, de n'avoir pas de commu- « nication avec lui, de ne pouvoir point, quelle que soit « sa bonne volonté, savoir distinctement ce dont il souf



« ce qu'il réclame, à quoi il répugne. Voilà pourquoi c'est « la classe moyenne qui fait l'opinion [1]. »

C'est pour s'être écartée de son esprit de sagesse et de ses traditions, que la bourgeoisie se vit emportée par les flots révolutionnaires avec les institutions qui l'avaient si longtemps protégée.

« Désormais, dit M. Babeau, le bourgeois n'a plus à « lutter contre la noblesse qu'il jalousait lorsqu'il ne pou« vait pénétrer dans ses rangs ; il doit compter avec la « fraction la plus nombreuse et la plus infime du tiers état, « qu'il dédaignait et qui elle aussi revendique ses droits. Il « a parlé d'égalité à ceux qui étaient au-dessus de lui, et « ceux qui étaient ses inférieurs lui en parleront à leur « tour. Ne semble-t-il pas qu'il ait agi comme le cheval de « la fable, qui a voulu se venger du cerf? Son auxiliaire « est en état de devenir son maître. Devant lui s'ouvre « un régime nouveau où il ne sentira plus légalement de « supériorité, mais où il se demandera comment il pourra « résister à des revendications dont il a lui-même donné « l'exemple [2]. »

La puissance de la noblesse avait existé en France aux temps féodaux, aux époques guerrières. Elle ne fit que décroître dans les siècles suivants, parce qu'elle était restée militaire, sans pouvoir se transformer en aristocratie capable d'exercer une action sur le gouvernement et les destinées politiques du pays. Cette absence d'un corps intermédiaire devait profiter d'abord à la monarchie abso-

[1] *Guizot*, par Émile FAGUET. — *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1890.

[2] *Les bourgeois d'autrefois*, chap. XIV.

Digitized by Google

lue, puis à la bourgeoisie dont on peut pressentir l'avènement sous Louis XIV. Son règne semblait arrivé en 1789, quand l'anarchie révolutionnaire, par ses destructions, prépara le césarisme.

Sans doute, la bourgeoisie voyait abolis par la Révolution des privilèges de rang, des distinctions de caste ; mais elle perdait les remparts qui l'avaient abritée, et qui faisaient sa force et sa sécurité. Sa condition sous l'ancien régime était plus solide que brillante. Si elle ne procurait pas toutes les jouissances de l'amour-propre, elle offrait de réels avantages à ceux qui gardent la modération dans les désirs.

Les comédies et les satires du temps ne cessaient de mettre en garde le bourgeois contre les tentations de la vanité. Quelles satisfactions étaient préférables, en effet, à la tranquille indépendance de ces familles qui honoraient leurs foyers par les vertus privées, par la dignité de la vie, et dont les chefs veillaient avec un soin jaloux à la conservation du patrimoine, comme à celle des traditions domestiques qu'ils avaient recueillies de leurs pères et que continuaient leurs descendants ?

Digitized by Google

CHAPITRE VII

I. L'instruction publique sous l'ancien régime. — II. L'instruction publique pendant la Révolution.

I

Le sujet de ce chapitre a été déjà traité avec compétence et autorité par des écrivains auxquels nous devons la lumière sur des points qui ne sont plus contestés. Nous n'avons qu'à profiter de leurs découvertes et à utiliser leurs travaux.

Pour se faire une idée juste de l'enseignement donné pendant la Révolution, il est nécessaire de constater ce qu'il était avant elle.

L'Université de Paris était la représentation officielle de l'enseignement supérieur. Elle résumait les traditions de l'esprit français. Sa création remontait à Philippe-Auguste. Qualifiée par Charles V de « Fille aînée des Rois », elle ne démentait pas son antique origine. Ses privilèges étaient considérables, et elle avait su les défendre contre le pouvoir royal, gardant l'indépendance qu'on savait concilier jadis avec le dévouement et la fidélité au prince. Elle se composait de quatre facultés : la théologie, professée à la Sorbonne avec tant d'autorité et d'éclat ; les arts, qui comprenaient les sciences et les lettres ; le droit et la médecine.

Digitized by Google

A la tête de l'Université était le recteur désigné par l'élection. Sa gravité répondait à l'importance de sa situation, si l'on en croit les vers de Boileau :

...marchant à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre facultés.

L'Université de Paris conférait les grades. Pendant longtemps, le droit d'enseigner n'avait appartenu qu'à elle seule, et elle ne s'était pas résignée facilement à le partager. On sait les luttes qu'elle soutint contre les Ordres religieux, qui prirent une si grande place dans l'éducation, et dont le temps consacra les succès. Son enseignement différait de celui des congrégations ; mais la religion y figurait avec honneur. Elle eut des chefs comme Pierre d'Ailly, Gerson, un des auteurs présumés de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Rollin, ce type respecté de l'esprit classique et de l'éducateur chrétien.

L'Université de Paris ne fut pas épargnée par les destructions révolutionnaires. Sa suppression fut décrétée en 1790.

De nombreuses universités existaient en province et y répandaient l'instruction. On en comptait vingt et une en 1789. Les collèges étaient au nombre de cinq cent soixante-deux [1]. Ils renfermaient 72,747 élèves, dont 40,000 environ recevaient en totalité ou en partie l'enseignement gratuit. La population de la France était alors de 25 millions d'habitants, et le nombre des enfants mâles de huit à dix-huit ans étant évalué à 2,326,364, il en résulte la propor-

[1] *Rapport de M. Villemain sur la situation de l'enseignement secondaire* en 1843. — Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, in-8°, 1882, p. 25.

Digitized by Google

tion d'un élève sur 31 enfants. Elle était de 1 sur 37 en 1843. En 1882, la population de la France s'élevait à 38 millions, soit un tiers de plus qu'en 1789. D'après les statistiques officielles, il existait alors 81 lycées renfermant 40,995 élèves, et 300 collèges communaux renfermant 38,236 élèves. Ces chiffres donnent un total de 79,231 élèves, dont 4,949 à bourse entière ou à demi et à quart de bourse. L'enseignement secondaire public n'avait donc gagné que 6,484 élèves depuis 1789, quoique la population se fût augmentée d'un tiers, et il avait perdu 200 établissements et 35,000 boursiers[1].

La suppression des Jésuites (1762) avait entraîné celle de 200 collèges. Les Oratoriens en recueillirent, pour ainsi dire, l'héritage, et ils possédaient 70 collèges en 1792.

L'enseignement de l'ancien régime doit être jugé par ses résultats. Or, c'est à lui que nous devons les beaux génies du dix-septième siècle dont la gloire littéraire continue d'illustrer le nom français. Il nous a donné Pascal, Descartes, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, La Bruyère. Ce sont ces universités et ces collèges qui formèrent tant d'hommes remarquables et de hautes intelligences. De ces foyers de lumière sont sortis les penseurs et les écrivains du dix-huitième siècle. Patrimoine dont la France a le droit de s'enorgueillir, et qu'elle ne saurait répudier sans se mentir à elle-même, car il lui appartiendrait malgré elle, par les richesses de sa langue et les trésors de son esprit.

D'après les calculs de Condorcet, peu suspect de partia-

[1] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 25 et 26.

Digitized by Google

lité pour l'ancien régime, le budget des écoles supporté en grande partie, avant la Révolution, par les fabriques et les fondations particulières, ne dépassait pas 20 millions.

« L'enseignement secondaire, conclut M. Albert Duruy, « était donc, sous l'ancien régime, et sans qu'il en coûtât « presque rien au Trésor, dans un état de prospérité où il « n'est parvenu de nos jours qu'au prix de longs efforts et « de grands sacrifices. Il avait de plus, à nos yeux du « moins, le mérite de n'être pas concentré comme aujour- « d'hui dans quelques grandes villes. Il était plus égale- « ment réparti sur toute la surface du territoire. C'est « ainsi que des localités d'une importance très secondaire « possédaient souvent des établissements considérables. « Au collège de la Flèche, d'après un catalogue envoyé à « Rome et conservé dans les archives du Gesù, il n'y avait « pas moins de 1,300 élèves en 1625, et le président « Rolland en comptait encore 700 en 1763, après l'ex- « pulsion des Jésuites. A Sorèze, dans la seconde moitié « du dix-huitième siècle, il y en avait plus de 500; au « Mans, 900; à Dieppe, de 150 à 200[1]. »

En présence de beaux siècles littéraires et de noms célèbres, on ne conteste pas les mérites de l'enseignement supérieur; mais on reproche à l'ancien régime l'insuffisance et l'infériorité de l'enseignement primaire.

A ceux qui douteraient de l'instruction populaire donnée en France avant la Révolution, il suffit de montrer le grand nombre de communes pourvues d'écoles. En 1718, dans le diocèse de Rouen, sur 1,159 paroisses, on comptait 855

[1] *L'instruction publique et la Révolution*, p. 26.

Digitized by Google

écoles de garçons et 306 écoles de filles [1]; dans le diocèse d'Autun, 295 écoles sur 383 paroisses[2]. Dans celui de Sens, il y avait presque autant d'écoles que de paroisses. Il en était de même dans celui de Coutances. Dans l'Aube, 403 paroisses sur 446 avaient des écoles [3]. Sur 550 paroisses de la Haute-Marne se trouvaient 473 écoles, ce qui représente une proportion de 80 pour 100. Toutes les paroisses du Doubs possédaient des écoles[4]. Des écoles existaient dans plus de la moitié des paroisses des Landes, quoique ce pays fût peu fortuné[5].

Les écoles étaient ordinairement tenues de recevoir gratuitement les enfants des familles indigentes, et les veuves ou les simples journaliers payaient moins que les cultivateurs aisés. Dans les écoles congréganistes, ou fondées par la charité privée, l'instruction était gratuite pour tous [6].

A Paris, existaient cinq cent cinquante écoles primaires. Plus de trois mille externes étaient reçus gratuitement. On comptait, en 1789, mille quarante-six boursiers de différents collèges de Paris. En 1886, leur nombre dans les lycées était seulement de cinq cent vingt-quatre [7].

L'État n'avait pas à se préoccuper de l'instruction pu-

[1] *L'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen,* par M. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

[2] *L'instruction publique dans l'ancien diocèse d'Autun,* par M. DE CHARMASSE.

[3] *L'instruction primaire dans les campagnes avant* 1789, par Albert BABEAU.

[4] J. SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs.*

[5] *De l'instruction publique dans les Landes avant la Révolution,* par M. DE TARTIÈRE.

[6] Albert DURUY, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 10.

[7] *Les établissements d'instruction à Paris en* 1789, par Albert BABEAU. *Correspondant* du 10 juin 1889.

Digitized by Google

rémunération de quatre cents à huit cents livres. Dans les chefs-lieux de paroisses, et dans les autres localités, cette rétribution était de cinquante livres, auxquelles s'ajoutait la nourriture fournie par les parents, à tour de rôle.

A dater de la seconde moitié du dix-huitième siècle, elle était en moyenne de cent vingt livres; elle s'augmentait des mois des écoliers, du revenu de l'église, et l'on se chargeait de pourvoir au logement du maître d'école. Rien de fixe, du reste, dans le régime scolaire adopté à cette époque. Il variait suivant les paroisses, suivant les conditions d'existence des écoles et celles de leur fondation.

Dans certaines localités, la contribution des habitants était établie au moyen d'une taxe supportée seulement par ceux qui envoyaient leurs enfants à l'école, et proportionnelle à l'enseignement reçu. Elle était de cinq sols par mois quand on apprenait à lire; de dix sols quand on apprenait à écrire. En d'autres endroits, le traitement du maître d'école se composait d'une contribution déterminée par l'importance de l'imposition de la taille, quelquefois d'une somme d'argent et de la jouissance d'un lot de terres [1]. Dans de petites paroisses, les instituteurs n'avaient souvent d'autres émoluments que des redevances, système que désapprouvaient les intendants, à cause des difficultés dont il était la source.

On pourra, si l'on veut, critiquer l'ancienne organisation de l'enseignement public; elle s'explique par les conditions matérielles et morales de l'époque, par l'initiative

[1] Albert Duruy, p. 15.

Digitized by Google

privée à laquelle on devait les bienfaits de l'instruction; enfin, par la diversité des écoles et des corps enseignants. De cette variété résultait un réel avantage, celui de l'émulation. Le monopole n'a jamais été profitable à aucune institution; il supprime l'effort en supprimant la lutte.

« Avant 1789, il y avait en France, a dit M. Guizot, « une grande et active concurrence entre tous les établis- « sements particuliers, toutes les fondations savantes, « littéraires, religieuses, qui s'occupaient d'instruction « publique. Cette concurrence était très active, très effi- « cace, et c'est à cette concurrence qu'ont été dus en par- « tie les bienfaits du système d'éducation de cette époque « et la vitalité, cette vitalité énergique qu'il a manifestée « à différentes époques [1]. »

Le grand nombre des écoles répandues dans toute la France ne permet pas de nier que l'instruction primaire ne fût abondamment et libéralement donnée avant 1789. Les cahiers de 89 réclament, il est vrai, des réformes scolaires et une plus grande diffusion de l'enseignement. Leurs vœux ne prouvent pas que l'instruction populaire fût négligée, mais qu'elle était, comme toutes choses, susceptible d'améliorations et de progrès.

Sous le rapport matériel, les maisons d'école laissaient certainement à désirer.

« Très défectueuses au point de vue de la construction, « de l'aération, et, par conséquent, de la salubrité, dit « M. Albert Duruy. Il suffit de regarder les anciennes

[1] Séance du Corps législatif du 15 mars 1835.

Digitized by Google

« gravures qui nous restent, entre autres une très curieuse « eau-forte de Boissieu, pour se former une idée du délabrement et de la pauvreté des locaux affectés à l'enseignement dans les campagnes. C'étaient généralement « de simples chaumières que rien ne distinguait des autres « habitations. Couvertes en paille et construites en bois, « elles n'avaient qu'un rez-de-chaussée éclairé par « d'étroites et rares ouvertures où les enfants se réunissaient pêle-mêle avec le recteur et sa famille. Peu ou « point de mobilier, si ce n'est celui du maître. Les tables « étaient formées de planches mobiles posées sur des « tréteaux. Les élèves écrivaient debout; les plus jeunes « seulement assis sur de petits bancs.

« Tel était l'aspect qu'offrait encore au dix-huitième « siècle l'intérieur d'une école rurale. Il y a loin de cette « misère au confortable actuel; mais il ne faut pas oublier « que la plupart de ces maisons d'école étaient d'anciennes « habitations privées, léguées par des personnes charitables, ou fournies par des fabriques. Un petit nombre « seulement avaient été construites en vue de leur destination, soit par les communautés, soit par le seigneur « du lieu, et cela dans un temps où l'on n'avait encore « aucun souci des lois de l'hygiène [1]. »

Quels étaient les résultats obtenus par l'enseignement primaire? Les chiffres vont nous répondre. Dans l'Aube, en 1780, la moyenne des habitants, hommes et femmes, sachant lire et écrire, était d'environ 47 pour 100 [2]. Dans le Nord, de 1750 à 1790, on relève dans les actes de

[1] *L'instruction publique et la Révolution*, p. 13.

[2] Albert Babeau, *L'instruction primaire dans les campagnes avant* 1789.

Digitized by Google

mariage la proportion de 53,97 pour 100 parmi les hommes qui ont signé leurs noms, et celle de 36,29 pour 100, parmi les femmes [1].

Nul doute que, par des causes diverses, l'instruction fût répartie alors inégalement dans les campagnes; mais un fait reste acquis : c'est qu'elle était aussi répandue que le comportaient les mœurs et les besoins de l'époque.

A Paris, presque tous les gens du peuple savaient lire. Un Allemand, Henri Storch, venu en France en 1786, en est assez frappé pour le consigner dans ses impressions de voyage : « Tout le monde lit à Paris. Chacun, surtout les « femmes, a un livre dans sa poche. On lit en voiture, à « la promenade, au théâtre, dans les entr'actes, au café, « au bain. Dans les boutiques, femmes, enfants, *ouvriers,* « *apprentis* lisent; le dimanche, les gens qui s'assoient à « la porte de leurs maisons lisent; les laquais lisent der- « rière les voitures; les cochers lisent sur leurs sièges; les « soldats lisent au poste, et les commissionnaires à leur « station [2]. »

II

L'enseignement public, nous venons de le voir, était étroitement lié à l'Église. Il relevait de son autorité et vivait

[1] De Resbecq, *Histoire de l'instruction primaire avant* 1789 *dans les communes qui ont formé le département du Nord.*

[2] *Les établissements d'instruction à Paris en* 1789, par Albert Babeau. *Correspondant* du 10 juin 1889.

Digitized by Google

en grande partie de ses bienfaits. La Révolution ne pouvait donc frapper la religion sans atteindre l'école.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale s'emparait des biens du clergé; c'était tarir en même temps la source des revenus qui alimentaient l'instruction populaire.

La suppression des dîmes enleva aux écoles, aux universités et à de nombreuses maisons d'éducation, un de leurs principaux moyens d'existence. La Constituante les priva, en 1791, des taxes indirectes, déjà devenues insuffisantes depuis les spoliations antérieures. L'instruction publique était profondément atteinte dans sa vie matérielle. Elle fut frappée dans le corps enseignant par la constitution civile du clergé et par l'abolition des Ordres religieux. Le serment constitutionnel exigé du clergé fut imposé aussi aux « agrégés et à tous les individus en fonction « dans les établissements appartenant à l'instruction « publique[1] ».

Le 18 août 1792, un décret de l'Assemblée législative déclarait « détruites et supprimées toutes les corporations « séculières ecclésiastiques, et généralement toutes les « corporations religieuses et congrégations séculières « d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, « même celles uniquement vouées au service des hôpitaux ».

L'impossibilité d'improviser un personnel enseignant pour remplacer celui qu'on supprimait était si évidente, que le même décret invitait les membres employés dans l'enseignement public « à en continuer l'exercice à titre « individuel et jusqu'à son organisation définitive, sous

[1] Décrets des 22 mars, 15 et 17 avril 1791.

Digitized by Google

« peine de se voir privés de la moitié de la pension qui « leur aurait été accordée ».

C'était les placer dans une condition à la fois humiliante et précaire. Les congréganistes s'y refusèrent, et leur départ entraîna la ruine des petites écoles déjà chancelantes depuis les coups que leur avaient portés les premiers actes révolutionnaires.

Au mois de mars 1793, un décret de la Convention confisqua « les biens formant la dotation des collèges, des « bourses, et de tous les autres établissements d'instruc- « tion publique, à l'exception de ceux jugés nécessaires « pour les cours et pour l'habitation des professeurs et « des élèves » Le même décret déterminait le traitement des professeurs et des instituteurs, mis désormais à la charge de l'État.

Bientôt après, le décret du 8 août 1793 supprima « toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou « dotées par la nation ». Ainsi devaient disparaître des institutions représentant dans son acception la plus haute l'esprit français, coupables d'appartenir au passé et d'en continuer les traditions. L'Académie française était particulièrement suspecte aux hommes de la Révolution, à cause de son indépendance.

En 1793, la Convention tenta d'organiser l'instruction publique, si profondément bouleversée par les mesures révolutionnaires. Elle établit une école primaire par groupe de quatre cents à quinze cents individus, en y joignant les habitations voisines de mille toises[1], sectionne-

[1] Loi organique du 21 octobre. Lois complémentaires des 28 et 30 du même mois.

Digitized by Google

ments qui ne tenaient compte ni des agglomérations naturelles, ni des distances, privant une commune de l'école qu'elle possédait pour l'attribuer à une autre. La loi excluait des fonctions d'instituteur les « ci-devant nobles », les ecclésiastiques et ministres d'un culte quelconque (art. 12); les femmes « ci-devant nobles », les religieuses, les maîtresses d'école nommées antérieurement par des ecclésiastiques ou des nobles (art. 22). Les instituteurs salariés par la République devaient recevoir 1,200 livres, au maximum. Leur choix était laissé aux pères et mères de famille pour chaque commune, sur la présentation des candidats éligibles, faite par une commission de cinq membres par district. L'influence des pères et mères de famille se trouvait déjà limitée ainsi à des candidats révolutionnaires qui devaient produire un certificat de civisme, délivré par les comités de surveillance et de salut public, ou par un comité pris dans les sociétés populaires.

Le décret du 29 frimaire an II plaça les instituteurs sous la surveillance immédiate de la municipalité ou de la section, et « sous la surveillance de tous les citoyens ». Au traitement fixe de 1,200 livres, était substituée la somme annuelle de 20 livres par enfant pour les instituteurs, de 15 livres par enfant pour les institutrices. Ce décret obligeait les parents à envoyer leurs enfants à l'école pendant trois ans, sous peine d'une amende égale au quart de leurs contributions, amende doublée en cas de récidive, avec privation des droits de citoyen pendant dix ans.

L'instituteur qui enseignait des « préceptes ou maxi-
« mes contraires aux lois et à la morale républi-

Digitized by Google

« caine », et l'on sait ce qu'il fallait entendre par là, était exposé aux dénonciations et à des pénalités proportionnées à la gravité du délit[1].

« Il s'agit, avait dit Barère, de changer les idées « anciennes et d'établir la marche qui convient à la liberté « et à la République. »

L'élément ecclésiastique se trouvant banni des écoles par les conditions qui lui étaient faites, on tenta de créer de nouveaux professeurs par l'institution d'Écoles normales[2]. Cet essai ne réussit pas. Quatorze cents jeunes gens furent amenés à Paris, où ils n'étaient astreints à suivre régulièrement aucun cours. Soit manque d'aptitudes, soit manque d'assiduité, ils ne répondirent pas à ce qu'on attendait, et la clôture de l'École normale fut prononcée le 30 floréal[3].

La Convention fut plus heureuse par la création de l'École polytechnique, dont l'idée lui appartient, et que le succès couronna presque aussitôt.

La chute de Robespierre fut suivie de nouvelles lois scolaires. La loi du 27 brumaire an III partagea les écoles primaires en deux sections : l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, à raison d'une école par mille habitants, soumettant les instituteurs au choix et à la surveillance d'un jury composé de trois membres, désignés par l'administration du district, et pris parmi les pères de famille. Le traitement fixe de 1,200 francs était rétabli avec un droit à la retraite après de longs services, disposition que Laka-

[1] *L'école sous la Révolution française*, par Victor Pierre, liv. II, chap. II.
[2] Décret du 9 brumaire an III.
[3] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 111.

Digitized by Google

nal eut le mérite de faire adopter, et qui ne fut appliquée que longtemps après la Révolution. La loi du 27 brumaire n'exigeait plus des instituteurs de certificat de civisme. Enfin, elle proclamait la liberté pour tout citoyen d'ouvrir une école particulière, sous la surveillance des autorités constituées. L'esprit de cette loi, il faut le reconnaître, était libéral et modéré, surtout si l'on se reporte à celles qui l'avaient précédée. Peut-être faut-il y voir un aveu d'impuissance. La liberté d'enseignement était encore fort combattue par les influences révolutionnaires ; mais on doit savoir gré à ceux qui en consacrèrent le principe dans une loi.

La création des Écoles centrales (décret du 7 ventôse an III) mérite d'être signalée parmi les innovations les plus utiles. L'Institut national des sciences et arts, dont la Constituante et la Législative avaient conçu l'idée, fut aussi fondé par la loi du 3 brumaire an IV. Cette loi, la dernière de la Convention sur l'instruction publique, maintenait le principe de la liberté d'enseignement en établissant « des « fêtes nationales pour entretenir la fraternité et l'atta- « chement à la Constitution, à la patrie et aux lois ». Elle changeait encore une fois le traitement des instituteurs. Désormais, ils devaient recevoir de chacun de leurs élèves une rétribution annuelle, fixée par l'administration du département, et dont les municipalités pouvaient dispenser le quart des élèves pour cause d'indigence. La pénurie du Trésor public était suffisamment prouvée par cette disposition qui faisait payer les instituteurs par les élèves. L'article premier de la loi était ainsi conçu :

« Il sera établi dans chaque canton de la République

Digitized by Google

« une ou plusieurs écoles primaires dont les arrondisse-
« ments seront déterminés par l'administration du dépar-
« tement. »

Une ou plusieurs écoles par canton, c'était peu. L'expérience avait démontré que s'il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour détruire l'ancienne organisation, il était plus difficile et plus long d'en créer une nouvelle, surtout au milieu des discordes civiles et du désordre financier. Cette loi constate l'insuffisance de l'enseignement primaire à cette époque, et elle explique l'ignorance qui dut forcément succéder à la période révolutionnaire.

Les atteintes portées à l'instruction populaire avaient excité des plaintes unanimes dans les départements, dès le mois de novembre 1792. L'esprit révolutionnaire s'était préoccupé d'écarter avant tout l'enseignement religieux. Si ardente que fût cette préoccupation, elle ne pouvait triompher des obstacles matériels, et elle créait un obstacle moral, en provoquant de la part des familles une opposition qui ne tournait pas au profit des écoles de la République. L'ignorance leur semblait préférable à la fréquentation d'écoles qui froissait leurs habitudes et leurs sentiments religieux. Les programmes révolutionnaires éloignaient aussi de l'enseignement une foule de sujets recommandables. Les instituteurs étaient, en outre, découragés par l'instabilité des lois et par la condition qui leur était faite. Payé en assignats, le traitement de 1,200 livres qu'on leur accorda et qu'on leur retira tour à tour, représentait seulement l'acquisition d'un boisseau de blé. En défendant à l'instituteur d'être secrétaire de la mairie, on 'avait privé d'un avantage pécuniaire. Enfin, sa rétribution

Digitized by Google

n'était que fort irrégulièrement payée, et le plus souvent il n'en recevait aucune[1].

Par toutes ces raisons, on ne saurait s'étonner de la rareté des instituteurs, constatée, le 22 germinal an II, par Barère et Collot d'Herbois[2].

La commission exécutive de la loi du 27 brumaire faisait une constatation semblable : « La disette d'hommes « en état de remplir les fonctions d'instituteur, disait- « elle, a empêché l'exécution du décret du 29 fri- « maire[3]. »

Lakanal demandait aux administrations municipales des rapports sur l'état de l'instruction publique, et on lui répondait : « La pénurie des instituteurs est telle que nous « désespérons de pouvoir organiser des écoles.

« Nous autorisons tous les instituteurs qui se présen- « tent; ils sont en bien petit nombre. Ce serait beaucoup « s'ils étaient en mesure d'apprendre à lire et à écrire. » (Prades, Pyrénées-Orientales, 24 nivôse an III.)

« L'instruction publique est nulle dans ce district; les « écoles primaires ne sont pas encore organisées. » (Arras, nivôse an III.)

« L'instruction publique languit en ce district d'une « manière trop sensible pour qu'il ne soit pas de mon « devoir de vous en faire part. *De quatre-vingt-une com-*

[1] *L'école sous la Révolution française*, par Victor Pierre, p. 138.

[2] « L'embaaras qu'éprouvent les municipalités pour trouver des institu- « teurs dont, dans plusieurs départements, la rareté se fait sentir, tient « à des obstacles qu'il est urgent de lever. » (Archives nationales, F. 17-1009, n° 2609.) — Victor Pierre, *L'école sous la Révolution française*, p. 79.

[3] *Ibid.*, p. 127.

Digitized by Google

« *munes dont il est composé, vingt-quatre seulement ont* « *des instituteurs,* les autres en manquent, d'abord par la « rareté des sujets. » (Vendôme, 27 brumaire an III.)

« Le jury n'a eu qu'un seul instituteur à examiner. « Aucun citoyen, aucune citoyenne ne se présente. *Sur* « *vingt-cinq arrondissements* d'écoles à pourvoir, *il y en* « *a six de pourvues.* » (Sancerre, Cher.)

« Sur quarante et une écoles, le jury n'a pu trouver « que cinq institutrices capables de suivre, même de loin, « les vues de la loi du 27 brumaire. » (Agen.)

« Nous avons été forcés de demander *si le talent de* « *l'écriture était indispensablement nécessaire dans les in-* « *stitutrices,* et si l'instituteur ne pourrait pas être chargé « d'enseigner aux jeunes citoyennes, *l'institutrice ne le* « *sachant pas.* » (Angoulême.)

Dans les Landes, sur quarante personnes soumises à l'examen, il n'y en a pas une qui réunisse la moitié des connaissances exigées par la loi. Mêmes plaintes dans les départements de l'Ariège, du Loiret, de l'Allier, de Lot-et-Garonne, du Gers, de l'Aude[1]. Dans la Sarthe, cinquante-sept communes sont sans écoles. Le canton de Malicorne, renfermant huit communes, ne possède qu'un seul instituteur[2].

Quelques années s'écoulent, et en l'an VI, Letourneux, ministre de l'intérieur, ordonne des visites municipales dans les écoles, adressant aux administrations départementales et municipales une circulaire où il dit :

[1] Victor Pierre, liv. II, chap. viii.

[2] Armand Bellée, *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et après la Révolution.*

Digitized by Google

« Combien le spectacle que présente le tableau des écoles « primaires ne doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais « républicains ! En butte à la malveillance et à la calomnie, « dénuées des premiers secours qui pouvaient les soutenir « et les alimenter, attaquées même ouvertement et ridicu- « lisées par ceux qui devaient en être les premiers défen- « seurs, *les écoles primaires enfin n'existaient pas encore « que déjà elles avaient cessé d'être.* Ainsi réduits à l'état « le plus déplorable, sans considération au dehors, sans « élèves, pour la plupart, autres que ceux que l'indigence « mettait dans l'impossibilité de payer la contribution « fixée, les instituteurs voyaient leur zèle paralysé, *et ce « n'eût été qu'en se prêtant par une lâche complaisance « aux plus honteux préjugés et en devenant parjures à « leur serment qu'ils auraient pu obtenir quelques succès. « Et cependant, à côté d'eux s'élevaient et s'élèvent encore « avec audace une foule d'écoles privées, de maisons « d'éducation particulières, où l'on professe impunément « les maximes les plus opposées à la Constitution et au « gouvernement, et dont la coupable prospérité semble « croître en raison de la perversité des principes qu'y « reçoit la jeunesse.* C'est donc sur ces repaires du fana- « tisme royal et superstitieux que le Directoire appelle « toute votre vigilance et toute votre activité[1]. »

Ce document officiel établit que les instituteurs de la République ne trouvaient de faveur auprès des familles qu'en professant des principes opposés à la Révolution. Il montre aussi le succès toujours croissant des écoles

[1] Victor Pierre, p. 189.

Digitized by Google

libres, dont la fondation avait suivi la loi du 27 brumaire.

La résistance du sentiment public aux écoles révolutionnaires ne s'était pas traduite seulement par des abstentions pacifiques; elle s'était manifestée aussi par des actes de violence. En Normandie, l'opposition avait souvent pour complice les municipalités elles-mêmes. Ces municipalités combattaient les instituteurs en leur refusant leurs rétributions, et favorisaient l'établissement des écoles libres.

Un instituteur, nommé à Livet en Ouche, se rendait à son poste le 18 germinal an III, et devait prendre possession du presbytère. Cinq hommes déguisés en femmes l'attendirent, armés de pistolets et de bâtons, et le forcèrent de repartir avec son mobilier.

A Verneusses (Eure), l'instituteur fut assailli et insulté, les hommes et les femmes disant « qu'ils ne voulaient pas « reconnaître la République ni obéir à ses lois; qu'ils n'en« verraient pas leurs enfants à l'instruction; qu'ils avaient « toujours reconnu l'exposant pour un honnête homme, « mais qu'en acceptant une pareille charge, il devenait un « coquin et un fripon, et qu'on attenterait à sa vie s'il per« sistait à vouloir s'installer; qu'en général, les institu« teurs étaient des sujets malhonnêtes, et que leurs livres « étaient également mauvais[1] ».

La municipalité d'Harcourt refusa d'enregistrer la nomination de l'instituteur et de lui livrer le presbytère. L'agent national de Bernay écrivait, le 24 germinal an III, au Comité d'instruction publique :

[1] Archives de Bernay. Registre du jury d'instruction.

Digitized by Google

« Citoyen représentant, des citoyens fuient l'instruction « publique, à laquelle ils étaient appelés par le jury « d'instruction, pour préférer dans leur commune une « instruction libre.

« Les instituteurs nommés éprouvent des entraves; j'en « ai déjà informé le Comité. La majorité des communes « regrettent l'ancienne instruction et veullent la perpé- « tuer.

« Un billet m'a été dénoncé par un père patriote; il luy « a été envoyé par un instituteur qui a refusé une nomi- « nation du jury et qui instruit librement. Ce billet remis « à l'élève pour le remettre à son père est ainsy conçu :

« *Mon intention est que M. Gontier, le maître de colle* « *de mon fils, le fasse lire dans les livres que je lui* « *envoiray, même dans ceux de ma religion catholique,* « *et apprenne des leçons de mon cathésisme.* »

« Ce billet a été envoyé en même temps à tous les « élèves de cette écolle ; je prie le Comité de vouloir bien « me tracer la marche à suivre à cet égard[1]. »

En 1797, à Bernay, 8 instituteurs réunissaient 275 garçons ; 7 institutrices, 170 filles. L'agent national constatait l'état de langueur de l'enseignement public, et l'existence des écoles particulières. Il accusait les instituteurs de « fanatisme ». C'est par ce terme qu'on désignait alors les croyances religieuses. « L'instruction est non pas « insignifiante, disait-il, mais elle est toute antirépubli-

[1] Registre 6 de la correspondance de l'agent national de Bernay.

Digitized by Google

« caine et antisociale. Les instituteurs et les institutrices « les plus ennemis de la République, n'ont que pour la « forme, dans leurs écoles, la déclaration des Droits de « l'homme et la Constitution[1]. »

Le choix des livres élémentaires destinés aux écoles de la République pouvait justifier la répugnance des familles. On y avait admis un traité médical ayant pour but d'apprendre aux enfants ce qu'ils doivent ignorer[2]. Les passions révolutionnaires avaient dicté des livres publiés par les ordres de la Convention et parfois à ses frais.

« N'y cherchez pas, dit M. Albert Duruy, d'inspiration « supérieure ou de vues générales et désintéressées. Faire « connaître aux enfants la Constitution et les principes sur « lesquels elle repose, l'organisation politique, adminis- « trative, religieuse et judiciaire en même temps, et sur- « tout leur inspirer l'amour de la République et du peuple, « la haine des rois, des aristocrates et des prêtres, voilà le « fond de cette littérature officielle. Elle n'enseigne pas « seulement à l'enfant qu'il est né libre et qu'il a des « droits ; que ces droits, il les tient de la nature et de « la Constitution ; qu'une déclaration solennelle du peuple « français les a consacrés ; elle ne se contente pas de lui « mettre sous les yeux le texte de ces documents avec un « commentaire et des réflexions souvent plus obscurs que « la lettre elle-même ; elle y joint des récits, des appré- « ciations sur les hommes et sur les événements, des « comparaisons entre l'ancien régime et la Révolution,

[1] *Les petites écoles et la Révolution* (1789-1799) *dans les districts de Bernay et de Louviers,* par E. Veuclin. Bernay, 1885, in-12.

[2] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution,* p. 106.

Digitized by Google

« des exemples de vertu civique et de corruption aristocra-
« tique propres à graver dans de jeunes esprits la supério-
« rité de l'homme du peuple sur les autres hommes, et de
« la République dans ses pires excès, sur toutes les autres
« formes de gouvernement[1]. »

Le *Catéchisme historique et révolutionnaire* contenait le récit de l'exécution de Louis XVI et de celle de Marie-Antoinette, en employant à leur égard les termes les plus injurieux. Dans le *Nouveau Catéchisme républicain, à l'usage des sans-culottes et de leurs enfants, présenté à la Convention nationale qui en a fait mention honorable,* on demandait à l'élève : « L'univers ne forme donc qu'une « république ? » Il devait répondre : « Pas encore, mais « ça ira. »

L'*Alphabet des sans-culottes, ou Premiers Éléments de l'éducation républicaine, dédié aux jeunes sans-culottes,* contenait des demandes et des réponses comme celles-ci :

« D. — Qu'est-ce qu'un brave sans-culotte ?

« R. — C'est un brave dont l'âme ne peut être corrompue « par l'or des despotes.

« D. — Quelles sont les vertus des sans-culottes ?

« R. — Toutes. »

L'enseignement chrétien, proscrit partout, avait reparu avec les écoles libres et une partie de l'ancien personnel ecclésiastique ou laïque. Les événements de la Révolution, loin de nuire aux idées religieuses dans l'esprit des populations, avaient augmenté leur influence. Le Directoire le

[1] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution,* p. 163.

Digitized by Google

constatait avec regret; mais enfin, il le démontrait par ses rapports officiels et par les mesures qu'il s'efforçait de prendre contre l'esprit de réaction : arrêté du 27 brumaire an VI, qui crée des privilèges au profit de l'enseignement officiel; arrêté du 17 pluviôse an VI, qui établit une surveillance rigoureuse pour les écoles libres; circulaires administratives, révocations des instituteurs dénoncés et coupables d'esprit contre-révolutionnaire.

Ce qui n'était pas moins évident, c'était l'état lamentable de l'instruction publique.

« Depuis près de six ans, dit un rapport du temps « adressé au Directoire exécutif, il n'existe plus d'instruc- « tion publique[1]. »

En l'an VIII, deux rapports émanés du ministère de l'intérieur signalaient le mal et ses causes. Ils attribuaient l'insuccès des écoles primaires du gouvernement « au « mauvais choix des instituteurs », « au défaut de con- « fiance des pères de famille », et « au vice de la loi », qui n'assurait pas aux instituteurs des moyens d'existence.

« Les écoles primaires, disait le second de ces rapports, « sont presque partout désertes. Deux causes y ont con- « tribué : la première est le détestable choix de ce qu'on « a appelé des instituteurs; ce sont presque partout des « hommes sans mœurs, sans instruction, et qui ne doivent « leur nomination qu'à un prétendu civisme qui n'est que « l'oubli de toute moralité et de toute bienséance. La « seconde cause est dans la force toujours subsistante des « opinions religieuses que les lois ont trop heurtées,

[1] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 177.

Digitized by Google

« et pour lesquelles ces instituteurs affectent un mépris « insolent[1]. »

Dans l'enseignement supérieur : suppression des anciens foyers de hautes études littéraires et scientifiques, abandon des études de droit, insuffisance et absence de garantie dans les études médicales, tel est l'état auquel on était réduit à la fin du Directoire. De la déplorable condition où se trouvait l'enseignement primaire, résultait une ignorance profonde et universelle.

Fourcroy, après le 9 thermidor, faisait entendre ces mots à la tribune de la Convention : « Faut-il vous dire « qu'à la porte même de vos séances, on met partout « des fautes d'orthographe ? On n'apprend plus à lire et à « écrire[2]. »

Dans un rapport au conseil des Anciens, Barbé-Marbois disait, le 3 avril 1796 : « Il y a une infinité de communes « où il ne se trouve pas un homme capable d'écrire lisi- « blement les actes de l'état civil... Les enfants qui « avaient huit ou neuf ans quand la Révolution a com- « mencé et qui atteignent leur seizième année ; tous ceux « qui, dans le même intervalle, auraient dû accomplir ou « terminer leur éducation, nous demandent de les arra- « cher à l'ignorance qui menace le reste de leur vie. On « verra des étudiants de dix-huit à vingt-cinq ans[3]. »

Fourcroy en mission, l'an IX, dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ne compte que

[1] Albert Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, p. 178.

[2] Séance de la Convention du 14 fructidor an II. — *Moniteur*, XXI, 645. — Taine, *La Révolution*, III, 452.

[3] Réimpression du *Moniteur*, XXVIII, 120-121.

Digitized by Google

177 écoles primaires organisées dans la Manche, au lieu de 425 qui auraient dû exister. Il explique le manque de confiance témoigné à la grande majorité des instituteurs.

« Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'ivro-« gnerie de beaucoup de ces derniers, dit-il, il paraît cer-« tain que le défaut d'instruction religieuse est le motif « principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants « à ces écoles. On préfère les envoyer chez des maîtres « particuliers que l'on aime mieux payer, parce qu'on « espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs « plus pures et des principes religieux[1]. »

« Combien y a-t-il de ces écoles primaires, premier « besoin du peuple, et d'écoles centrales ouvertes? dit-il « encore. A Paris même, où tous les moyens d'exécution « semblent devoir se trouver sous la main de l'administra-« tion qui y siége, voyez ces institutions encore en projet, « et les citoyens réclamer, presque en vain, l'instruction, « dont les sources sont taries depuis plusieurs années. Que « sera-ce si nous nous transportons dans les départements « les plus éloignés du centre? Partout on se plaint du « défaut d'enseignement; dans les villes même les plus « peuplées, à peine trouve-t-on quelques maisons particu-« lières où l'on puisse faire donner à ses enfants les pre-« miers éléments de l'écriture. Voilà l'état au vrai de « l'instruction publique en France[2]. »

Un des hommes qui, à la Législative, avaient voté un des premiers la déportation des prêtres insermentés, Français, de Nantes, écrit l'an IX:

[1] Albert Duruy, p. 353.
[2] Réimpression du *Moniteur*, XXVIII, 137-138.

Digitized by Google

« Il n'y a pas la dixième partie de la population dans la « huitième division[1] qui sache lire. Les anciens curés et « vicaires apprennent à lire aux enfants. Les anciennes « religieuses tiennent des écoles de filles ; de sorte que « l'ancien ordre de choses à cet égard est revenu[2]. »

« L'ignorance menace d'envahir les campagnes, les « villes même, avec tous les fléaux qui en sont la suite, « écrit aussi Grégoire, l'évêque constitutionnel. On a « beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établisse-« ment des écoles primaires, et les écoles primaires sont « encore à naître[3]. »

Chaptal, ministre de l'intérieur en l'an IX, provoque une enquête sur l'instruction publique, dont l'état lui inspire ces paroles :

« La génération qui vient de toucher à la vingtième « année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance : la « masse de la nation croît sans instruction[4]. »

Et Portalis confirmera ces assertions, en disant à son tour :

« L'instruction publique est nulle depuis dix ans... Les « enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au « vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la « Divinité, sans notion du juste et de l'injuste : de là des « mœurs farouches et barbares ; de là un peuple féroce[5]. »

L'ignorance à laquelle se trouvait condamnée la classe

[1] Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes.

[2] Félix Rocquain, *L'état de la France au 18 brumaire*, p. 28.

[3] Rapport manuscrit publié par M. Ulysse Robert, *Cabinet historique de* 1876, p. 239.

[4] *L'école sous la Révolution*, par Victor Pierre, p. 225.

[5] *Exposé des motifs du Concordat devant le Corps législatif*, 1800.

Digitized by Google

populaire était déplorable, et l'on avait raison de chercher par tous les moyens possibles à y porter remède. Mais cette ignorance était plus funeste encore chez des agents municipaux, chez des fonctionnaires. Les commissaires de l'an IX attribuaient la mauvaise tenue des registres de l'état civil au défaut d'instruction des maires et de leurs adjoints, la plupart ne sachant ni lire ni écrire, et étant tout au plus en état de signer leur nom [1].

L'ignorance des juges de paix n'avait pas de moindres inconvénients, et elle était telle, que non seulement ils n'avaient souvent aucune connaissance des lois, mais qu'ils étaient dépourvus de l'instruction la plus élémentaire.

Un directeur de jury écrivait un jour à l'accusateur public :

« La plupart des juges de cet arrondissement (Marly), « étant peu instruits, ne savent comment procéder dans « les instructions criminelles, et par leurs lenteur et insou- « ciance ou ineptie, laissent évader les coupables, et par « là, les délits trop multipliés restent impunis...

« X... a dicté au juge de paix, dont il est l'assesseur et « le meneur, il a dicté, dis-je, au juge de paix trop igno- « rant pour faire son devoir tout seul (il sait à peine lire et « écrire), un procès-verbal [2]. »

L'anarchie, les lois jacobines, la guerre civile, les guerres étrangères n'expliquent que trop l'absence pres-

[1] Félix Rocquain, Introduction, p. xxii.

[2] *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, par A. Combier, I, 613.

Digitized by Google

que complète d'une organisation sérieuse de l'instruction publique pendant la période révolutionnaire. Mais les ruines intellectuelles et morales n'étaient pas les seules qu'on eût à déplorer. Auprès de celles que nous venons de contempler, il faut montrer les ruines matérielles et les souffrances physiques.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

I. La spoliation et la ruine. — II. La misère et la faim. — III. Tableau de la France à la chute du Directoire.

I

Dans ces peintures de la France à l'époque de la Révolution, bien des sujets ont retenu notre attention. Nous avons jugé le gouvernement révolutionnaire par ses doctrines, par ses lois et par ses actes. Nous avons suivi ses victimes dans les prisons et au pied de l'échafaud, où les envoyaient des tribunaux sans justice. Paris et les départements nous sont apparus au milieu des phases qu'a traversées la Révolution depuis ses débuts jusqu'à son terme. Il nous reste à présenter un dernier tableau, celui des souffrances et de la misère publiques. Nous ne chercherons pas à en noircir les couleurs. D'autres verront dans des faits trop réels l'occasion de réquisitoires victorieux.

Les détracteurs du passé goûtent cette satisfaction, lorsqu'ils croient avoir trouvé dans des années de misère et de disette la condamnation de plusieurs siècles de monarchie. Les calamités commencées avec la Révolution n'ont fini qu'avec elle, et offriraient une facile revanche à ceux qui demandent à l'histoire de servir un parti.

Mais il ne s'agit pas d'opposer l'une à l'autre des époques différentes, ni d'établir des comparaisons que nous

Digitized by Google

laissons au lecteur, s'il en a le goût. Nous ne nous attachons ici qu'à l'exposé sincère de faits incontestables.

Il ne suffit pas de signaler les maux ; il faut en demander l'explication à la raison humaine et à la logique des événements. Ayant compris les causes, on s'étonnera moins des effets, et on les regardera comme les conséquences naturelles, nécessaires, infaillibles, des doctrines et des actes des gouvernants.

Le principe de la propriété n'a jamais été violé impunément. La Révolution, dès le commencement, y avait porté atteinte, non seulement par le pillage des châteaux et celui des magasins, par les attentats multipliés contre la fortune privée, mais par la spoliation légale : abolition des redevances seigneuriales, sans compensation et sans indemnité, confiscation des biens de l'Église et des émigrés, saisies, taxes énormes et arbitraires.

Dépouiller des riches, des associations, des classes entières, c'est frapper avec les consommateurs ceux qui vivent de la consommation ; c'est ruiner le commerce et l'industrie, arrêter les transactions, paralyser la confiance.

En confisquant les biens des hôpitaux [1], qui s'élevaient à 800 millions [2], en s'emparant des revenus des fabriques, des fondations, des établissements de bienfaisance, on a volé le patrimoine des malades et des pauvres.

Les réquisitions forcées ont volé les cultivateurs, les propriétaires, les négociants [3]. La loi du *maximum* a ruiné le commerçant, le forçant de livrer sa marchandise pour

[1] Décret du 23 messidor an II.

[2] TAINE, *La Révolution*, III, 72.

[3] Décrets du 29 septembre 1793, des 4 et 30 mai, du 26 juin 1794. —

Digitized by Google

un prix inférieur à celui qu'elle lui coûte. Elle a dépouillé le paysan, réduit à cacher son blé, à braver les plus dures pénalités et à spéculer sur la misère des temps pour échapper lui-même à la ruine. Le numéraire est saisi, ainsi que toutes les matières d'or et d'argent. Trois ou quatre cents millions sont le prix de ces confiscations dans les seuls mois de novembre et décembre 1793[1].

Les assignats, leur cours forcé, leur émission fabuleuse et plusieurs fois renouvelée, portent un coup mortel au crédit de l'État et à la fortune privée. Le créancier est volé par son débiteur, qui se libère de sa créance par un payement illusoire. Un morceau de papier sans valeur paye un fermage, donne la propriété d'une terre et d'un château, solde un marchand et un ouvrier.

Les riches qui n'ont pas été épargnés sont encore soumis à l'emprunt forcé (28 juin 1798). Les rentiers de l'État ont déjà eu beaucoup à souffrir par le remboursement de leurs rentes en assignats. Le jour vient où ils ne sont même plus payés du tout, et où ils attendent plus de quatre ans pour toucher un huitième de leurs arrérages[2].

Le gouvernement s'est approprié les biens de l'Église, ceux des émigrés et des individus qu'il a fait condamner. Mais se substituant aux propriétaires légitimes, il n'en a

Les bons de réquisition servaient à acquitter les dépenses de nourriture et le transport des armées à l'intérieur. On était contraint de les accepter sous peine d'amende et de détention. Il serait impossible d'évaluer, même approximativement, le chiffre total qu'ils atteignirent. Peut-être n'ont-ils pas pris moins de 1,500 millions. (René Stourm, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, II, chap. XXV.)

[1] Taine, *La Révolution*, III, 72.

[2] *Censeur des journaux*, novembre 1796. — Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, p. 150.

Digitized by Google

pas rempli les charges. Si sa fortune s'est accrue, ses dépenses ont augmenté. Le rendement des impôts a diminué. On a vu se tarir toutes les sources de la richesse nationale. La Convention a fermé la Bourse le 27 juin 1793.

Les biens nationaux ont été comme une proie rapidement engloutie. Cette richesse productive en d'autres mains a été singulièrement réduite par l'usage qu'en a fait le parti révolutionnaire. L'Assemblée nationale, pour encourager les acquéreurs des biens nationaux, avait facilité les payements, fixant à 30, 20 et 12 pour 100 du prix d'acquisition le premier payement, et celui du reliquat à des annuités égales. Ces biens, soldés avec des assignats dont la valeur a toujours été en diminuant, n'ont donc pas profité à l'État, mais aux acquéreurs qui ont bénéficié des circonstances.

Selon une évaluation probable, on aurait vendu pour cinq milliards et demi de biens nationaux[1]. Sur cette somme, quatre milliards n'ont pas été versés dans la caisse publique[2]. La totalité des biens du clergé fut vendue au-dessous du cinquième de sa valeur[3].

Les ventes donnèrent lieu à des fraudes innombrables et à des supercheries scandaleuses. Il avait d'abord été décidé que dans toute la région septentrionale de la France, la mise à prix serait basée sur le taux des fermages, multiplié par 22. Des ententes s'établirent pour dissimuler le

[1] René STOURM, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, II, chap. XXX.

[2] FORNERON, *Histoire des émigrés*, III, 74, 75.

[3] Michel CHEVALIER. — *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1866. — D'après les chiffres annexés au projet de loi de 1825, les émigrés n'ont recouvré qu'un vingtième de leur patrimoine, soit 100 millions sur plus de 2 milliards. STOURM, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, II, 459-461. — TAINE, *Le régime moderne*, I, 202.

Digitized by Google

prix des fermages. Les autorités révolutionnaires se prêtèrent à des calculs intéressés, tantôt par le défaut de publicité donné à la vente, tantôt en falsifiant les chiffres réels. Des agents prévaricateurs se firent adjuger les meilleurs lots, au moyen de prête-noms. D'autres achetèrent des immeubles à vil prix pour les revendre aussitôt avec un bénéfice assuré. Au Mans, il fallut poursuivre l'estimateur des biens du clergé qui leur avait attribué une valeur trop inférieure. A Laval, ce sont des administrateurs du département, actionnés pour avoir acquis des propriétés ecclésiastiques, sans avoir rempli aucune des formalités légales[1].

Dans le département de l'Aisne, en 1791, les biens nationaux furent vendus fort au-dessous de leur valeur. Des chiffres serviront d'exemple[2] :

BIENS VENDUS.	VALEUR RÉELLE.	PRIX DE VENTE.
Laon	15.280.786 francs.	11.913.276 francs.
Chauny	11.882.346 —	7.957.346 —
Saint-Quentin	24.049.700 —	13.547.000 —
Vervins	8.266.294 —	7.466.294 —
Soissons	25.484.417 —	16.164.023 —
Château-Thierry	11.768.023 —	7.692.023 —
Total	96.731.566 francs.	64.740.742 francs.

En 1791, les ventes furent d'abord difficiles, à cause de la répugnance qu'inspirait l'idée de profiter de la spoliation, et de la crainte d'être en butte aux poursuites des propriétaires légitimes[3]. Les acquéreurs furent des paysans et

[1] D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans durant la Révolution,* I, 83, 84.

[2] Ed. Fleury, *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution,* I, chap. IX.

[3] En 1795, les biens nationaux, fort inférieurs par leur prix aux biens patrimoniaux, perdaient 40 pour 100 de leur valeur. Les biens du clergé étaient encore plus dépréciés que ceux des émigrés. En Normandie et dans

Digitized by Google

des révolutionnaires, désireux de se signaler par leur absence de scrupules, en réalisant des bénéfices.

A la date du 24 mars 1791, on n'avait encore vendu que pour 180 millions de biens nationaux. Le total des biens vendus au 1er novembre de la même année était de 1,526 millions; il en restait encore à vendre pour 669 millions. Dans l'espace de sept mois, le paysan en avait acheté pour 1,316 millions [1]. Il s'est rendu maître de cette terre qu'il convoitait; mais, par là, il est devenu l'ennemi du clergé qui la possédait, et par conséquent du prêtre insermenté, représentant de l'Église dépouillée, dispensateur des sacrements, ministre d'une religion à laquelle le peuple est resté fidèle. Le paysan se trouve placé ainsi entre ses convoitises et sa foi religieuse ou celle qui règne à son foyer. La spoliation dont il profite l'engage, en quelque sorte malgré lui, dans le parti de la Révolution. Il sera mieux disposé à accepter le curé constitutionnel qui personnifie la nouvelle Église schismatique, et ne lui parlera pas de restitution. Que de conflits entre la conscience et l'intérêt! Que de sentiments contraires autour de ce champ, de ce domaine dont la possession implique la violation de la propriété!

S'il s'agit du château au lieu de l'abbaye, le seigneur, l'émigré est aussi devenu l'ennemi pour le paysan enrichi de ses dépouilles. Le spoliateur redoutera les revendications de celui qu'il a dépossédé. Ce n'est pas l'ancien

le reste de la France, en 1803, on n'achetait guère les biens nationaux au-dessous du denier 15. Il en était de même en 1809. Depuis 1815, les biens nationaux se vendaient à raison de 5 pour 100 de revenu; les biens patrimoniaux, à raison de 3 et 4 pour 100. (TAINE, *Le régime moderne*, I, 233, 234.)

[1] TAINE, *La Révolution*, I, 445.

Digitized by Google

régime qu'il détestera, mais l'obligation de rendre le bien d'autrui, qui pourrait être la conséquence d'un retour à ses institutions. L'ancien régime sera donc facilement rendu odieux dans l'esprit populaire. Et comment ne céderait-on pas à la tentation d'exagérer les abus de ce régime, non seulement pour en rendre le retour impossible, mais pour justifier les excès qui l'ont suivi?

Afin de faciliter la vente des biens nationaux et leur revente au détail, l'Assemblée constituante avait prorogé l'époque du payement. Beaucoup des acquéreurs de la première année payèrent comptant, sans profiter des délais légaux, et ne bénéficièrent pas, en soldant leur premier douzième, de la dépréciation des assignats comme les acquéreurs des époques suivantes. Dès 1792, les payements cessèrent de la part de ceux qui avaient acheté avec trop de hâte, et qu'avaient ruinés les événements de la Révolution. L'expropriation fit rentrer l'État en possession de ces biens dépréciés.

Les prix de vente augmentèrent avec le discrédit des assignats, car il fallait un plus grand nombre d'assignats pour représenter les sommes exigées antérieurement. Ainsi, le 23 avril 1794, des immeubles estimés 212,580 francs furent vendus 456,000 francs. Une ferme, provenant des biens d'Église, évaluée 123,000 francs en 1791, fut vendue 653,000 francs au mois d'avril 1795[1].

Au mois de mai 1795, sur la proposition de Bourdon, de l'Oise, la Convention décréta que tous les biens nationaux seraient adjugés sans enchères et par simple procès-

[1] Ed. Fleury, I, chap. ix.

Digitized by Google

verbal à celui qui en offrirait trois fois en assignats la valeur fixée par l'estimation de 1790. Ce décret ne tarda pas à être rapporté; mais, pendant qu'il était en vigueur, un bien évalué 100,000 francs en 1790 put être payé 300,000 francs en assignats, somme représentant seulement 20,000 francs, les assignats étant tombés alors au quinzième de leur valeur nominale. On acquérait ainsi pour 20,000 francs un bien de 100,000 francs. Les acquéreurs des biens d'Église versèrent moins du tiers de leur valeur; ceux des biens d'émigrés, moins du cinquième[1].

Des parents d'émigrés rachetèrent des biens confisqués, mais ce fut le petit nombre. Les principaux acquéreurs furent des spéculateurs, des jacobins, des fonctionnaires, des paysans, des bourgeois, des notables de diverses conditions. Des sociétés d'accapareurs s'étaient formées dans le but d'acheter pour revendre; des communes se réunissaient pour s'emparer d'immeubles dont elles n'auraient pu faire l'acquisition isolément. Des fermiers achetaient aussi les terres dont ils connaissaient mieux que personne la valeur réelle. Des ouvriers espéraient s'enrichir, en achetant des biens que très souvent ils ne pouvaient payer. Ils s'associaient parfois les uns aux autres.

En 1791, un simple ouvrier briquetier de Château-Thierry mit une enchère de 100,000 livres sur un bien évalué 60,000 livres. A Saint-Quentin, un ouvrier tonnelier acheta dans une seule vacation 238,000 livres de biens nationaux[2].

[1] H. Forneron, *Histoire générale des émigrés,* III, 76, note.

[2] Ed. Fleury, *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution,* I, chap. ix.

Digitized by Google

Maîtres du pouvoir, les jacobins purent réaliser sur ces biens d'énormes bénéfices devenus l'origine de leurs fortunes. Rovère se fit adjuger pour 80,000 francs, payés en assignats, une terre valant 500,000 francs en numéraire. Fouché acheta des domaines immenses. André Dumont, Merlin de Thionville, Barras, Rewbell et tant d'autres, à qui l'on ne connaissait aucune fortune avant la Révolution, parvinrent ainsi à la richesse. Les jacobins disposaient de la vente des biens nationaux, et s'arrangeaient souvent de manière à être les seuls à en profiter. A Toulouse, les commissaires qui dressaient le tableau de ventes se partageaient les biens, après s'être entendus avec des patriotes pour ne pas dépasser aux enchères le prix qui convenait à chacun. En Provence, les biens nationaux étaient vendus par les administrateurs du département. Des sociétés de patriotes les faisaient déprécier d'avance par des estimateurs à gages. Une ferme de 5,000 francs fut payée avec le prix d'un cheval [1]. A Nantes, Chaux, complice de Carrier, employait la terreur pour éloigner ses concurrents des adjudications. Il disait d'un bien qu'il convoitait : « Je « connais un moyen de me le procurer; je ferai arrêter le « propriétaire, et pour sortir de prison, il sera trop heu- « reux de m'abandonner son terrain [2]. »

Un témoin de l'époque écrivait, au mois de mai 1792 :

« Les fermiers sont les gens les plus satisfaits de la « Révolution, et ils ont leurs raisons pour cela. En ce « moment, ils refusent de vendre leur blé autrement que « pour de l'argent, tandis qu'ils payent leurs fermages en

[1] Forneron, *Histoire générale des émigrés*, III, 71-75.

[2] Taine, *La Révolution*, III, 364.

Digitized by Google

« assignats; ces fermes étant toutes à bail, les proprié-
« taires ne peuvent pas s'opposer à ce mode de payement.
« On les encourage beaucoup aussi à acheter des pro-
« priétés nationales, et cela, me dit-on, peut devenir dan-
« gereux pour l'agriculture, car dans leur ardeur d'acqué-
« rir de la terre, ils se privent eux-mêmes des moyens de
« la cultiver. Au lieu de faire comme les croisés, nos ancê-
« tres, qui « vendaient le pâturage pour acheter le cheval »,
« ils vendent le cheval pour acheter le pâturage; aussi
« peut-on s'attendre à voir dans beaucoup d'endroits de
« grandes fermes entre des mains qui seraient forcées de
« les négliger. Un grand changement s'est opéré depuis
« un an dans la propriété territoriale, et beaucoup de fer-
« miers ont eu la facilité de devenir propriétaires. La rage
« de l'émigration, que les approches de la guerre, l'or-
« gueil, la timidité et la vanité augmentent chaque jour, a
« engagé beaucoup de nobles à vendre leurs terres;
« avec celles de la couronne et du clergé, elles forment
« une grande masse qui a été jetée, pour ainsi dire, dans
« la circulation générale.

« Cela sera peut-être plus tard un avantage pour le pays,
« mais la génération présente le paye un peu cher; pour
« moi, je planterais volontiers un million de glands pour
« qu'un autre siècle soit amplement fourni de chênes;
« mais j'avoue que je ne trouve pas tout à fait aussi
« agréable de manquer de pain pour que mes descendants
« en aient de superflu [1]. »

Au commencement du Consulat, le préfet de la Seine,

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795. — *Lettres d'un témoin de la Révolution française,* traduites par H. Taine, 3e édit., p. 8.

Digitized by Google

dans un mémoire adressé au conseiller d'État Lacuée, apprécie en ces termes la situation créée aux détenteurs des biens nationaux :

« Les acquéreurs de domaines nationaux sont en très « grand nombre. Une multitude de cultivateurs doivent à « ces acquisitions une aisance et une indépendance qu'ils « avaient ignorées jusqu'à cette époque. D'autres doivent « à ces acquisitions seules une opulence qui leur a donné « une existence nouvelle et à laquelle ils ne pourraient pas « renoncer facilement. Toute cette classe voit avec inquié- « tude la rentrée des émigrés dont les biens ont été « vendus[1]. »

Les deux catégories qui semblent avoir le plus gagné à la vente des biens nationaux furent donc d'abord les chefs, les partisans, les protégés du gouvernement jacobin, puis les cultivateurs, les fermiers, qui, après avoir payé leurs fermages en assignats, vendirent leur blé contre du numéraire, et purent acquérir à des prix très inférieurs les domaines nationaux, pendant la seconde période, c'est-à-dire lors de la dépréciation des assignats et de la perturbation produite dans les affaires par les événements de la Révolution. Mais si la vente de ces biens enrichit des individus, elle ne fut pas profitable à l'État. Elle atteignit profondément le principe de la propriété, laissa les spoliateurs dans une situation mauvaise et longtemps incertaine. Enfin, elle causa un trouble qui se prolongea au delà de la consécration légale qu'imposèrent l'intérêt public et la nécessité.

Les assignats sont restés dans les souvenirs populaires

[1] Félix Rocquain, *L'état de la France au 18 brumaire*, p. 271.

Digitized by Google

et servent à caractériser d'un seul mot le système financier de la Révolution.

L'Assemblée constituante créa 1,800 millions d'assignats; la Législative, 900 millions, d'octobre 1791 à septembre 1792; la Convention, 7 milliards 278 millions, décrétant la confiscation des biens et la peine de mort contre toute personne convaincue d'avoir refusé des assignats en payement, de les avoir donnés ou reçus à un taux inférieur, d'avoir tenu des discours tendant à les discréditer. Une gratification de 100 livres par condamné était accordée au dénonciateur[1]. Lorsque la planche des assignats fut brisée (19 février 1796), l'émission totale avait été de 45 milliards et demi.

Au mois de juin 1791, à Paris, l'assignat de 100 francs, valait en numéraire..	85 fr.
En janvier 1792	66 —
En mars 1792	53 —
Janvier 1793	55 —
Avril 1793	47 —
Juin 1793	40 —
Juillet 1793	33 —
Juin 1795	4 —
Août 1795	3 —
Novembre 1795	» — 15 sous, puis 5 sous.

En 1794, l'assignat perdait 66 pour 100; en octobre, 72 pour 100; en décembre, 78 pour 100; en janvier 1795, 81 pour 100[2]. Plus les émissions se multipliaient, plus les assignats étaient dépréciés; et à mesure que leur valeur diminuait, le gouvernement se voyait dans la néces-

[1] Loi du 5 septembre 1793. — *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, par René Stourm, II, chap. xxiii.

[2] Taine, *La Révolution*, III, 473, 518.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Le sort des rentiers, lit-on dans un document de l'é-
« poque, se trouve dans une position tellement déplo-
« rable, que je ne serais point étonné que dans le nombre
« il en fût qui fissent des vœux pour l'ancien ordre de
« choses[1]. »

La banqueroute arrive en 1797, et s'élève à plus d'un milliard 900 millions, donnant un démenti à l'Assemblée constituante qui avait déclaré « que la dette publique ayant
« été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté
« française, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme
« mot de banqueroute[2] ».

Mirabeau avait fait entendre de fières paroles à ce sujet[3], et Cambon avait dit :

« Tous les Français qui ont juré le maintien de la Con-
« stitution sont responsables du payement annuel des
« rentes. La garantie de 25 millions d'hommes libres et
« de leurs propriétés vaut mieux que la parole d'un
« ministre[4]. »

Le porteur d'un titre de rente de 100 francs qui avait eu foi dans ces promesses était frustré de 95 francs.

Le rendement des impôts avait rapidement diminué.

Pendant les six premiers mois de la Révolution, les impositions avaient accusé une perte de 356 millions. En 1793, sur la contribution foncière et mobilière de 1791, le Trésor ne touchait que 150 millions, au lieu de 300, et

[1] Papiers du Directoire. Jean Regnault, la Rochelle, 24 vendémiaire an VI. Archives nationales, A. F., III, 120. — René Stourm, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, II, chap. XXIV.

[2] Loi du 13 juillet 1789.

[3] Discours sur le crédit national, du 29 août 1789.

[4] Rapport du 3 avril 1792.

Digitized by Google

il ne percevait rien des 300 millions de la contribution foncière et mobilière de 1792. En 1792, et pour les quatre années de la Révolution, l'arriéré total des contributions s'élevait à 623 millions[1]. La diminution des revenus de l'État avait suivi la progression de ses dépenses. Ces dépenses fixes étaient de 531 millions en 1789, d'après le budget de Necker. Elles montèrent annuellement à 1,582 millions pendant quatre ans et demi, ce qui, pour les dépenses de la Révolution et de la guerre, donne un total de 7 milliards 121 millions pendant cette période[2]. Moins l'État tient ses engagements envers ses créanciers, plus il devient exigeant envers eux. En 1796, les impositions étaient exigibles trente jours avant l'échéance légale du premier terme[3]. Au moment de la chute du Directoire, la caisse de l'État ne contenait que 167,000 francs, provenant pour la plus grande partie de fonds rentrés le jour même. Le Trésor ne payait qu'avec les recettes de la matinée. Les guichets s'ouvraient à deux heures et se refermaient aussitôt que l'argent venait à manquer[4].

On ne prêtait plus qu'à des taux usuraires. L'intérêt de l'argent, qui était de 6, 5 et 4 pour 100 *par an,* avant la Révolution, était de 2 pour 100 *par mois* et sur gages. Il montait plus haut encore à Paris et à Strasbourg, où il atteignait 4, 5, 6 et 7 pour 100 *par mois*[5].

[1] TAINE, III, 470, 471.
[2] *Ibid.,* III, 471, note 1.
[3] GONCOURT, *La société française pendant le Directoire,* p. 150.
[4] René STOURM, II, 442.
[5] F. ROCQUAIN, p. 240. Rapport de Lacuée, an IX.

Digitized by Google

II

L'augmentation des salaires se trouvait considérablement réduite par celle du prix des choses. A Beauvais, par exemple, en 1795, « un ouvrier qui gagnait jadis 25 sous « par jour a maintenant 3 livres ; et vous donnez à une « couturière 30 sous au lieu de 10. Mais la viande, qui ne « coûtait que 5 ou 6 sous la livre quand les gages étaient « de 25, coûte maintenant de 50 sous à 3 francs la livre, « et tous les autres articles sont montés dans la même « proportion ou dans une proportion plus grande. Ainsi, « le salaire journalier d'un homme, au lieu de lui procu- « rer quatre ou cinq livres de viande, comme avant la « Révolution, ne peut lui en procurer qu'une [1]. »

« Le peuple ouvrier, nous dira vers la même époque un « rapport sur la situation intérieure de la France, souffre « moins parce qu'il mesure son salaire sur la cherté exces- « sive des denrées, et que par cela même il n'est pas « étranger à l'agiotage. Mais le peuple nécessiteux, les « rentiers, les employés de la République, sont loin de pou- « voir approcher des choses les plus nécessaires à la vie. « Le luxe est effrontément aux prises avec la plus excessive « misère, et les orgies de la débauche se renouvellent et « se prolongent à côté des malheureux dont la main déchar- « née cherche dans les ruisseaux sa pénible existence [2]. »

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, p. 267.

[2] Rocquain, *État de la France au* 18 *brumaire*, p. 374.

Digitized by Google

Pour des fonctionnaires, des employés d'administration, la vie était d'autant plus difficile que parfois ils ne touchaient pas leur traitement et ne recevaient pas même d'acomptes. Aussi menaçaient-ils de déserter leur poste [1].

Certains fonctionnaires, assimilés aux indigents, obtenaient des distributions de veau, de mouton, de farine. D'autres étaient payés en blé. Des magistrats attendaient leurs émoluments de six à neuf mois, ou même la totalité de l'an VI. Il était dû 4 millions aux juges de paix, et environ 1,400,000 francs aux membres de divers tribunaux [2]. Il en était de même pour la marine et pour l'armée. « Le « payement de la solde des armées, écrivait Robert Lin« det, devrait-il être arriéré ? Lorsque des Français prodi« guent leur sang sur les champs de bataille, la nation « peut elle manquer d'être généreuse [3] ? »

Français, de Nantes, écrit dans le Midi que deux ingénieurs des ponts et chaussées sont morts de faim, et qu'un de leurs successeurs aura le même sort, si le gouvernement, débiteur de ses appointements arriérés, ne se hâte de les payer [4].

Était-on du petit nombre des privilégiés? Les ressources dont on disposait ne tardaient pas à devenir insuffisantes, car la nourriture seule atteignait des prix excessifs.

[1] Goncourt, *La société française pendant le Directoire*, p. 151. — « Les « employés du ministère de la justice renouvellent leurs instances pour « obtenir le payement de leur traitement. » (Renvoyé à la commission de surveillance de la Trésorerie. Conseil des Cinq-Cents, séance du 11 juin 1797.) René Stourm, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, II, chap. xxvi.

[2] Message du président du Directoire exécutif Treilhard, 15 octobre 1798. — René Stourm, II, chap. xxvi.

[3] Rapport au Directoire par le ministre des finances, 4 vendémiaire an VIII. Archives nationales. — René Stourm, *ibid.*

[4] Rocquain, p. lxi.

Digitized by Google

Dans les premiers mois de 1793, la livre de bœuf, qui avait valu 6 sous, coûtait en moyenne 20 sous.

Au mois de mai, à Paris, l'eau-de-vie valait 94 sous au lieu de 35; au mois de juillet, la livre de veau coûtait 22 sous au lieu de 5. Le sucre montait de 20 sous à 4 francs 10 sous. On ne pouvait se procurer une chandelle à moins de 7 sous[1]. Une bouteille de vin ordinaire, en 1794, se payait d'abord 50 sous, puis 4, 8 et 10 livres dans le cours de la même année. L'année suivante, elle atteignait les prix de 20 et 30 livres[2]. Il en coûte 15 francs, en 1795, pour prendre une tasse de café[3]. Au mois de janvier 1796, à Paris, la livre de pain vaut 50 francs en assignats; la livre de viande, 60 francs; la livre de chandelles, 180 francs; un boisseau de pommes de terre, 200 francs; une bouteille de vin, 100 francs[4].

Julie de Beaumarchais nous a déjà initiés aux difficultés de la vie de Paris, en 1794, dans une lettre remplie de ses doléances[5].

« Voyez, dit Mercier, le 7 octobre 1795, cette mère au « milieu de cinq enfants, assaisonnant un litron de haricots « de 25 livres avec un quarteron de beurre de 10 livres « et un quart de charbon de 3 livres. Ce plat unique de « haricots, ce plat qui lui coûte 38 francs, ce plat que « déjà ses enfans dévorent des yeux, fera tout son dîner et « celui de ses enfants. Son mari ne gagne que 40 francs « par jour. Il faut payer avec les 40 sols qui lui restent

[1] Taine, III, 481.
[2] René Stourm, II, chap. xxiii.
[3] Mercier, *Paris pendant la Révolution*, II, 449.
[4] Taine, III, 519.
[5] Chap. ii, p. 102.

Digitized by Google

« le déjeuner de ses enfants, car pour elle, elle ne déjeune « plus; le souper de ses enfants, car elle ne soupe plus. « Il faut payer encore le loyer de sa maison, le blanchis- « sage : un écu par chemise, des souliers à 200 livres, « du bois à 1,000 livres, de la chandelle à 45 livres[1]. »

En étudiant Paris pendant la Révolution, nous y avons vu les souffrances et les désordres engendrés par la disette en 1793, les foules affamées, les combats pour la vie, les luttes pour la bouchée de pain dans une capitale qui meurt d'inanition durant quatorze mois.

Le spectacle n'est pas moins affreux en province, après le maximum. A Rouen, les habitants n'ont à manger qu'un quarteron de pain par jour. Ceux de Bordeaux mangent des fèves, des châtaignes et du riz, les jours où ils manquent de pain. Dans le district de Cadillac, les paysans « se dis- « putent l'herbe des champs », selon l'expression de Tallien, alors représentant du peuple.

Tustet, procureur de la Commune, écrit au mois de juillet 1794 :

« La postérité aura peine à croire les souffrances et les pri- « vations que les habitants du département du Bec-d'Ambès « ont éprouvées depuis environ un an. Ils se sont démunis « de presque toutes les marchandises qu'ils possédaient, « comme sucre, café, indigo, cacao, huile, savon, toiles, « draps, étoffes, etc., pour en faire participer leurs frères.

« Ils sont réduits depuis un an à huit onces de pain par « jour; encore est-il composé des plus mauvaises ma- « tières. Depuis plus de quatre mois, ils n'ont pas de

[1] *Paris pendant la Révolution*, II, 448.

Digitized by Google

« savon. Il a été un instant où il n'y avait même pas de « viande pour faire du bouillon aux malades. Que n'ont « pas souffert les habitants des campagnes? Ils ont passé « des dix-huit et des vingt jours sans un morceau de pain, « et depuis plus de quatre mois qu'ils vivent dans cette « privation, ils ne se sont nourris que des herbes destinées « aux animaux, et dont ils les privaient.

« On a trouvé des hommes et des femmes morts de « faim; d'autres, d'un tempérament plus robuste, tout « enflés; d'autres décédés au milieu des rues et des che- « mins; et il y a lieu de croire que sans les peines, les « soins et les sollicitudes des représentants du peuple qui « étaient à Bordeaux, la moitié du peuple eût péri[1]. »

Dans plusieurs contrées de l'Indre, on se nourrissait de glands[2].

A Roanne, le bois, le charbon de terre et la chandelle étaient si rares, que le conseil municipal fut forcé de suspendre ses séances du soir, faute de pouvoir chauffer et éclairer la salle de ses délibérations. Le pain manque, et quand il y en a, il coûte 8 à 10 francs la livre, en assignats. Une livre de savon vaut 5 francs en numéraire, 50 francs en assignats. La ville n'a pas de drap pour confectionner un seul vêtement[3].

Un habitant de la Touraine écrit au mois de juin 1793, à un de ses amis et compatriote réfugié en Suisse :

« La misère est partout, et les personnes aisées elles-

[1] Aurélien VIVIE, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, II, 311.

[2] TAINE, III, 495, 496.

[3] *Roanne pendant la Révolution* (1789-1795), par Fr. POTHIER. Roanne, 1868, in-8°, p. 361.

Digitized by Google

« mêmes ne peuvent s'y soustraire. Les denrées les plus « nécessaires nous manquent. Riches comme pauvres sont « réduits à manger un pain noir et dégoûtant qu'on se « dispute à la porte des boulangers, et encore est-il quel-« quefois impossible de s'en procurer assez pour les « besoins de la famille. Il n'y a plus de commerce; la « loi du *maximum* l'a tué. D'autre part, nous sommes « écrasés d'impôts, d'emprunts forcés, de taxes révolu-« tionnaires dont le chiffre est arbitrairement fixé par nos « tyrans... On enlève à l'agriculture les bras dont elle ne « peut se passer; nos chevaux sont mis en réquisition, et on « nous paye avec des chiffons de papier sans valeur. Les « corvées féodales, qui avaient été abolies dans la mémo-« rable nuit du 4 août, ont été rétablies. On nous les im-« pose sans relâche pour les transports accélérés... Et si « quelqu'un ose faire une observation et se plaindre, on lui « montre l'échafaud en permanence sur la place publique, « et souvent on l'y conduit [1]. »

Une femme, appartenant à la noblesse bretonne, décrit les souffrances et les privations endurées à Brest, et adresse les lignes suivantes, le 5 juillet 1793, à son fils émigré :

« Tu ne te fais pas idée de la peine que nous avons à « vivre; nous nous refusons une paire de souliers; per-« sonne dans la maison ne boit de vin; point de dessert. « Notre nourriture est précisément ce qu'il faut pour ne « pas mourir de faim...

« Dans ce moment, personne de notre famille à Paris. « Tous sont réduits à la plus profonde misère. Ma mère

[1] *Souvenirs de la Révolution dans le département d'Indre-et-Loire*, par Carré de Busserolle, p. 203.

Digitized by Google

« n'a plus de femme de chambre; elle ne mange de soupe « que deux fois la semaine. Ma tante est encore plus mi- « sérable... Je suis encore la plus heureuse de la famille, « et tu ne peux te faire une idée vraie de la position dans « laquelle nous sommes. La personne qui a 25,000 livres « de rente sur l'État n'a pas de quoi avoir du pain, puis- « que la vérité est qu'elle ne reçoit cette somme qu'en « papier et que l'on n'achète tout qu'avec de l'argent, et « cela fait quatre ou cinq louis. Celles qui ont des terres « sont assurément plus heureuses; mais il y a tant d'im- « positions à payer, et la nôtre est tellement dégradée!...

« Nos bons fermiers se conduisent comme des anges; « ils me donnent mille marques d'attachement et me « demandent sans cesse de tes nouvelles. Mais, comme je « te le disais tout à l'heure, ils donnent peu, et le reste, ils « le payeront en journées de travail, en bétail, comme ils « pourront[1]. »

Dans un rapport fait à l'administration centrale du Finistère, le 13 pluviôse an IV, le commissaire du pouvoir exécutif constatait la détresse des finances :

« Vous savez, disait-il, que je vous ai fait connaître « l'absence de fonds disponibles dans plusieurs caisses du « chef-lieu, et que ces derniers jours, le receveur de l'en- « registrement et des domaines nationaux, n'ayant aucun « fonds dans sa caisse, a été dans l'impossibilité de pour- « voir aux dépenses du tribunal criminel pour la taxe des « témoins, aussi bien que pour la fourniture du papier, « de l'encre et des plumes nécessaires à l'expédition des « jugements rendus. »

[1] Lettre de Mme Du Camper. — Archives du château des Feugerets.

Digitized by Google

Les gens de la campagne, suivant le même rapport, étaient hors d'état de payer leurs impôts autrement qu'en nature[1].

Après l'abolition du *maximum* (24 novembre 1794), on ne manquait pas toujours de vivres, mais de l'argent nécessaire pour se les procurer. Les gens riches devaient mettre des sommes fabuleuses pour les moindres choses. Un dîner coûtait 1,000 livres en assignats. On vendait un louis 5,000 francs[2]. Avec 40,000 livres de rente, on était réduit à cultiver soi-même son jardin. M. de Richebourg, ancien intendant des postes, vendait tantôt une pendule, tantôt une commode, pour avoir de quoi manger. « Mes amis, « disait-il un jour à ses hôtes, pour vous recevoir aujour- « d'hui, j'ai mis une pendule dans mon pot[3]. »

La misère s'abattait sur le peuple et les petits rentiers. Elle excitait des révoltes, et le représentant Braux écrivait d'Amiens, le 3 avril 1795 :

« Un attroupement de huit à neuf cents hommes et « femmes s'est rendu à la maison commune; plusieurs en « ont forcé la barre, se sont jetés sur les emblèmes de la « liberté, les ont arrachés et foulés aux pieds, m'ont saisi « ainsi que le général, le maire et le substitut de l'agent « national en écharpes, et nous ont traînés de la maison « commune à celle dite Évêché; nous ont maltraités, ont « arraché tout mon costume, un tiers de mes cheveux, « mes souliers, mes boucles d'argent, mon mouchoir de

[1] A. du Chatellier, *Le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V*, p. 74-77.

[2] Schmidt, *Rapports du 17 frimaire an IV*.

[3] *Mémoires de Dufort de Cheverny*. — Taine, III, 536, note 2.

Digitized by Google

« poche, ma tabatière, un étui et un assignat de 25 livres,
« ont mis mes habits, veste, culotte et chemise en lam-
« beaux, ont voulu me forcer à crier : *Vive Louis XVII!*
« m'ont terrassé dix fois et foulé aux pieds, m'ont cra-
« ché au visage qu'ils ont couvert de boue et de farine ;
« m'ont couvert de blessures et meurtrissures, et m'étran-
« glaient avec la cravate de mon chapeau, au point que
« lorsque j'ai été délivré, je ne respirais plus [1]. »

A la même époque, à Amiens, lorsqu'on avait acheté du blé à grand'peine et à grand prix, on n'osait le moudre que la nuit. C'est également la nuit que l'on cuisait le pain, et les portes soigneusement closes ne s'ouvraient même pas à l'appel réitéré des sonnettes.

« Nos portes, raconte à la date du 9 mai 1795 l'auteur
« d'*Un séjour en France,* sont quelquefois assaillies par
« vingt ou trénte personnes qui demandent, non de l'argent,
« mais du pain, et je suis souvent accostée dans les rues
« par des femmes d'apparence décente qui refusent les assi-
« gnats que je leur offre en disant : « Nous en avons assez,
« de ce malheureux papier ; c'est du pain qu'il nous faut ! »

« Si vous êtes invité à dîner, vous devez apporter votre
« pain avec vous ; un voyage est une expédition pour
« laquelle il faut s'approvisionner, car il n'y a pas beaucoup
« d'auberges sur la route où vous puissiez trouver du
« pain, ni même des vivres d'aucune sorte [2]. »

La disette ne cessait pas d'être terrible en province. Dans le département de Seine-et-Marne, les habitants d'une com-

[1] WALLON, *Les représentants du peuple en mission dans les départements,* III, 400.

[2] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, p. 275.

Digitized by Google

mune se nourrissaient de son et de légumes; d'autres tombaient de faiblesse et étaient incapables de travailler. En Picardie, les paysans parcouraient les bois pour y trouver des champignons et des fruits sauvages. A Verviers, à Laon, des familles entières se nourrissaient d'herbages. Ailleurs, les affamés se répandaient dans les campagnes pour mendier et pour piller. A Saint-Denis, des mères et des nourrices tombaient sans connaissance, et quelques-unes expiraient avec les enfants qu'elles allaitaient. A Saint-Germain en Laye, chaque habitant n'avait qu'une demi-livre de farine, de loin en loin. Dans d'autres villes, on distribuait sept ou huit onces, ou seulement trois ou quatre onces de pain par tête. A Nantes, la distribution, pendant un an, n'excéda jamais quatre onces par tête, chaque jour. Il en était de même à Rouen. A Caen, le peuple vivait de pain de son et de sang de bœuf[1].

Telle était la situation de la France en 1795. A Paris, après le 9 thermidor, on continuait de faire queue pour obtenir de quoi ne pas mourir de faim, et l'attente, chaque jour renouvelée, de ces foules avec ses luttes, ses fureurs, ses désordres, se prolongea encore vingt-deux mois. Des femmes sur le point d'accoucher demandaient des couteaux pour se tuer avec les êtres qu'elles allaient mettre au monde. Des malheureux, poussés par le désespoir, se précipitaient dans la Seine pour terminer leur existence. On rencontrait fréquemment des personnes défaillantes, tombant épuisées par le jeûne. Beaucoup de gens du peuple expiraient dans les rues[2].

[1] Taine, III, 520, 522, 523, 526, 530.
[2] *Ibid.*, III, 520-545.

Digitized by Google

Ces longs et cruels supplices de toute une nation, ces souffrances intolérables, ces drames de la misère et de la faim n'appartiennent pas seulement à l'époque de la Terreur et au règne de la Convention. Leur durée a égalé celle du Directoire, à Paris et en province.

« Tours, en proie aux terroristes qui dévorent tout le « département et occupent toutes les places, est dans l'état « le plus déplorable. Les familles un peu aisées, les négo- « ciants, les marchands l'abandonnent, et sous peu la « ville tombera dans la plus grande misère. Tous ceux « qui y passent assurent qu'il n'y a dans ce pays aucune « différence entre le temps de Robespierre et celui-ci[1]. »

Ces lignes sont tracées en 1798, et les témoignages des contemporains ne sont pas contredits par les documents officiels, attestant les maux qui se prolongèrent pendant toute la période révolutionnaire.

La mort fauchait les enfants abandonnés et les malades des hôpitaux dont la Convention avait confisqué les biens[2]. Le chiffre des enfants abandonnés, qui était de 23,000 en 1790, dépassait 63,000 en l'an X. Ils mouraient en moyenne dans la proportion de 19 sur 20. A Paris, en l'an IV, sur 3,122 enfants déposés, il en mourut 2,907[3].

Les malades succombaient, privés de soins et d'aliments. A Toulon, il n'y avait que 7 livres de viande par

[1] *Mémoires sur les règnes de Louis XV, Louis XVI et sur la Révolution,* par J. N. Dufort, comte de Cheverny, II, 376.

[2] Avant la Révolution, il existait en France environ 800 hôpitaux, hospices, établissements charitables, recueillant 100,000 à 110,000 malades et indigents. (Peuchet, *Statistique élémentaire de la France,* 1805, p. 256.)

[3] *Moniteur,* an V, n° 231.

Digitized by Google

jour pour 80 malades. Une femme qui venait de subir une opération recevait comme réconfortant une douzaine de fèves dans une assiette de bois. Plusieurs malades manquaient de draps, et il n'y avait pas de paille dans les paillasses. Les vieillards de l'hospice avaient pour toute nourriture une livre de pain par jour et quelques fèves cuites à l'eau, sans vin, ni viande[1].

« Combien, se demande M. Taine, sont morts de « misère? *Très probablement beaucoup plus d'un mil-« lion.* Tâchez d'embrasser d'un coup d'œil le spectacle « extraordinaire qui s'étale sur les vingt-six mille lieues « carrées du territoire, la multitude immense des faméli-« ques à la ville et dans la campagne; la queue des « femmes pendant trois ans dans toutes les villes; telle « cité de 20,000 âmes où, en vingt-trois mois, le vingtième « de la population meurt à l'hôpital; l'encombrement des « indigents aux portes de chaque maison de secours, la « file des civières qui entrent, la file des cercueils qui sor-« tent, les hospices dépouillés de leurs biens, chargés de « malades, hors d'état de nourrir leur troupeau d'enfants « abandonnés. Ces enfants à jeun, desséchés dans leur « berceau, dès les premières semaines, pâles et *le visage « ridé comme celui d'un vieillard,* la maladie de la faim « qui aggrave et abrège toutes les autres, les longues « angoisses de la vie tenace qui persiste à travers la dou-« leur et s'obstine à ne pas s'éteindre, l'agonie finale dans « un galetas ou dans un fossé. Puis, mettez en regard le « petit cercle de jacobins survivants et triomphants qui,

[1] Rocquain, *État de la France au 18 brumaire,* p. 31. Rapport de Français de Nantes.

Digitized by Google

« ayant su se placer au bon endroit, entendent y rester, « coûte que coûte[1]. »

Lorsque l'on conduisit, en 1794, le maréchal de Mouchy à l'échafaud, un jacobin lui avait crié : « Les sans-culottes « mangeront ton bien et boiront ton vin. — Dieu veuille, « répondit avec sérénité le maréchal, que vous ayez du « pain dans un an, et que vous ne soyez pas réduits à « vous manger les uns les autres[2]. »

Le Révolution n'avait que trop justifié les dernières paroles d'une de ses illustres victimes. La misère et la faim ont complété l'œuvre de la guillotine. Sinistre et long cortège, vision navrante et terrible qui forme comme le dernier tableau de ces sombres époques.

Écoutez le cri de la souffrance ; il s'élève comme une malédiction vers ceux qui avaient prétendu régénérer la France.

III

Le 18 brumaire avait donné le pouvoir suprême à Bonaparte, et dans ce pouvoir, la France meurtrie et ruinée envisageait la fin des hommes et des choses qui avaient si cruellement pesé sur elle. Le gouvernement consulaire, en prenant possession du pays, voulut se renseigner sur ses

[1] *La Révolution*, III, 545.

[2] *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, par la duchesse DE DURAS, p. 184.

Digitized by Google

maux et y remédier. Au commencement de l'an IX (1801) eut lieu, par ses ordres, des enquêtes confiées à des conseillers d'État comme Fourcroy, Barbé-Marbois, Lacuée, Français de Nantes, Champagny, Duchâtel et d'autres hommes non moins recommandables par leur compétence et leur autorité. Ils rédigèrent des rapports dont il est difficile de contester la valeur. M. Félix Rocquain en a publié une partie dans un livre déjà cité précédemment[1], et auquel j'emprunte ce qui va suivre. Par ces documents, on peut juger de l'état de la France au lendemain de la chute du Directoire. Ils sont dus à des mains différentes, et s'ils sont inspirés par l'esprit de critique, en raison même du but qui leur était assigné, ils n'en restent pas moins le témoignage le plus authentique et le plus fidèle de l'époque.

Français de Nantes, chargé de l'inspection de la huitième division militaire[2], décrit l'état de Toulon en ces termes :

« Point de gendarmerie dans la ville; point de réverbères; toutes les nuits, des boutiques enfoncées et volées; point de pavés, point de propreté, point de sûreté, point d'octrois, point de pain aux hospices. »

Il signale la ruine du commerce de Marseille, dont les importations et les exportations n'atteignent pas dans l'espace de six mois le chiffre qu'elles obtenaient en quinze jours avant 1789. « Les excès de la Révolution, dit-il, les guerres maritimes, la suppression de la franchise en sont les causes. »

1. *L'état de la France au 18 brumaire.*

2 Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes et Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

Il montre la proportion de la criminalité dans le département de Vaucluse, où l'on compte 47 assassinats dans le premier semestre de l'an VIII et 32 dans le second. Leur nombre diminue d'une manière sensible avec le rétablissement de l'ordre, car, en l'an IX, on ne compte plus que 11 crimes dans le premier semestre, et aucun dans le second.

Les vols sont innombrables dans les campagnes du Var : « C'est ici le lieu de parler des délits ruraux. Ils sont « devenus très fréquents par la licence, triste fruit des « passions révolutionnaires, et par cette autre licence « qu'on avait érigée en système, et qui, si elle n'a pas « rendu les terres communes, a rendu les fruits com- « muns. On ne peut jouir d'aucune récolte dans les cam- « pagnes. Le maraudage rural est à son comble. Les « témoins, dans quelques communes, n'osent pas dépo- « ser, et dans toutes, les juges de paix craignent de se « faire des ennemis ou de ne pas être réélus. Il en était de « même des officiers municipaux chargés de la dénon- « ciation des délits, et que leur qualité d'électifs et de « temporaires rendait toujours timidès dans les pour- « suites. Les principes ont changé, mais les habitudes « restent. »

Ailleurs, ce sont des communes entières qui vont avec des chevaux et des charrettes dévaliser les forêts en plein jour. « On ne peut se dissimuler, dit Français, que le vol « des bois est devenu une habitude rurale et a déjà la puis- « sance d'une coutume[1]. »

[1] F. Rocquain, p. 5, 11, 27, 45, 63.

Digitized by Google

Barbé-Marbois, chargé d'inspecter la treizième division[1], dit « qu'un tiers de la population vit aux dépens « des deux autres, soit en les volant, soit par des aumônes « forcées[2] ».

Il y avait à cette époque trois ou quatre mille mendiants par département, environ trois cent mille dans toute la France[3].

La probité ne régnait malheureusement pas chez tous ceux qui auraient dû en donner l'exemple.

Dans le rapport de Barbé-Marbois, un chapitre est intitulé : « Violation de caisses par les généraux. » On y voit que si les officiers savaient se faire payer, les soldats obtenaient plus difficilement leur solde, et qu'ils étaient « mal « vêtus, mal logés, quelquefois mal nourris ».

Barbé-Marbois observe, au sujet des dilapidations qu'il a eu de fréquentes occasions de constater : « Cette facilité « funeste de puiser dans le Trésor public a rendu tout le « monde prodigue : l'économie est devenue ridicule, et « celui qui en fait profession est un personnage à vues « étroites et bornées. »

Parlant de l'administration financière, il dit : « Je n'ai « pas trouvé un seul comptable en état de rendre ses « comptes. »

On a multiplié les places pour donner de l'argent, et des emplois ont été accordés à des incapables ou à des indignes. C'est encore Barbé-Marbois qui en fait la remarque :

[1] Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan.
[2] Rocquain, p. 93.
[3] Taine, III, 547.

Digitized by Google

« On a créé diverses institutions à grands traitements « pour satisfaire des hommes ou avides, ou turbulents, « ou protégés, mais la plupart incapables. C'était à qui « obtiendrait ou ferait obtenir des places. Tous ceux qui « ont été membres des assemblées législatives, tous ceux « qui ont éprouvé des malheurs, croient qu'ils doivent « être indemnisés par des places. J'ai vu des ex-législa- « teurs honteux de n'être que sous-préfets ou membres du « conseil de préfecture, et pourtant incapables d'en rem- « plir les devoirs [1]. »

De tous côtés, on se plaignait de l'inégale répartition des impôts et de l'excès du fardeau qu'on avait à supporter. Il n'y avait pas moins de trente mille réclamations à ce sujet dans le département du Calvados. Des impositions prenaient aux contribuables le sixième, le tiers, la moitié et quelquefois la totalité de leurs revenus. Dans le Cantal, la contribution foncière excédait les revenus [2].

Nous avons déjà dit combien les malades avaient à souffrir dans les hospices, réduits à la misère par la confiscation de leurs revenus. Dans le département du Nord, quarante-huit hôpitaux avaient un déficit annuel de 367,485 fr. Le déficit était de 304,978 francs à Bordeaux, seulement pour sept hospices. A Paris, les hôpitaux n'avaient que le quart, quelquefois le cinquième et le sixième des revenus qu'ils possédaient en 1790. Il était dû vingt et un mois de traitement aux médecins et aux employés. Les enfants d'un hospice d'orphelins, décoré du nom pompeux d' « Hospice des Élèves de la patrie », étaient presque nus ou

[1] Rocquain, p. 71-127.

[2] *Ibid.*, Introduction, p. xvii, et p. 388-400.

Digitized by Google

vêtus de lambeaux. L'air manquait ; les salles étaient dépourvues de fenêtres, les paillasses pourries, et ce séjour malsain engendrait les maladies.

Dans le rapport du général Lacuée, chargé d'inspecter la première division militaire[1], on trouve l'observation suivante sur l'état de l'agriculture :

« Avant la Révolution, l'agriculture (dans les six dépar-« tements autres que la Seine) eût été très florissante sans « les dîmes, les champarts et le gibier. On estimait que « le gibier détruisait un huitième de la semence et un « dixième de la récolte ; c'était du moins ainsi dans Seine-« et-Oise.

« Le maximum et les réquisitions ont beaucoup nui à « l'agriculture pendant une partie de la Révolution ; mais « ces désavantages ont été plus que compensés par la divi-« sion des propriétés, la non-perception des impôts, le « séjour des propriétaires, l'abolition de la chasse, des « champarts et des dîmes ; aussi a-t-elle fait des pas bien « sensibles vers un meilleur état.

« Cependant, elle souffrit beaucoup en l'an VII. Les pro-« priétaires de biens nationaux incertains cultivèrent mal « et dévastèrent beaucoup. Le 18 brumaire a ranimé les « espérances ; les prairies artificielles se sont multipliées ; « il s'est fait des défrichements, des plantations, des « augmentations de bestiaux, des réparations de bâti-« ments[2]. »

Les industries autrefois les plus prospères avaient pro-

[1] Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

[2] ...in, p. 237.

fondément souffert des événements, de la crise financière et de la stagnation des affaires. Ce n'étaient pas seulement les fabrications de luxe, mais celles de première nécessité qui se trouvaient atteintes par les malheurs publics et privés. Les manufactures de drap de Louviers, celles de toile en Bretagne avaient cessé d'exister. On ne fabriquait plus de papier dans la Charente. Le nombre des métiers pour les étoffes de soie qui, à Lyon, s'élevait à 14,770 en 1788, était tombé en l'an IX à 5,000 [1].

Les ruines matérielles, les destructions frappaient tous les yeux. On voyait des ports détériorés, des marais envahir des terrains autrefois desséchés ; des édifices menacés d'une destruction complète. Des toiles à voile remplaçaient les toitures. Les rues de Rochefort étaient dépavées et presque impraticables pour les voitures comme pour les piétons.

« Une coupable incurie sur les monuments et domaines « nationaux, dit Fourcroy, en a tellement opéré la dégra- « dation depuis la Révolution, qu'on ne peut douter qu'il « n'a été rien ou presque rien fait pour leur entretien depuis « cette époque. »

L'état des routes était digne du reste. Les voitures y versaient fréquemment dans les ornières dont la profondeur formait des précipices. Elles étaient parfois réduites à quitter le chemin dans les endroits les plus dangereux et à traverser les terres labourées.

« On se plaint généralement des routes en France, « écrivait Fourcroy au mois de nivôse an IX. Par-

[1] Rocquain, Introduction, p. LV, LVII.

Digitized by Google

« tout elles sont dégradées au point que cette plainte « se fait entendre d'un bout de la République à l'autre... « J'ai eu six fois ma voiture brisée, et trois fois sur les « six, il m'a fallu séjourner une demi-journée pour faire « réparer, par des ouvriers maladroits, les avaries qu'elle « avait éprouvées. Onze fois j'ai été obligé d'envoyer « chercher des bœufs pour me tirer des boues où ma voi- « ture était encaissée jusqu'au-dessus du moyeu des « grandes roues. J'ai calculé que d'ici à huit ou dix mois, « si la saison des pluies est longue, et si elles continuent « d'être abondantes, les communications seront entière- « ment interrompues entre plusieurs grandes villes, et « les transports seront tout à fait impraticables[1]. »

Au milieu de tant de ruines, interrogeons l'opinion publique. C'est encore un commissaire de l'an IX qui va nous renseigner, en exprimant son jugement personnel :

« La masse des hommes satisfaits de l'ordre actuel[2], dit « le général Lacuée, est infiniment plus grande que celle « des hommes mécontents... et les causes de ce mécon- « tentement sont pour la plupart honorables. Les roya- « listes espéraient la royauté ; les émigrés, des radiations « sans mesure ni borne ; les prêtres, leur puissance entière ; « les anarchistes, leur autorité, etc...

[1] ROCQUAIN, Introduction, XLIV et p. 139. — Une lettre de vendémiaire an V nous montre la difficulté des voyages sous le Directoire : « On ne « croirait pas ce que le voyage d'Orléans à Paris nous a coûté. Il faudra « nous ramener nos montures. Il n'y a plus de diligences proprement dites. « Il faut prévenir un mois d'avance pour avoir des places, d'où il résulte « qu'à l'heure qu'il est et pendant que Paris est le centre de toutes les « aises et de tout le luxe, on ne peut traverser la France qu'à pied et à « cheval. » (A. BARDOUX, *La bourgeoisie française* (1789-1848), p. 100).

[2] Le Consulat.

Digitized by Google

« *Le philosophe,* ajoute-t-il, *voit avec peine entre les* « *Français une ligne de démarcation qu'un siècle n'effa-* « *cera pas*[1]. »

Un des malheurs des révolutions, en effet, c'est de se survivre à elles-mêmes. Leurs maux se prolongent au delà du terme prescrit par les événements. Elles ont enfanté les discordes civiles; c'est aussi la discorde qu'elles laissent après elles, et dont les peuples recueillent involontairement l'héritage. Elles ont créé des partis; par là, elles ont porté atteinte à l'unité de la patrie, et leurs souvenirs continuent les divisions qui ont déchiré la grande famille nationale.

Le but de ces pages n'a pas été de les ranimer. Si l'oubli ne peut venir pour ces années terribles, les générations qui les traversèrent, et dont toute la vie en garda les traces, sont depuis longtemps couchées dans la poussière du tombeau où gisent les opprimés et les persécuteurs, les victimes et les bourreaux.

Le dernier soleil de la monarchie a disparu dans les nuages menaçants, puis s'est élevée la tempête, détruisant dans son aveugle fureur les majestueux édifices et les chênes séculaires. Après les ténèbres d'une barbarie nouvelle, nous voyons se lever un radieux matin, et nous pouvons saluer la brillante aurore du Consulat dont les gloires militaires s'unissent aux gloires pacifiques. Parmi les grands actes de cette époque, il en est deux surtout qui restent attachés au nom de Napoléon : le Concordat et le Code civil.

[1] Rocquain, p. 248, 251.

Digitized by Google

« Le Concordat, a dit M. de Falloux, ce fut la vie « morale rendue à la France; le Code civil, ce fut la « société moderne tirée du chaos révolutionnaire pour « vivre et pour durer... Le Code civil a été amélioré dans « quelques articles ; il peut l'être encore ; mais cette « double conception, promptement devenue presque aussi « européenne que française, n'en a pas moins pénétré nos « mœurs. La société catholique était calmée parce qu'elle « était rassurée sur sa foi. La Vendée avait eu deux pacifi- « cateurs : Hoche et le Concordat. La société civile était « satisfaite, non parce que chacun entrait en possession « de ce qu'il avait préféré ou rêvé, mais parce que l'unité « nationale avait rencontré un organisateur puissant. A « partir de ce jour, la France reprit sa marche ascen- « dante, et Napoléon put tomber sans emporter avec lui « aucun des grands lambeaux de la vitalité française. Infi- « dèle à sa première sagesse, il a plus que personne con- « tribué à la destruction de sa propre grandeur ; il n'a pu « toutefois entamer le granit de ses deux principaux « monuments : l'architecte a péri, l'œuvre a survécu [1]. »

N'avons-nous évoqué que dix ans de notre histoire, ou n'est-ce pas plutôt un siècle qui paraît encore trop étroit pour contenir tant d'événements? Nous ne sommes pas sortis de France. Que de hauts faits au delà des frontières, et quel spectacle nous présentent les champs de bataille où nous voyons passer le drapeau victorieux! Nous n'avons pas non plus porté nos regards sur les provinces héroïques où des laboureurs-soldats défendirent

[1] *De l'unité nationale. Discours et mélanges politiques,* II, 408.

Digitized by Google

contre la Révolution leurs autels et leurs foyers. Luttes douloureuses, puisqu'elles portent le nom de guerres civiles, mais où resplendissent les dévouements, les beaux caractères et les défaites glorieuses; car pour honorer le courage de ces rudes combattants, on ne demande pas de quel côté est la victoire. Malheureux, on ne les admire pas moins, et on les aime peut-être davantage.

Une période historique à la fois si considérable et si brève est sans limites par la nature et la multitude des idées qu'elle éveille, des sentiments qu'elle inspire, idées opposées, sentiments contraires, passions même qu'un siècle n'a pu encore refroidir. Et pourtant, l'heure semble venue de l'étudier sans enthousiasme et sans colère, d'y chercher non des armes, mais des leçons.

L'Histoire, d'ailleurs, n'a point de thèse à soutenir et ne relève d'aucun parti. Elle constate le bien et le mal, éloignant les passions, les préjugés, les rancunes. L'Histoire n'est pas vassale; elle est reine.

Le devoir de l'historien est de chercher la vérité et de la dire avec une souveraine indépendance, prenant pour maxime la parole de Montaigne : « Cecy est un livre de « bonne foy. » Sans doute, l'impartialité, cette vertu nécessaire, est la plus difficile et la plus rare. Ayons, du moins, le culte du vrai. L'aimer, c'est apprendre à le connaître, et le désir d'être juste est le commencement de la justice.

Le parti de la Révolution s'est dit l'héritier des principes de 89 qu'il a si complètement méconnus. Mais on chercherait vainement en quelle année les réformes inscrites dans la requête solennelle de tous les Français,

Digitized by Google

furent réalisées pendant la période qui s'étend du 17 juin 1789 au 18 brumaire. Dans la succession des actes législatifs de la Révolution, on ne trouve nulle part l'application des principes consignés dans les cahiers de 89 et hautement réclamés alors par la France entière.

Vouloir anéantir toutes les traditions est l'erreur capitale de l'esprit révolutionnaire. C'est aussi une erreur de croire que les traditions ne peuvent se prêter aux transformations inévitables des siècles et des peuples toujours en marche pour atteindre de nouveaux buts.

Sur le sol français agrandi par les conquêtes et l'habileté politique, se sont élevées des institutions qui n'ont pas échappé à la loi du temps et aux erreurs humaines. Tantôt elles se sont réformées paisiblement, tantôt elles ont été abattues par des mains téméraires et coupables. Agrandi ou diminué, le territoire est resté pour nous la patrie. C'est elle que nous avons admirée dans la chevalerie au cœur vaillant, aux sentiments généreux. Nous l'avons confondue avec l'antique royauté, inséparable, pendant de longs siècles, de ses gloires et de ses destinées. L'Église, gardienne de sa foi, a été associée à sa vie civile. Elle lui a donné des hommes d'État comme Suger et Richelieu ; elle a enrichi son patrimoine intellectuel et puissamment contribué à sa civilisation.

Notre pays, enfin, a eu le bonheur d'avoir pour interprète cette langue française dont la clarté se met si naturellement au service des idées justes, et qui a suivi, à travers les âges, le développement d'un esprit consacré par des hommes de génie, immortalisé par le siècle de Louis XIV.

Digitized by Google

Aux institutions détruites par la Révolution a survécu la patrie formée de l'âme des temps anciens et de l'esprit des temps nouveaux, œuvre des ancêtres, faite de luttes, de souffrances, de gloires et de malheurs.

Dans ces jours néfastes, où l'on proclamait les droits de l'homme, en violant ceux de la justice et de la conscience, le Français fuyant son pays put répéter le souhait du vieux Troyen s'échappant de sa demeure au milieu d'Ilion en flammes :

Di patrii, servate domum[1] !

Ce vœu ne fut pas toujours exaucé. Beaucoup quittèrent le toit qu'ils ne devaient plus revoir, emportant, comme le vieillard de l'*Énéide,* les dieux pénates et les choses saintes :

Sacra manu, patriosque penates.

Si une ombre prophétique, semblable à celle qu'aperçut Énée, leur était alors apparue, elle aurait prédit, non les brillantes destinées promises au héros de Virgile, mais les dures épreuves et les longs exils :

Longa tibi exsilia.

Les proscrits n'allèrent pas fonder un nouveau royaume ; ils vécurent sous un ciel étranger et y moururent de misère et de douleur. D'autres revinrent dans le pays où la faux révolutionnaire avait moissonné tant d'existences. Parmi les ruines et les deuils, ils retrouvaient une France nouvelle. Ce n'était plus celle qu'ils avaient connue et aimée,

[1] *Énéide,* II, 702.

Digitized by Google

dont le souvenir leur rappelait la jeunesse et les jours heureux; mais c'était encore la France, une France victime de catastrophes inouïes et de calamités sans nombre, assez forte cependant pour avoir résisté à de pareils maux, et pour se relever triomphante et glorieuse. Véritable prodige de la puissance française, moins étonnante encore par les grandeurs qui l'ont édifiée que par les fléaux qui n'ont pu la détruire.

FIN DU TOME SECOND.

Digitized by Google

APPENDICE

I

LE 10 AOUT RACONTÉ PAR UN OFFICIER DE LA GARDE SUISSE.

Il a déjà été question du 10 août dans ce volume[1], parmi les événements de la Révolution dont Paris fut le théâtre. Sur cette journée fameuse qui commença l'agonie de la famille royale, devenue captive au Temple, on lira avec intérêt le récit d'un officier suisse échappé aux meurtres qui suivirent la reddition des Tuileries et aux massacres de septembre. Ce récit est celui du capitaine Durler, rentré dans son pays après les jours funestes où tant d'autres avaient trouvé la mort, et j'en dois la communication à l'obligeante amitié d'un Suisse, M. Fritz de Tscharner, dont la famille appartient par ses alliances à plusieurs des nobles et valeureux défenseurs des Tuileries. Ce document se trouve par héritage dans ses archives. Fidèle à d'anciennes relations de parenté et aux souvenirs qui rappellent le sang versé par la Suisse pour la royauté française, il a bien voulu le mettre à ma disposition.

Le document original n'est pas entre ses mains; il en possède seulement une copie du temps dont l'authenticité ne paraît pas douteuse. Elle est suivie des noms de plusieurs officiers suisses qui, ayant pris part, eux aussi, à ces tragiques événements,

[1] Page 64.

Digitized by Google

apposèrent leurs signatures sur la dernière page du récit du capitaine Durler, afin de le confirmer par leur témoignage.

Thorwaldsen a immortalisé le courage et le dévouement des héros suisses dans un monument célèbre, devant lequel le voyageur qui traverse Lucerne s'arrête avec émotion. Par un suprême effort, le lion expirant semble vouloir défendre l'écu fleurdelisé. C'est bien l'image de ces intrépides guerriers dont un survivant va nous redire le dernier et sanglant combat, si glorieux pour leur mémoire

II

RELATION DE M. DURLER,

CAPITAINE AU RÉGIMENT DES GARDES SUISSES ET COMMANDANT ENVIRON 500 HOMMES QUI SE SONT DÉFENDUS SUR L'ESCALIER DE LA CHAPELLE ET DANS L'INTÉRIEUR DU CHATEAU, LE 10 AOUT 1792.

Dans la journée du 8, M. Mandat[1], commandant général, donna à M. Maillardoz, lieutenant-colonel, et à M. de Bachmann, major, une réquisition de la municipalité et un ordre par écrit de faire venir le plus de soldats possible au château des Thuilleries. Aussitôt ces deux chefs firent marcher le restant des bataillons de Courbevoye et de Ruel; et le 9, à trois heures du matin, il y avoit à peu près huit cents hommes, y compris la garde ordinaire du Roi.

Dans la nuit du 9 au 10, MM. Mandat, de Maillardoz et de Bachmann firent occuper les différens postes par la garde nationale et par les gardes suisses. Les deux chefs du régiment me donnèrent le commandement des postes de la cour Royale, de la cour des Suisses et d'une réserve de trois cents hommes qui s'y trouvoient en bataille, en ajoutant : « Si le Roi se retire du châ- « teau comme chef, nous l'accompagnerons. Nous comptons sur

[1] Galiot de Mandat, commandant de la garde nationale de Paris, assassiné le matin du 10 août par les factieux, au moment où il se préparait à défendre les Tuileries.

Digitized by Google

« vous, persuadés que jamais vous ne vous laisserez forcer, et « que dans aucun cas, vous ne mettrez bas les armes. »

Ils donnèrent à M. de Salis, capitaine, le commandement des postes sur l'escalier et dans la cour de la Reine.

Je visitai mes postes, et je dis au commandant des gardes nationales que nous n'étions que secondaires, mais qu'en cas d'attaque, ils pouvoient être sûrs que nous tiendrions fermes.

Vers minuit, le tocsin se fit entendre dans tout Paris. La nuit, le maire Péthion vint au château... Entre trois à quatre heures, quelques bataillons de renfort de la garde nationale arrivèrent, et se rangèrent avec leurs canons dans la cour Royale, ainsi que la gendarmerie à pied et partie de la gendarmerie à cheval. Il m'a paru que ce renfort montoit à peu près à deux mille hommes.

Entre quatre à cinq heures, j'appris que M. Mandat, ayant reçu ordre de se rendre à la municipalité, alloit à la ville. Il fut tué, comme tout le monde sait, sur les marches de l'hôtel de ville.

A six heures, le Roi descendit dans la cour Royale, accompagné de quelques chefs de division, des commandans de bataillons et de MM. Maillardoz et de Bachmann. Il passa devant tous les postes. Quelques gardes nationales crièrent : Vive le Roi ! au moment où il entroit dans une espèce de bataillon carré, dans la cour Royale. D'autres crièrent : Vive la nation ! D'autres murmurèrent, et une dispute très vive s'éleva entre eux et les canonniers. Cependant leurs chefs parvinrent à les appaiser, en leur disant que le Roi et la nation ne faisoient qu'un ; ils s'embrassèrent, en promettant de se soutenir et de repousser toute attaque.

A sept heures, les murmures recommencèrent et quelques bataillons s'en allèrent... A peu près dans le même tems, MM. Rœderer, de Boissieu, maréchal de camp, sont venus de poste en poste ; le premier lisoit un arrêté du département qui ordonna positivement de repousser toute attaque d'après la loi. Alors quelques gardes nationales, qui n'avoient pas chargé leurs fusils, les chargèrent ; des canonniers chargèrent leurs canons ; d'autres restèrent tranquilles.

Digitized by Google

Entre huit et neuf, le Roi se retira à l'Assemblée avec toute la famille royale, accompagné de plusieurs gentilshommes, d'un ou de deux bataillons de la garde nationale, de la garde suisse qui étoit de service, commandée par M. le baron d'Erlach, capitaine de garde, et suivirent MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis, aide-major, de Wilde, sous-aide-major, d'Alliman et Chaulet, adjudant. Me trouvant alors dans la cour, je ne vis pas le départ du Roi, ni ce qui se passa dans l'intérieur du château.

A neuf heures, les troupes de Santerre, les Marseillois, les faubourgs commencèrent à paroître sur le Carrouzel. Aussitôt, M. de Boissieu donna ordre d'abandonner tous les postes dans les cours et de me retirer dans l'intérieur du château, ce qui fut exécuté dans l'instant. Je plaçai la meilleure partie de mes gens le long de l'escalier, à droite et à gauche, et le premier pallier se trouvant déjà occupé par quelques grenadiers des Filles Saint-Thomas et d'autres gardes nationales, je postai un peloton derrière eux, près la porte de la chapelle; je fis monter le reste dans le premier appartement, en face de l'escalier où se trouvoient M. le maréchal de Mailly, M. de Zimmermann, maréchal de camp et lieutenant des grenadiers, d'autres officiers et beaucoup de soldats du régiment, postés auparavant dans l'intérieur du château.

J'étois occupé à ranger mon monde, lorsque M. le maréchal de Mailly envoya M. Joseph de Zimmermann, lieutenant de grenadiers et colonel d'infanterie, me dire de me rendre près de lui. J'allai le trouver, et il me dit : « Je suis chargé de la part du Roi de prendre le commandement du château. » Je demandai alors ses ordres, qui furent de ne pas me laisser forcer. Je lui répondis qu'il pouvoit compter sur nous. Pendant que je lui parlois, je vis par les fenêtres que le portier ouvroit la porte Royale. Des Marseillois parurent sous la porte, en nous faisant signe avec leurs chapeaux et nous criant de nous joindre à eux. D'abord, ils n'osoient pas entrer dans la cour; mais après, ils prirent le parti d'entrer par colonnes, et d'autres entrèrent par la porte de Marsan et par celle des Suisses, se glissèrent le long des murs et parvinrent au pied du château. D'autres, plus hardis,

Digitized by Google

pénétrèrent dans le vestibule, et montèrent en foule l'escalier jusqu'au premier pallier, occupé par quelques grenadiers des Filles Saint-Thomas, d'autres gardes nationales et par nos gens. J'y courus vite avec MM. de Reding, capitaine, Joseph de Zimmermann et Glutz, aide-major, et fis mettre une barre de bois au travers de l'escalier. M. de Boissieu vint se placer à côté de moi, et voulut parler aux assaillans; mais ils firent des hurlemens et des cris si perçans, qu'il ne put se faire entendre. L'intrépide Roullin, adjudant, me proposa d'aller voir ce qui se passoit dehors, et s'il n'y avoit pas moyen d'appaiser les furieux. Je lui dis qu'il pouvoit le faire; il s'y rendit, fut saisi par eux; on lui enleva sa montre, on commença à le dépouiller de ses habits, et déjà on lui faisoit pencher la tête pour la lui abattre, lorsqu'il fut délivré par nos braves qui coururent à son secours.

Un instant après, le commandant des troupes de Santerre, qui se trouvoit être un ancien garde françoise, monta près la barre de bois et demanda à parler lui-même au commandant des Suisses. Étant près de la rampe avec M. de Boissieu, je lui dis : « C'est moi! » J'avois la main droite sur la rampe; il s'en saisit, en me disant : « Joignez-vous à nous; vous serez contens et « bien traités. Il faut vous rendre à la nation. » Je lui répondis vivement : « Nous nous croirions déshonorés, si nous nous ren« dions à vous. Laissez-nous tranquilles à nos postes; nous ne « vous ferons point de mal; mais si vous nous attaquez, nous « nous défendrons jusqu'à la dernière extrémité. » Il me menaça, et j'ajoutai : « Je suis responsable de ma conduite aux « cantons, mes souverains. Jamais je ne me rendrai à vous et « jamais je ne mettrai bas les armes! » A ces mots, il leva son sabre, me dit toutes sortes d'injures et que je payerois de ma tête l'infamie de ne pas vouloir me rendre à la nation. Comme il me tenoit fortement la main et qu'il avoit le sabre levé, je dis à un de mes soldats en allemand : « S'il me lâche un coup de sabre, « couche-le par terre d'un coup de fusil. » M'entendant parler allemand, il baissa son sabre, et [illegible]t, un autre ancien garde françoise me p[illegible] parai

Digitized by Google

de la main gauche, en débarrassant la droite que tenait encore le commandant des troupes de Santerre.

MM. Joseph de Zimmermann, de Glutz, aide-major, toujours à côté de moi, s'aperçurent que de l'autre côté de l'escalier, un chef de la troupe de Santerre cherchoit à persuader nos gens de se joindre à lui, et que déjà deux mauvais sujets venoient d'être entraînés par lui. M. Joseph de Zimmermann y courut avec l'adjudant Roullin, se mit devant eux et parvint par sa fermeté et son sang-froid à empêcher la séduction : il pérora longtemps avec ce chef qui le conjuroit de mettre bas les armes. Je me joignis à eux, et ce chef me tint encore le même langage.

Le commandant et son second, voyant que toute séduction étoit inutile, redescendirent sous le vestibule avec tout leur monde, excepté deux Marseillois qui se glissèrent entre les jambes des grenadiers des Filles Saint-Thomas. Mes soldats voulant tomber dessus, je leur sauvai la vie, en leur ordonnant de se sauver dans la chapelle.

L'instant après, la troupe de Santerre fit feu sous le vestibule; ils tuèrent et blessèrent quelques soldats. Les braves grenadiers des Filles Saint-Thomas ripostèrent, et les nôtres suivirent leur exemple. A peine l'attaque étoit-elle commencée sous le vestibule, que l'artillerie de Santerre, placée sur le Carrouzel et dans la cour Royale, joua contre les fenêtres du château, et les coups de fusil suivirent. MM. le maréchal de Mailly, de Zimmermann, maréchal de camp, sans quitter un instant la fenêtre de l'appartement, où donnoit toute l'artillerie et mousqueterie, firent riposter des coups de fusil par les soldats suisses qui se trouvoient avec eux, et l'affaire devint générale.

Je repoussai les Marseillois qui étoient sous le vestibule; j'y descendis avec ma troupe, et jugeant qu'à la longue nous ne pourrions pas tenir dans le château contre une artillerie immense, je me mis à la tête de la troupe qui étoit près de moi, le tout environ deux cents hommes. Je sortis pour attaquer leurs canons; je balayai la cour dont je me rendis maître en un moment, de même que de quatre pièces de canon que je trouvai déchargées et sans aucunes munitions. Quelques grenadiers des

Digitized by Google

Filles Saint-Thomas ou des Petits-Pères, voyant que cette artillerie nous étoit inutile, ôtèrent les baguettes de leurs fusils et les cassèrent dans la lumière des canons. Plusieurs furent tués sur les pièces mêmes. M. le maréchal de Mailly, voyant des fenêtres le combat dans la cour Royale, cessa son feu.

Les Marseillois, repoussés dans le Carrouzel, continuoient de faire sur nous un feu fort vif, en face de la porte Royale; beaucoup de soldats furent tués, et M. de Glutz, aide-major, toujours à côté de moi près la porte Royale, venoit d'avoir son épée cassée d'un coup de fusil.

Un sergent de la compagnie colonelle découvre un poste de quinze à vingt Marseillois qui se cachoient ventre à terre contre la porte Royale, derrière la guérite de cavalerie. D'abord, je les crus morts; en m'approchant d'eux, ils me demandèrent la vie. Je me jetai entre eux et mes soldats qui, échauffés dans le combat et transportés de colère, n'avoient pas l'air de vouloir les épargner. Je parvins à les contenir; j'ordonnai aux Marseillois de rendre leurs armes et leurs cartouches; je les menai moi-même au passage du corps de garde suisse, et leur montrai le chemin par où ils pouvoient se sauver, après quoi, je retournai à la porte Royale. A la fin, je pris le parti de poursuivre d'autres assaillans pour nous emparer encore de leurs canons; je sortis de la porte Royale et dirigeai mon feu à gauche, du côté du corps de garde suisse où des Marseillois et autres se défendoient vigoureusement. Pendant le combat, on conduisoit deux pièces de canon sur notre droite, au coin d'un petit jardin, en face du corps de garde suisse, et on tira sur nous à mitraille; en quelques coups, ma malheureuse troupe fut couchée sur le carreau; je restai seul avec un sergent et quelques soldats. Nous rentrâmes dans la porte Royale; nous trouvâmes M. de Salis, capitaine, Gibelin, sous-aide-major, et quelques grenadiers de son poste. Les soldats que M. de Salis venoit d'amener près la porte Royale ayant été bientôt tués, d'autres de la compagnie colonelle vinrent à notre secours, et ils eurent presque tous le même sort.

L'instant après, M. d'Hervilly, maréchal de camp, accourt à moi, sans armes et sans chapeau, à travers des coups de fusil, et

Digitized by Google

nous crie : « De la part du Roi, je vous ordonne de cesser le feu « et de vous retirer à l'Assemblée nationale. » Il répéta plus loin le même ordre, partout où les Suisses se battoient encore dans les cours avec les Marseillois, car ceux-ci, s'étant cachés dans le château en grand nombre, venoient d'en sortir au moment où ils virent notre foiblesse et que nous n'avions plus de munitions. Je ralliai, avec MM. de Reding, de Salis, capitaine, de Cfiffer, capitaine, de Zimmermann, maréchal de camp, son fils, de Glutz, aide-major, de Luze, Gibelin, Ignace de Maillardoz, de La Corbière et d'autres officiers, nos soldats pour la retraite. En rentrant sous la porte du vestibule, je trouvai une pièce de canon chargée ; je la fis pointer contre la porte Royale, et j'ordonnai à un grenadier de lâcher un coup de fusil sur la lumière, si on venoit à nous poursuivre. Je donnois cet ordre, lorsqu'un grenadier me jette rudement contre un officier, en me disant : « On pointe sur vous. » Dans le moment, le coup part et enlève la marche sur laquelle j'étois placé auparavant.

MM. de Reding et de Glutz, aide-major, derrière le vestibule du côté du jardin, voulurent entraîner un canon sous le vestibule, et M. de Reding fut blessé. Lorsque nous le vîmes par terre, nous le crûmes mort ; il n'avoit que le bras cassé. Sa fin tragique est assez connue[1].

Je traversai le jardin avec MM. Joseph de Zimmermann, de Glutz, aide-major, de Luze, de Gross, de Gibelin, Ignace de Maillardoz et d'autres officiers. De toutes parts on tiroit des coups de fusil et de carabine sur nous. Je reçus une balle à travers mon chapeau, et je vis tomber le malheureux M. Gross, ayant la cuisse cassée. Je le fis emporter par deux soldats à une certaine distance.

En arrivant dans le corridor de l'Assemblée, plusieurs députés vinrent me dire qu'il falloit que je misse bas les armes, ne pouvant pas rester armé dans l'enceinte de l'Assemblée. Je répondis que, l'ayant refusé jusqu'à cette heure, je ne pouvois suivre leur conseil ; que je ne mettrois bas les armes que par ordre du Roi.

[1] Voy. sur lui le tome Ier de cet ouvrage, p. 330.

Digitized by Google

M. de Menou, maréchal de camp, me dit que le Roi étoit dans une loge de l'Assemblée ; je priai un député de vouloir bien m'y conduire, ce qu'il fit. Je trouvai toute la famille royale, MM. de Choiseul, d'Hervilly, le prince de Poix et d'autres personnages de la Cour. Je dis au Roi : « Sire, on veut que je mette bas les « armes. Malgré le peu de monde qui me reste, je ne le ferai « que par vos ordres. » Le Roi répondit : « Posez vos armes, « bien entendu, entre les mains de la garde nationale ; je ne « veux pas que de braves gens comme vous périssent tous. »

La Reine, Madame Élizabeth, et d'autres qui étoient dans la loge du Roi, s'informèrent avec beaucoup d'intérêt si je n'étois pas blessé. Je me retirai pour me rendre dans la chambre où étoient MM. Joseph de Zimmermann, de Glutz, aide-major, de Luze, de La Corbière, Ignace de Maillardoz, d'Ernst et le restant de nos soldats, environ cent hommes. A peine fus-je entré dans la chambre, que le Roi eut la bonté de m'envoyer un billet signé de sa main et dont voici les propres mots :

« Le Roi ordonne aux Suisses de poser à l'instant leurs armes « et de se retirer dans leurs casernes.

« LOUIS. »

Je fis poser en conséquence les armes dans un coin, malgré les difficultés de quelques soldats qui, quoique sans munitions, dirent : « Nous pouvons encore nous défendre avec la bayon-« nette. »

Des députés vinrent nous dire de nous rendre à l'église des Feuillans, parce que nous étions trop exposés où nous étions, et qu'il falloit, pour notre sûreté, que les soldats ôtassent leurs habits, pour qu'on n'aperçût aucun habit rouge dans le passage. Quelques soldats ayant suivi ce conseil, nous nous mîmes en marche pour nous rendre aux Feuillans. Tout le long de la route, nous fûmes accablés d'injures et de menaces. En entrant dans l'église des Feuillans, quatre sentinelles me dirent qne j'étois le plus coupable, ainsi que les autres officiers, qu'on alloit nous conduire tout [illegible] la municipalité. Je dis au conducteur

Digitized by Google

que l'église étoit un coupe-gorge et que je n'y resterois pas. Je rappelai les officiers : MM. de Glutz, aide-major, de Luze, de La Corbière me suivirent. M. Joseph de Zimmermann, trop avancé dans l'église, me perdit de vue. Le député, en me disant des duretés, finit par nous assurer qu'il vouloit nous conduire dans un endroit où nous serions en sûreté. En effet, il nous mena au Comité de surveillance où étoient déjà renfermés MM. de Salis, capitaine, de Cßffer, capitaine, de Zimmermann, maréchal de camp, d'Ernst, Diesbach, de Steinbrugg, Gibelin, de Zimmermann fils, et Castella d'Orgemont.

Quelque tems après, le député nous envoya quelques rafraîchissemens ; d'autres vinrent nous considérer comme des bêtes curieuses.

Sur le soir enfin, un député allemand, nommé Bruat, vint nous parler avec intérêt et nous dit en allemand : « Je vais faire « mon possible pour vous sauver. » Il fit venir un fripier qui nous apporta de mauvaises culottes et redingotes que nous payâmes fort cher. Chacun s'habilla et sortit à la hâte. MM. de Salis, de Cßffer et moi sommes sortis les derniers. M. Bruat nous dit qu'il nous conduiroit à minuit par les corridors où il n'y avoit pas de sentinelles.

Nous sortîmes en effet à minuit, sans trouver de sentinelles, et arrivâmes à la place Vendôme. M. Bruat voulut d'abord nous conduire chez lui ; il changea d'avis, y trouvant du danger. Je le priai de nous ramener chez moi, présumant qu'on ne soupçonneroit pas les Suisses d'aller coucher chez eux. Il trouva mon idée bonne, et en nous quittant, il nous pria de ne jamais parler de lui, si nous étions arrêtés.

Le 11, à quatre heures du matin, un de ses parens vint nous dire de sa part de nous sauver au plus tôt. Nous nous séparâmes en nous embrassant et en nous confiant à la garde de Dieu dans ce pays de liberté. Par des événemens fort extraordinaires, nous sommes parvenus tous les trois à rentrer dans nos foyers.

Tous les officiers blessés ont été massacrés, excepté M. de Répond qui a pu s'échapper, malgré un coup de fusil qu'il a reçu au travers la jambe.

Digitized by Google

Tel est le précis des principaux faits que j'ai vus avec les officiers ci-dessus qui se sont trouvés sous mon commandement. D'autres officiers, avec nos braves soldats, se sont battus et ont péri les armes à la main, soit dans le château, soit dans le jardin et à la place Louis XV. Beaucoup de témoins oculaires peuvent en donner le détail.

Signé : Joseph DE ZIMMERMANN, colonel d'infanterie; GLUTZ, aide-major; GIBELIN, sous-aide-major; DE LA CORBIÈRE; ROULLIN; RÉPOND; DE LUZE, second lieutenant.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

Digitized by Google

Pages

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, .

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05867 6902

DC
148
.B86
v.2

Broc

La France ...

38999

Sadell

233 South Division

4097 3-33 20M-S

Digitized by Google

Digitized by Google



DC
148
B86
v.2

Broc
La France ...

38999
Sadell
233 South Division

4097 3-33 20M-S

Digitized by Google



Digitized by Google